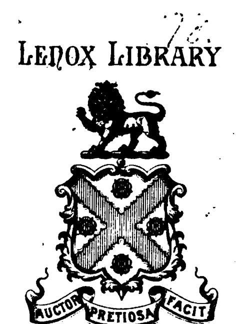

LENOX LIBRARY
AUCTOR PRETIOSA FACIT
Purchased in 1894.



470.

K.S

VOYAGE
EN SUISSE,

FAIT

DANS LES ANNÉES 1817, 1818 ET 1819.

TOME II.



170.

K.S

VOYAGE

EN SUISSE,

FAIT

DANS LES ANNÉES 1817, 1818 ET 1819.

TOME II.

VOYAGE
EN SUISSE,

FAIT

DANS LES ANNÉES 1817, 1818 ET 1819;

SUIVI

D'UN ESSAI HISTORIQUE SUR LES MOEURS ET LES COUTUMES DE L'HELVÉTIE ANCIENNE ET MODERNE, DANS LEQUEL SE TROUVENT RETRACÉS LES ÉVÉNEMENS DE NOS JOURS, AVEC LES CAUSES QUI LES ONT AMENÉS.

PAR L. SIMOND,

Auteur du *Voyage d'un Français en Angleterre*.

SECONDE ÉDITION, ENTIÈREMENT REVUE ET CORRIGÉE.

TOME SECOND.

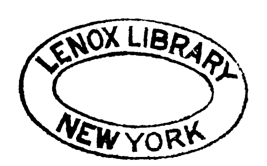
A PARIS,

CHEZ TREUTTEL ET WÜRTZ, LIBRAIRES,

RUE DE BOURBON, N° 17;

A STRASBOURG et à LONDRES, même Maison de Commerce.

1824.



VOYAGE
EN SUISSE.

ESSAI HISTORIQUE.

CHAPITRE PREMIER.

L'Helvétie découverte et décrite par les Grecs. — César est son premier historien. — Il arrête les progrès de la grande invasion des provinces romaines par les Helvétiens, et les repousse dans leurs montagnes.

L'obscurité profonde qui d'ordinaire enveloppe l'origine des nations, n'est pas seulement due à l'absence de titres authentiques et de preuves écrites de toute espèce, mais aussi à la diversité de cette origine; les premiers occupans du territoire étant venus de contrées différentes, et à différentes époques. Autant vaudrait-il demander d'où vinrent les premières eaux qui remplirent la Méditerranée, que les premiers hommes par qui les côtes de la Grèce ou de l'Italie furent peuplées. Le savant historien des Suisses, Jean de Muller, cherchant à dissiper

cette obscurité d'origine à l'égard de leur pays, présente à ses lecteurs quelques spéculations ingénieuses fondées sur divers passages des auteurs classiques.

Des Phocéens (1) échappés aux armes de Cyrus, après avoir fondé près de l'embouchure du Rhône la riche et puissante colonie de Marseille (*Massilia*), suivirent, dit Muller, le cours de ce fleuve jusqu'à l'endroit où la Saône forme, à sa jonction avec lui, la péninsule sur laquelle Lyon devait ensuite s'élever. Toujours guidés par le Rhône, ils arrivèrent au pied de cette chaîne de montagnes (le Jura) (2) au travers de laquelle il se fait jour pour sortir de la Suisse, et y pénétrèrent par le même chemin. *Les tristes lieux habités par les Celtes* (3) se présentèrent alors à leurs regards, ainsi que le *lac du Désert* (4). On ne se douterait pas que c'est du beau lac de Genève qu'il est ici question, et que ces *tristes lieux* sont tout ce que la nature offre de

(1) Hérodote.

(2) *Jou-Rag*, dans la langue celtique, suivant Loys de Bochat; *règne de Dieu*, est aussi le nom d'une des Hébrides, très montagneuse; et l'ancien nom du grand Saint-Bernard était *Jou*, lequel est plus probablement d'origine celtique que romaine, *Mons Jovis*.

(3) Apollonius de Rhodes.

(4) Rufi Festi Avieni, *Descriptio oræ maritimæ à Gadibus ad Massiliam usque*.

plus beau en Europe. Ils côtoyèrent le lac, et retrouvèrent, à son extrémité supérieure, le Rhône, qui s'y jette, observant la différence de couleurs de ses eaux. La longue et étroite vallée (le Valais) qu'il sillonne dans son cours leur sembla le *noir séjour d'une nuit éternelle* (1), et ils donnèrent aux sommets glacés où il prend sa source le nom de *Colonnes du Soleil* (2), probablement parce que cet astre les éclaire encore long-temps après son coucher. On est sans doute surpris de trouver la Suisse dans l'état où sont, de nos jours, les déserts de l'Amérique, et d'entendre des Grecs parler du Rhône et du lac de Genève à peu près comme les chasseurs canadiens parlent du lac Michegan et de la rivière aux Renards bleus.

César nous apprend que, lors de la grande invasion des Helvétiens, cinq siècles après les découvertes en question, on trouva, après leur défaite, une sorte d'état général de leur armée écrit en langue grecque; et cette circonstance remarquable semblerait confirmer non seulement la découverte par les Grecs, mais encore leur établissement dans le pays. Cependant, lorsque nous trouvons les archives de tous les

---

(1) Apollonius de Rhodes.

(2) *Quod de editamine Gentici cognominant Solis Columnas.* FESTUS.

de perdre cette bataille mémorable, qui aurait pu décider du sort de sa patrie. Content de l'avoir sauvée, il n'entreprit point de poursuivre l'ennemi, que Diviko ramena dans ses montagnes. Ce fut cinquante ans après cet événement, que la puissance des Helvétiens succomba sous le génie de César. Il nous apprend lui-même que ce peuple, sans cesse aux prises avec ses voisins de l'autre côté du Rhin, était distingué par son courage entre les nations belliqueuses de la Gaule.

Les Helvétiens avaient un chef puissant, nommé *Orgétorix* (1), qui possédait dix mille esclaves et d'autres richesses acquises à la guerre (2); son ambition lui suggéra le projet

---

(1) On voit dans l'ouvrage de Bouteroue, sur *les Monnaies de France*, Paris, 1666, page 51, une médaille d'Orgétorix, avec son nom et son effigie : le revers porte un cheval libre, symbole de l'indépendance; elle n'est point mal exécutée, et suppose un état assez avancé des arts et de la civilisation. Les caractères de la médaille étant romains, on pourrait douter de son authenticité, si les médailles des Gaulois, dont le langage n'était pas le latin, n'eussent également porté des caractères romains. Quelques antiquaires, tels que Gaspar Odericus et Eckhel, pensent que l'*Orgétorix* de César n'était point celui de la médaille, le nom étant écrit *Orciterix*.

(2) Les Helvétiens avaient des esclaves comme les Romains; mais Tacite observe qu'ils ne vivaient pas dans la famille du maître, étant seulement tenus de lui fournir

extraordinaire d'une émigration armée de toute la nation dans les Gaules. Le peuple agréa son projet; plusieurs nations alliées y entrèrent, et trois années furent employées en préparatifs. Cependant Orgétorix, accusé de vues criminelles, ayant été arrêté et mis en jugement, s'était donné la mort; mais le peuple ne renonça point à l'invasion, dont l'époque fut définitivement fixée au 28 mars, l'an 696 de Rome, cinquante-huit ans avant notre ère. Les femmes et les enfans, les vieillards et les malades, leurs effets les plus précieux, ainsi que des vivres pour trois mois, furent placés sur des chariots attelés de bœufs (1), et les Helvétiens mirent le feu, avant de partir, à douze villes et quatre cents villages, enveloppant dans une destruction générale tout ce qu'ils ne purent pas emporter. Leurs alliés suivirent cet exemple. César, qui rapporte ce fait, s'assura ensuite par certains états en langue grecque

---

certaine quantité de grains, de bestiaux, de vêtemens, etc.: ils étaient rarement maltraités ou accablés de travaux, mais il arrivait quelquefois à leurs maîtres de les tuer dans l'emportement de la colère, et ils le pouvaient faire impunément.

(1) Cette expédition donne une idée, sans doute très exacte, de la manière dont étaient conduites les émigrations barbares qui vinrent du nord accabler l'empire romain.

dont nous avons déjà parlé, que cette multitude était composée de deux cent soixante-trois mille Helvétiens, et cent cinq mille alliés du Jura, du lac de Constance, des Grisons et du Tyrol; elle comptait quatre-vingt-douze mille combattans conduits par ce même Diviko qui avait vaincu les Romains un demi-siècle auparavant. A la nouvelle de ce grand rassemblement, César se rendit en hâte de Rome à Genève. Cette ville, dont l'histoire parle ici pour la première fois, ne faisait point partie de l'Helvétie, dont elle était séparée par le Rhône; mais appartenait aux Allobroges, peuple allié ou sujet de Rome, dont le territoire comprenait tout le Dauphiné et la Savoie.

Les Helvétiens demandaient la permission de traverser le pays des Allobroges, promettant de s'abstenir de tout désordre. César, qui n'avait qu'une seule légion à leur opposer, négocia avec ces barbares, et ne leur signifia son refus qu'après avoir achevé de construire un retranchement qui s'étendait du lac à la montagne. Ce grand ouvrage a, de nos jours, occupé les critiques : quelques historiens, Spon, en particulier, le placent au nord du lac de Genève, de Nyon à la Dôle, point le plus élevé du Jura; et certaines ruines, découvertes non loin de Gingen, semblaient confirmer cette idée. Le pas de l'Écluse et celui des Échelles se seraient trou-

vés ainsi fermés. Le savant commentateur de Spon, et, après lui, Clarke, ont adopté une autre opinion; ils observent que César détruisit, dès son arrivée, le pont de Genève sur le Rhône, ou du moins cette moitié du pont qui s'étendait de l'île au rivage helvétique; ce qu'il n'eût pas fait s'il se fût proposé de construire son retranchement de ce côté-là; il n'aurait, d'ailleurs, pu faire cet ouvrage sur le territoire ennemi déjà occupé par des forces si supérieures aux siennes, composées seulement de cinq ou six mille hommes. Le retranchement en question s'étendait donc, suivant toute apparence, le long de la rive gauche du Rhône, de Genève au Vouache, lieu où le Rhône se fait jour à travers la chaîne du Jura. L'île, sur le Rhône, fut fortifiée d'une tour qui porte encore le nom de César, quoiqu'elle ait été détruite et rebâtie depuis sur les mêmes fondations. La distance de dix-neuf mille pas (cinq lieues de vingt au degré), mentionnée par César, répond fort bien à celle de Genève au Vouache, qui est de quatre lieues en ligne directe, et probablement de cinq en suivant le cours du Rhône; tandis que la distance de Nyon à la Dôle ne serait que d'environ cinq mille pas. Il est probable que ce retranchement, cette muraille de seize pieds de haut que César dit avoir construite en peu de jours, *murum in altitudinem pedum* 16 *fos-*

samque perducit, n'était qu'un rempart formé de la terre du fossé, liée avec des fascines, suivant la coutume.

Les Helvétiens firent de vains efforts pour passer le Rhône défendu par ce retranchement; et prirent enfin la route du pas de l'Écluse, à peine assez large pour leurs chariots. Ce défilé aurait pu leur être fermé par les Séquaniens qui habitaient de l'autre côté du Jura; mais ceux-ci avaient été disposés favorablement par l'influence d'un de leurs chefs nommé *Dumnorix*.

Il est sans doute difficile de concevoir comment cette invasion, dont les préparatifs prirent trois ans, avait pu être ignorée des Romains, qui se trouvèrent en quelque manière surpris: si ce fut la faute de César, proconsul en Gaule dès l'année précédente, au moins sut-il la réparer. N'ayant pas des forces suffisantes pour fermer le passage du Jura aux Helvétiens, il confia la défense de son camp sur la rive gauche du Rhône à son lieutenant Labienus, et se hâta d'aller chercher des secours en Italie où il leva deux légions; et, en ayant tiré trois autres de leurs quartiers d'hiver, il franchit ensuite les Alpes par le plus court chemin (Mont-Cénis) pour se rendre à Lyon (1). Telle fut la rapidité

(1) Le savant Muller semble être tombé ici dans une

de ses mouvemens, qu'il surprit l'arrière-garde des Helvétiens, formant le quart de leur nombre, avant qu'elle eût passé la Saône, et la tailla en pièces. Le passage de cette rivière, qui avait pris vingt jours à cette multitude encombrée de bagages, fut accompli en un jour par l'armée romaine, au grand étonnement des barbares; et le vieux chef Diviko demanda une entrevue. Des conditions de paix offertes avec hauteur furent refusées avec calme par César, qui continua de suivre l'ennemi avec son armée

---

singulière erreur, faisant passer César par Domo d'Ossola (Simplon, au lieu de Mont-Cénis). César s'exprime ainsi :

Quà proximum iter in ulteriorem Galliam per Alpes erat cum his quinque legionibus ire contendit. Ibi Centrones (1) *et Graioceli* (2) *et Caturiges* (3), *locis superioribus occupatis, itinere exercitum prohibere conantur. Compluribus his prœliis pulsis, ab Ocelo* (4), *quod est citerioris provinciæ extremum, in fines Vocontiorum* (5) *ulterioris provinciæ die septimo pervenit, indè in Allobrogum fines; ab Allobrogibus in Segusianos* (6) *exercitum ducit; hi sunt extrà provinciam trans Rhodanum primi.*

(1) Peuple de la Tarentaise.

(2) De la Morienne.

(3) D'Embrun.

(4) *Exiles*, petite ville de Piémont, au-dessus de Suse, au pied du Mont-Cénis; suivant d'Anville, *Usseau* et non *Exiles*. Muller suppose que *Ocelo* est *Ossola*, au pied du Simplon.

(5) Peuple de Die et de Vaison.

(6) De Lyon.

Notes du comte Turpin de Crissé, sur les Commentaires de César.

forte de quarante mille hommes, cherchant à l'attirer dans un combat inégal. Sa cavalerie, fournie par des alliés d'une fidélité douteuse, avait été battue par celle des Helvétiens, et l'on manquait de vivres. Dans cette extrémité, l'occasion que César cherchait se présenta à la fin; il défit l'ennemi dans une bataille sanglante et long-temps disputée, dont Plutarque décrit toutes les circonstances. Ce fut la première de toutes celles qui placèrent le héros romain si fort au-dessus de tous ceux dont l'histoire ancienne a conservé la mémoire (1). Un rassemblement, tel que celui des Helvétiens, quel qu'en fût le nombre, offrirait de nos jours une victoire bien facile à toute armée disciplinée, bien qu'elle

---

(1) Les troupes du même canton combattaient ensemble. César le dit positivement, en parlant de l'ordre de bataille d'Arioviste. Tacite décrit énergiquement cette coutume encore suivie de son temps par les Germains. « Les « corps sont formés, dit-il, suivant le sang et la parenté; « à portée de ce qu'ils ont de plus cher, les combattans en- « tendent les hurlemens de leurs femmes et les pleurs de « leurs enfans; il n'y a pas de témoins qu'ils respectent « davantage, ni de louanges dont ils soient plus flattés que « celles qu'ils en reçoivent : ils vont montrer leurs bles- « sures à leurs mères et à leurs femmes; elles les comptent « sans horreur, et les sucent sans dégoût. Elles leur por- « tent de la nourriture dans la mêlée et les exhortent à « combattre vaillamment. » TACIT. *Germ.* Cap. 7.

ne fût pas conduite par un César; mais les anciens ne combattait pas à distance par le moyen de l'artillerie; et corps à corps, l'épée du barbare pouvait se mesurer sans trop d'inégalité à celle du soldat discipliné.

Les Helvétiens avaient perdu dans cette bataille un grand nombre de guerriers ; forcés d'abandonner leurs femmes, leurs enfans et leurs biens, ils se retirèrent en désordre du côté de la Champagne, où César ne tarda pas de les suivre, faisant dire aux *Lingones* (peuple de Langres), qu'ils seraient traités en ennemis s'ils fournissaient des vivres aux Helvétiens. Ceux-ci, réduits à la dernière extrémité, lui envoyèrent des députés pour traiter de la paix : mais un corps de six mille hommes qui avait profité de l'occasion pour s'échapper, ayant été poursuivi et ramené, César les fit passer au fil de l'épée! Il permit ensuite à environ cent mille Helvétiens, restes malheureux de trois fois ce nombre, sortis depuis si peu de temps de leur patrie, d'y retourner, de rebâtir leurs demeures, et de vivre dorénavant en paix; fidèles alliés de la république, et protégés par la terreur de son nom contre les attaques de leurs ennemis de l'autre côté du Rhin (1), *ne*

(1) Rome ne ratifiait pas toujours les traités faits par ses généraux; mais alors elle livrait le général à l'ennemi. Le

et les voyageurs qui traversaient le Saint-Bernard, le Saint-Gothard et le Simplon, pour aller en Italie, les Romains établirent un camp à Octodurum (Martigny), pour les contenir. Ce camp, commandé par Galba, fut attaqué avec beaucoup de courage et d'habileté, et sur le point d'être pris. César donne un récit très animé de cette action, qui coûta la vie à dix mille des assaillans, mais après laquelle Galba fut obligé d'abandonner son camp et de se retirer sur Genève.

Une autre race occupait la vallée du Rhin et les montagnes qui la séparent de l'Italie : c'était celle des antiques *Tyrrhéniens*, *Truscans* ou *Hetruscans*, ainsi appelés par les Grecs et les Romains, mais qui se donnaient eux-mêmes le nom de *Rhétiens*. Forcés d'abandonner les rives du Tibre aux Romains, ils s'étaient établis sur celle de l'Arno, dans cette célèbre vallée de la Toscane (*Tuscia*), à laquelle ce fleuve donne son nom, et formèrent une ligue de douze villes indépendantes. L'invasion des Gaules détermina une nouvelle émigration des Rhétiens, qui, cette fois, se retirèrent dans les gorges des Alpes. Là, oubliant par degrés les arts de la civilisation, ils redevinrent barbares; et, faisant échange de mœurs et de caractère avec leurs anciens persécuteurs, maintenant doux et paisibles, ils furent à leur tour la terreur de la

Gaule cisalpine, étendant leurs ravages dans tout le vaste bassin du Pô, et saccageant sans pitié les villes tributaires de la maîtresse du monde. Au milieu de tous ces changemens de mœurs, de situation et de patrie, les Rhétiens conservèrent toujours le langage qu'ils avaient lors de la fondation de Rome; et même de nos jours, après deux mille cinq cents ans, le *ladinum*, ou *ladin*, parlé dans la vallée de l'Inn (Engadine), et le *romansch*, en usage dans les montagnes et sur leur penchant septentrional du côté d'Ilantz, est encore essentiellement le langage décrit par Tite-Live. Les noms même d'un grand nombre de villes, tels que *Lavin*, *Ardetz*, *Susch*, *Hœsch*, rappellent Lavinium, Ardea, Susa, Saliscum. Octave-Auguste fit marcher contre eux, l'an de Rome 738, une armée commandée par ses gendres Claudius Drusus et Claudius Tiberius Néron. Quelques qualités brillantes distinguaient alors ce dernier, et Drusus était un jeune héros en qui l'âme du grand César semblait revivre. Ils éprouvèrent la résistance la plus opiniâtre de la part des Rhétiens, dont les femmes même étaient animées d'une telle fureur, qu'on les vit jeter leurs enfans à la tête des soldats romains, et se précipiter elles-mêmes sur leurs épées. Les Rhétiens furent les derniers soumis de toutes les peuplades des Alpes, et un grand nombre

de ceux qui survécurent, passant le Rhin sous les ordres d'un chef allemand appelé *Marbode*, allèrent chercher dans les montagnes de la Hongrie un pays où les Romains n'eussent pas pénétré (1). Tibère donna leurs terres, quelques années après, à une colonie de quarante mille Souabes.

L'Europe, ou plutôt le monde connu, semble n'avoir été à cette époque qu'à demi peuplé; on n'y voit partout que des hordes isolées laissant entre elles de vastes espaces déserts, et la

---

(1) On ne sait jusqu'où les Romains poussèrent leurs conquêtes dans les Alpes et les Pyrénées, ou s'ils rattachèrent jamais les peuplades qui les habitaient au système de leur administration civile et militaire. Des faits assez nombreux et bien constatés semblent favoriser l'opinion des historiens qui pensent que d'assez grands districts dans les hautes régions ont formé comme des *oases* politiques au milieu de la domination romaine : par exemple, l'idiome des Basques, qui est resté intact sur la limite des vastes contrées dont la langue fut non seulement remplacée, mais comme oblitérée par celle des Romains. M F. L. Haller, le plus exact et le plus moderne des antiquaires qui ont fait de l'antique Helvétie l'objet de leurs recherches, n'a pas hésité de donner sur la carte qu'il en a publiée à Berne, 1812, dans un excellent ouvrage en deux volumes, *l'Helvétie sous les Romains*, la dénomination de *Gentes Alpinæ indomitæ* à toute la portion des Alpes qui s'étend des sources du Rhin à la vallée de Lauterbrunn, aucun nom n'y rappelant les Romains.

population des plus grands états se montre bien inférieure à ce que nous la voyons de nos jours. Ce monde n'était-il donc sorti que depuis quelques siècles seulement d'une de ces épouvantables crises alternatives de destruction et de renouvellement, que toutes les apparences géologiques indiquent, après chacune desquelles on pourrait supposer que le petit nombre d'individus échappés à la destruction générale recommence le long cours d'éducation de l'espèce humaine, par ses plus simples élémens? Cependant, ces mêmes apparences géologiques, si éloquentes sur les antécédences du monde, ne disent rien de notre espèce. Aucun vestige de corps humain n'a encore été découvert parmi ces ossemens de toutes espèces d'animaux incorporés en si prodigieuse abondance dans la masse de nos rochers et de nos montagnes. La matière brute y porte partout l'empreinte d'un monde vivant où l'homme n'était pas! Révélant ainsi plus d'une époque de création, et une différence d'origine assurément bien remarquable entre l'espèce humaine et celle des animaux.

César nous apprend que l'Helvétie était divisée en quatre états appelés *Pagi*, sorte de ligue comme celle des Suisses modernes, pour la défense mutuelle, sans avoir rien autre en commun. Il parle souvent du conseil des Gaules

(*totius Galliæ concilium*), composé de députés de toutes les villes. Loin d'abolir ce conseil national, César semble l'avoir encouragé, indiquant lui-même le lieu de la réunion, et témoignant du mécontentement aux villes qui négligeaient d'envoyer leurs députations. Ces assemblées nationales continuèrent sous Auguste et ses successeurs, malgré la nouvelle division des Gaules ; il y en eut une au moins pendant le règne de Vespasien, et l'on peut dire qu'elles subsistèrent pendant la durée des royaumes de Bourgogne, et jusqu'à la conquête du pays par les Francs. Ceux-ci cherchèrent à se concilier les peuples plus que leurs anciens maîtres, les Romains, n'avaient fait; Grégoire de Tours rapporte qu'ils étaient préférés; d'autres auteurs contemporains disent qu'on était réduit à chercher parmi les barbares l'humanité qui ne se trouvait plus chez les Romains; et sous l'empire de ces derniers, de telles assemblées ne pouvaient guère présenter qu'un vain simulacre d'indépendance utile à leur politique. En effet, ils avaient soin d'entretenir deux factions opposées dans toutes les villes de leurs alliés; et si la leur se trouvait opprimée, c'était un prétexte pour envoyer un magistrat spécial, appelé *correcteur* (1), qui pacifiait les troubles

(1) Montesquieu.

dans l'intérêt de leur pouvoir, et réduisait les mécontens à l'obéissance.

Les Helvétiens, bien que privés de leur liberté, croissaient et multipliaient sous l'égide de la toute-puissance romaine. L'agriculture était encouragée ; le pays, traversé d'excellentes routes, était fréquenté par les commerçans de toutes les provinces de l'empire; le Rhin, comme de nos jours, portait à la mer de vastes radeaux de bois de charpente, et la charrue du laboureur sillonnait des régions jadis couvertes de forêts aussi anciennes que le monde. Le caractère national, par une révolution non moins grande, avait passé de la rudesse barbare au luxe recherché des sociétés policées. Devenus courtisans pendant le long règne d'Auguste, les Helvétiens lui élevèrent des temples où l'on célébra des rites religieux en son honneur après sa mort. Les familles les plus considérables ajoutaient à leur nom celui de quelque Romain puissant, à qui ils rendaient ainsi une sorte d'hommage servile, et les villes élevaient des monumens publics à leurs *curateurs* ou *patrons*, tandis que le nom de Divico était en oubli! Rome éclipsait toute grandeur nationale. Lorsqu'un Helvétien, ou tout autre étranger, obtenait le titre de citoyen romain, il ne renonçait pas seulement à son pays, mais il rompait tous les liens de famille; ses enfans eux-

mêmes lui devenaient étrangers, à moins qu'il n'obtînt aussi le droit spécial de *parenté* (*jura cognationis*): ainsi, disait Pline le jeune, la plus haute faveur que nous puissions conférer emporte la malédiction domestique. Parmi tous les exemples de corruption, il suffit d'un seul fait: lorsqu'un sénateur romain voulait voyager pour son plaisir ou ses affaires, il se faisait donner le titre d'ambassadeur (*legatio libera*); et cette faveur n'était jamais refusée : c'était proprement le privilége de parcourir les pays étrangers aux frais des habitans, et d'y séjourner gratuitement aussi long-temps qu'il plaisait au voyageur titré de leur faire cet honneur. Ces *excellences* étaient devenues, par leur grand nombre, une charge fort pesante pour les alliés de Rome. Cicéron, quoique sénateur lui-même, et très sévère sur la prérogative, adressait au peuple romain les paroles suivantes, au sujet de cet abus (1) : « Quoique ces fonctionnaires « publics soient sans pouvoir ni mission, cependant ils empruntent de leur dignité nominale une certaine importance dont ils savent « profiter; leur nom impose. J'aurais mis fin à « cet abus honteux lorsque j'étais consul, si je « n'en avais été empêché par un imbécille de

(1) *Cicero de Lege agraria*, cap. 17, et *de Legibus*, lib. III, cap. 8.

« tribun. Tout ce que je pus obtenir fut de ré« duire à la durée d'un an un privilége jusque « alors indéfini. »

Lorsque les Helvétiens se soumirent à César, cette loi restrictive était en force, mais elle ne subsista pas long-temps, et il fit prolonger le privilége à cinq ans. Cicéron écrivait à Atticus: *Bella est autem hujus juris quinquennii licentia.*

Les voyageurs privilégiés de l'empire romain ne se contentaient pas de faire payer leurs frais aux nations étrangères, ils ne se refusaient aucun objet précieux à leur portée. Aussi les Siciliens, qui avaient plus à perdre que les Helvétiens, se plaignaient-ils amèrement de ce qu'on leur prenait jusqu'aux statues des dieux dans leurs temples. (1)

Les impôts étaient perçus par des officiers publics appelés *exacteurs*, qui les mettaient souvent à l'enchère. On peut se former une idée de leur administration par l'aveu suivant, contenu dans un décret du sénat romain : *Partout où se trouve un fermier des revenus publics, nos lois et la liberté du pays ne sauraient exister ensemble* (2). Avant le règne de Trajan, les administrateurs des provinces étaient les seuls juges qui

(1) Loys de Bochat.

(2) *Ubi publicanus est, ibi aut jus publicum vanum, aut libertas sociis nulla.* Tit.-Liv., lib. XLV, cap. 8.

s'élevassent entre les habitans et les *exacteurs.* Tacite nous a transmis les plaintes des Bretons sur le système d'oppression universelle, établi par les maîtres du monde. *Nous avions un roi, nous en avons deux : le gouverneur* (legatus), *qui dispose de notre vie; l'administrateur* (procurator), *qui dispose de nos biens. Leur rapacité et leur violence sont sans bornes.*

Le gouvernement de Rome présentait un assemblage monstrueux de biens et de maux, dont la source variait avec la volonté capricieuse de celui que le hasard plaçait sur le trône, tantôt César ou Auguste, et tantôt Tibère ou Caligula. Les intervalles de repos et de bonheur devinrent de plus en plus courts, ceux de tyrannie se prolongèrent; mais la protection même que Rome accordait à ses sujets devint funeste; en leur faisant perdre peu à peu l'habitude de se défendre, elle les livrait d'avance, d'autant plus inévitablement, aux barbares.

Après un siècle entier de paix et d'obéissance, les Helvétiens se virent tout à coup en proie aux violences de la légion romaine employée à lever les taxes, à laquelle Tacite donne le nom caractéristique de *rapax*. Dans ces temps d'anarchie où les empereurs, assassinés l'un après l'autre par une soldatesque farouche, se succédaient avec une telle rapidité, qu'on savait à peine dans les provinces qui régnait à Rome, les Helvétiens

se trompant ainsi une fois, demeurèrent fidèles à l'empereur déjà mort (Galba), au lieu de reconnaître celui qui occupait le trône (Vitellius). On leur fit un crime d'avoir détenu quelques soldats, et Cécina, commandant de la légion *rapax*, se hâta de les punir, de peur qu'ils ne se repentissent à temps (1); il porta le fer et le feu dans leur pays, résolu d'exterminer la nation qui avait osé porter une main criminelle sur des soldats romains. Les historiens de ce temps-là donnent peu de détails; mais une inscription monumentale, trouvée sous les ruines d'*Aventicum*, est venue, après quinze siècles, jeter un rayon de lumière sur l'épisode touchant, légèrement rappelé par Tacite. Aux approches de Cécina, les habitans d'Aventicum lui envoyèrent des députés pour le fléchir; cet homme féroce demanda qu'on lui livrât le premier magistrat de cette ville, Julius Alpinus, pour le mettre à mort; ce fut en vain que sa fille vint demander grâce aux pieds du vainqueur; l'ayant trouvé inexorable, elle mourut de chagrin. *Ici repose*, dit l'inscription, *Julia Alpinula, fille infortunée du plus infortuné père, prêtresse de la déesse Aventia; elle ne put arra-*

(1) *Cæcina belli avidus*, dit Tacite, *proximam quamque culpam, antiquam pœniteret, ultum ibat.* Hist. lib. 1, cap. 67, 68.

cher son père à une mort cruelle, et mourut elle-même à l'âge de vingt-trois ans. (1)

La ville de Baden, saccagée également par Cécina, avait des bains minéraux renommés, où les riches Helvétiens se rassemblaient de toutes parts, pour y déployer leur luxe et leur magnificence, tant ce pays avait changé depuis César. Cependant les habitans qui avaient autrefois combattu avec tant de courage ce grand capitaine, se soumettaient maintenant, sans résistance, au commandant obscur d'une seule légion.

Les députés qu'ils envoyèrent à Vitellius se gardèrent bien de se plaindre; mais, reconnaissant humblement leur faute, ils en implorèrent le pardon. Tacite rapporte que l'un d'eux, nommé Cossus, homme éloquent, feignit, par un raffinement oratoire, d'être intimidé par la présence des soldats, et réussit ainsi à calmer leur violence. Après ce châtiment terrible, Rome donna cent ans de repos à ses esclaves : ce fut le siècle des bons empereurs.

---

(1) IVLIA ALPINVLA HIC IACEO
INFELICIS PATRIS INFELIX PROLES
DEÆ. AVENT. SACERD.
EXORARE PATRIS NECEM NON POTVI
MALE MORI IN FATIS JLLI ERAT
VIXI ANNOS XXIII.

Vespasien (1), qui succéda à Vitellius, voulut guérir les blessures que son prédécesseur avait faites, et les historiens disent expressément qu'il *repeupla* Aventicum avec une colonie de vétérans : ainsi sa destruction avait été totale.

Les inscriptions nombreuses trouvées parmi les ruines de cette capitale (2), et conservées par Spon et par Bochat, s'extasient à l'envi sur la félicité publique et domestique. On apprend par quelques unes d'elles, qu'il existait des colléges et des professeurs de diverses sciences. Pline abonde en détails fournis par les savans de l'Helvétie, sur les plantes, les animaux et les minéraux de leurs lacs et de leurs montagnes. Columelle, Varron, Virgile, Suétone, attestent l'avancement rapide de leur agriculture, et le mérite des vins de la Rhétie, ainsi que des fromages helvétiques. Parmi les in-

---

(1) Le père de Vespasien était receveur des taxes et commerçant; il avait amassé beaucoup de biens en Helvétie.

(2) Il n'y avait proprement pas de capitale des provinces romaines, le gouvernement étant en quelque manière ambulant, ainsi que les juges. Le titre de *Caput Gentis*, donné à tant de villes par les anciens géographes, signifiait seulement un lieu de quelque importance. Si Aventicum a été détruit à trois différentes fois, suivant la tradition, on pourrait placer ces événemens entre les années 267 et 280, en 304 et en 350.

scriptions philosophiques et religieuses, on remarque la suivante : *Vixi ut vivis; morieris ut sum mortuus : sic vitâ truditur : abi viator in rem tuam* (1). Ils avaient des temples dédiés au soleil et à la lune (2), et à tous les dieux de l'Olympe. Ils adoraient le génie tutélaire de chaque lac et de chaque montagne, et les esprits ou divinités mânes (*diis manibus*), qui habitaient leurs forêts. Les registres de l'empire et les *itinéraires* nomment une multitude de villes dont il ne reste plus de traces. On ne saurait douter que le pays ne fût plein d'habi-

---

(1) Les vers suivans rendent la pensée sans être une traduction :

Tous ces morts ont vécu ; toi aussi tu mourras ;
L'heure fatale approche, et tu n'y penses pas !

(2) Les Helvétiens adoraient le soleil, première divinité des peuples idolâtres ; l'Être suprême s'appelait dans leur langue *Sunu* ou *Sonné*. On voit encore à Avenches une inscription romaine où Apollon est désigné comme le génie de l'Helvétie ; ils adoraient aussi la lune. Il est hors de doute, dit Macrobe, que la lune crée et forme les corps mortels. *Nec dubium est quin ipsa* (luna) *sit mortalium corporum et autor et conditrix.* On a découvert au commencement du siècle dernier, en creusant une cave au château de Wyl près de Berne, un monument celtique de granit représentant le dieu Balder des anciens Helvétiens. Cette image du soleil, qui ne ressemble pas mal à un enfant emmailloté, se voit dans le bois de la Chartreuse près de Thoun.

tans, et que la civilisation n'y fût très avancée : nos connaissances ne s'étendent pas plus loin que ces données générales, au delà desquelles tout n'est que conjectures. Les générations se succédèrent sur le théâtre de la vie, jouirent de ses douceurs, et moururent en paix : heureux peuple jusqu'à l'heure fatale de sa destruction !

On ne sait laquelle des inondations de barbares qui fondirent sur l'empire romain dans le troisième, le quatrième et le cinquième siècle, trouvant la tranquille Helvétie sur son chemin, l'engloutit en passant. Apparemment qu'il ne resta personne pour le dire, ou qu'à Rome on n'y fit aucune attention, la destruction d'une des provinces de l'empire étant devenue un événement ordinaire.

CHAPITRE III.

L'Helvétie détruite par les barbares dans les quatrième et cinquième siècles. — Les Bourguignons chassés par les Francs. — Lois des Bourguignons. — Gouvernement des descendans de Clovis. — Ermitages et monastères; leur utilité.

Rome eut une longue et terrible agonie; mais au milieu des maux qui la consumaient, un seul coup de sa main affaiblie suffisait encore pour disperser la multitude dévorante de ses ennemis. Ses empereurs tombaient les uns après les autres sous le fer de leurs propres soldats; il en périt quinze assassinés dans un assez court espace de temps; cependant quelques uns se montraient dignes d'occuper un trône autrefois si glorieux. Maximin arrêta les barbares; Probus les fit reculer jusqu'au-delà du Rhin et du Necker, et construisit des forteresses dans leur pays; Constantius Chlorus les défit devant Langres et près de Windonissa (Windish); mais Julien remporta les dernières victoires de la tactique romaine sur le courage barbare, et Rome s'éteignit avec lui (A. D. 354.) (1)

(1) Les villages de Terzen, Quarten, Quinten, situés

Environ un siècle après l'époque probable de la destruction de l'Helvétie, Ammien Marcellin parle de ruines (1) situées dans les Alpes grecques ou pennines, comme étant tout ce qui restait de l'ancienne splendeur d'Aventicum. Le charbon que l'on trouve encore partout dans ses ruines, annonce qu'elle fut détruite par le feu. Après Ammien Marcellin on ne sait plus rien sur ce pays désolé. Le nom même disparaît, et la géographie de Ptolomée, continuée après lui, ne parle que des *déserts de l'Helvétie.*

Une population mêlée de Vandales (2), de Bourguignons, Allemani, Ostrogoths, Francs et Lombards, reparaissait enfin, et formait déjà un corps de nation, lorsque Attila et ses

---

parmi les rochers du lac de Wallenstadt, étaient des postes romains; et ces ruines que l'on trouve encore dans les Hautes-Alpes, appelées par les bergers *huttes païennes*, furent probablement les dernières retraites de ces maîtres du monde reculant devant les barbares. Il y a trente ans environ qu'on trouva trois médailles de bronze au sommet le plus élevé du Stockhorn (au sud-ouest de Thoun), neuf à dix pieds sous terre; elles étaient d'Adrien, de Maximus Thrax et de Marc-Aurèle. On a aussi trouvé sur le Gurnigel un vase contenant cinquante pièces d'or et d'argent, espèces romaines.

(1) Voyez sur l'état présent de ces ruines le premier volume de cet ouvrage.

(2) On croit que le pays ou canton de *Vaud* tient son nom des Vandales.

cinq cent mille Huns, plus terribles qu'aucuns de leurs barbares prédécesseurs, vinrent fondre sur l'Europe des extrémités de la terre. Il ne reste d'autre monument du passage de ce *fléau de Dieu*, par l'Helvétie, qu'un souvenir traditionnel de destruction universelle.

Dès la fin du cinquième siècle, tout le couchant de l'Helvétie se trouvait occupé de nouveau par les Bourguignons, qui parlaient la langue celtique-latine; le reste du pays par les Allemani, qui conservaient leur langage. La Rhétie comprenant le Tyrol, partie de la Souabe, l'Appenzel, Glaris et Uri, appartenaient aux Ostrogoths, qui étaient aussi maîtres des pays que traverse le Pô.

Il y a lieu de croire que les Bourguignons étaient de la race suédoise : Tacite les connaît sous le nom de *Burü;* et *gund* signifie *homme* ou *guerrier* dans l'ancien teuton. Ayant adopté de bonne heure la civilisation des vaincus et traité avec eux (1), leurs lois s'en ressentirent, et embrassèrent les intérêts des anciens comme des nouveaux habitans, tandis que celles des

(1) Par les lois bourguignonnes tout Romain devait abandonner les deux tiers de son champ, le tiers de ses esclaves, la moitié de ses bois, de son jardin et de sa cour. C'était une calamité bien plus sérieuse d'être conquis alors qu'à présent.

Allemani ne furent que la législation de la conquête, il n'y était question que d'eux-mêmes, de leurs troupeaux de buffles (ces animaux, se sont perpétués dans les Alpes jusqu'au douzième siècle), de leurs chalets, leurs chevaux, leurs jumens (1), leurs ours (le gibier de ce temps-là), leurs cerfs privés, leurs chiens de chasse, de basse-cour, de bergerie. Ils s'opposèrent au passage d'Attila; et leur roi ayant été tué, ses quatre fils lui succédèrent : l'un d'eux eut Genève en partage; un autre, Besançon; le troisième, Lyon; le quatrième, Vienne. Gondebaud (celui de Lyon) étant le plus puissant, supplanta ses frères de Vienne et de Genève, et les fit mourir avec leurs enfans, excepté les deux filles de celui-ci. Clovis, roi de France, épousa Clotilde (2), l'une d'elles, qui se servit

(1) Muller fait dériver le titre de *maréchal*, de *maere*, ancien mot allemand, pour jument.

(2) L'ancienne porte du *Bourg-de-Four*, à Genève, était celle du château où Clotilde vivait et où elle reçut les gages de l'union conjugale (un anneau, une pièce d'or et un denier), qui lui furent apportés secrètement par Aurélien, ambassadeur de Clovis. Gondebaud n'osa point s'opposer à cette union, et Clotilde fut emmenée en triomphe dans un char tiré par quatre bœufs. Aussitôt qu'elle eut atteint les frontières de France, elle envoya les vassaux de son royal époux ravager le pays qu'elle venait de quitter ; et voyant bientôt les flammes s'élever de tous côtés,

de tout le crédit qu'elle possédait auprès du roi, son époux, tant qu'il vécut, et après lui sur ses fils Childebert, Clotaire et Théodebert, pour les exciter à porter la guerre dans les états de son oncle Gondebaud. Celui-ci se maintint avec succès contre ses puissans ennemis; mais ses fils furent enfin dépossédés par les Francs, en 534, et le royaume de Bourgogne périt avec eux environ cent ans après sa fondation.

Les querelles sanglantes de barbares qui vengeaient avec fureur des crimes qu'ils étaient toujours prêts à commettre eux-mêmes, et qui étaient dénués également de foi et d'humanité, offrent si peu d'intérêt, que cette courte notice sur les Bourguignons aurait été supprimée, si leur législation n'eût fourni quelques données sur l'histoire de l'esprit humain. Ce même Gondebaud, souillé du sang de toute sa parenté, avait cependant rédigé un code qui assurait une égale justice aux Romains et aux Bourguignons; mais ses sujets, moins libéraux que leur prince, se révoltèrent contre cette offensante impartialité, et une diète, composée de trente-

---

elle bénit le ciel de ce qu'il lui avait été permis de venger déjà son père et ses deux frères décapités, et sa mère jetée dans le Rhône! Telles étaient les notions de justice de ces temps-là : s'en étonnera-t-on, lorsqu'on les voit encore reparaître dans des temps très civilisés?

six nobles, abolit le code, lui substitua d'autres lois, les unes assez bonnes, et d'autres fort extraordinaires : elles infligeaient une peine pécuniaire à celui qui refuserait l'hospitalité à un étranger, et la peine du fouet, si le coupable était serf : l'esclave qui coupait les cheveux d'une femme libre était puni de mort. Le salaire d'une sorcière qui faisait retrouver des effets volés y était soigneusement réglé ; celui qui volait un chien était condamné à une bien étrange punition. *Si quis acceptorem* (un faucon) *involare præsumserit, sex uncias carnis acceptor ipsi supra testones comedat!* Spon, ou plutôt son savant éditeur, dit, en parlant de *ces lois des Bourguignons*, qu'elles furent *rédigées par les principaux de l'État, et les plus habiles gens que l'on pût trouver.* L'assemblée des évêques donna au clergé un code particulier pour la discipline, lui imposant des règles sévères, et particulièrement la chasteté. Il paraît que ces prélats s'occupaient de la culture de leurs terres, et menaient une vie simple, frugale et studieuse, remplissant les fonctions de juges, et soumettant les réfractaires puissans par les armes spirituelles et par la peine du *ban*, qui mettait le coupable hors la loi. Quels que soient les abus qui se glissèrent dans l'Église, et la corruption du clergé dans les siècles suivans, on ne saurait nier que la société lui dut beaucoup dans

ces premiers temps; et, comme l'observe Muller, on jugerait aussi mal de l'ancienne discipline des légions romaines, par ce qu'elles étaient alors, que de la pureté de l'Église à cette époque, par ce qu'elle devint quelques siècles après. Tout pouvoir qui n'était pas du glaive, devait adoucir le sort de l'humanité en proie à la violence effrénée, et le cloître était alors le seul antidote du camp.

Gondebaud rebâtit Genève, détruite plusieurs fois dans les derniers temps de l'empire romain : on y rencontre souvent, en fouillant le sol, deux pavés distincts, à quelques pieds d'intervalle, sous le niveau actuel.

L'Europe, ravagée par tant de barbares, vit paraître, dans le sixième siècle, un nouvel ennemi plus terrible encore qu'Attila : ce fut la petite-vérole, qui se manifesta pour la première fois dans l'année 570. Elle avait été apportée d'Arabie en Abyssinie et en Égypte par une armée d'Abyssiniens revenant de la conquête des Ammonites, et passa à Constantinople par les caravanes de l'Inde qui traversaient l'Arabie et l'Égypte. De la Grèce, elle atteignit la Lombardie, bientôt après la Bourgogne, et se répandit partout. C'était alors une maladie mortelle, et si contagieuse, que la terre semblait menacée d'une entière dépopulation. Personne n'osait approcher des morts pour leur donner

la sépulture, et les vivans se fuyaient entre eux: il y eut des villages et des villes abandonnés, et l'on voyait les troupeaux errer sans guide dans les campagnes. A la fin, soit que la contagion fût épuisée ou qu'on s'accoutumât au danger, les affaires de la vie reprirent leur cours; on se partagea des terres sans héritier; il y eut des guerres et des traités comme à l'ordinaire, et il ne resta d'autres traces de cette catastrophe, que de nouvelles lois pénales sur l'observance du dimanche et des six jours après Pâques.

Les fils de Clovis avaient occupé sans gloire le trône de Bourgogne, depuis la chute de la maison de Gondebaud; ils étaient dominés par le patricien de Bourgogne, dignitaire apparemment semblable aux *maires du palais*; mais ils réussirent à diminuer son pouvoir en augmentant celui des autres nobles, qui acquirent la propriété héréditaire de leurs terres : cette aristocratie devint ensuite populaire par l'introduction des bourgeoisies dans le douzième et le treizième siècle. Une assemblée annuelle, tenue le premier de mars, faisait des lois auxquelles tous étaient également soumis; l'esclave, l'affranchi, les citoyens ou *ingenui* (1).

(1) On les appelait aussi *omnes crinosi* ou *tricoracati, eo quod pilosi*, etc. Muller observe que *tricca* était le mot vulgaire en France pour les cheveux attachés en

La condition des esclaves fut améliorée; on leur permit de disposer de trois jours dans la semaine, à condition qu'ils paieraient à leurs maîtres certaine redevance en œufs, volailles, pain et bière. La plupart des crimes étaient expiés par une amende; la peine de mort n'était infligée qu'à ceux qui ne pouvaient la payer; et, bien que barbare, cette législation remplissait son objet. Le pays était divisé en *centuries*, dans chacune desquelles un certain nombre de chefs de famille, cent probablement, faisaient la police et répondaient de toutes les infractions aux lois qui pouvaient se commettre dans leur district. Le grand Alfred, en Angleterre, imita cette institution avec succès, et de nos jours elle n'a pas moins bien réussi en Sicile. Dans les causes douteuses, on avait recours au combat judiciaire, ou même on tirait au sort, et ce mode d'administration de la justice, sans être beaucoup plus absurde que n'aurait été une décision légale, fondée sur le chaos de lois étrangères et d'édits contradictoires, avait au moins le mérite de la promptitude, qui ne le cède en importance à aucun autre. Le serment était en usage comme chez les Romains.

Quoique la civilisation eût fait des progrès,

---

queue : figurativement c'était un instrument de correction, un bâton.

les mœurs étaient encore dans une extrême barbarie. Six princes mérovingiens périrent par le fer et le poison dans l'espace de quarante ans. Muller compare la destinée des descendans de Clovis à celle des descendans de Minos; il ne leur manquait que la poésie et le langage des Grecs, pour leur assurer la célébrité des Atrides.

Le siècle des crimes doit être celui des remords et de la pénitence : aussi voyons-nous un grand nombre de guerriers et de seigneurs choisissant, pour y finir leurs jours, quelque grotte solitaire au milieu des bois et des rochers, et souvent après leur mort, de riches monastères s'élevaient dans le lieu consacré par leur sainteté. C'est ainsi que Germanus de Trèves devint le fondateur de Moustier-Grand-Val, dans le sein du Jura et de l'abîme qui sert de lit à la Birs. Les monastères de Saint-Ursicin, près de la source du Doubs; de Saint-Imier, dans la vallée de la Suse, et nombre d'autres, eurent la même origine. En tant qu'un certain degré de concentration et de permanence de propriété est utile à la civilisation générale, ces institutions furent bienfaisantes. Les moines étaient incomparablement plus instruits, plus justes et plus paisibles que n'eussent été aucuns autres propriétaires, et meilleurs administrateurs; leurs revenus passaient, sans intermédiaire, dans les

mains du peuple, sous la forme de salaire ou d'aumône, et ils formaient la seule puissance qui pût les protéger contre la noblesse féodale. L'on peut dire que la juste reconnaissance des peuples ne fut pas le moindre des titres à la grandeur à laquelle on les a vus parvenir.

CHAPITRE IV.

Le Christianisme prêché en Helvétie par des Écossais. — Invasion des Huns. — Les Arabes. — Age d'ignorance profonde sans historiens. — Pépin et Charlemagne. — Ducs de Bourgogne. — Les institutions féodales, et l'autorité de l'Église, utiles autrefois. — La grandeur de Charlemagne donne naissance au merveilleux.

(A.D. 565.) Dès le sixième siècle on trouvait sous le climat presque polaire des Hébrides, dans le collége de *Hy* ou *Jona*, à *Icolmkill*, des hommes distingués par un zèle extraordinaire pour la littérature ancienne, la liberté civile, et la religion ; ils y conservaient un riche dépôt de manuscrits, parmi lesquels la grande histoire de Salluste existait encore jusqu'au temps des ravages fanatiques des presbytériens. Quelques membres de cette communauté illustre, Columban, Gall, Magnoald, appelé aussi Magnus

ou Saint-Mang, et plusieurs autres (1), passèrent en France, et y bâtirent un couvent dans les déserts de *Wasgau* (Vosges), où ils enseignèrent la religion et l'agriculture. Persécutés par la reine Brunehaut, ils obtinrent du roi d'Austrasie, Dietbert, la permission de prêcher le christianisme dans l'Helvétie allemande. Ils allèrent au bourg d'*Ascapha*, maintenant Schaffhouse, à Zurich, au pays de Tockenbourg, et en d'autres lieux; mais ces saints hommes ne trouvant pas les barbares habitans dociles, les quittèrent avec plus de colère qu'il ne sied a des apôtres de la vérité. Ils réussirent cependant à fonder le couvent de *Disentis*, près des sources du Rhin, et Gall ayant appris d'un chasseur, son disciple, qu'il y avait au milieu des montagnes glacées de l'Appenzel une vallée délicieuse, arrosée d'une rivière où les ours, les loups et les sangliers venaient étancher leur soif, s'y transporta avec quelques autres missionnaires. Ils s'établirent non loin d'une chute de la rivière Steinach, subsistant du travail de

(1) On nomme aussi saint Béat, autre Anglais dont le véritable nom était Suétone, et qui, après avoir été converti au christianisme à Rome, sous l'empereur Claude, vint prêcher en Helvétie trois siècles avant les missionnaires dont il est ici question, et qui finit ses jours dans l'ermitage célèbre du lac de Thoun; mais l'existence de ce saint Béat semble un peu fabuleuse.

leurs mains, enseignant et civilisant, par leur exemple, les peuplades sauvages des environs. La réputation de ces cénobites s'étendit au loin, et devint si grande, que l'évêché de Constance fut offert à Gall; mais il le refusa, et vécut de la même manière jusqu'à (690 à 700) l'âge avancé de quatre-vingt-seize ans. L'abbaye de *Saint-Gall*, fondée cinquante à soixante ans après sa mort, devint le berceau des sciences dans l'Helvétie, et une des écoles les plus célèbres en Europe, du huitième au dixième siècle: on y conserva précieusement Quintilien, le livre d'Ammien Marcellin, quoiqu'il donne une description si défavorable du pays, et d'autres trésors littéraires. Des savans écossais continuèrent de visiter Saint-Gall, et les manuscrits qu'ils y apportèrent existaient encore en 1780, sous le titre de *Scotice scripti.* Entre autres curiosités scientifiques, Ratpert fait mention d'une mappemonde qu'il qualifie de *subtili opere.*

Deux autres illustres Écossais, Fridolin et Sigebert, avaient choisi pour retraites des lieux éloignés l'un de l'autre, quoique également sur le Rhin; l'un près de Bâle, l'autre près du Saint-Gothard; et les monastères de Seckingen et de Disentis furent dans la suite fondés sur les ruines de leurs ermitages. La vallée de la Linth, alors couverte de forêts impénétrables, fut

donnée aux moines de Seckingen, par deux nobles Rhétiens, Urso et Landulph. Fridolin consacra une chapelle à saint Hilaire, d'où vient, par corruption, *Glarus* ou *Glaris*. Les nouveaux chrétiens de l'Helvétie n'eurent un clergé qu'après l'établissement de l'évêché de Constance, dans l'an 670, et la division du pays en paroisses eut lieu dans le douzième siècle seulement.

Des barbares du nord, qui semblent avoir encore été des Huns, menaçaient de nouveau la Suisse et l'Italie, pendant que du côté du midi une armée d'Arabes pénétrait en France par l'Espagne. Le nouvel édifice social, à peine sorti des ruines de l'empire romain, allait être détruit, et avec lui, peut-être, le christianisme; lorsqu'un héros, Charles-Martel, sauva l'Europe par la victoire qu'il remporta sur ces Arabes. Pendant ce temps-là, les Huns, égarés dans le dédale des montagnes de la Rhétie, et cherchant le passage du Saint-Gothard par la vallée du Rhin, succombèrent près du couvent de Disentis, sous les efforts réunis d'hommes accoutumés aux montagnes, et à qui elles offraient tant d'avantages. Les dévastations anciennes et la dépopulation qu'un intervalle de plusieurs siècles n'avait pas suffi à réparer (1),

(1) Muratori nous apprend que dans le huitième siècle

devinrent la sauvegarde de l'Helvétie, par les obstacles naturels que présente un pays désert. Mais ces mêmes obstacles ne purent en écarter la guerre civile allumée par l'élévation de Charles-Martel. Les vastes champs de bataille de la France et de la Bourgogne ne suffirent pas pour décider la grande querelle excitée à cette occasion, et les forêts de la Rhétie et de l'Helvétie en devinrent le théâtre. L'abbaye de Saint-Gall en particulier, ainsi que la population créée autour d'elle, éprouvèrent toutes les horreurs de la guerre.

Les ténèbres qui enveloppaient l'Europe depuis la chute de l'empire romain semblent être devenues plus profondes dans le septième et le huitième siècle, et l'absence presque totale de matériaux historiques fait seule l'histoire de ce temps-là. Il paraîtrait que le rétablissement même de quelque sorte d'ordre et de sûreté publique, par l'assimilation graduelle des anciennes et des nouvelles races, des vainqueurs

---

la moitié de l'Italie était un désert couvert de forêts et de marécages, et infesté de loups et autres bêtes sauvages. La Suisse sans doute était dans la même situation : aussi trouve-t-on dans les anciennes chartes que les terres données aux monastères et à des particuliers, sont décrites comme *eremi* (désolées), ou ayant été prises sur le désert *ab eremo*, comme on pourrait dire à ce jour de l'intérieur de l'Amérique.

et des vaincus, avait contribué à éteindre de plus en plus toute curiosité ou émulation littéraire. La tranquille possession de caves bien garnies faisait oublier aux moines, seuls historiens de ces temps-là, l'instruction de la postérité: leurs maigres chroniques ne parlent même pas de plusieurs grands dignitaires de l'Église; il n'est question nulle part, pendant deux siècles (de 601 à 815), des évêques de Lausanne; ni de ceux de Bâle pendant quatre siècles, et rarement de ceux de Sion. (1)

Les descendans de Clovis (mérovingiens) avaient occupé le trône de France pendant deux cent soixante-huit ans, et pendant deux cent dix-huit ans celui de Bourgogne, comprenant la plus grande partie de la Suisse,

(1) Nombre d'ecclésiastiques, dit Du Cange, n'entendaient pas et ne pouvaient lire le bréviaire qu'ils étaient obligés de répéter tous les jours; les grands seigneurs et les rois traçaient le signe de la croix au lieu de leur nom, *signum crucis manu propria, pro ignoratione litterarum*, d'où vient l'expression de *signer* au lieu de souscrire. Le génie de Charlemagne et celui du grand Alfred en Angleterre, arrêtèrent quelque temps les progrès de la décadence générale, qui devint complète après eux. La corruption égalait l'ignorance de ces temps affreux, et les actes de cruauté, de perfidie et de vengeance, dont le récit nous est transmis par Grégoire de Tours et autres auteurs contemporains, paraissent à peine croyables. Il n'y eut quelque amélioration que vers la fin du onzième siècle.

lorsque incapables de s'y maintenir plus longtemps, ils laissèrent Pépin, maire du palais, (751) s'en emparer. La grandeur de son fils (768). Charles (Charlemagne) donna à cette nouvelle race royale la dénomination de *Carlovingiens*. Les qualités extraordinaires de Charlemagne, son génie, sa sagesse, la vigueur et la modération de son gouvernement, quelques crimes politiques et un grand nombre de vertus publiques, sinon privées, exercées pendant la (814) longue durée d'un règne de quarante-six ans, lui soumirent la meilleure partie de l'Europe, depuis l'Elbe jusqu'au Tibre, depuis l'Océan jusqu'aux frontières de l'empire grec. Mais rien de son caractère ne fut le partage de ses enfans; leur postérité dégénéra plus rapidement encore que la dynastie précédente, et l'empire de Charlemagne fut successivement démembré. La partie helvétique du royaume de Bourgogne comprenant tout le pays situé entre le Jura et le grand Saint-Bernard, passa à Rodolphe de Strattlingen, premier roi de (888) Bourgogne de la seconde race (1). L'empereur d'Allemagne, Arnoul, l'un des descen-

(1) Les rois de Bourgogne de la première race bâtirent un château à Orbes pour les *patrices* ou *comtes*, leurs représentans dans la *transjurane*; il en reste encore d'assez belles ruines.

dans de Charlemagne, entreprit de lui ôter cette couronne; mais Rodolphe se défendit pendant onze ans, de château en château, et de montagne en montagne, toujours perdant des batailles, mais enlevant les détachemens de son ennemi. Ses sujets lui demeurèrent fidèles au milieu de son adverse fortune, et il les en récompensa par douze années d'un gouvernement juste et sage, après qu'il eût obtenu la paix, *aimé des siens*, dit la chronique, *et respecté des étrangers*.

Charlemagne ne fut point un prince absolu; son autorité paraît au contraire avoir été limitée par une multitude de formes populaires qu'elle rencontrait à chaque pas; il lui fallait consulter une aristocratie nombreuse, composée de la noblesse et du clergé; et ceux-ci avaient à ménager l'opinion de leurs vassaux; car ni l'empereur, ni l'aristocratie féodale n'avaient de troupes réglées, et ne pouvaient se passer tout-à-fait de la bonne volonté de leurs sujets. Les revenus de Charlemagne se bornaient presque exclusivement au produit de ses domaines. Celui qui donnait des lois à l'Europe réglait lui-même le prix des œufs de sa basse-cour, et s'habillait du drap dont la reine avait filé la laine. Les peuples vaincus payaient une *redevance* peu considérable sur les terres qu'on leur avait laissées, ainsi qu'une légère taxe per-

sonnelle *de capite.* On peut juger de la pénurie des finances de ce grand empire, lorsqu'on voit l'argent ramassé à la porte des églises et le péage des ponts figurer parmi les ressources du budget de Charlemagne. Les grands vassaux lui accordaient de temps à autre des subsides volontaires; mais il ne pouvait en exiger que le service militaire. Les ordonnances de son conseil, qui avaient presque toujours un objet local, étaient soumises par son chancelier aux archevêques et aux comtes, et par ceux-ci aux évêques, aux chefs des abbayes, aux centumgraves (juges de dixains) et aux villes : elles étaient ensuite lues au peuple; c'est-à-dire à tous ceux qui possédaient sept pieds de terre derrière eux et sept pieds devant, et n'étaient finalement ratifiées par le souverain qu'après avoir été ainsi approuvées par ses sujets, *lex consensu populi fit et constitutione regis.* Une législation aussi compliquée n'aurait pas pu remplir son objet si elle eût embrassé tout l'empire de Charlemagne; mais cet empire était dans le fait une fédération de différens états, royaumes et républiques, chacun avec son administration locale et indépendante, sous le même chef suprême. Les centumgraves étaient des juges dont les décisions étaient portées au tribunal suprême des assises provinciales, composées de douze échevins choisis par le peuple,

et présidées par le comte : les avoués ou avocats des abbayes et des évêques y assistaient ordinairement. Ce tribunal populaire connaissait des différends qui s'élevaient entre les vassaux et leurs seigneurs. Un commissaire du souverain visitait les provinces une fois par an pour recevoir les plaintes des magistrats ou du peuple. L'Église recommandait le célibat des prêtres, mais ne l'imposait pas, car Paschal, évêque de Coire, était marié à la comtesse Œsopeia.

Quoique les relations de la féodalité fussent le résultat de la conquête (1), cependant il fal-

(1) Le gouvernement féodal a ceci de bien remarquable qu'établi en divers lieux à la suite d'invasions faites par des peuples différens et sans rapports les uns avec les autres, ses institutions sont partout les mêmes, tant les circonstances qui leur donnèrent naissance se ressemblaient. Chaque homme libre, c'est-à-dire chaque soldat parmi les vainqueurs, reçut une *dotation* en terres proportionnée à son grade, sous la condition de reprendre les armes lorsqu'il en serait requis par son prince ou général, qui resta chef de la colonie militaire et eut la plus forte part. Divisant ses terres, il les distribua à ses amis et à ses protégés pendant leur vie; ils devinrent ses vassaux; imitant son exemple, ceux-ci subdivisèrent leurs terres; et l'état féodal ne fut qu'un camp en permanence. Les grands vassaux de la couronne obtinrent peu à peu la propriété héréditaire de leurs fiefs; un pas de plus les rendit inaliénables. Les cultivateurs étaient divisés en trois classes.

1°. Les esclaves pris à la guerre ou acquis de diverses

lait bien que l'assujettissement des vassaux ne fût pas sans compensations; car les hommes libres se plaçaient souvent de plein gré, eux et leurs propriétés, sous la protection de quelque abbaye ou de quelque seigneur puissant, celle-là de préférence, faisant hommage de leur propriété, qui leur était rendue à titre de fief. Les évêques nommés par le clergé et le peuple, sans la participation du gouvernement, devenaient naturellement gardiens de la liberté, qu'ils protégeaient contre les abus du pouvoir. On trouve dans les Capitulaires de Charles-le-Chauve, petit-fils de Charlemagne, le passage suivant: *A qua sublimitate dejici à nullo debueram sine*

---

manières : c'était la classe la plus nombreuse jusqu'au douzième siècle. Les maîtres exerçaient sur leurs esclaves un pouvoir absolu, et lorsqu'ils leur ôtaient la vie, n'étaient soumis qu'à une amende légère. Point de mariage pour les esclaves; leur union était désignée par le nom de *contubernium*, et non *nuptiæ* ou *matrimonium*. Les profits de leur travail appartenaient à leur maître, qui pouvait les vendre avec la terre, *adscripti glebæ*.

2°. *Les villains* étaient aussi *adscripti glebæ*, mais différaient des esclaves en ce que, payant un certain fermage, ils pouvaient disposer du surplus.

3°. *Arimanni* ou *tributales*, etc. etc., petits propriétaires libres, qui exploitaient, outre leurs propres biens, des terres à ferme, pour lesquelles ils étaient soumis à certains services. Ces détails sont extraits de Robertson (*Histoire de Charles V*), qui cite Muratori et Du Cange.

audientia et judicio episcoporum, quorum castigatoriis judiciis me subdere fui paratus. Il n'est point nécessaire d'avoir recours à la superstition du peuple et à l'artifice et l'ambition des prêtres pour expliquer le grand pouvoir de ces derniers; c'était, comme nous l'avons déjà remarqué, l'ascendant naturel de la supériorité d'intelligence et la préférence accordée au savoir et à la raison sur la force aveugle et brutale, dans l'administration des lois et du gouvernement. Comme il arrivait souvent que les paysans devaient des cens à un monastère en même temps qu'ils étaient tenus d'obéir à un comte, c'est-à-dire de travailler pour le premier et de combattre pour le second, de loger et voiturer ses gens de guerre, d'aller dans ses tribunaux et de recueillir ses amendes, et que le comte faisait souvent usage de ses droits de manière à nuire avec intention à ceux du monastère, les censitaires du couvent furent à la fin affranchis de la puissance militaire des comtes. Il était en même temps défendu à tout ecclésiastique de faire la guerre et de s'exposer à répandre le sang humain dans les querelles féodales, si fréquentes dans ce temps-là.

CHAPITRE V.

Invasion des Turcs et des Hongrois. — Reine Berthe. — Fin du monde attendue. — Monastères fondés. — Maison de Habsbourg. — Idda de Lorraine. — Savoir des moines. — Ils encouragent l'agriculture. — Leur manière de vivre.

(A. D. 921.) Peu de temps après la fondation du duché de Bourgogne, une nouvelle race de barbares, appelés indifféremment Turcs ou Hongrois (étrangers), pénétrèrent dans la Bourgogne et la Lombardie. Chassés du nord de l'Asie par d'autres barbares, ils étaient venus par la mer Noire et le Danube jusqu'en Moravie et dans la Bavière, et avaient mis l'Allemagne à contribution. Les souverains de la Bourgogne et de la Lombardie étant en guerre, celui de Lombardie s'avisa d'appeler ces barbares comme auxiliaires; mais, au lieu de se retirer à la paix, ils occupèrent le pays pour leur propre compte, se livrant au pillage et à la débauche, jusqu'à ce qu'affaiblis par leurs excès ils furent exterminés.

Trente ans après, d'autres bandes, en apparence de la même race, et que Luitprand et Frodoard appellent indifféremment Sarrasins,

Arabes ou Hongrois, parurent de nouveau, et commirent d'affreux ravages. La mère du roi de Bourgogne, l'excellente reine Berthe, dont le fuseau a passé en proverbe, fut obligée de se réfugier dans une tour solitaire, près du lieu où Neuchâtel a été fondée depuis. La tour de Gourze sur la colline voisine de Cully, et plusieurs autres châteaux forts répandus dans le pays, et portant le nom de la reine Berthe, furent bâtis à l'occasion de ces ravages des Sarrasins. Ils occupèrent pendant plus de cinquante (921 à 973) ans tous les passages des montagnes entre la Suisse et l'Italie, et s'y fortifièrent; les voyageurs, même en caravanes, étaient dépouillés, assassinés ou réduits en esclavage, et vendus; à la fin certains droits s'établirent, et ces voleurs devinrent des autorités régulières : bien des noms perpétués dans le pays rappellent leur origine; tels que *Maur-Mont*, *Mauro-Fonté*, le *Mur-des-Sarrasins* près d'Avenches, etc. Les querelles de ces brigands entre eux fournirent une occasion favorable de les attaquer avec avantage, et ils eurent le sort de leurs prédécesseurs.

(A. D. 1000.) Sur la foi d'un passage obscur des Écritures (1), l'attente de la fin du monde s'était emparée de l'esprit des hommes, et nom-

(1) Révélations, chap. XX, v. 2, 3, 4 et 5.

bre de fondations pieuses lui dûrent leur origine : l'abbaye de Payerne, en particulier, fut bâtie par la reine Berthe, et richement dotée en terres et vassaux ; les ruines d'Aventicum fournirent les matériaux. Cette auguste fondatrice prononça, contre les grands de la terre qui se montreraient ennemis du monastère de Payerne, des imprécations solennelles : qu'ils soient *rayés du livre de vie*, disait-elle; *que leur corps, dès cette vie, ressente un avant-goût des peines éternelles de l'enfer, comme Héliodore qui fut fouetté par les anges*, etc. Elle ne se doutait pas que des bourgeois d'une petite ville, fondée deux siècles après (Berne), chasseraient sans scrupule, comme sans difficulté, les moines de son couvent, où ils ne laisseraient que la cloche, et en feraient un magasin à blé. On a remarqué que les moines de la partie romande de l'Helvétie ne se sont jamais distingués par leur savoir comme ceux de la partie allemande; et Berenger, de Tours, donnait à cette première le nom de *Moderne Béotie :* c'était alors une vaste forêt, habitée seulement dans le voisinage des châteaux forts et des monastères. La partie allemande était moins désolée.

Quelques unes des familles puissantes qui se feront remarquer dans les guerres du quatorzième siècle, commencent à paraître dans le dixième et les suivans; on rencontre déjà

dans l'histoire les noms de Kibourg, de Rapperschwyl, de Lenzbourg, de Hallwyls, de Bonstetten, etc. Une autre famille, destinée à donner des lois sur l'Indus et le Pô, le Danube et le Tage, et à conquérir la moitié du Nouveau-Monde, ne se distinguait alors par aucune supériorité marquée entre les nobles de l'Helvétie. C'étaient les Gontrans de l'Alsace, dont Herrgott fait remonter la généalogie jusqu'au septième siècle. Dépouillés de leurs fiefs par l'empereur Othon, ils n'avaient conservé qu'une terre en Argovie, près du confluent de l'Aar et de la Reuss, où ils vivaient sans gloire aux dépens de leurs malheureux vassaux, dont les plaintes ont été recueillies par l'histoire. Ils y bâtirent le château de Habsbourg sur un tertre isolé, et en prirent le nom; d'une fenêtre de la tour, encore debout, l'œil embrasse à la fois tout ce que ces ancêtres de la maison d'Autriche possédaient dans le dixième siècle. L'épouse d'un des fils de Habsbourg, la pieuse Idda de Lorraine, nièce de Hugues-Capet, dont la conscience était troublée par l'idée des injustices et des cruautés attribuées aux ancêtres de son époux, ne pouvant réparer les maux qu'ils avaient faits, consacra son douaire à la fondation du couvent de Muri, afin que de saints religieux priassent pour le repos de leurs âmes. Ils devaient aussi pourvoir au bien-être des

habitans, et cultiver les terres; *quia*, disent les *actes* du couvent, *vita omnium spiritualium hominum sine litteris mors est.* Cette communauté devint en effet très savante; les jeunes gentilshommes qui y étaient élevés lisaient Homère, les fables d'Ésope, Ovide, Salluste, et tout ce que les anciens historiens nous ont laissé de bons modèles; ils cultivaient la musique et la versification, et s'exerçaient dans la calligraphie, qui était un grand art avant l'invention de l'imprimerie. Quelques uns des moines pouvaient répéter tout Virgile de mémoire; et telle était la tournure classique de leur esprit, qu'ils appelaient leur cloître *la république;* et leurs assemblées, *le sénat.* A Muri et à Saint-Gall on commençait à distinguer dans l'Écriture les livres authentiques de ceux qui ne le sont point, et à juger des pères de l'Église à peu près comme on le fait aujourd'hui. Salomon, évêque de Constance, se distinguait parmi les savans ecclésiastiques; c'était l'*admirable Chrichton*, ou le *Pic de la Mirandole* de son temps; généreux comme un prince, beau de sa personne, plein d'esprit et de savoir. Un religieux, qui était poète, tira de la relation d'Aristote sur l'Inde, le sujet du premier roman qui ait probablement été écrit depuis la renaissance des lettres: *les Aventures du duc Ernest de Souabe.* Peut-être, observe Muller, ce que l'antiquité

nous avait transmis de plus précieux, l'histoire politique d'Aristote en cent cinquante Livres, perdue depuis le troisième siècle, existe-t-elle encore dans la poussière et les ruines de quelqu'un des monastères de la Suisse. Les grandes dames de ce temps-là n'étaient point étrangères aux lettres; une d'elles, Hedwige, duchesse de Souabe, qui de son château de Hohentwiel gouvernait une vaste province, paraît avoir pris un bien tendre intérêt à Eckard, le savant le plus distingué de Saint-Gall. Ce docte religieux avait des manières douces, une voix séduisante et le regard vif et perçant: elle le recevait familièrement, et passait des journées entières en tête à tête avec lui, occupée à lire les anciens. Le serment le plus sacré en Souabe était: *Par les jours d'Hedwige.*

Les moines de Muri joignaient aux études beaucoup d'expérience et d'activité en agriculture, défrichant les terres incultes de leurs vastes domaines, et encourageant les cultivateurs par le don d'une charrue, d'un chariot, de deux paires de bœufs, une truie, un coq, et deux poules, une faux, une hache et des semences. Le donataire était tenu de payer une certaine rente en nature, de labourer pour le couvent cinq arpens de terre deux fois l'an, et de travailler un certain nombre de jours. Ces conditions étaient fidèlement observées de part

et d'autre. Les paysans, aidés et protégés par une administration sage et paternelle, croissaient en nombre, et prospéraient; leurs vaches allaient à la montagne sous la garde de bergers qui rendaient compte du produit en fromages à la fin de la saison. Il y avait un inspecteur des chalets, appelé *le prevôt*. C'était à la Saint-André que les paysans apportaient au couvent leur rente annuelle en fromages, bestiaux, noix et autres fruits (point de blé), draps et toiles, cuir et chapeaux (filtri). On voit par là que les manufactures étaient toutes domestiques. Les registres du couvent (*acta murensia*), déjà cités, nous ont conservé le nom d'un personnage notable, une dame Berklinde, *præpotens mulier*, qui seule, entre toute la clientelle de Muri, avait le privilége du parcours dans les champs et les jardins de ses voisins pour son taureau, son porc et son bélier; son étable avait droit d'asile comme les églises. Le registre ne nous dit pas le motif de ces singuliers priviléges.

Le luxe n'était point inconnu; Ekebard, auteur contemporain, nous apprend que la table de ce savant évêque, Salomon, déjà mentionné, était couverte de riches tapis et de vases précieux, et qu'aux festins des grands (il ne dit pas positivement les festins épiscopaux), on exécutait certaines danses qu'il décrit ainsi : *Saltant satyrici, psallunt symphoniaci.* La cui-

sine n'était pas, à la vérité, très recherchée; on faisait bouillir ensemble, dans d'immenses chaudières, toutes sortes de viandes, qui, avec un peu de pain et de vin, beaucoup de fromage et de bière, constituaient un festin. La Suisse ayant alors peu de terres à blé et encore moins de vignobles, le pain et le vin étaient des objets de grand luxe. Les caves de la riche abbaye de Saint-Gall, tout écossaise qu'elle était, ne comptaient que deux tonneaux de vin: Ulric, évêque d'Augsbourg, ayant voulu en ajouter un troisième, il fut malheureusement versé en chemin dans une fondrière d'où il paraissait impossible de le tirer. Les moines désolés eurent recours aux processions, pendant lesquelles ils exhalaient leurs regrets en *Kyrie eleïson;* mais le tonneau ayant été inespérément dégagé sans accident, leurs chants se changèrent en un joyeux *Te Deum.* Les registres du couvent ont perpétué le souvenir d'un autre présent bien plus magnifique du même prélat : c'était une très grosse cloche, puis un onyx taillé en forme de coupe; des tapis de plumes (*opere plumato*); des robes de pourpre et de drap d'or; d'autres, peintes en écarlate (*facitergula cocco imaginata*); des peignes d'ivoire attachés de chaînes d'airain (*inpyrati pectines*); des tables couvertes de toile cirée (*operculis glizinis*), et plusieurs autres objets rares et précieux, que les ancêtres de

l'évêque (les comtes de Kibourg) avaient obtenus dans leurs pèlerinages, ou reçus en présens dans leurs ambassades éloignées. Les grandes dames prenaient plaisir à étaler des objets semblables à l'occasion des naissances, des mariages, des funérailles, ou à la réception d'un chevalier. Telle était la réputation de ce monastère, qu'Athelstan, roi d'Angleterre, lui envoya une ambassade solennelle.

CHAPITRE VI.

La paix de Dieu. — La Bourgogne et toute l'Helvétie sous la protection des empereurs. — Monastères dans les déserts de l'Helvétie. — Les serfs des abbayes mieux traités que ceux des nobles. — Institution civile de Glaris, etc. — Naissances des villes; leurs avantages. — Henri Ier les fortifie et institue la bourgeoisie. — Arnold de Brescia. — Dégénération du clergé.

(A. D. 1032.) L'ANARCHIE du dernier règne des rois de la Haute-Bourgogne avait multiplié d'une manière effrayante la fureur des voies de fait entre les seigneurs. C'était une guerre civile permanente. Hugues, évêque de Lausanne, et trois autres prélats imaginèrent d'établir la

treuga Dei, ou paix de Dieu, pour pallier le mal qu'on ne pouvait empêcher. Ils excommuniaient quiconque prenait les armes et commettait des hostilités depuis l'avent jusqu'à l'octave de l'Épiphanie (trente-quatre jours), ou depuis la Septuagésime jusqu'au dimanche de Quasimodo (soixante-dix jours), enfin, pendant toute l'année, depuis le coucher du soleil le mercredi, jusqu'à une heure après son lever le lundi, ce qui réduirait à environ quatre-vingt-quinze le nombre des jours d'hostilité. Cette institution humaine et politique fut adoptée dans d'autres pays,

La souveraineté du royaume de Haute-Bourgogne, passant à l'empereur déjà maître de l'Helvétie allemande et de la Rhétie, tout le pays formant la Suisse moderne se trouva réuni sous le même gouvernement, ou plutôt sous la protection du même seigneur suzerain. Un demi-siècle après, l'empereur Henri IV, lequel ressemblait, à bien des égards, au monarque révéré qui porta depuis le même nom en France, ayant encouru la disgrâce du saint-siége, fut excommunié, et vit la guerre civile et la guerre étrangère s'allumer en même temps contre lui. Les évêques étaient divisés dans cette grande cause, car Burkard, évêque de Lausanne, prélat guerrier et marié, embrassa la cause de l'empereur, dans laquelle il se fit tuer. L'excommunication

n'était pas toujours un coup mortel, puisqu'un illustre abbé de Saint-Gall, patriarche d'Aquilée, continua de gouverner son abbaye et ses vassaux pendant quarante-six ans, malgré les foudres de l'Église lancées contre lui.

Les troubles politiques du onzième et du douzième siècle accrurent beaucoup le nombre des monastères. Muller en nomme plus de vingt, fondés au milieu des déserts (1), entre les années 1060 et 1140. Les moines appartenaient ordinairement à des familles nobles que la guerre avait ruinées, et qui cherchaient un asile honorable et paisible pour le reste de leurs jours : le fils d'un roi d'Angleterre, et beau-frère de l'empereur Otho, avait pris les ordres à Einsidlen. Ces monastères reçurent successivement de la munificence des empereurs le don d'immenses districts jusqu'alors sans culture, souvent même sans nom, mais où ils appelèrent bientôt une population florissante. Les moines permettaient à leurs serfs de se marier et de disposer de leurs propriétés par testament ou autrement; ceux des nobles n'avaient pas les mêmes avantages, et les mauvais traitemens auxquels ils étaient exposés causèrent une in-

(1) Le couvent d'Engelberg, fondé à cette époque, est situé dans une vallée des Alpes Surènes, si profonde qu'on n'y voit le soleil que six semaines dans toute l'année.

surrection, qui fut en Suisse le premier exemple de la résistance à l'oppression.

Les comtes de Gruyères se distinguaient cependant par un meilleur usage de leur pouvoir; ils s'enrichirent sans guerre et sans violence, en formant de nouveaux établissemens dans la partie reculée de leur vallée; ils en découvrirent même une nouvelle où ils bâtirent le château appelé la *Tour d'Oex* (castrum in Ogo).

D'après la chronique de Tschudi, il paraîtrait que les habitans de la vallée de Glaris s'assemblaient pour discuter les intérêts publics, faisaient des lois en commun, et élisaient leur landammann et autres magistrats à peu près comme à présent. Le maire, qui tenait son autorité de l'abbé de Saint-Fridolin, nommait les juges d'entre les familles les plus distinguées; la dignité de maire était dès lors comme héréditaire dans la famille de l'historien Tschudi, et continua de l'être pendant trois cents ans. Le nom de Tschudi reparaît par intervalles dans les annales de la république pendant le long espace de neuf siècles, ayant été porté par nombre d'illustres guerriers, par dix-sept landammanns, et par le plus ancien et le meilleur des historiens de ce temps-là; il signifie dans plusieurs langages du nord *un étranger*, et le premier Tschudi appartenait probablement à

quelqu'une des hordes barbares qui traversèrent le pays.

Les habitans des vallées isolées, entre leurs remparts naturels, avaient nécessairement des institutions très variées. La plupart cependant reconnaissaient quelque chef féodal, soumis lui-même à l'empereur, ou aux ducs de Zaeringen, ses représentans héréditaires. Malgré cette dépendance, les bourgeois de la plupart des villes élisaient leurs magistrats, comme les moines leur abbé et les chanoines leur prevôt. La souveraineté des empereurs était rarement exigeante; elle assurait une protection efficace; et c'était un grand honneur, ainsi qu'un avantage, de relever directement de l'empire sans pouvoir intermédiaire. Muller assure que les substituts des comtes et des ducs, faisant fonctions de juges, prenaient souvent l'opinion du peuple présent, sur le mérite des causes portées à leur tribunal; ce qui se rapprochait beaucoup de l'esprit du jury moderne.

Un grand nombre de villes prenaient naissance ou acquéraient une nouvelle importance: Genève et Lausanne étaient les plus considérables du pays romand, et cette première était très ancienne; Bâle, Zurich, Schaffhouse et Lucerne tenaient le premier rang dans le pays allemand. Leur rapide accroissement s'expli-

que assez par la sûreté que présentaient leurs murailles et le nombre de leurs habitans. Henri Ier en fortifia plusieurs, et organisa des corporations bourgeoises chargées de les défendre. Il ordonna que le neuvième des paysans capables de porter les armes entrerait dans la ville lorsqu'elle serait menacée, et que le tiers des récoltes y serait toujours placé. Zurich et Bâle devaient beaucoup à leur situation : la première se trouvait sur le chemin de l'Italie par le lac de Wallenstadt, le Saint-Gothard et le Septimer : aussi était-elle remplie de marchands, d'aubergistes et de douaniers. Les différends qui s'élevaient entre eux et les étrangers étaient jugés par un tribunal spécial appelé *Cour des Lombards*; la ville avait un palais impérial, un autre pour l'évêque, un lieu pour les exercices de cheval; Hottinguer l'appelle *imperatorum seu regum olim colonia*. Bâle était située encore plus favorablement, à l'endroit où le Rhin commence à être navigable; et son accroissement fut très rapide. La division du travail, qui s'établit naturellement dans les grands rassemblemens, conduisit à la formation de corporations et maîtrises d'arts et métiers. Le conseil souverain était composé de douze citoyens, et le fut ensuite de vingt-quatre, présidés par l'évêque et choisis sous son influence; cependant cette aristocratie était populaire. Bâle

forma une ligue de dix ans avec d'autres villes sur le Rhin, pour leur défense mutuelle contre les entreprises de la noblesse féodale, les vols de grands chemins et les péages arbitraires.

Zurich avait déjà quelque importance dans l'année 800, puisque Charlemagne y séjourna; la maison qu'il occupait existe encore : mais la fondation de Fribourg et de Berne par les ducs de Zeringen ne remonte qu'aux années 1179 et 1191 (1). Elles ne dûrent leur prospérité à aucun avantage de commerce, mais seulement à leur situation, qui en rendait la défense facile. Des hommes libres, des propriétaires, et un grand nombre de gentilshommes, s'y réunirent bientôt pour leur sûreté réciproque contre les seigneurs puissans qui les opprimaient, et qui cherchèrent inutilement à empêcher la construction des murailles bâties les armes à la main. Les lettres du duc de Zeringen commençaient toujours par ces mots : *Salut et victoire sur l'ennemi.*

Genève, troublée par des disputes éternelles entre ses évêques et ses comtes, ne paraît pas avoir occupé à cette époque un rang fort dis-

(1) Il existait déjà quelques habitations autour d'un château de Nydeck sur le site de Berne ; et le duc de Zeringen fortifia la ville de Berne , et l'accrut plutôt qu'il ne la fonda.

tingué parmi les autres villes, ni avoir joui d'une grande prospérité.

L'esprit d'indépendance des villes commerciales de la Lombardie avait gagné Zurich et Bâle, et se répandait dans les villes le long du Rhin; mais une impulsion d'un tout autre genre leur vint d'un élève d'Abélard nommé *Arnold de Brescia*, qui était venu chercher un asile dans les Alpes, loin des factions qui désolaient l'Italie. Menant lui-même une vie très austère, il prêchait la spiritualité de la religion, et dévoilait les désordres du clergé. Le peuple, déjà prévenu des abus de l'Église, adoptait ces nouvelles opinions avec enthousiasme; les monastères, jusque-là un objet de vénération et de reconnaissance, ne l'étaient plus au même degré, à cause de l'immoralité des moines et des dignitaires de l'Église (1). Les paysans avaient déjà renversé un couvent près de Zurich; le pouvoir ecclésiastique paraissait sur son déclin, comme celui des nobles l'était déjà depuis longtemps, par l'abus des avantages naturels sur lesquels l'un et l'autre étaient fondés; enfin, la réformation du seizième siècle fut sur le point

(1) Quelques uns des évêques, imitant la pompe et les manières des nobles, allaient à l'église à cheval, le faucon au poing, et obligeaient les curés à donner l'avoine à leur monture et un œuf à leur oiseau.

de se faire dans le douzième. Le pouvoir des villes, au contraire, s'accroissait rapidement; mais les bourgeois, si prompts à revendiquer leur liberté, se faisaient peu de scrupule de tenir les paysans dans la dépendance la plus dure, et de lever sur eux des taxes arbitraires.

Arnold de Brescia osa aller à Rome, et y prêcher ses doctrines anti-papales : les circonstances paraissaient favorables, car les Romains modernes, dans l'accès d'une vanité nationale en démence, venaient de rétablir la république, et *in Capitolium senatum erexit!* Ce fut, comme Muller l'observe avec raison, le souvenir même de l'ancienne Rome qui empêcha Rome moderne de recouvrer un gouvernement libre, en donnant aux Romains des espérances exagérées. Arnold resta trop long-temps à Rome; il y fut arrêté, condamné à être brûlé vif, et exécuté.

L'irritation croissait entre les villes et la noblesse, et entre les seigneurs spirituels et temporels, dans toute l'Europe féodale, lorsque la nouvelle de la prise de Jérusalem et du Saint-Sépulcre par les Turcs vint en suspendre les progrès, par la consternation qu'elle répandit dans toute la chrétienté; et un grand nombre de disputes long-temps prolongées furent terminées à la hâte. Les circonstances du traité de paix qui eut lieu à Genève entre l'évêque et le comte de Genevois méritent d'être rapportées.

Celui-ci jura sur l'hostie consacrée d'en observer les conditions, et ses nobles vassaux jurèrent sur des reliques; mais il fut, de plus, stipulé qu'en cas d'infraction de la part du comte, trente de ses vavasseurs, choisis parmi les plus notables, seraient sévèrement fustigés deux fois par an jusqu'à entière réparation.

CHAPITRE VII.

Les Waldstetten. — Constitution civile et morale de Berne. — Anecdote de l'héroïque comte Pierre de Savoie. — Les Suisses résistent à l'interdit du pape.

Il y a au sein des Alpes un petit pays où les Romains ne pénétrèrent probablement jamais, que l'épée d'Attila n'atteignit point, et où aucun château-fort, aucunes ruines du moyen âge ne retracent l'empire de la féodalité. Les bergers, qui depuis quarante générations conduisent leurs troupeaux sur les cimes menaçantes qui servent de rempart à ce sanctuaire, ne connurent jamais de maîtres jusqu'à nos jours. Au fond d'une vallée qui en occupe le milieu, brille un lac sans égal en beauté; il pénètre en forme de baie profonde entre les plus hautes montagnes, et mouille doucement le tapis de

verdure de l'Underwald sur sa rive méridionale. Le petit peuple des Waldstetten, ou *cantons forestiers*, était tellement ignoré dans le onzième siècle, que, lorsque l'empereur Henri II accorda à l'abbaye d'Einsiedlen (1) les terres de son voisinage, il ne fut pas plus question des indigènes qu'en Amérique, lorsque les rois de l'Europe cédèrent aux premiers aventuriers les vastes contrées qu'ils y avaient découvertes. Il se passa bien des années avant que les troupeaux de l'abbaye et ceux des Waldstetten se rencontrassent sur les mêmes Alpes; mais alors il y eut de grandes querelles comme au temps des patriarches, lorsque les bergers du désert creusèrent des puits dans Geraar. L'affaire fut portée devant la cour de Henri V, où les Waldstetten perdirent leur cause, la cession de Henri II y étant reconnue bonne et valable : mais ces bergers, dans la conscience d'un droit antérieur à tous les empereurs et à tous les abbés, bravant de leurs rochers les puissances de la terre, et même l'excommunication, continuèrent à faire paître leurs troupeaux comme de coutume, sans que personne osât s'y opposer. Le successeur de Henri V jugea bon de

(1) L'ermite Meinrad se retira au commencement du neuvième siècle dans la vallée sauvage d'Einsiedlen : les religieux sectateurs qui l'y suivirent la défrichèrent.

rechercher leur amitié, et en obtint une levée de six cents hommes. Il existait parmi eux une tradition relative à leurs ancêtres, qu'ils croyaient venus d'un pays septentrional appelé *Suecia* ou Suède, et quelquefois *West-Frise*, le pays des Cimbres : les noms de trois des chefs qui avaient conduit cette émigration étaient même conservés dans une vieille chanson nationale (1). Cette tradition semblait confirmée par la physionomie, la taille et la couleur des cheveux. Gustave-Adolphe s'en servit pour réclamer leur amitié, lorsqu'il envoya une ambassade au peuple de Schwitz.

Les Waldstetten étaient divisés en trois petites républiques purement démocratiques, et avaient, dès le commencement du douzième siècle, un représentant permanent, appelé

(1) La contrée d'où les ancêtres des Suisses furent, d'après cette tradition, forcés de s'expatrier, est appelée *Suède* dans la chanson ; et cette circonstance s'explique peut-être par l'identité des noms que la Suède et la Suisse portaient au moyen âge : les chroniqueurs donnent à l'une et à l'autre celui de *Suecia*. L'historien des Goths, Jordanes, qui vivait au sixième siècle, et celui des Lombards, Paul Winfried, qui florissait environ l'an 760, font mention de ces chants nationaux des peuples du nord. En se progageant et en se rajeunissant, ils ont sûrement été altérés dans les accessoires ; mais leur base commune, l'émigration de leur terre natale par suite d'une famine, doit avoir eu quelque fondement historique.

patron, avoué ou avocat à la cour impériale, Ulric de Lentsbourg. Après sa mort, Rodolphe de Habsbourg fut nommé pour le remplacer; mais il s'arrogea ensuite, dans une charte, le titre d'avoué héréditaire. Son fils, appelé aussi Rodolphe (1), né en 1218, devint empereur; et c'est de lui que sort la maison d'Autriche.

On ne sait pas précisément à quelle époque ni comment le christianisme pénétra dans les Waldstetten; mais ils avaient peu d'églises ou de chapelles avant le douzième siècle : le peuple s'y rendait dix ou douze fois par an. On sait par tradition, que les cantons d'Underwald et de Schwitz n'avaient entre eux qu'un seul ecclésiastique; point de cloches dans les églises : les paroissiens s'assemblaient au son du cor des Alpes; le calice était de bois, et les ornemens sacerdotaux de toile peinte.

Les premiers temps de Berne ne furent point marqués par cette industrie commerciale sur laquelle la prospérité de plusieurs autres villes

(1) Quoique la famille de Habsbourg se fût arrogé le titre d'avoués héréditaires des Waldstetten, cependant ce second Rodolphe se fit élire par eux en 1257, à l'âge de trente-neuf ans. L'avoué était non seulement leur représentant à la cour de l'empereur, mais leur défenseur à la guerre comme en temps de paix, et l'arbitre de leurs différends; il recevait certains émolumens annuels pour prix de ses services.

paraissait établie ; elle ne montrait point non plus encore l'esprit d'agrandissement qui l'a distinguée depuis ; mais la valeur chevaleresque de ses premiers fondateurs était dès lors remarquable. La législation primitive de ces villes libres n'était assurément ni douce, ni libérale. A Fribourg, par exemple, et il y avait peu de différence à cet égard entre ces différentes villes ; à Fribourg, le vol de 5 sous emportait peine de mort ; le criminel était décapité. Celui qui sortait du cabaret sans payer son écot, était condamné à soixante sous d'amende ; somme énorme, comparée à celle dont le vol était puni de mort. Si un étranger frappait un bourgeois, on l'attachait à un poteau, et *on lui enlevait la peau de la tête;* mais si c'était le bourgeois qui frappait l'étranger, il en était quitte pour une amende de 3 sous.

Lorsqu'un bourgeois était assassiné, tous les autres avaient le droit de poursuivre celui qui était soupçonné du crime, et de le contraindre au combat judiciaire, *assumere duellum.* La chronique de 1288 rapporte un combat extraordinaire de cette sorte, dans lequel l'un des champions était une femme qui remporta la victoire : *Duellum fuit in Berne inter virum et mulierem ; sed mulier prævaluit.*

La maison de Savoie avait donné naissance à un héros doué de ces qualités chevaleresques

qui commandent le respect et l'obéissance. Pierre de Savoie fut, de son temps, comparé à Charlemagne; et, bien que la postérité n'ait pas confirmé cet excès d'honneur, cependant on ne saurait douter que ce ne fût un grand homme. L'anecdote suivante caractérise la jeunesse de ce seigneur. Quelque temps après la fondation de Berne, et lorsque le territoire, s'étendant fort peu au-delà des murs, était borné de trois côtés par l'Aar, les habitans, ayant acheté une prairie sur l'autre rive, voulaient bâtir un pont dans cet endroit; mais les comtes de Kibourg s'y opposaient. Ils prirent le parti de réclamer la protection du jeune comte Pierre, à certaines conditions; et lui ayant envoyé des députés par les montagnes de l'Oberland, au château Chillon où il était, l'offre fut acceptée, et il vint à Berne. Comme le frère du comte de Kibourg avait épousé sa sœur, il pouvait négocier leur affaire avec facilité, et réussit: il fit plus, il aida les Bernois à bâtir leur pont. En reconnaissance, cinq cents de leurs jeunes gens l'accompagnèrent dans une de ces expéditions militaires si communes alors, et contribuèrent à ses succès par leur bravoure. *Que puis-je faire pour vous?* dit le comte en se séparant de ses compagnons d'armes; *demandez!* *Rendez-nous notre charte*, répondit le banneret; *soyez dorénavant l'ami et non le seigneur*

de Berne. Il y consentit sur-le-champ, et l'alliance demeura sacrée jusqu'à sa mort. Appelé également par les habitans de Mœrill en Valais, qui se plaignaient d'un petit tyran du voisinage, appelé *Mangepan,* il prit son château, ainsi que plusieurs autres repaires de brigands, malgré les obstacles que l'évêque de Sion et plusieurs seigneurs lui suscitèrent, et parcourut en triomphe toute la vallée du Rhône. Les comte de Gruyère, de Nidau et d'Arberg lui rendirent hommage, et il fut surnommé le *Saint-Capitaine.* Il avait passé quelques années en Angleterre, fort en faveur à la cour de son parent Henri III; créé comte de Richemond, lord Essex et Dover, il obtint ensuite de Richard de Cornouailles, empereur d'Allemagne, quoique prisonnier dans son propre pays, la cession de toutes les terres échues à l'empire par l'extinction de la famille de Kibourg; et, comme la maison de Savoie avait déjà beaucoup de fiefs dans le pays, le comte Pierre se trouva posséder, à peu près, toute cette partie de la Suisse où l'on parle la langue *romande.* Les nobles, jaloux de sa supériorité, s'assemblèrent en armes devant son château de Chillon; mais au lieu de le prendre, ils furent eux-mêmes attaqués inopinément, et totalement défaits. Le pays de Vaud demeura aux

comtes de Savoie depuis ce temps (1). En leur absence, il était gouverné par un grand-bailli, et l'on a beaucoup insisté sur cette circonstance pendant les disputes de la révolution ; ainsi que sur les états-généraux, que l'on a affirmé avoir été tenus régulièrement, en vertu d'une charte qui ne se retrouve plus. Il n'y a point de preuve que les états-généraux aient été tenus plus de deux ou trois fois ; mais nous reviendrons sur ce sujet.

Les Suisses se montraient jaloux de leur liberté religieuse et politique, et le clergé de Zurich, voulant se soumettre à l'interdit prononcé par le pape contre les bourgeois de la faction gibeline, les magistrats leur laissèrent l'alternative de continuer le service divin ou de quitter la ville, sans leur permettre d'attendre (1248) les ordres du saint-siége. Un grand nombre préférèrent l'exil, mais les cordeliers restèrent. L'un de ces prêtres, ayant rencontré depuis, aux portes d'une ville de la Souabe, l'empereur excommunié, le maudit publiquement. *Cet homme,* dit Frédéric, *voudrait bien avoir les honneurs du martyre, mais je ne lui donnerai pas cette satisfaction.* Un corps de troupes suisses combattit si vaillamment

(1) Pierre de Savoie mourut en 1268.

en Italie, dans la cause de cet empereur, que Struth de Winkelried qui les commandait fut fait chevalier, et les trois cantons forestiers (Waldstetten) reçurent un diplôme dans lequel ce prince déclarait qu'étant *hommes libres, c'était de leur plein gré qu'ils s'étaient mis sous la protection de l'empire.*

CHAPITRE VIII.

Rodolphe de Habsbourg protége le tiers-état contre la noblesse. — Son caractère et son gouvernement. — Ses guerres, sa tactique, et mœurs du temps. — Les Juifs. — Rodolphe assiége Berne sans succès. — Son fils également. — Qualités guerrières des Bernois.

On a vu l'origine des comtes de Habsbourg. Il importe peu à cette histoire de savoir comment Rodolphe, issu de cette maison, parvint à l'empire (1). Né violent et ambitieux, il mérita dans sa jeunesse la haine de ses plus proches parens, fut déshérité par son oncle maternel, et deux fois excommunié; ce qui ne l'empêcha pas de se montrer dans l'âge mûr, habile po-

(1) N'ayant jamais été couronné par le pape, il porta seulement le titre de roi des Germains.

litique, prince magnanime et bienfaisant; adoptant le système de ses prédécesseurs, il protégea le peuple contre les grands, et leur opposa les villes. Ce fondateur de la maison d'Autriche était d'une taille haute et élancée; il avait le nez aquilin, le front chauve et le teint pâle. Habituellement calme et silencieux, il savait donner à sa physionomie une expression d'affabilité et de gaîté; et, doué d'une grande facilité dans les affaires, il trouvait toujours du temps pour ses plaisirs. Telle était d'ailleurs la simplicité de ses habitudes, qu'on le vit une fois occupé à raccommoder son haut-de-chausses de la même main qui avait tenu le bâton de commandement dans quatorze batailles gagnées. Il supporta les fatigues de la guerre jusqu'à la fin, et mourut à l'âge avancé de soixante-quatorze ans, après un règne de dix-huit ans.

Le trône impérial laissait peu de repos à celui qui s'y trouvait placé, et ne lui donnait guère plus de pouvoir. Les grands se regardaient comme les égaux de l'empereur, et en général n'étaient pas ses amis. Protecteur honoraire plutôt que souverain des divers états de son vaste empire hétérogène, il avait la tâche difficile de concilier leurs intérêts opposés, fondés sur des immunités et des priviléges locaux; ses sujets, enfin, ne s'accordaient que dans leur peu de disposition à payer des impôts:

aussi les revenus de Rodolphe parurent-ils toujours disproportionnés à sa munificence. Les querelles sanglantes de ses barons et de ses abbés entre eux, et contre les bourgeois des villes, remplissent l'histoire de son règne, et l'on voit le peuple des Waldstetten y jouer quelquefois un rôle. L'empereur était souvent appelé à terminer ces différends par l'exercice du pouvoir judiciaire et celui de l'épée, tous deux dans ses attributions.

Le respect pour le clergé, si général pendant les siècles précédens, et la préférence qui lui avait toujours été donnée sur les seigneurs temporels, n'existaient plus au même degré. Les richesses et la longue possession du pouvoir n'ayant pas manqué de produire leur effet accoutumé; l'orgueil humain avait pris la place de la charité chrétienne, et au lieu d'austérité, de simplicité et de zèle, le clergé se faisait remarquer par des qualités tout opposées. D'un autre côté, les empereurs d'Allemagne montrant des dispositions favorables au peuple, se le conciliaient de plus en plus : aussi la faction gibeline était-elle beaucoup plus populaire que celle des guelfes; et si le pouvoir de l'Église romaine continua de s'accroître pendant plus de deux siècles, ce fut par l'empire de la politique plutôt que par celui de l'opinion.

L'affranchissement de la Suisse, dans le qua-

torzième siècle, se préparait dès le douzième et le treizième siècle, par des ligues défensives entre les villes; la passion du service étranger commençait aussi à se manifester jusque chez les purs républicains des Waldstetten, et les intrigues d'Écelini (petit tyran de la Lombardie), pour se procurer des soldats à Uri, donna lieu à des discussions telles, dans ce canton, qu'il fallut la présence de l'empereur, *accompagné de ses grands vassaux*, pour les apaiser.

On trouve dans Tschudi un morceau de *mythologie* des Waldstetten qui mérite d'être rapporté; il dit l'avoir tiré des registres de Stantz: ce même Struth de Winkelried, qui s'était signalé à la tête de ses compatriotes pendant les guerres de l'empereur Frédéric en Italie, avait été obligé de fuir son pays (l'Underwald), pour cause de meurtre; mais, nouvel Alcide, il obtint son rappel pour avoir vaincu un dragon qui, de sa caverne dans la montagne, venait fondre sur les bergers et leurs troupeaux, et en faisait un grand carnage.

Quelques traits des guerres de Rodolphe donneront à la fois une idée de la tactique et des mœurs du temps. Tschudi et d'autres les placent entre 1264 et 1267, lorsque ce grand homme pouvait déjà être empereur. Il y avait eu des hostilités entre Zurich et Lutold de Regensberg, seigneur puissant du voisinage; et la réponse

qu'il avait faite à une députation conciliatrice des bourgeois, était de nature à les alarmer: *Zurich*, leur dit-il, *enveloppée comme le poisson dans un filet, n'a de ressource que la soumission; si elle se donne à moi, je la gouvernerai avec bonté.* Peu satisfaits de cette assurance, les bourgeois s'adressèrent à Rodolphe : celui-ci entreprit leur défense, et fit à l'ennemi une guerre de stratagèmes; sans cesse attirant son attention sur un point, et l'attaquant sur l'autre, il le dépouilla successivement de tous ses châteaux forts. Il en bloquait un sans succès depuis assez long-temps, et se préparait à lever le siége, lorsqu'une bravade de la garnison, qui s'avisa de jeter du poisson vivant à ses troupes, lui apprit qu'elle avait quelque avenue secrète vers le lac de Zurich; et des recherches exactes l'ayant fait découvrir, les assiégés se rendirent bientôt faute de vivres. Pendant un autre siége on avait observé les sorties fréquentes d'une troupe legère de douze cavaliers, montés sur des chevaux blancs. Un jour qu'ils battaient la campagne comme à l'ordinaire, Rodolphe ayant déguisé douze de ses propres soldats, et les ayant montés comme l'ennemi, les fit partir à toute bride pour le château assiégé, comme s'ils eussent été poursuivis; la porte s'ouvrit pour les recevoir, ainsi qu'on l'avait prévu, et le château surpris fut enlevé. Lutold, réduit à

demander la paix, s'estima heureux d'être reçu bourgeois de Zurich.

Rodolphe réprima quelquefois l'orgueil entreprenant des bourgeois : mais ce fut avant d'être empereur. Depuis long-temps il était mal avec Rodolphe de Falkenstein, abbé de Saint-Gall, et négligeait de lui faire hommage pour certains fiefs qui relevaient de lui. Ayant reçu, au milieu d'une fête qu'il donnait à Bâle, la nouvelles d'hostilités prochaines de la part de l'abbé, il avait été obligé de quitter brusquement ses amis, qui se querellèrent après son départ avec les bourgeois de la ville, à l'instigation de l'évêque qui le haïssait : quelques seigneurs furent tués, et d'autres ne dûrent la vie qu'à une prompte fuite. Rodolphe, déterminé à venger cet attentat, prit le parti de mettre fin d'abord à son autre querelle, par une démarche prompte et décisive. Il se rendit directement à Saint-Gall, accompagné seulement de deux chevaliers. L'abbé de Saint-Gall donnait à manger ce jour-là à neuf cents gentilshommes; ils étaient à table lorsque, au grand étonnement de tous les convives, on annonça le comte Rodolphe de Habsbourg : *Monsieur l'abbé de Saint-Gall*, dit-il en entrant, *j'ai des fiefs qui relèvent de votre Saint, pour lesquels j'ai différé de vous prêter foi et hommage ; vous n'en ignorez pas les raisons; mais notre mésin-*

telligence a duré assez long-temps; je ferai ce qui est requis : il ne doit point y avoir de guerre entre l'abbé de Saint-Gall et le comte de Habsbourg. La franchise de ce discours charma l'assemblée, qui l'accueillit avec transport, et le comte fut invité à prendre place au banquet. Il raconta l'issue malheureuse de la fête de Bâle, et fit observer l'insolence toujours croissante des bourgeois, qui compromettait l'honneur des gentilshommes. Avant la fin du repas, les neuf cents convives avaient épousé sa querelle. Ils accompagnèrent Rodolphe le jour suivant, avec l'abbé et tous ses vassaux, celui-ci n'étant d'ailleurs pas fâché de se venger de l'évêque de Bâle qui s'était emparé, quelque temps auparavant, d'une provision de vin qui lui venait par le Rhin; et les bourgeois de Bâle, ainsi que leur évêque, furent obligés d'acheter la paix par un sacrifice pécuniaire. *Monsieur l'abbé de Saint-Gall*, s'écria ce dernier lors de la signature du traité, *par où la Sainte Vierge* (1) *a-t-elle mérité l'injure que vous avez faite à son évêque? Monsieur de Bâle*, répondit l'abbé, *par où Saint-Gall avait-il mérité de la Sainte Vierge que vous lui buviez son vin?*

Quoiqu'il entrât dans la politique de l'empereur de protéger les villes contre la noblesse,

(1) La cathédrale de Bâle lui était dédiée.

il aimait cependant à soutenir la splendeur des anciennes familles : parmi celles qui jouirent de sa faveur on compte encore les d'Erlach, les Bonstetten, les Hallwyl, les Hertenstein, les Landenberg, les Mulinen. (1)

La persécution des Juifs, dont Rodolphe prit la défense, l'entraîna dans une guerre malheureuse. Le peuple de Berne attribuait aux Juifs le meurtre d'un enfant, sans autre raison que sa haine pour cette race proscrite. Quelques uns d'eux, dans les douleurs de la torture, s'avouèrent coupables, et expièrent sur la roue leur crime supposé, tandis que tous les autres furent chassés de la ville. Rodolphe, qui ne pouvait se passer de Juifs pour ses finances, entreprit de les soutenir. Les Bernois s'obstinèrent, et, dans sa colère, il vint les assiéger avec quinze mille hommes; mais il ne put abattre ni leurs murailles ni leur résolution. Les radeaux embrasés avec lesquels il cherchait à incendier les ponts et les maisons, furent arrêtés par des pieux enfoncés dans l'Aar. Il manquait d'argent, et l'impossibilité de retenir long-temps sous les drapeaux sa milice féodale, réduisit le plus puissant monarque de l'Europe,

---

(1) Outre ces familles encore en Suisse, il y en a d'autres qui se sont expatriées, comme les Wessenberg, les Reinach, les Stadion, les Ramschwag, etc.

celui au moins qui tenait le premier rang, à lever le siége d'une place entourée d'une simple muraille, qui de nos jours serait emportée d'emblée. Après la retraite de Rodolphe, les Bernois attaquèrent à leur tour les seigneurs de l'Oberland, qui avaient pris les armes contre eux, détruisirent leurs châteaux et ravagèrent leurs terres. L'année suivante, un banneret de Berne, étant assis sur le pont, découvrit une *armée* qui approchait, et couvrait la moitié de la *Schosshalden*, hauteur peu éloignée de la ville. Donnant aussitôt l'alarme, il courut à sa bannière, rassembla quelques bourgeois, et sortit avec eux des murailles, pour aller à la rencontre de l'ennemi et retarder son approche. Les Bernois, profitant de cet intervalle, s'assemblèrent en hâte, et firent une furieuse sortie, dans laquelle ils délivrèrent quelques uns de ceux qui s'étaient dévoués pour le salut de la ville et la bannière même : un bourgeois, nommé *Walo de Gruyère*, qui l'arracha déchirée et sanglante des mains de l'ennemi, en reçut le surnom de *Biderben* (le dévoué), pour lui et pour ses descendans. C'est depuis cet événement que l'ours de la bannière de Berne a été peint sur champ de gueules, rayé de blanc. Le fils de l'empereur, qui commandait, jugeant par cette réception du peu de succès à espérer de la continuation de la guerre, se retira sans autre condition que

celle de faire dire une messe pour le repos de l'âme des trépassés ! Cette campagne d'un jour, et la manière dont elle fut conduite de part et d'autre, montre assez que tout manquait alors à l'art de la guerre, excepté le courage.

Les Juifs ne gagnèrent rien à tout cela, et leur bannissement ne fut révoqué qu'après la mort de l'empereur, et par l'influence d'un plus puissant protecteur; ils se soumirent à payer les sommes de mille marcs aux bourgeois, et cinq cents à leur avoyer, en dédommagement *de tout l'embarras qu'ils avaient causé.*

Lucerne ne traita pas les Juifs si cruellement; mais l'usure, c'est-à-dire toute espèce d'intérêt sur l'argent y fut proscrit, d'où il résulta seulement un intérêt plus élevé, ce qui tourna à l'avantage des Juifs ainsi que des Lombards, qui faisaient également le commerce de l'argent.

Le peuple suisse, ou plutôt les villes, firent, pendant tout le règne de Rodolphe, des progrès rapides vers l'acquisition d'un pouvoir qui devait bientôt l'emporter sur celui des nobles.

CHAPITRE IX.

L'empereur Albert. — Son caractère. — Défait par les Bernois. — Les baillis Gessler et Landenberg. — Leur cruauté et leur insolence. — Patriotes des Waldstetten. — Guillaume Tell. — Insurrection générale des Waldstetten, qui établissent leur indépendance. — Assassinat de l'empereur Albert par son neveu. — Vengeance cruelle exercée par sa fille. — Elle fonde le monastère de Konigsfelden.

(1298.) ALBERT de Habsbourg, fils de Rodolphe, parvint au trône impérial sept ans après la mort de son père, et y porta toutes les qualités qui le distinguaient, excepté la sagesse. Ne comptant point l'amour et la confiance des hommes au nombre des élémens du pouvoir, il s'aliéna bientôt le cœur des peuples dans toute l'étendue de ses vastes états, et fut assassiné par son propre neveu, après un règne de dix ans. Cet empereur, né Suisse, mais ardent persécuteur de ses compatriotes, en leur apprenant le secret de leurs forces, devint, sans le vouloir, la première cause de leur grandeur. Berne, déjà formidable cent vingt ans après sa fondation, par le caractère guerrier de ses habi-

tans, encourut sa disgrâce et fut assiégée, mais avec aussi peu de succès que la première fois par son père. Dans une de leurs sorties, les bourgeois s'emparèrent même de la bannière impériale, et firent beaucoup de prisonniers. Albert menaça également Zurich, mais il fit sa paix ainsi qu'avec Berne; et ce fut Glaris, moins susceptible de défense, qui sentit tout le poids de sa vengeance. Ces villes reconnaissaient la souveraineté de la maison de Habsbourg, et par conséquent leurs différends n'étaient relatifs qu'aux limites de cette dépendance; mais le peuple des Waldstetten, c'est-à-dire Uri, Schwitz et Underwald, reconnaissaient l'autorité de l'empereur régnant, quel qu'il fût, et non celle d'aucune famille. L'objet d'Albert était de réunir tout le pays appelé depuis *la Suisse*, et d'en faire un apanage héréditaire des comtes de Habsbourg ou ducs d'Autriche. Cependant les Waldstetten refusaient positivement d'accéder à ses vues, et afin de les en punir ou de les forcer à céder, au lieu de leur donner, comme c'était l'usage, quelque seigneur de haut rang pour gouverneur impérial et grand-juge, il chargea de ces fonctions deux serviteurs de sa maison, Gessler et Landenberg, dont les dispositions étaient aussi hostiles que ses ordres, et qui cherchèrent à réduire, par l'insulte et les mauvais traitemens, des hommes

déjà trop irrités. Ce peuple berger n'ayant pas de points de réunion comme les bourgeois des villes, ni les mêmes moyens de se défendre, endura la tyrannie avec une soumission apparente pendant plusieurs années. Sans entrer dans tous les détails de la cruauté et de l'insolence de ses oppresseurs, il suffira de rapporter les faits suivans : Un habitant de Melchtal, appelé *Arnold* ou *Erni*, avait eu sa paire de bœufs saisie par les ordres de Landenberg, et s'en plaignit probablement. *Les paysans*, lui dit le valet du bailli, *peuvent bien traîner eux-mêmes la charrue*. Un coup de bâton punit cette insolence et blessa le valet. Erni prit la fuite; mais son père fut saisi à sa place, et on lui creva les yeux. Une jeune fille d'Arth avait été séduite et abandonnée par le châtelain du bailli; l'amour avant le mariage, observe le bon Muller, n'est pas interdit dans nos montagnes; mais, ajoute-t-il, l'amant respecte l'honneur de sa maîtresse, et toute infraction sérieuse est réparée par le mariage. Ce châtelain coupable périt de la main du frère de celle qu'il avait déshonorée. L'histoire a conservé les noms des trois patriotes Furst, Erni de Melchtal et Stauffacher, qui entreprirent d'affranchir leur pays; et la fontaine et prairie de Grutli, sur la rive occidentale du lac des Waldstetten, presque en face de Brunnen, est marquée par la tradition

comme le lieu où ils s'assemblaient pendant la nuit. Ils s'associèrent bientôt chacun dix hommes sûrs, liés par un serment solennel, et avaient fixé le jour de l'insurrection au 1er janvier 1308, lorsqu'un accident imprévu faillit de les compromettre. On raconte que le bailli Gessler avait fait placer son chapeau, peut-être le chapeau ducal de la maison d'Autriche, sur une perche à Altorf, et obligeait les habitans à s'incliner devant ce symbole du pouvoir. Guillaume Tell, qui était un des conspirateurs, refusa de rendre cette marque de respect, et fut menacé de la mort, à moins qu'il n'enlevât d'un coup de flèche une pomme placée sur la tête de son fils : il réussit; mais Gessler lui ayant demandé à quelle intention il s'était muni d'une seconde flèche : *Pour vous*, dit-il, *si j'eusse percé mon fils!* Cette réponse le fit mettre aux fers, et traîner dans le bateau qui devait reconduire le bailli à l'autre extrémité du lac. Un de ces coups de vent furieux, assez fréquens sur ces lacs, les ayant atteints à leur retour, on détacha les fers de Guillaume Tell, dont les secours étaient devenus nécessaires; mais le bateau s'étant approché de la rive orientale, il en profita pour s'élancer sur un rocher en saillie au pied de l'Ashenberg, et parvint à s'échapper. Gessler arriva en sûreté à Kussnacht, où Guillaume Tell qui s'y était rendu par terre, et l'at-

tendait dans un chemin creux appelé Hohlgass, entre Kussnacht et Immensée sur le lac de Zug, le tua d'un coup de flèche (1). Cet incident inquiéta les conjurés, sans leur faire hâter l'exécution de leur projet, fixée au premier jour de l'année, parce que les paysans, portant alors des présens dans les divers châteaux, pouvaient s'y rendre sans exciter de soupçons. Celui de Rotzberg fut pris d'une manière différente: un des conjurés y entra la veille, par le moyen d'une corde que sa maîtresse lui tendit d'une fenêtre (2); vingt autres le suivirent, et se ren-

(1) Le fils aîné du grand Haller (auteur de la Bibliothèque raisonnée des ouvrages relatifs à l'Histoire de la Suisse) publia en 1760 un extrait de Saxo Grammaticus, historien danois du douzième siècle, qui raconte le fait de la pomme en l'attribuant à un roi de Danemarck, ce qui jette beaucoup de doute sur l'autre pomme de Guillaume Tell, qu'il regarde comme fabuleuse. Son livre fut condamné au feu par le bon peuple des Waldstetten, et il est devenu très rare. On place encore une histoire semblable à Uri, un siècle avant l'aventure de Guillaume Tell. Quoique le meurtre de Gessler fût blâmé par les confédérés, on n'en éleva pas moins une chapelle sur le lieu où il avait été commis, ainsi qu'une autre sur le rocher ou Guillaume Tell avait sauté pour s'échapper; ces faits ne sont pas révoqués en doute. Il y avait encore sur les lieux, en 1388, lorsque la chapelle fut bâtie, cent quatorze personnes qui avaient connu Guillaume Tell.

(2) L'histoire d'*Anneli et Zagheli* est devenue tradi-

dirent maîtres de la garnison sans causer aucune alarme au dehors jusqu'à l'heure convenue, où des signaux sur toutes les montagnes annoncèrent la liberté des trois cantons. Landenberg et ses châtelains furent conduits à la frontière; on se contenta de leur faire jurer de ne jamais rentrer dans les Waldstetten. Il n'y eut pas une goutte de sang répandue, et le peuple des trois cantons s'assembla, le 7 janvier, pour jurer une alliance perpétuelle.

Albert s'occupait de sa vengeance lorsqu'il fut assassiné. Jean d'Autriche, son neveu et son pupille, demandait inutilement l'héritage de ses ancêtres comme comte de Habsbourg, et en avait reçu le présent insultant d'une couronne de fleurs au lieu de son patrimoine. Ses plaintes furent écoutées de quelques grands vassaux de la famille, et ils formèrent ensemble le projet de se débarrasser de l'empereur; le complot fut exécuté le 1er de mars 1308, en face du château de Habsbourg, berceau de la maison d'Autriche, sur le site de l'ancienne Windonissa. Les conjurés proposèrent à Albert de traverser la rivière (la Reuss), sans suite, afin de ne pas surcharger le bateau; aussitôt qu'ils

---

tionnelle dans le pays, elle se rattache aux ruines du château occupé à présent par un ermite; elles sont situées à une heure de Stantz, vers le mont Pilate.

eurent débarqué de l'autre côté, Jean d'Autriche, son neveu, lui porta un coup de lance dans la gorge, en criant: *Reçois le prix de ton injustice!* Balm lui passa son épée au travers du corps, et Walther d'Eschenbach lui fendit la tête du revers de la sienne, mais de Wart ne le blessa point; ils se regardèrent alors avec effroi les uns les autres, et se séparèrent à l'instant pour toujours. L'empereur expira entre les mains d'une pauvre femme qui s'était approchée pour le secourir.

On crut à la cour et dans tout le pays que ce coup hardi était le signal d'une insurrection générale, et que les conspirateurs avaient un plan ultérieur. Zurich ferma ses portes, qui n'avaient pas été fermées depuis trente ans; toutes les villes levèrent des troupes, et prirent des mesures de défense; et comme la peur ne raisonne pas, les Waldstetten eux-mêmes, qui, loin d'avoir rien à perdre, avaient tout à gagner par la mort de leur plus cruel ennemi, bâtirent à la hâte la tour de Stantzstad, et plantèrent des palissades sur les bords du lac.

Le fils et la fille d'Albert (Léopold et Agnès, veuve d'un roi de Hongrie) poursuivirent, avec un acharnement sans bornes, les amis et les parens des conspirateurs, même ceux qui n'avaient eu aucune part à ce crime. Leurs serviteurs, les garnisons de leurs châteaux, de

ceux même qui se rendirent par capitulation, furent massacrés. *Je me baigne dans la rosée de mai!* s'écria la princesse, pendant qu'on décapitait en sa présence quarante-six gentilshommes pris avec le château de Farwangen. Un enfant de Walther, trouvé dans son berceau au milieu du carnage, à la prise du château de Maschwanden, fut épargné par les soldats, qui obtinrent sa grâce avec difficulté; Agnès l'adopta dans la suite, mais lui fit porter le nom de Schwartzenberg, au lieu de celui d'Eschenbach. *Adeo crudeliter ut Elisabetha puella regia sibi ipsa pati extrema videretur*, dit Tschudi, en parlant de cette princesse; elle avait alors vingt-six ans. Tous les complices furent mis au ban de l'empire, c'est-à-dire dévoués à la mort, leurs biens confisqués, leurs épouses libres de se remarier; et ceux qui leur prêteraient secours devaient être associés à leur crime. Le nombre des victimes, presque toutes innocentes d'un crime qui n'avait été concerté qu'entre les meurtriers, s'éleva, dit Muller, à plus de mille. Des quatre conjurés, de Wart, le seul qui n'eût été que spectateur du crime, souffrit pour les autres; livré par un de ses parens, il fut roué vif, et mourut en disant qu'Albert, souillé du sang de son prédécesseur et retenant le patrimoine de son neveu, eût mieux mérité que lui le dernier supplice. Son épouse, de la maison

de Balm, qui avait en vain demandé sa grâce aux pieds d'Agnès, demeura trois jours et trois nuits à prier sous l'échafaud. Après qu'il eut expiré, elle se rendit à pied dans la ville de Bâle, où la douleur abrégea ses jours. Walther d'Eschenbach vécut trente-cinq ans sous l'habit de berger dans le Wurtemberg, et ne se fit connaître qu'à l'instant de sa mort. Quant au duc Jean, il passa en Italie, déguisé en moine; on le vit à Pise, mais il disparut ensuite.

Agnès termina cette tragédie par la fondation du monastère de Konigsfelden (1) à Windish, sur les ruines d'un édifice romain; elle y vécut cinquante ans. Quarante religieuses et vingt moines priaient alternativement dans son église, et les austérités que cette princesse sanguinaire s'imposait à elle-même, l'emportaient sur celles de tous les autres religieux et religieuses. *Femme*, lui dit l'ermite Berthold d'Offtringen (2), lors-

---

(1) Le couvent coûta 3000 marcs d'argent à bâtir, et fut de plus richement doté, exempté d'impôts ainsi que de la juridiction des tribunaux civils. Les règlemens de la fondatrice, qui ont été conservés, font voir qu'elle prenait un soin maternel de ses ouailles : potage deux fois par jour, gibier et volaille, œufs, laitage et fruit, du vin en abondance, rien ne manquait à leurs repas; tous les trois ans deux robes blanches, tous les cinq ans un manteau, etc.

(2) Cet ermite était un vieux guerrier de l'empereur Rodolphe, grand-père d'Agnès.

qu'elle alla le voir dans la montagne pour l'attirer à Konigsfelden, *c'est mal servir Dieu que de répandre le sang innocent, et de fonder des monastères avec des biens acquis par la violence. Dieu préfère la clémence et la bonté!*

La violence de ces temps barbares se manifestait par des querelles fréquentes entre peuples voisins. Quelques habitans de Schwitz, en pèlerinage à Einsiedlen, avaient été insultés et même blessés par le curé, le maître d'école et quelques uns des moines; les gens des Waldstetten ne voulurent se prêter à aucun accommodement ni consentir à l'arbitrage de Zurich; mais, sans se mettre en peine des censures ecclésiastiques, ils surprirent l'abbaye pendant la nuit, et enlevèrent les coupables, dont la plus grande punition ne fut, au reste, que la peur qu'ils éprouvèrent.

CHAPITRE X.

Guerre des Waldstetten contre les ducs d'Autriche. — Bataille de Morgarten. — L'héritage de Kibourg. — Importance des villes. — L'héritier de Kibourg devient bourgeois de Berne. — Jeunesse belliqueuse de Berne. — Lucerne entre dans la ligue des Waldstetten. — Le cruel baron Donat. — Manufactures et commerce. — Anecdote.

Le successeur d'Albert, n'étant pas de la même famille, se montra favorable au peuple des Waldstetten, de qui il obtint même quelques soldats pour ses guerres d'Italie; mais sa mort les exposa à de nouveaux dangers, car l'élection qui suivit ayant été contestée, et les Waldstetten s'étant montrés opposés au prince autrichien, ils encoururent d'autant plus le ressentiment de cette famille, furent excommuniés par l'abbé d'Einsiedlen et l'évêque de Constance, et mis au ban de l'empire par le tribunal aulique; mais une autorité ecclésiastique supérieure, celle de l'électeur de Mayence, les releva de l'excommunication, et l'empereur Louis de Bavière du ban de l'empire, pendant qu'eux-mêmes se préparaient à combattre les

forces du duc Frédéric d'Autriche, qui marchaient contre eux de deux côtés opposés, par Zug et par l'Oberland. On voyait autour de lui les seigneurs de Habsbourg, de Lenzbourg et de Kibourg, et toute la noblesse de l'Aar et de la Thur, ainsi que cinquante bourgeois de Zurich, ayant *une jambe bleue et l'autre blanche*, et quelques sujets de l'abbaye d'Einsiedlen. Tschudi et d'autres racontent que le duc faisait apporter une grande quantité de cordes pour lier les rebelles et pendre leurs chefs. Le soir (1315) du 14 novembre, un corps de quatre cents hommes d'Uri débarqua à Brunnen, et bientôt après un autre de trois cents hommes d'Underwald, qui joignirent les troupes de Schwitz. Le vieux chef, Rodolphe Reding de Biberek, dans l'expérience duquel on avait beaucoup de confiance, fut consulté; l'armée implora ensuite à genoux l'aide de Dieu, leur *unique seigneur;* et les treize cents hommes libres qui la composaient allèrent se poster au pied du Morgarten, le long du défilé marécageux par lequel l'ennemi devait passer, entre cette montagne et le lac *Ægeri.* Cinquante hommes de Schwitz, bannis pour quelques uns de ces actes de violence si communs dans ces temps-là, demandaient la permission de se joindre à leurs compatriotes; mais on ne le leur permit pas. Cependant ils prirent poste hors

des limites du canton. L'aube du jour suivant laissa voir au loin une forêt de lances, les casques et les cuirasses des chevaliers ennemis brillaient au soleil, et leur multitude guerrière remplissait le défilé. Tout à coup les cinquante bannis, en embuscade sur les hauteurs, commencèrent à faire rouler des tas de pierres, jetant le désordre parmi les cavaliers, qui ne pouvaient éviter une telle attaque. Alors les treize cents hommes chargèrent avec leurs longues hallebardes, et se jetant ensuite parmi les chevaux, abattaient sans peine à coups de massue des hommes embarrassés de leurs pesantes armes. La cavalerie, renversée sur l'infanterie qui suivait, la foula aux pieds; en une heure et demie tout fut dispersé, pris ou tué. On a porté le nombre des morts à quinze et même vingt mille hommes; Tschudi l'estime à neuf mille, et peut mieux en être cru. Le duc Léopold d'Autriche s'échappa avec beaucoup de difficulté; on le vit à Winterthur ce soir même, dit un auteur contemporain, *pâle et consterné.* L'autre armée, s'avançant par le Brunig, avait pénétré dans l'Underwald jusqu'à Alpnach, lorsqu'elle découvrit les vainqueurs de Morgarten qui venaient à sa rencontre; apprenant ainsi le sort de Léopold, elle ne songea plus qu'à la retraite. Muller cite à cette occasion une remarque de Tacite, dont tout homme de

guerre sentira probablement la justesse : *Que l'œil, dans les batailles, est vaincu le premier* (1). Cette retraite, entreprise à travers les montagnes du côté de Lucerne, fut fatale au plus grand nombre des Autrichiens. A l'anniversaire de ce grand jour, célébré pendant plusieurs siècles, on lisait à haute voix la liste des Suisses qui y perdirent la vie. Léopold consentit à une trêve, renouvelée ensuite jusqu'à sa mort; mais les Waldstetten continuèrent à ne reconnaître que l'empereur pour leur seigneur.

Hartman, comte de Kibourg, avait laissé un immense héritage à sa veuve pour être transmis à ses deux fils, Hartman et Éberard. Le plus jeune (Éberard), d'un caractère doux et d'un esprit studieux, privé pendant long-temps de la part qui lui était due, s'était enfin soumis à un partage injuste, et les amis de chacun des frères se trouvaient réunis au château de Thoun pour en signer l'acte; mais quelques discours offensans tenus par l'aîné produisirent une violente querelle, dans laquelle Hartman reçut un coup d'épée et fut jeté par la fenêtre. Éberard, quoique innocent de sa mort, craignant qu'elle n'eût pour lui des conséquences fâcheuses, offrit à Berne une partie de son héritage, et la redevance annuelle d'un marc d'argent, à condition

(1) *Primi in omnibus præliis oculi vincuntur.*

d'être reçu bourgeois et protégé comme tel; ce qui fut accepté.

On voit que les villes avaient acquis un bien haut degré d'importance, puisque l'héritier des Kibourg avait recours à cet expédient. Se croyant ensuite mal traité par les Bernois, il rechercha la bourgeoisie de Fribourg, au lieu de la leur; mais il ne se crut pas en sûreté sans la protection de l'une ou l'autre de ces villes guerrières.

Berne, quoique agrandie, ne pouvait plus contenir l'affluence de gens de tout rang qui venaient chercher derrière ses murailles et dans le titre de *bourgeois*, une distinction honorable, ainsi qu'une garantie puissante de leur sûreté et de leur liberté. Beaucoup d'autres, qui vivaient à la campagne, formaient une force auxiliaire prête à joindre les bannières de la ville lorsqu'ils en étaient requis, et payaient leur contribution annuelle. Dès l'âge de quinze ans, les jeunes hommes prêtaient serment de fidélité à l'empire (1), à la ville, au premier magistrat;

---

(1) Le nom seul de l'Empire conservait encore une influence qui ne commença à décliner qu'après le long et glorieux règne de Frédéric II. Il est vrai que les grandes qualités de la plupart des empereurs avaient contribué à prolonger cette influence. On observe à cet égard que l'avantage particulier du système de monarchie élective, celui d'offrir une garantie des talens personnels du monar-

ils appelaient la bourgeoisie leur *honneur*, et se montraient prêts à lui sacrifier leur vie avec toute l'énergie qu'inspire l'honneur personnel dans d'autres pays, et avec tout le zèle d'un sentiment religieux sur lequel aucune considération humaine n'a d'empire. Leur obéissance filiale approchait de la sévérité romaine. Les chroniques représentent la jeunesse de Berne toujours sous les armes, et ne respirant que les combats : aussitôt qu'un messager se présentait aux portes du sénat, ou que le tocsin se faisait entendre, on la voyait pleine d'allégresse, dans l'espérance d'être menée à l'ennemi; les ponts suffisaient à peine aux bandes guerrières qui se précipitaient au premier ordre. Tout l'art de la guerre semblait alors consister dans le courage des soldats. Nous ne suivrons point les auteurs contemporains dans le détail fastidieux de leurs guerres perpétuelles, et nous nous arrêterons seulement à ce qui peut marquer l'état des mœurs et de la civilisation.

Les Bernois faisaient le siége de la ville de Landeron, entre les lacs de Neuchâtel et de Morat; ils étaient sur le point de faire brèche par le moyen de certaines machines de guerre appelées *chats*, lorsque les assiégés trouvèrent

---

que, est d'un autre côté ce qui en aggrave les inconvéniens et constitue son plus grand danger.

moyen d'enlever ces machines avec de grands crochets, et de les passer par-dessus leurs murailles. Les assiégeans, furieux du sort inopiné qu'éprouvait leur artillerie, s'en prirent à l'officier qui la commandait, et lui firent couper la tête; mais d'ailleurs ils l'enterrèrent avec tous les honneurs dus à son rang.

Lucerne, lasse de la domination oppressive des ducs d'Autriche, obtint des Waldstetten d'être (1332) admise dans la confédération. Son rang est celui de troisième canton. Les habitans étaient divisés en deux partis; le moins nombreux, composé des principales familles, conspirait contre la majorité, ennemie de l'Autriche: ses menées furent découvertes, et l'on arrêta les principaux coupables; mais les Waldstetten, qui vinrent au secours de leurs confédérés, fidèles aux principes de modération qui avaient présidé à leur propre révolution, empêchèrent les effets de la vengeance, et personne ne fut mis à mort, ni même exilé. Le ressentiment de la maison d'Autriche se manifesta par la défense qu'elle fit à ses vassaux d'avoir aucune communication avec les Waldstetten.

Jean Donat, baron de Watz, le seigneur le plus riche et le plus guerrier de la Haute-Rhétie, était seul favorable aux Waldstetten, et leur accordait une protection moins honorable qu'utile. Ce monstre, réalisant la fable de Pro-

cruste, prenait plaisir à infliger toutes sortes de tourmens à ceux qui avaient le malheur de tomber en son pouvoir; il appelait les prisonniers qu'il laissait mourir de faim dans le donjon de son château, ses oiseaux; à cause de l'affreux concert de lamentations et de hurlemens qu'ils faisaient entendre. Ayant une fois fait faire un bon repas à trois de ses serfs, il obligea l'un d'eux à marcher toute la nuit en plein air, l'autre à veiller dans la chambre, et permit au troisième d'aller se coucher. On leur ouvrit l'estomac à tous trois *le lendemain matin,* pour voir lequel avait le mieux digéré. Les troupes que le vicaire de l'évêque de Coire commandait pour le duc d'Autriche, ayant été défaites par ce terrible baron, les soldats de l'évêque aimèrent mieux aller se cacher ou se perdre dans les neiges de la montagne, que de tomber entre ses mains. Lorsqu'il mourut, les Waldstetten se virent exposés aux hostilités d'une multitude de tyrans du second ordre, et les passages des Hautes-Alpes en Italie leur furent fermés; cependant leur modération unie à leur valeur triompha de tous les obstacles, et même de l'inimitié des ducs d'Autriche, qui firent la paix avec eux.

Berne et Fribourg n'étaient pas sans industrie commerciale; on y faisait du drap avec la laine des troupeaux, et l'art de la teinture y

était connu : la vente des chevaux et du bétail y formait un revenu; Zurich et Saint-Gall manufacturaient de la toile; Genève commerçait en productions méridionales, les fruits secs, le safran, le sucre, les épiceries; mais le système monétaire et les opérations de change étaient enveloppés de mystère ; il n'était pas même toujours permis à juif ou chrétien d'avoir un trébuchet pour peser les espèces; c'était le privilége du directeur des monnaies.

Lorsque l'histoire nous présente quelque exemple de générosité et de vertu, nous éprouvons aussitôt une douce émotion de plaisir et de surprise, qui décèle par sa nouveauté combien les impressions que nous en recevons ordinairement sont différentes. Cependant on peut dire que l'histoire calomnie l'espèce humaine, comme les conversations ordinaires de la société en calomnient les mœurs; car l'une et l'autre se repaissent trop souvent de crimes et de ridicules, et gardent le silence lorsqu'il n'y a pas de mal à dire. Pendant la dispute des élections au trône impérial, Soleure ayant embrassé la cause de Louis de Bavière, fut assiégée par le duc Léopold. Il survint une grande inondation de l'Aar, qui emporta des ouvrages, ponts, bateaux et machines de guerre, et mit en péril un grand nombre d'ouvriers et de soldats. Les Soleurois, oubliant que ces malheu-

communauté protégeait ses bourgeois envers et contre tous, se fait voir par la clause remarquable d'une loi de Zurich, dont l'objet fut de limiter cette même protection. Elle stipulait que *la ville ne serait point compromise dans une guerre particulière, par le fait d'un nouveau bourgeois, pendant les six premiers mois après sa réception*. Nous retracerons ici, sans nous attacher à aucun ordre particulier, quelques détails sur les mœurs et coutumes du peuple de Zurich, dans les premiers temps de son accession à la ligue helvétique au quatorzième siècle. L'histoire est peu riche en faits de cette nature, qui cependant peuvent seuls donner une idée de la constitution pratique d'un pays. Les bourgeois se rassemblaient au son d'une grosse cloche, sur une esplanade, dans l'enceinte des murailles, pour délibérer sur les affaires publiques, décider de la paix et de la guerre, régler le prix des provisions et les étalons des poids et mesures, que l'on suspendait à un pilier de la chambre du conseil. Le clergé était consulté dans les affaires de quelque importance. Les bourgeois étaient *obligés* de concourir à l'élection des membres du conseil tous les quatre mois, sous peine de perdre leurs prérogatives; et le jugement sur la légalité des élections appartenait à l'empereur. Ce conseil était composé de douze chevaliers et vingt-

quatre bourgeois, en trois divisions, servant successivement. Les membres étaient choisis parmi un petit nombre de familles. Tout procès dans lequel les gens d'église se trouvaient intéressés était porté devant une cour ecclésiastique, composée de trois chanoines choisis par la commune et les deux chapitres. Cependant la maison d'un prêtre n'était pas inviolable au même degré que celle d'un bourgeois : un assassin pouvait être arraché de l'une et non de l'autre. Le port d'armes était défendu, sous peine de dix livres pour un couteau à la ceinture, et vingt s'il était caché. Les femmes publiques étaient distinguées par leur vêtement, étant obligées de porter une capote rouge. Personne n'aurait osé inviter plus de vingt mères de famille à ses noces, ni avoir plus de deux hautbois, deux violons et deux chanteurs. Les Juifs étaient exposés à toutes sortes d'insultes, comme dans tout le reste de la chrétienté; ils se cachaient avec soin pendant la semaine sainte, et ne pouvaient être présens à un baptême, sous peine d'une amende de dix marcs. C'était pour eux un crime punissable de mort, que de séduire une femme chrétienne. Zurich entretenait des écoles renommées, et ses habitans s'étaient instruits dans la littérature d'autres pays par les étrangers qui fréquentaient leur ville : quelques

unes de leurs opinions s'écartaient déjà des doctrines de l'Église de Rome. Parmi les hommes qui avaient illustré cette ville, on distinguait Roger Manesse, l'ami des lettres et de ceux qui les cultivaient; il accueillait à son château de Manegk les poëtes de ce temps-là, appelés *minnesingers*, et laissa un recueil choisi des meilleurs poëmes de cent quarante auteurs contemporains : le chant des nivelons pourrait devenir l'*Iliade* de l'Allemagne. Les châteaux de Thurgau et de l'Oberland, sur de plus hautes montagnes que l'antique Parnasse, entendirent *Hadloub* chanter sur sa lyre, ainsi que Conrad de Mure, et Boner répéter ses fables ingénieuses. De nobles barons sentirent eux-mêmes l'inspiration : Wolfran d'Eschenbach chanta les aventures merveilleuses de Guillaume d'Orange; et Rodolphe de Montfort, avec plus de succès encore, celles de Guillaume d'Orléans. On disait qu'un esprit familier visitait, pendant le calme des nuits, la tour solitaire du baron de Regensberg, et l'initiait aux mystères de la philosophie. Muller nomme un grand nombre de nobles barons et chevaliers qui chantèrent l'amour dans sa pureté, et firent honte aux passions grossières dans des vaudevilles satiriques. L'énergie simple et touchante de leur vieux langage surpassait l'allemand moderne. Les hommes passent aisément de la

perfection à l'abus de leurs facultés : ce mouvement des esprits, s'écartant bientôt de la direction heureuse qu'il avait prise, laissa les lettres et la poésie pour les factions. Un homme hardi, appelé Rodolphe Broun, trouva moyen de persuader au peuple de Zurich, qu'il était opprimé par ses magistrats. Ceux-ci, depuis long-temps en possession d'un pouvoir héréditaire, avaient négligé de cultiver les qualités qui l'avaient assuré à leurs ancêtres, et furent dépossédés avec la plus grande facilité par ce démagogue habile, qui établit bientôt le despotisme dans sa personne sous le titre de bourgmestre à vie. Au lieu de la paisible oligarchie des anciens magistrats, Rodolphe Broun assura son pouvoir par (A. D. 1335) de nombreuses proscriptions et confiscations, répandant sans mesure le sang de ses ennemis; et, sous le prétexte plausible de complots et de conspirations, il imposa à la haute classe d'abord, et ensuite à toutes, un joug dont la dureté avait été jusqu'alors inconnue. Tout citoyen qui s'éloignait de la ville sans permission, était banni pour la vie. On ne pouvait se réunir plus de cinq, et ensuite plus de trois, ni être de nuit dans les rues après la première cloche du soir, ni ouvrir la porte de la rue à qui que ce fût après le second coup de cloche; l'intervalle entre les deux durait le temps suffisant

pour faire un demi-mille, ou environ dix minutes. Il inventa de nouveaux supplices, tels que celui de crever les yeux ou couper les mains. Roger Manesse, petit-fils du protecteur des lettres, était l'ami intime du tyran, et son fils Ulrich, son assesseur. Afin de s'assurer des artisans, Rodolphe Broun favorisait leurs corporations, c'est-à-dire le monopole de l'industrie, dont le résultat était de hausser la valeur de leurs produits manufacturiers, et baisser celui des matières premières qu'eux seuls achetaient, ainsi que de donner un injuste avantage aux habitans de la ville sur ceux de la campagne; ses conseils étaient entièrement formés des membres de ces corporations, et Rodolphe ne pouvait éprouver aucune contradiction de la part d'un corps législatif ainsi composé. Quelques citoyens ayant proposé d'excepter du monopole certains objets de première nécessité, tels que le pain, le vin, le cuir, etc., non seulement cette demande fut rejetée, mais il fut arrêté que quiconque la renouvellerait serait banni pour cinq ans, ou puni corporellement. Le nouveau gouvernement eut soin de respecter les droits féodaux de l'empereur, et s'assura par ce moyen de sa tolérance.

C'est le malheur des réformateurs, comme des médecins, de voir leur réputation souffrir des fautes des empiriques; et ce n'est pas un

moindre malheur pour le public que pour les particuliers; pour le corps politique comme pour le corps humain, lorsque l'un ou l'autre devient infirme; car le malade a toujours peur que le remède ne soit pire que le mal; et, bien qu'il croie à l'art, il n'ose croire à l'artiste. L'histoire de cette révolution, comme celle de toutes les autres, est peu propre à ranimer la confiance. Rodolphe Broun se montra sans doute habile politique, et même bon administrateur : il fit agréger Zurich à la confédération suisse, et obtint de la déférence modeste des Waldstetten, que cette ville fût placée au premier rang parmi les cantons (1); mais sa tyrannie (A. D. 1351) n'en fut pas moins cruelle. Les opprimés tramèrent une conspiration contre son gouvernement et sa vie, et le secret, quoique connu de sept cents personnes, fut fidèlement gardé. La veille de l'exécution du complot, Ulrich de Boustetten s'était rendu à Zurich avec une suite nombreuse de cavaliers, sous prétexte de faire visite à une parente; le comte de Habsbourg y arriva le soir.

---

(1) Les Waldstetten, c'est-à-dire Uri, Schwitz et Undervalden, quoique fondateurs de la confédération helvétique, ont cédé les premiers rangs à Zurich, Berne et Lucérne, et ne forment eux-mêmes que les quatrième, cinquième et sixième cantons.

Béranger de Landenberg escalada le rempart; la garde la plus voisine de la maison de Rodolphe Broun était gagnée, et les gens de Rapperswyl, très irrités contre lui, étaient attendus à chaque moment. Rien ne manquait pour assurer le succès de la conspiration, lorsqu'un accident la fit découvrir. Un jeune garçon boulanger, caché derrière le poêle d'une chambre où quelques uns des conjurés étaient rassemblés, entendit leur conversation, et trouva moyen de donner l'alarme à Rodolphe Broun, qui s'échappa avec tant de précipitation, qu'il n'eut pas même le temps de se chausser, et courut nu-pieds vers l'Hôtel-de-ville : son domestique qui le devançait, fut tué; mais il passa en répétant le mot du guet des conspirateurs (*Peterman*) qu'il avait appris. Fermant sur lui la porte de l'Hôtel-de-ville, il donna l'alarme des fenêtres : quelques bourgeois sonnèrent les cloches; toute la ville fut bientôt sur pied : on s'armait sans trop savoir pourquoi, et contre qui. Cependant, les conspirateurs déconcertés furent battus; un grand nombre périt dans les rues; d'autres se noyèrent en traversant la Limath; quelques uns échappèrent en se mêlant parmi les bourgeois. Rodolphe Broun assouvit sa vengeance sur les prisonniers, qui furent ou décapités, ou roués vifs devant leurs portes. Les corps de ceux qui

avaient été tués pendant l'attaque restèrent, pendant plusiéurs jours, dans les rues, foulés aux pieds des chevaux, et déchirés par les chiens; objets d'épouvante et d'horreur! Bonstetten et Habsbourg furent enfermés dans la tour du lac. Rodolphe Broun marcha tout de suite sur Rapperswyl; et ayant réussi, par les menaces et les promesses, à se faire ouvrir les portes, il s'assura des principaux habitans, et fit raser le château et les murailles. Attendant alors l'hiver, il revint à Rapperswyl, en chassa tous les habitans sans distinction d'âge ni de sexe, et mit le feu à leurs maisons. Le duc Albert d'Autriche, offensé qu'on eût ainsi traité une ville sous sa protection, assembla une armée l'année suivante, et se présenta devant Zurich avec quinze ou vingt mille hommes. L'obstacle d'un simple mur était dans ce temps-là presque insurmontable; et le siége se prolongeant, on en vint à des propositions d'accommodement, au sujet desquels Agnès de Kœnigsfelden, la cruelle fille de l'empereur Albert, et sœur du duc, fut médiatrice. Le traité, fait et rompu plusieurs fois, finit par des hostilités prolongées. Glaris, sommée de prendre les armes, et maltraitée par le gouverneur autrichien, se révolta, et défit ses troupes dans un combat où il fut tué. Après s'être porté à
(A. D. 1352) cette extrémité, il ne lui res-

tait d'autre ressource que de s'allier à la confédération helvétique. Son rang est celui du huitième canton..

Un corps de quatre mille hommes assemblés pour le duc d'Autriche, était campé près de Bade. Rodolphe Broun voulut le surprendre avec quinze cents Zuricois; mais surpris lui-même et sur le point d'être enveloppé, il chercha son salut dans la fuite, laissant les troupes qu'il avait conduite dans ce mauvais pas en sortir comme elles pourraient. Dans cette extrémité, Roger Manesse prenant le commandement, livra bataille, fut victorieux, et rentra à Zurich avec six bannières prises sur l'ennemi. Cette journée glorieuse y fut depuis célébrée annuellement jusqu'à la réformation, chaque famille envoyant un de ses membres (quinze cents personnes) en pèlerinage à l'abbaye d'Einsiedlen remplir un vœu fait à l'heure du danger. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que le tyran perdit peu de son influence et de son pouvoir par ce trait de lâcheté. La basse classe qui l'aimait, prit de force la bannière de la ville, et alla le tirer de la retraite où il s'était caché, le ramena à Zurich, et le réinstalla dans sa place et ses honneurs, pour le reste de sa vie.

La ville de Zug, impliquée dans cette guerre à cause de son seigneur, le duc d'Autriche, se voyait en même temps abandonnée par lui à

ses propres forces, et exposée aux attaques des Waldstetten. Ses magistrats envoyèrent un messager au duc pour l'informer de leur situation périlleuse; il fit tant de diligence, qu'il arriva en peu d'heures à Kœnigsfelden; mais Albert, l'écoutant à peine, continua de s'entretenir avec son fauconnier, pour marquer le mépris que lui inspiraient les craintes des gens de Zug. Ceux-ci ne tardèrent pas à recevoir dans leurs murs la bannière des confédérés, et à conclure avec eux une alliance perpétuelle, réservant toutefois la seigneurie et les revenus du duc; son rang est celui de septième canton. (A. D. 1352.)

Le duc, remettant à un autre moment sa vengeance contre Zug et Glaris, résolut de diriger d'abord tous ses efforts contre Zurich, et prépara un grand armement pour l'année suivante, levant, pour cet effet, des taxes extraordinaires dans ses domaines héréditaires, sans exempter même les biens de l'Église. La grande peste de 1349 avait tellement diminué la population, qu'il était devenu très difficile de lever des soldats, et leur solde était fort augmentée; on ne pouvait se procurer des domestiques de l'un ou l'autre sexe qu'avec beaucoup de difficulté. Muller cite quelques faits curieux sur la hausse du salaire. Il fallut de grands efforts de la part du duc et des seigneurs pour mener

au siége de Zurich une armée de trente mille hommes d'infanterie et quatre mille chevaux, laquelle étant dépourvue d'approvisionnemens réguliers, vit ses détachemens battus toutes les fois qu'ils s'écartaient pour chercher des vivres, et ne fit absolument rien. Cette multitude bigarrée de casques dorés et de fantassins en guenilles disparut dès le commencement de juin, après quelques semaines de siége. L'insignifiance d'un tel résultat est pourtant ce qui donne à cette campagne, presque impériale, son importance historique, parce qu'elle caractérise les mœurs ainsi que l'art militaire de ce temps-là. Les Bernois s'étaient vus obligés de prendre part à cette guerre contre leur intérêt et leur inclination, en vertu d'une *alliance supérieure* : afin de ne plus se trouver dans une telle position à l'avenir, Berne demanda et obtint d'être reçue dans la confédération helvétique, prenant son rang après Zurich, et forma ainsi le second canton.

CHAPITRE XII.

Les villes, objet de la jalousie des barons et de la faveur des empereurs. — Siége de Zurich. — Mort de Rodolphe Brown. — Mœurs de Berne. — Bataille de Laupen. — Guerre contre les Fribourgeois. — Les seigneurs appauvris vendent leurs droits féodaux à leurs vassaux.

Le duc Albert d'Autriche, qui n'abandonnait point l'espoir de soumettre ses vassaux réfractaires de Zug et Glaris, et surtout de punir Zurich et les Waldstetten, qui refusaient de dissoudre la ligue fédérale formée pour leur protection mutuelle, prit le parti d'exposer ses griefs à l'empereur leur seigneur et le sien. Les grands vassaux de l'empire étaient plus jaloux du pouvoir toujours croissant des villes et des corporations plébéiennes, que l'empereur lui-même, qui voyait en elles des auxiliaires contre la noblesse. Cependant l'empereur se décida enfin à prendre les armes en faveur du duc. Tous les feudataires du duc, tous ceux de l'empereur, furent sommés de se mettre en campagne au printemps de 1354, et les villes d'envoyer leur contingent de milices. Ces préparatifs immenses de tout l'empire pour réduire à l'obéis-

sance quelques bourgeois obscurs, et les paysans de quelques vallées des Alpes, paraissaient si disproportionnés à leur objet, que le reste de l'Europe crut que c'était une fête que l'empereur voulait donner à ses grands vassaux. Les Suisses, sans ignorer le danger, se montraient calmes, mais déterminés; on voulait les contraindre à dissoudre leur alliance mutuelle : *Nous sommes*, répondaient-ils, *des gens simples et peu versés dans les affaires, mais nous savons ce que nous avons juré, et nous y voulons tenir.*

Charles IV parut enfin devant Zurich avec quatre mille chevaliers et un corps d'armée estimé par quelques historiens à quatre-vingts ou cent mille hommes, tant infanterie que cavalerie, mais que Muller réduit à moitié. Quoique Zurich n'eût que quatre mille combattans pour défendre ses murailles, on n'entreprit point de les forcer; ce fut une guerre de sorties et de surprises, où les assiégés avaient généralement l'avantage; ils eurent de fréquentes communications avec cette multitude de vassaux, qui servaient la plupart contre leur gré dans l'armée ennemie, et les éclairèrent sur ce que leur intérêt avait de commun. Il suffit de dire que le contingent des Bernois figurait parmi ceux de vingt-deux autres villes impériales, pour juger de la bonne volonté de l'armée. Le devoir des Bernois envers l'empire était supé-

rieur à celui qu'ils s'étaient imposé par leur alliance récente avec les Zuricois, et ils servaient dans cette guerre comme vassaux de l'empereur et non des ducs d'Autriche. Par une confusion bizarre de droits et de devoirs féodaux, on voyait la bannière du *saint empire romain*, avec son aigle noir en champ d'or, flotter sur la tour de Zurich, quoique ce fût le chef de ce saint empire qui en fit le siége. Les divers membres de l'alliance ou ligue helvétique, les villes impériales et même plusieurs seigneurs, se réunirent enfin pour représenter à l'empereur que cette alliance, pour la destruction de laquelle on faisait la guerre, était légitime en elle-même, puisqu'elle conservait tous les droits préexistans, et n'avait pour objet que d'en empêcher l'abus. L'empereur sembla entendre, pour la première fois, ce qui lui avait été sans cesse répété pendant tant d'années, et sans qu'il y eût rien de changé à l'état des choses, se retira précipitamment vingt-deux jours après son arrivée (14 septembre 1354). Le duc d'Autriche, réduit à ses propres forces, fut obligé de décamper également. L'année suivante, il s'avisa d'acheter, du roi de Hongrie, un corps de quinze cents chevau-légers. Ces barbares, qui ne pouvaient rien contre les murs de Zurich ou les rochers des Waldstetten, ravagèrent impitoyablement le plat pays, n'épar-

gnant pas plus les sujets ou les alliés du duc que ses ennemis. Les nobles de l'Argau, dont ils brûlaient les châteaux, et les paysans autrichiens qui voyaient leurs récoltes fourragées et leur bétail enlevé, firent de telles plaintes, que le duc se vit obligé d'entrer en négociations, et de reconnaître préliminairement la confédération helvétique. Rodolphe Broun, corrompu par le duc, souscrivit au nom de Zurich à des conditions insidieuses, par lesquelles la liberté de la confédération eût été trahie, et que les autres cantons rejetèrent. Quoique sa honte fût publique, il conserva le pouvoir souverain, et mourut bourgmestre à l'âge de soixante-quinze ans, après une usurpation de vingt-cinq ans. (A. D. 1360.) La veuve de son frère et son fils n'eurent pas autant de bonheur, car ayant été convaincus de meurtre quelques années après sa mort, ils furent chassés de Zurich malgré l'opposition d'un parti encore attaché à l'usurpateur. La mort du duc d'Autriche, arrivée à peu près dans le même temps, assura le repos de la Suisse.

(A. D. 1338.) Nous aurons à reprendre de plus haut l'histoire de Berne, que nous avions abandonnée pour ne pas interrompre la narration des événemens intéressans arrivés à Zurich. La simplicité de mœurs qui caractérisait les citoyens de cette première ville n'était pas l'éga-

lité; à peine jouissaient-ils de la liberté dans le sens moderne; car l'autorité reposait à peu près sans partage entre les mains d'un certain nombre de familles originairement illustrées par des vertus et des talens, ou par une extraction noble; et les magistrats, généralement choisis parmi ces familles, consultaient peu le reste du peuple, mais décidaient par eux-mêmes ce qui convenait à la prospérité, à l'honneur et à la sûreté de la république. Les dangers auxquels cette république était continuellement exposée de la part des ducs d'Autriche et des grands-barons, et la nécessité urgente d'y pourvoir, ne permettaient pas encore de porter un œil jaloux sur le gouvernement.

L'agriculture et la guerre formaient les seules occupations des patriciens, tandis que les quatre métiers de boucher, boulanger, tanneur et forgeron, formant autant de tribus distinctes, employaient le reste des citoyens; les carriers ou tailleurs de pierre formèrent ensuite une cinquième compagnie; l'art du fileur et du tisserand était probablement pratiqué seulement dans l'intérieur des familles. La simplicité des besoins laissait beaucoup de loisir, et cette activité qui se dirige chez les modernes vers tant d'objets divers, n'en connaissait alors qu'un seul, et c'était la guerre. On ne peut lire l'histoire des premiers temps de Berne sans être

frappé de la ressemblance que son gouvernement et ses mœurs présentent avec ce que nous savons des siècles héroïques de Rome : on s'étonnera aussi d'apprendre que les conquêtes des Romains jusqu'à la prise de Vèïes, furent moins considérables que celles de Berne dans le même espace de temps, quoique Rome n'eût pas le désavantage d'avoir, comme Berne, des états puissans pour voisins et pour ennemis.

L'excommunication de l'empereur Louis de Bavière fournissait à Berne une raison spécieuse pour ne pas reconnaître l'autorité de l'empire; mais cette hardiesse d'une petite république de bourgeois ajoutait beaucoup au nombre et au zèle de ses ennemis, non seulement parmi les seigneurs, mais encore dans quelques villes; celle de Fribourg était de ce nombre. Les Bernois connaissaient leur danger, et ne négligeaient rien pour s'en garantir; ils firent des propositions libérales qui furent rejetées., et les forces réunies de l'empereur, des nobles et de plusieurs villes, menaçaient déjà la petite ville de Laupen, sur leurs frontières, lorsque le fils de l'avoyer de Bubenberg s'y jeta avec six cents hommes déterminés à la défendre jusqu'à leur dernier soupir. L'armée impériale était composée de sept cents seigneurs portant des *casques couronnés*, douze cents chevaliers, près de trois mille hommes de cavalerie, et

quinze mille fantassins. Les paysans, qui se rendaient à Berne de toutes parts, y portaient des rapports exagérés du nombre, de la richesse des ennemis, et de leurs discours menaçans.

Laupen ne tarda pas d'être investi; les *béliers* battaient ses murailles, tandis que des mineurs à l'abri de machines appelées *chats*, en sapaient les fondemens; les catapultes (*blyden*) lançaient des pierres énormes jusque dans la ville.

(A. D. 1339.) Les Bernois, déterminés à attaquer l'ennemi dans son camp, hésitaient sur le choix d'un général, lorsque Rodolphe d'Erlach, guerrier d'une haute réputation, parut inopinément dans la ville. Les vieillards se rappelaient qu'à la bataille de Donnerbuhel, quarante ans auparavant, son père les avait conduits à la victoire. Quoique Rodolphe fût bourgeois de Berne, il était aussi *vavasseur* de Nidau, et tuteur du jeune comte: voulant concilier des devoirs opposés, ou plutôt le devoir et l'inclination, il s'était adressé au comte dans le camp impérial, avant de se joindre aux Bernois, et en avait demandé la permission. En la lui accordant avec une facilité affectée, il avait ajouté que ce serait seulement un homme de moins. *Comte de Nidau*, répliqua d'Erlach, *je tâcherai de montrer que je suis en effet un homme de moins.* La vue de Rodolphe à Berne mit fin à toute incertitude: on lui déféra le

commandement d'une voix unanime; et le discours qu'il prononça à cette occasion est rapporté par Muller. Les Bernois firent serment de le suivre, de lui obéir et de mourir avec lui.

Les Waldstetten avaient été avertis, et neuf cents de leurs guerriers, traversant le Brunig, parurent aux portes de Berne; Soleure fit partir quatre-vingts cavaliers; mais les autres alliés de Berne n'envoyèrent aucun secours. L'armée, forte de six mille hommes, sortit de la ville au clair de la lune, dans la nuit qui précéda la bataille de Laupen; les femmes et les vieillards fermèrent les portes, et, se retirant dans l'église, prièrent pour le succès de ses armes. On portait l'hostie consacrée à la tête de l'armée bernoise. A midi, le jour suivant, elle occupait une position en face de l'ennemi. Plusieurs guerriers des deux armées, s'avançant entre elles, défiaient les rangs ennemis; Jean de Makenberg, avoyer de Fribourg, s'écria que *les Bernois avaient des femmes parmi eux!* — *C'est ce que l'on saura bientôt*, répliqua Rinkenberg. Les chroniques ont conservé beaucoup d'autres bravades. Cependant le comte de Nidau disait aux seigneurs impatiens de combattre : *Ces Bernois vous donneront bientôt assez à faire; quant à moi, je peux perdre ici la vie, mais je la vendrai chèrement.*

D'Erlach détacha les Waldstetten et les So-

leurois pour contenir la cavalerie ennemie, qui manœuvrait pour le tourner. *Où sont*, s'écria-t-il ensuite, *ces jeunes gens qui, chaque jour à Berne, parés de fleurs et de panaches, sont les premiers à toutes les danses? Qu'ils suivent maintenant d'Erlach et la bannière!* La troupe s'ébranla à ces mots; les frondeurs, à l'avant-garde, firent trois décharges, des chariots armés se précipitèrent dans les rangs ennemis, d'Erlach et ses braves les suivaient. Cependant une partie de l'arrière-garde ayant reculé, le général s'écria en le voyant: *Amis, la victoire est à nous; les lâches nous quittent!* La mêlée qui suivit fut sanglante, mais dura peu; le manque de subordination parmi cette multitude de chefs égaux en rang et en autorité rendait toute manœuvre impossible; une fois en désordre, il leur était impossible de se rallier. La déroute devint bientôt complète dans l'armée de l'empereur, et les soldats fuyaient en jetant leurs armes. D'Erlach secourut alors les Waldstetten et les Soleurois, exposés aux charges de la cavalerie, qui fut également mise en déroute. Le comte de Nidau était parmi les morts, ainsi que Jean de Savoye, trois des comtes de Gruyère et onze autres seigneurs. Blumenberg, apprenant leur sort, dit à son écuyer: *A Dieu ne plaise que Blumenberg survive à de tels hommes!* et quoique déjà hors de danger, tournant la

bride de son cheval, il le poussa parmi les Waldstetten, et trouva bientôt la mort qu'il cherchait. Les Suisses rendirent grâce à genoux, et passèrent la nuit sur le champ de bataille jonché de morts et de débris : on y comptait quatre-vingts casques couronnés et vingt-sept bannières. Les Bernois, après avoir enterré leurs morts, retournèrent chez eux en triomphe. Les Waldstetten reçurent pour leurs frais 750 livres de denier, ou plutôt livres argent (*pfund pfenning*), dont la quittance existe encore, outre un dédommagement pour la perte qu'ils avaient faite en armes et chevaux. L'anniversaire de la bataille de Laupen, célébré pendant plusieurs siècles, a été renouvelé depuis peu. (1)

Pendant le reste de la campagne, la guerre ne se fit plus qu'en détachemens, et les Bernois avaient ordinairement l'avantage ; leurs jeunes gens s'y portaient avec tant d'ardeur, qu'impatientés de la longue paix à laquelle les obligeait le câreme, ils nommèrent ce temps de repos *leurs couches*. Ayant cependant éprouvé un revers près de Fribourg, d'Erlach voulut les con-

---

(1) On a trouvé, il y a peu d'années, dans le creux d'un vieux chêne, le squelette d'un guerrier encore couvert d'une riche armure près du champ de bataille de Laupen. Le malheureux n'avait probablement pas pu se tirer de cet endroit après s'y être caché.

duire lui-même; et aussitôt qu'il en eût fait connaître l'intention, toute cette brave jeunesse fit éclater sa voix; un escadron de cavalerie et deux bataillons d'infanterie sortirent secrètement dans la nuit; d'Erlach en cacha la plus grande partie dans un bois près de Fribourg, et, se montrant ensuite avec un petit détachement, se fit poursuivre et attira l'ennemi dans l'embuscade, où plus de quatre cents d'entre eux perdirent la vie: il brûla ensuite un faubourg de la ville et le pont. Les seigneurs coalisés tremblaient partout pour leurs propriétés, et pour celles de leurs vassaux. *Dieu est devenu bourgeois de Berne*, s'écriaient-ils dans leur terreur. Épuisés par les dépenses de la guerre, ils vendaient leurs droits seigneuriaux à leurs vassaux (1); ce qui donnait au moins à la guerre un résultat utile au peuple.

Berne n'en recueillit guère que de la gloire; car les conditions de paix qu'elle imposa, étaient les mêmes qu'elle avait offertes avant les hostilités: mais un triomphe plus glorieux encore que celui de Laupen était destiné à son général, le triomphe de la réputation morale; car la

(1) Le comte de Gruyère vendit aux bergers de ses montagnes certain péage d'un batz qu'il percevait par tête de bétail, le droit appelé *dou peys*, sur le pesage du beurre et du fromage, et plusieurs autres droits.

famille du comte de Nidau, qui avait été tué dans cette bataille, lui déféra la tutelle de ses deux fils, comme au plus digne protecteur de leur personne et de leur héritage. D'Erlach était le Washington de ce temps-là.

Les comtes de Gruyère furent les derniers à faire la paix, et les hostilités entre eux et Berne se prolongèrent encore pendant onze ans : on y déploya en pure perte, des deux côtés, un courage héroïque. Le capitaine d'un parti de Bernois, enveloppé par l'ennemi et percé de coups mortels, réunissant ses forces, lança la bannière qu'il portait, par-dessus la tête des assaillans, et la fit tomber au milieu de ses propres soldats, content de mourir après avoir mis ce dépôt sacré en sûreté. Dans une autre occasion, le comte Pierre de Gruyère fut sauvé par deux de ses vassaux, dont la chronique a conservé les noms, *Clarimbold* et *Ulrich* surnommé *Bras-de-Fer;* ils couvrirent sa retraite, et, tenant à deux mains leurs longues épées, arrêtèrent la poursuite dans un défilé, donnant au comte le temps de revenir avec des forces supérieures. Il accorda certaines franchises à leurs familles, dont la mémoire s'est perpétuée jusqu'à nos jours. (1)

(1) Elles appartenaient au village de Villars-sous-Mont.

CHAPITRE XIII.

Progrès de la liberté civile. — Grande peste. — Les Flagellans. — Les Juifs. — Conquête du Simmethal. — Jean de Bubenberg banni. — Rappelé. — Assassiné par son gendre. — Combourgeoisie entre états, et entre individus et états. — Lois somptuaires. — Habillemens des deux sexes.

Au milieu de la confusion inextricable de droits féodaux, d'alliances, de combourgeoisies et de priviléges de ville, on distingue les progrès de la liberté civile; les paysans sortent par degrés de la condition de serfs ou d'esclaves. Le peuple du Simmethal, par exemple, obtint de son seigneur le privilége de se choisir des juges et de faire ses propres lois, dans lesquelles on observe des distinctions assez singulières; elles imposaient une amende de quatre livres pour avoir calomnié, d'une livre pour avoir frappé, de dix livres pour avoir donné un démenti en présence du juge.

La chronique de Gruyère s'étend avec complaisance sur les tournois, et autres passe-temps militaires qui se donnaient sur le pré, autour du château, ou plutôt autour du roc sur la

pointe duquel il est bâti, et raconte les bons mots de *Gérard Chalomata*, le fou de Gruyère. Tout cela se passait au milieu de cette épouvantable peste qui emporta un tiers des habitans de la Suisse, et désola l'Europe et l'Asie, dans le quatorzième siècle. Les champs (1345 à 1349) demeurèrent sans culture, les maisons et les châteaux sans habitans, et quelquefois sans héritiers qui en réclamassent la succession; les prêtres n'étaient pas assez nombreux pour administrer les sacremens aux malades, et les cimetières ne pouvaient contenir les morts (1). Il semblait que la nature entière était vouée à la destruction; car des tremblemens de terre, d'une durée et d'une violence sans exemple, bouleversèrent (1356) de vastes pays. Tschudi parle de quarante villes

(1) Bâle seule perdit quatorze mille âmes par la peste en 1348; on y frappa une médaille que les survivans s'envoyaient les uns aux autres en *memento mori*, portant d'un côté trois roses, de l'autre une tête de mort avec un épi de blé qui en sortait, et la devise *hodie mihi, cras tibi*. Un auteur contemporain dit d'un certain quartier de la ville (de la porte d'Eschheim jusqu'à celle du Rhin), qu'il n'y resta que trois ménages complets. La mortalité fut encore plus grande en Italie; Florence perdit cent mille habitans, Naples soixante mille, Sienne quatre-vingt mille : la contagion atteignit jusqu'à l'Islande; et ce point isolé dans l'Océan, presque sous le cercle polaire, fut dépeuplé.

dans la Carinthie, la Carniole et l'Istrie, qui en furent renversées; le Jura fut déchiré de convulsions intérieures, et Bâle souffrit extrêmement. Albert, duc d'Autriche, était alors mal avec cette ville, la plus grande de l'Helvétie; on lui conseillait de prendre le moment où ses murs extérieurs, ainsi que la plupart des maisons, étaient renversés, pour s'emparer de ce qui restait. A Dieu ne plaise, dit ce prince, que je veuille faire du mal à ceux que la Providence a épargnés! et il envoya quatre cents ouvriers de la forêt Noire, pour aider les habitans à relever leurs demeures. L'histoire offre si peu de faits comme celui-là, qu'il ne faut pas oublier ceux qui se présentent.

Ces signes extraordinaires de la colère divine, car c'est ainsi qu'on jugeait être la peste et les tremblemens de terre, portèrent les consciences timides à des pénitences rigoureuses : on vit des sociétés ambulantes de flagellans, qui se chargeaient de racheter les péchés de tout le monde, aux dépens de leurs propres personnes. Chez d'autres, l'incertitude de la vie faisait naître des excès tout contraires; ils cherchaient à épuiser la coupe du plaisir avant qu'elle leur fût arrachée, et s'abandonnaient à la plus grossière sensualité (1). On pensa aussi que la per-

(1) Affermavano il bere assai, e il godere, e l'audar

sécution des Juifs pourrait être une œuvre expiatoire; ceux de Bâle furent en conséquence assemblés dans une grande maison de bois à laquelle on mit le feu. A Zurich on les brûla également; à Constance, un de ces malheureux qui avait racheté sa vie en faisant abjuration, s'infligea à lui-même, dans un accès de remords, le supplice bizarre de Rhazi. Son exemple fut imité par toute une synagogue à Eslingen. Müller, qui rapporte ces faits, cite de nombreuses autorités.

Les Bernois donnèrent dans un travers d'une autre espèce; pensant que la guerre ferait une diversion heureuse à la peste et aux tremblemens de terre, ils entrèrent à main armée chez leurs voisins du Simmethal, et s'emparèrent du pays : assemblant ensuite les femmes dans leur camp, ils donnèrent un grand bal, où l'on assure que mille couples dansèrent à la fois. Les factions continuaient, ainsi que la guerre : Jean de Bubenberg, accusé de magnificence et d'orgueil héréditaire, fut banni avec tous ses amis, pour le terme de cent ans et un jour; mais cette sentence cruelle fut annulée quatorze ans après,

---

cantando attorno e sollazzando, ed il soddisfare d'ogni cosa all' appetito che si potesse, e di cioche avveniva ridersi e beffarsi, essere medicina certissima a tanto male.

BOCCACCIO.

malgré la résistance de ses ennemis. La chronique rapporte que, pendant les débats qui eurent lieu à ce sujet, le greffier prétendant ne pas pouvoir trouver dans le Handfeste (charte de Berne, donnée par l'empereur Frédéric) certain passage favorable à l'illustre exilé, un ami de ce dernier lui jeta au visage une poignée de cerises sauvages, et ramassant la charte que cette attaque imprévue avait fait tomber de ses mains, lut le passage à haute voix. Le peuple, qui avait applaudi à la sentence lorsqu'elle avait été rendue, applaudit encore lorsqu'elle fut cassée; il demanda même la bannière de la ville pour aller au-devant de l'illustre exilé, et l'avoyer qui était son ennemi, et refusait cette bannière, se vit forcé à la donner par la fenêtre de la maison où il s'était renfermé. Le défenseur de Laupen, fils de Bubenberg, fut élevé à la dignité d'avoyer.

Rodolphe d'Erlach, ayant atteint un âge fort avancé, s'était retiré dans la maison qu'il tenait de son père, à Reichenbach, sur l'Aar, à une lieue de Berne, où il menait une vie patriarcale. Un jour qu'il se trouvait seul, ses serviteurs étant au travail dans les champs, son gendre Rudenz d'Underwalden, avec qui il était en querelle au sujet de ses dettes et de la fortune de sa femme, prit une épée qui pendait à la muraille, la même que d'Erlach avait à Laupen,

et la lui passa au travers du corps. Son vieux chien poursuivit le meurtrier de ses hurlemens, jusque dans la forêt voisine; mais il échappa à toutes les recherches, et mourut de mort naturelle peu de temps après.

Il n'est pas facile de débrouiller le chaos des droits et des devoirs de la féodalité, entremêlés avec les priviléges des villes et les combourgeoisies. Tel individu pouvait être bourgeois dans un ou plusieurs cantons à la fois, sans y faire sa demeure, et lors même qu'il était autre part le vassal d'un seigneur. Deux villages sur les bords du lac des Waldstetten, appelés *Gersau* et *Weggis*, devenus, sans qu'on sache comment, fiefs de la maison de Habsbourg (1), avaient été comme tels, hypotéqués ou vendus à différentes fois. Les gens de Gersau, profitant d'une occasion favorable, se rachetèrent en 1390, formant ainsi un état souverain qui avait deux lieues de long et une lieue de large, et dont peu de personnes en Europe ont jamais entendu parler, quoiqu'il ait eu la gloire de

(1) Les comtes de Habsbourg avaient été choisis originairement par nombre de villes ou communautés indépendantes, pour être leurs avoués, patrons ou défenseurs à la cour des empereurs, suzerains de tout le pays; ces protecteurs *élus* devinrent par degrés seigneurs *héréditaires;* ils reçurent des cens annuels comme droits seigneuriaux, aliénables et transférables.

refuser, en 1786, une pension que la France voulait lui faire. Ceux de Weggis ne furent pas si heureux, car ayant été vendus à Lucerne, toute espérance d'émancipation s'évanouit; les barons, souvent endettés, étaient en général disposés à traiter de leurs droits seigneuriaux pour de l'argent comptant; mais les bourgeois républicains des villes faisaient trop de cas de la liberté pour la vendre, et n'étaient point disposés à la donner pour rien; ainsi ceux qui se trouvaient leurs vassaux, l'étaient pour toujours.

Les républiques helvétiques protégeaient les droits des seigneurs contre leurs vassaux, lorsque ceux-là, et non ceux-ci, se trouvaient être leurs combourgeois; elles n'encourageaient jamais l'émancipation des serfs en principe et comme droit naturel, mais seulement d'après quelque titre légal, et se soumettaient eux-mêmes aux droits que les seigneurs possédaient dans leur territoire, résistant seulement à l'abus qu'on en pouvait faire. Les confédérés suisses ne réclamèrent pas leur entier affranchissement de l'empire avant le siècle passé, c'est-à-dire environ quatre cents ans après leur émancipation réelle. Lorsque les députés que Brientz avait envoyés à Underwald, pour demander d'être reçue dans la ligue helvétique, et protégée contre la tyrannie de Jean de Rinkemberg son seigneur, s'adressèrent au conseil assemblé, les

fondateurs de la liberté helvétique y prononcèrent ces paroles remarquables : *Les serfs de Rinkemberg, bourgeois de Berne, peuvent l'accuser devant son souverain* (*Berne*); *le peuple d'Underwald ne prend point le parti des vassaux contre leur seigneur, surtout quand celui-ci est bourgeois de Berne.* Cependant la majorité du conseil, composée de jeunes gens, étant favorable aux gens de Brientz, les fit recevoir bourgeois; mais cette transaction les brouilla avec Berne pendant quinze ans; et fut sur le point d'allumer la guerre. Rinkemberg qui avait été chassé, rentra ensuite.

Dans un âge où il n'y avait pas de milieu entre l'anarchie et cette législation de détails qui se mêle de tout, et ne laisse rien à la prudence individuelle, il était naturel qu'on fît des lois somptuaires; et ces lois ont au moins l'avantage de nous indiquer à présent l'existence des usages contre lesquels elles sévissaient, et dont nous n'aurions autrement aucune connaissance, nous découvrant ainsi quelques traits de l'antique physionomie helvétique. Les Suisses, au quatorzième siècle, ne se couvraient point la tête, et leur longue chevelure se confondait avec une barbe vénérable. Ils portaient un pourpoint ou grande veste à manches, et par-dessus une espèce de robe sans manches qui descendait très bas, surtout chez les femmes,

et qu'elles serraient avec une ceinture. Les deux sexes faisaient usage de manteaux, et les hommes se dispensaient de porter en été cette partie du vêtement moderne, dont l'usage est censé indispensable, les manchettes de leurs bottes qui remontaient jusqu'à la ceinture en tenant lieu. La mode vint ensuite de porter la manche gauche du pourpoint d'une couleur différente de la droite; on décora le pourpoint de franges d'argent et de soie, ainsi que de plaques et autres ornemens pendant sur la poitrine, à la manière des ordres de nos jours; c'étaient des symboles adoptés par les factions, ou bien des souvenirs d'amour et d'amitié, de sermens contractés ou de devoirs à remplir. Les bonnets des femmes étaient brillans de soie, d'argent, d'or et de pierreries; mais la partie de leur habillement où la magnificence éclatait le plus après celle-là, était la ceinture qui serrait leurs robes diaprées, et se terminait par des franges richement travaillées. Elles portaient des souliers recourbés par le bout, et enrichis d'un anneau sur le gros doigt du pied. L'objet des lois somptuaires était de s'opposer plus ou moins à chacune de ces innovations, mais surtout aux dimensions étroites du pourpoint, qui marquait trop les formes du corps. Le luxe de la table devint également un objet de législation, ainsi que l'abus de la danse,

dont l'usage fut limité aux *fiançailles spirituelles* et *temporelles*, c'est-à-dire aux mariages, et aux prises (A. D. 1371) d'habit des religieuses. Les femmes furent averties de ne point parler familièrement aux jeunes gens en allant à l'église, et il fut enjoint aux ambassadeurs de ne point donner de repas d'adieu.

CHAPITRE XIV.

Progrès de l'esprit d'indépendance. — Bienne. — Berne. — L'aristocratie. — Saint-Gall. — Les Suisses obtiennent des chartes de leurs seigneurs. — Religion. — Le sire de Coucy ravage la Suisse. — Mont-aux-Anglais. — L'esprit militaire et l'arrogance des Barons passent à leurs anciens serfs.

A mesure que la classe inférieure s'enrichissait et se civilisait, l'ancien joug lui paraissait plus pesant, et elle devenait plus difficile à contenir. Le prince évêque de Bâle, souverain de Bienne, avait souvent été obligé de céder à ses bourgeois, dans les disputes qui s'élevaient entre eux et lui, ou de se soumettre à un arbitrage sur le pied d'égalité : les lois sur la police intérieure décèlent les dispositions turbulentes du peuple, ou même des membres du conseil entre

eux; elles imposaient des peines sévères contre ceux qui injurieraient les magistrats, ou leur donneraient un démenti dans la chambre du conseil, ou qui feraient violence à un citoyen chez lui; contre ceux qui *passeraient la nuit sur le seuil de la porte de quelqu'un avec qui ils étaient en querelle;* contre ceux qui sonneraient le tocsin pour exciter une émeute; enfin il fut défendu de refuser une place au conseil, ce qui fait voir que les fonctions publiques étaient aussi peu désirées que désirables.

A Berne, il y avait une lutte sérieuse entre l'ancienne noblesse de chevalerie, dont l'avoyer de Bubenberg avait été le chef, et les nouvelles maisons patriciennes, devenues opulentes par le commerce, et qui avaient écarté leurs rivaux. Ceux-ci, conservant une grande influence parmi les simples artisans et le peuple, les nouveaux patriciens alarmés cherchèrent leur sûreté dans des lois de plus en plus sévères, qui furent portées successivement pendant les années d'exil de Bubenberg. De simples soupçons suffisaient pour faire condamner à un exil de cinq ans celui qui en était l'objet; les membres du conseil étaient obligés de révéler au comité secret, à l'avoyer et au conseil, tout ce qu'ils apprendraient concernant la sûreté de l'État; quiconque était rencontré sans lumière dans les rues après le second *couvre-feu*, était

banni pour un mois; nul ne pouvait, sans permission, se montrer en armes dans la ville; et l'avoyer fut investi de la puissance dictatoriale, dans les cas de rébellion. Il paraîtrait même que le gouvernement eut recours à une ruse de tous les temps, celle de conspirations prétendues, afin de justifier ces mesures. Cependant le retour de Bubenberg en 1364 fut celui de la modération et de la paix dans le gouvernement, et montra que, de toutes les tyrannies, la pire est celle de nos égaux. Muller croit que ce fut l'influence du *grand-conseil*, puissance plus mitoyenne alors qu'elle ne l'a été depuis, qui sût ramener l'équilibre entre le gouvernement et le peuple.

Tandis qu'à Berne une certaine élévation de caractère et des mœurs simples et sévères, retraçaient fortement l'ancienne Rome, à Zurich la constitution semblait plus favorable au développement de l'esprit et au progrès de la civilisation; Lucerne était inférieure à ces deux villes. Quant aux Waldstetten, isolés dans leurs montagnes, le temps n'apportait aucun changement à leurs mœurs; c'était toujours la même simplicité pastorale, le même esprit indomptable, libre d'ambition comme de crainte. Non loin d'eux, la ville de Saint-Gall, élevée par degrés dans le désert auprès de l'abbaye du même nom, commençait à se dégoûter de

l'autorité paternelle de son prince-abbé, prolongée au-delà des besoins de ses sujets et des bornes de leur reconnaissance.

Depuis que la maison d'Autriche avait perdu l'Helvétie, son pouvoir s'était étendu d'un autre côté; elle avait acquis, dans le bassin du Haut-Rhin (le Tyrol), vingt-neuf belles vallées, plus de trois cent cinquante châteaux, et neuf cents villages; mais l'exemple donné par l'Helvétie de la résistance à l'abus du pouvoir, ne pouvait manquer d'avoir partout une influence favorable: aussi les nouvelles possessions de la maison d'Autriche avaient-elles obtenu, généralement, des chartes favorables à la sûreté individuelle et à la propriété.

Schaffhouse, qui n'était d'abord qu'un lieu de débarquement au-dessus de la chute du Rhin, ainsi que l'indique son nom, obtint de bonne heure des ducs d'Autriche une constitution municipale qui prit, comme partout ailleurs, une forme aristocratique; l'autorité seigneuriale passa dans la suite de ces ducs à l'empereur, et cette ville se joignit à la ligue helvétique en 1501, formant le douzième canton.

La tendance générale à secouer le joug du pouvoir arbitraire ne se faisait pas moins remarquer à l'égard de la religion que du gouvernement, et le schisme qui divisait l'Église de Rome dans le quatorzième siècle, contribua

beaucoup à ébranler son autorité. L'incrédulité des Italiens du temps de Boccace avait pénétré jusque dans les monastères des Alpes : on y rejetait déjà la doctrine canonique de la résurrection des corps, comme trop terrestre et grossière, et trop honorable pour la chair. Ulric de Schaumberg, homme d'un esprit supérieur, qui avait été précepteur du petit-fils de Rodophe de Habsbourg, exprimait ainsi une grande pensée, mais à laquelle il manque, pour la rendre également consolante, le sentiment de l'identité, conservé à la vie à venir, dont les âmes aimantes ne sauraient se passer; car, sans elle, sa justice rétributive attachée à la résurrection et sa moralité comme ses consolations disparaissent; privée du sentiment de l'identité, l'âme humaine devient morte comme le corps, qui change de forme à la mort, mais n'est point anéanti. *L'âme humaine*, disait-il, *est une émanation de l'âme de l'univers associée temporairement à une certaine portion de matière dans un but que nous pouvons seulement conjecturer. Délivrée à la fin de ses entraves et de son enveloppe périssable, elle redevient une pure essence inaccessible aux sensations de cette vie mortelle et purifiée de sa souillure; elle est réunie à cet Être infini, suprême, éternel, pour qui le monde, avec toutes ses formes tangibles, son étendue, sa solidité, ses couleurs, n'est que la réflexion d'une*

seule pensée. Les hommes s'arrêtant rarement au point raisonnable, des enthousiastes, dans le délire d'une spiritualité anticipée, s'efforçaient de préparer leur âme à son changement d'état, par les privations rigoureuses et les *pénitences* qu'ils s'infligeaient.

La paix qui succéda aux victoires des Anglais sous le prince Noir, avait laissé sans emploi ces nombreuses bandes ou compagnies mercenaires, que les souverains ne pouvaient pas tenir continuellement à leur solde; un des chefs de bandes, Arnoul de Cerrole, surnommé *l'Archiprêtre*, était souvent à la tête de vingt mille hommes, et en avait eu jusqu'à quarante mille sous ses ordres. Le pape Innocent VI, alarmé de leur nombre et de leur hardiesse, prêcha une croisade afin de tourner leurs armes contre les Turcs; mais les princes de l'Allemagne se montrèrent peu disposés à donner passage à ces brigands, sur leurs terres. Un corps nombreux, se portant du côté de Bâle, y répandit d'autant plus de terreur, que ses murailles, renversées par les tremblemens de terre, n'étaient pas encore entièrement rétablies. Berne et Soleure lui envoyèrent un renfort de quinze cents hommes. Les chroniques ont conservé la description de leur habillement, qui était *blanc, avec un ours noir* peint sur la poitrine ou sur les épaules : *Amis et con-*

fédérés, dit le commandant bernois en entrant dans la ville, *nous sommes envoyés pour vous défendre, et demandons le poste du danger.* Trois mille hommes envoyés par les Waldstetten, Zurich, Zug et Glaris, les suivant de près, les compagnies, qui d'ailleurs n'ignoraient pas la pauvreté du pays, n'attaquèrent point Bâle, et allèrent fondre sur Metz. Le sire de Coucy, ou Enguerrand de Coucy, guerrier renommé par la générosité de son caractère chevaleresque, autant que par sa valeur, d'une famille illustre, et gendre d'Édouard, roi d'Angleterre, ne dédaigna pas de paraître à la tête d'un autre corps de quarante mille hommes de ces mêmes compagnies, et s'avança par Montbéliard dans la Haute-Alsace, prétendant revendiquer la dot de sa mère, qui lui était due par le duc d'Autriche. On rapporte que quelques chefs de compagnies, interrogés sur l'objet de leur expédition, répondirent : *Nous demandons soixante mille florins, soixante chevaux de bataille et soixante habits de drap d'or ;* réquisition plus bizarre qu'exorbitante. La garde d'Enguerrand de Coucy était composée de quinze cents casques dorés et cent chevaliers de l'ordre teutonique ; il avait pour compagnons d'armes un grand nombre de guerriers célèbres, parmi lesquels on distinguait Jevan-ap-Eynion-ap-Griffith, appelé aussi duc Offo de Gallio, du pays de Galles, non moins

renommé que le sire de Coucy, et qui avait défendu Henri de Transtamare et le trône de Castille, contre le prince Noir lui-même; il commandait un escadron de six mille Anglais bien montés, dont une ancienne chanson nationale célèbre les casques dorés et les cuirasses brillantes (1). Enguerrand de Coucy ne permettait point le pillage, *excepté en cas de nécessité*, maintenait une sévère discipline, et s'avançait en bon ordre. Le duc Léopold d'Autriche, voyant le danger qui le menaçait, réclama l'assistance des confédérés helvétiques : ils hésitèrent d'abord, et donnèrent à l'ennemi le temps d'envahir l'Aargau, et de s'étendre du lac de Neuchâtel jusqu'aux montagnes des Waldstetten. Les ressources de ce pays furent bientôt épuisées par cette multitude, et il en résulta une famine affreuse et une telle dépopulation, que les villages et même les petites villes pouvaient à peine, dit Tschudi, se garantir des loups qui venaient jusque dans les rues. Les Waldstetten (A. D. 1377), réveillés enfin par l'approche du danger, attaquèrent l'ennemi dans ses quartiers, pendant les longues nuits de l'hiver, avec tout l'avantage que

(1) On conserve encore dans les archives de Berne, l'original de la capitulation qu'Enguerrand de Coucy fit, avec ce célèbre Condottière, pour son expédition en Suisse.

leur donnait la connaissance du pays. On montre encore, à une portée de fusil du village de Buttishotz, au sud-ouest du lac de Sempach, un tertre appelé *Englaender-Hubel* (Mont-aux-Anglais), marqué par la tradition comme servant de sépulture à trois mille de ces étrangers, surpris en ce lieu. Les vainqueurs, rentrant dans leur pays chargés de dépouilles, s'écriaient en triomphe : *Nous avons si bien mêlé aujourd'hui le sang des nobles à celui des chevaux, qu'on ne peut plus les distinguer l'un de l'autre.* Tout ce qu'on sait sur ces temps affreux, c'est que les brigands furent obligés de se retirer. Ils avaient envahi un pays pauvre et de peu d'étendue, avec plus de troupes qu'Alexandre n'en conduisit à la conquête de l'Asie, et ne restèrent maîtres que de quelques châteaux.

Une sorte de fatalité semblait entraîner les nobles à leur perte; les guerres continuelles qu'ils se faisaient entre eux, et surtout leur obstination à vouloir soumettre les villes, appauvrissaient les meilleures maisons, et les éteignaient successivement. Ce que la guerre avait épargné de leurs propriétés, était dissipé en temps de paix dans les cours étangères, où ils allaient déployer leur magnificence. Ils empruntaient pour soutenir ce luxe, et voyaient passer leurs châteaux et leurs terres à des créanciers hypothécaires. C'est ainsi que les bour-

geois de Berne avaient acquis, de l'ancienne famille de Zeringen, fondatrice de leur ville, une grande partie de ses possessions. Imitateurs des nobles, après les avoir humiliés, ils cherchaient maintenant à réprimer, dans l'enceinte de leurs murailles, cette égalité pour laquelle ils avaient si long-temps combattu au dehors ; et certaines familles rétablissaient à leur profit une nouvelle noblesse héréditaire, mais non pas toujours sans éprouver de résistance. Une révolution (A. D. 1384) soudaine rétablit momentanément une sorte d'égalité, par la destitution de certains membres du conseil devenus odieux au peuple. Ce fut une leçon de prudence pour l'aristocratie, qui depuis a toujours cherché l'affermissement du pouvoir, principalement dans la sagesse et l'économie de son administration.

CHAPITRE XV.

Conduite des baillis et des hypothécaires. — Les villes précèdent les campagnes dans la formation de ligues défensives. — Les barons forment la ligue du Lion. — Déclarations de guerre aux confédérés. — Bataille de Sempach. — Léopold y perd la vie.

L'ÉMANCIPATION successive des divers cantons, formant la ligue helvétique, laissait encore une partie de la Suisse sous le joug des seigneurs ou de leurs baillis, qui traitaient les habitans à peu près comme avaient fait les Gessler et les Landenberg. La classe nombreuse des seigneurs engagistes (propriétaires de seigneuries en vertu d'hypothèques) usait encore plus durement de son pouvoir. Cependant ce n'était pas dans la campagne que la haine populaire était principalement active, mais parmi les artisans des villes libres, où l'opulent mercier, boulanger ou tanneur, montrait plus d'orgueil et de jalousie que les bergers des Alpes, quoique ceux-ci fissent souvent remonter leur généalogie beaucoup plus haut que ne pouvaient faire leurs seigneurs. Il suffisait aux montagnards qu'on n'établît point de nouveaux péages sur

la route qui menait au plus prochain marché, et qu'on ne leur imposât pas de services extraordinaires:

Les seigneurs des bords du Rhin formèrent, à l'exemple des villes, une grande confédération sous le nom de *Ligue du Lion;* et quelques villes s'y joignirent, malgré l'opposition naturelle d'intérêt et de mœurs entre celles-ci et les seigneurs. Tout le monde s'accordait à condamner la violence, et sentait la nécessité d'établir l'empire des lois; néanmoins chacun se réservait le droit de se faire justice à lui-même.

Cinquante et une villes impériales, de la Souabe et de la Franconie, avaient demandé à être reçues dans la ligue helvétique; mais Léopold d'Autriche ayant réussi à empêcher qu'elles ne le fussent, montra moins d'égard que jamais aux confédérés. Une rixe accidentelle qui eut lieu dans le marché de Rapperschwyl, fit éclater la guerre; et les quatre Waldstetten (en y comprenant Lucerne) enlevèrent plusieurs châteaux. Le duc Léopold, malgré sa réputation de modération, jura de châtier l'insolence des *paysans,* et, en moins de douze jours, les Suisses se virent menacés par cent soixante-sept seigneurs, tant spirituels que temporels. Le nombre croissant incessamment, un messager de Wirtemberg leur apporta tout à la fois quinze déclarations de guerre; et le jour suivant, qua-

rante-trois autres leur furent solennellement délivrées. Rien n'est plus propre à donner une idée de l'état déplorable d'anarchie et de confusion où se trouvait l'Europe à cette époque, que cette multitude de souverains, rassemblés sur une étendue de pays qui se distingue à peine sur la carte de l'Europe, ligués contre un groupe de républiques également imperceptibles. Les confédérés contemplaient, sans s'étonner, cette multitude d'ennemis, et pouvaient voir dans leur nombre même, et l'extravagance de leurs menaces, des raisons de se rassurer. Berne, oubliant les secours qui lui avaient été prodigués avec tant de zèle à Laupen, et dans plusieurs autres occasions importantes, répondit aux demandes qui lui furent faites par les Waldstetten, que ses traités avec Léopold n'expiraient que dans quelques mois, et déclara ne pouvoir prendre part à la guerre jusqu'à cette époque. Elle ne se lavera jamais, dit le bon Muller, de n'avoir pas combattu à Sempach. Les contingens de Glaris, Zug, Lucerne et les Waldstetten, s'assemblèrent sous les murs de Zurich, où l'on s'attendait que la première attaque aurait lieu, et firent, en attendant, la guerre à leur manière, emportant d'assaut et détruisant une multitude de châteaux. Léopold laissa un corps d'observation près de Zurich, sous le commandement d'un baron de Bonstetten, afin

de tenir la ville et l'armée en échec, et se mit en marche pour Lucerne, avec l'intention de châtier en passant les rebelles de Sempach. Les confédérés devinèrent son projet; et, laissant Zurich à la garde de ses habitans, ils se hâtèrent vers Sempach, qu'ils atteignirent avant le duc, renforcés en chemin par plusieurs détachemens de volontaires, et ils se postèrent sur une éminence boisée près de ses murs. Les Bernois s'étaient avancés en même temps, jusqu'à deux lieues de Sempach, probablement dans la vue de protéger Lucerne, au cas où Léopold s'y serait porté. Mais, ayant un traité avec lui et Sempach étant sur ses terres, ils ne pouvaient y prendre part à la bataille. Cependant ils profitèrent sans scrupule de sa défaite, pour s'emparer de quelques terres à leur convenance.

L'armée de Léopold se présenta en bataille le 9 juin; elle était forte de quatre mille chevaliers, suivant Tschudi, et suivant d'autres, de huit mille, bien montés, et magnifiquement équipés; chaque baron conduisant ses vassaux, chaque avoyer de ville autrichienne, ses bourgeois; les serfs et les mercenaires formaient l'infanterie; on avait de l'artillerie, c'est-à-dire de grosses arquebuses montées sur des roues. Les confédérés voyaient dans les rangs ennemis le bailli Gessler, animé d'une haine héréditaire contre eux. Le duc lui-même, âgé de trente-

cinq ans, se distinguait par sa bonne mine à la tête de ses troupes, ayant à ses côtés le plus loyal et le plus brave de ses chevaliers, Egloff d'Ems. Pendant que les fantassins fourrageaient les champs de blé des environs de Sempach, les chevaliers, caracolant sous ses murs, insultaient les bourgeois; l'un leur criait, en montrant une corde: Voilà pour votre avoyer! Un autre demandait qu'on envoyât aux moissonneurs leur déjeuner. — *Les confédérés l'apportent*, répliqua l'avoyer de Sempach, du haut de la muraille.

Les chevaliers, persuadés de leur supériorité, et croyant n'avoir pas besoin de leur infanterie pour châtier les rebelles, se décidèrent à les attaquer immédiatement sur la hauteur où ils étaient placés; le duc, oubliant que la cavalerie charge avec plus de force en montant qu'en descendant, ou peut-être dédaignant des armes inégales, fit mettre pied à terre à ses chevaliers, et les envoya ainsi embarrassés d'une pesante armure attaquer un ennemi accoutumé à combattre à pied, et équipé pour ce service. Cependant leur phalange, hérissée de piques longues de dix-huit pieds, dont le quatrième rang même pouvait se servir, présentait un front impénétrable; elle s'avançait au son formidable des armures qui s'entrechoquaient dans la marche; leurs gens de pied formaient l'arrière-garde, et les archers étaient sur les ailes.

Un vieux guerrier, appelé Jean de Hasenburg, ayant examiné la position des confédérés, conseillait d'attendre le corps de Bonstetten; mais sa prudence ne lui attira que des mépris et un jeu de mots sur son nom, qui, prononcé d'une certaine manière, pouvait signifier *cœur de lièvre*.

La petite armée des confédérés, commandée par Gondoldingen, avoyer de Lucerne, était composée de quatre cents hommes de Lucerne, neuf cents des Waldstetten, et environ cent de Glaris, Zug, Gersau (1) et l'Entlibuch, chaque détachement rangé sous sa bannière, et conduit par son landamann. Ils étaient armés d'épées courtes et de petits boucliers de bois; un certain nombre portaient les mêmes hallebardes avec lesquelles leurs pères avaient combattu à Morgarten. Pendant que, suivant leur coutume, ils priaient à genoux avant le combat, le duc faisait des chevaliers, et les seigneurs étaient occupés à rattacher leurs casques et à couper l'extrémité crochue du pied de leurs bottes, qui les incommodait en marchant. Il était déjà tard, et la chaleur du jour excessive, lorsque les confédérés, serrant leurs rangs, descendirent en poussant de grands cris;

(1) On a déjà dit ce que c'était que la république de Gersau : on y comptait vingt maisons.

ils formaient un bataillon en forme de coin, avec lequel ils comptaient rompre la ligne ennemie. Le choc fut extrêmement meurtrier : Gondoldingen, dangereusement blessé lui-même, avait déjà vu tomber son gendre et un grand nombre de braves guerriers. Une voix cria : *Frappez sur les lances, elles sont creuses;* on en brisa en effet quelques unes, mais sans réussir à s'ouvrir un passage. La petite armée des Suisses perdait beaucoup de monde; et le corps de Bonstetten, attendu à chaque instant, pouvait l'envelopper. Dans cette extrémité, Arnold Strutthan de Winkelried, chevalier (car les confédérés avaient aussi leurs chevaliers), sortant des rangs, s'écria : *Confédérés! je vais vous ouvrir le chemin; prenez soin de ma femme et de mes enfans!* A ces mots il se jeta sur les piques, et en couvrit un grand nombre en tombant; la brèche fut aussitôt remplie par ceux qui le suivaient, et qui s'y précipitèrent en lui passant sur le corps. Les ennemis étonnés se culbutaient les uns les autres; quantité de seigneurs furent trouvés étouffés sous le poids de leur armure, et morts sans avoir été blessés : incapables de manœuvrer et de faire usage de leurs armes dans la mêlée, leur défaite devint inévitable, du moment qu'ils furent rompus. La grande bannière d'Autriche tomba des mains de celui qui la portait, et son successeur fut bientôt

après mortellement blessé; le duc se faisant jour jusqu'à lui, reçut cette bannière de sa main mourante, et la releva toute pleine de sang. Une foule de chevaliers, se ralliant autour d'elle, périrent aux côtés du duc. — *Et moi aussi je veux mourir avec eux!* l'entendit-on crier; et se jetant parmi les confédérés, il y fut tué par un homme de Schwitz. Tel était le respect qu'inspirait la maison d'Autriche, que plusieurs de ceux qui virent le duc tomber parmi les morts, se jetèrent sur son corps pour empêcher qu'il ne fût mutilé, ou périrent en défendant ses restes inanimés.

L'armée autrichienne, privée de son chef, se dispersa dans le plus grand désordre; mais les chevaliers cherchaient en vain leurs montures; car les gens de pied s'en étaient servis pour s'échapper, et un nuage de poussière indiquait seul le chemin qu'ils avaient pris. Les nobles succombèrent presque tous; des familles entières furent éteintes; de tous les hommes de la maison de Reinach, il n'en survécut qu'un seul, lequel ayant été blessé par accident avant le commencement de l'action, avait été obligé de se retirer. Les corps d'environ soixante des principaux seigneurs furent transportés à l'abbaye de Kœnigsfelden, avec celui du duc Léopold; et l'on voit encore dans son église, le long des murailles du chœur, les statues de ces chevaliers

agenouillés, et les mains jointes. Lorsque les ossemens de Léopold furent exhumés trois cent quatre-vingts ans après la bataille, pour être transportés en Autriche, on distinguait encore quelques marques de ses blessures.

Les confédérés, après avoir passé trois jours sur le champ de bataille, enterrèrent à Lucerne les corps de Gondoldingen et de deux cents autres de leurs guerriers; ils y fondèrent un service annuel pour le repos de l'âme de tous ceux qui avaient péri dans ce jour, sans distinction d'amis ou d'ennemis, et se retirèrent ensuite chez eux, emportant quinze bannières qu'ils avaient prises.

Cette grande victoire n'amena point la paix; le jeune duc Léopold, surnommé *Superbus*, succédant à son père, envoya quelques jours après sa déclaration de guerre aux confédérés; cinquante grands-barons y joignirent les leurs, et on continua à dévaster le pays de part et d'autre: il y eut encore un grand nombre de châteaux détruits; et telle était la barbarie du siècle, que l'on précipitait quelquefois la garnison du haut des murailles. Berne, qui s'était enfin jointe aux confédérés, s'empara de l'Oberland, et le garda.

CHAPITRE XVI.

Bataille de Næfel. — Les nobles encore vaincus. — Interlaken et l'Argovie. — Clause singulière du traité de paix. — Convention de Sempach. — Causes des victoires des confédérés. — Les nobles recherchent leur alliance. — Emplois publics évités. — Juifs persécutés.

La petite ville de Wesen s'était rendue aux armées de Glaris, de Zurich et des Waldstetten; mais les habitans reprirent leur ville, et livrant la garnison aux Autrichiens, trente-deux soldats furent massacrés, tandis que vingt autres qui s'échappèrent, portaient à Glaris les premières nouvelles de ce qui s'était passé. Cependant les Autrichiens et leurs alliés se réunissaient en grand nombre à l'entrée de la vallée de Glaris, resserrée entre des montagnes presque inaccessibles pendant une partie de l'année; ces remparts naturels qui la défendaient contre l'ennemi empêchant ses alliés de la secourir sans de grandes difficultés, elle demanda la paix qui lui fut refusée. Le 8 avril au soir (A.D. 1388), les ennemis, au nombre de six mille hommes, firent des dispositions pour forcer l'entrée de la vallée, défendue par un

retranchement qui s'étendait d'une montagne à l'autre, et dont les traces sont encore visibles. Schwitz, Uri, Underwald et Lucerne, en ayant reçu avis, un parti de trente jeunes hommes et un autre de vingt, arrivèrent de cette première ville, au point du jour, par le Muotta-thal et le mont Pragel, quoique la distance soit de neuf lieues, et qu'en cette saison de l'année le mont Pragel soit couvert de neige; les femmes et les enfans avaient été envoyés dans la montagne avec les troupeaux. Le retranchement fut attaqué le dimanche 9 avril, à quatre heures du matin, et emporté après une longue résistance. De Büel, qui commandait les gens de Glaris, prit une autre position au pied de la montagne de gauche, avec environ cinq cents hommes, pendant que les Autrichiens se précipitaient dans la vallée. Cependant les renforts qui arrivaient, descendant en petits détachemens des montagnes environnantes, se faisaient jour à travers les ennemis occupés de pillage, et en détruisaient un grand nombre, particulièrement les cavaliers, engagés parmi les rochers et les arbres. La vue de ces nouveaux assaillans, sortant des précipices, épouvanta l'ennemi; il prit la fuite, se rallia, plia de nouveau, et recommença le combat onze fois dans le cours de la journée; des pierres monumentales marquent encore chacun des lieux où se donnèrent

ces combats, qui finirent par une défaite entière. Les cavaliers, fuyant en désordre du côté de Wesen, le pont de bois sur la Linth s'enfonça sous leur poids, et ceux qui arrivaient poussant les autres, un grand nombre furent précipités avec leurs chevaux dans la rivière. On a découvert récemment, en creusant le canal de la Linth, une grande quantité de fers à cheval et d'éperons. Les vainqueurs trouvèrent sur le champ de bataille dix-huit cents armures et onze bannières; ils enterrèrent deux mille cinq cents morts de l'ennemi; les monticules qui les couvrent sont encore visibles.

Telle est l'histoire de la fameuse bataille de Næfel, qui fut presque aussi funeste à la noblesse que celle de Sempach. L'anniversaire en a toujours été célébré depuis. On fait alors lecture des noms des guerriers de Glaris qui perdirent la vie dans cette mémorable journée; mais comme le nombre ne monte qu'à cinquante-un, on peut supposer que ce sont seulement les plus considérables. Les habitans de Wesen se virent condamnés à envoyer des députés tous les ans pour assister à la cérémonie, et entendre l'humiliante histoire de la trahison dont leurs ancêtres se rendirent coupables; laquelle se trouve leur avoir été ainsi répétée quatre cent trente fois: mais elle est toujours suivie d'un grand dîner, auquel ils sont invités.

Les vainqueurs de Næfel, assistés des troupes de Zurich et de sept autres cantons, assiégèrent Rapperschwyl qui tenait pour le duc d'Autriche. Quoiqu'ils fussent plus de six mille, et qu'ils eussent diverses machines de guerre, ils ne purent cependant prendre la ville, défendue par des bourgeois comme eux-mêmes. La supériorité décidée que cette classe de combattans maintenait, dans tous les engagemens qui avaient lieu entre elle et les nobles, disparaissait lorsqu'elle se trouvait opposée à des adversaires de la même classe : des résultats aussi constans indiquent assez qu'il existait quelque défaut radical dans la tactique des nobles. Il y a lieu de croire que les succès marqués de leurs adversaires étaient dus à leur ignorance même de cette tactique vicieuse, à leur pauvreté qui ne leur permettait pas l'usage d'armures coûteuses, et de chevaux pour les porter; enfin à leur égalité qui favorisait l'ordre compacte et la composition homogène de leur infanterie. Il paraît qu'ils combattaient par *lignée*, les hommes du même lieu et du même sang à côté les uns des autres. Muller les compare à cet égard aux Grecs du temps d'Homère, et aux enfans d'Israël, qui marchaient *chacun sous les drapeaux de la maison de son père ;* c'était la tactique de la nature, et probablement celle de l'héroïsme. L'armée féodale était bien aussi classée par familles,

mais c'était la famille du maître et des esclaves, sans attachement réciproque, sans enthousiasme, séparée d'intérêts et de mœurs ainsi que d'armes, et ne servant point dans le même rang.

Les gens de Zug éprouvèrent cependant un grand revers sur les bords de la Reuss, où ils furent surpris par les Autrichiens et taillés en pièces : on montre encore un tertre appelé *Colline des Morts*, qui leur sert de tombeau. Les confédérés furent plus heureux à Beuren, dont ils s'emparèrent; on y trouva dans un cachot, et couvert de haillons, l'évêque de Lisbonne, prieur d'Alcacova, qui, voyageant dans le pays, avait eu le malheur de tomber entre les mains de quelques unes des bandes mercenaires à la solde des seigneurs, et se trouvait ainsi détenu jusqu'à ce qu'il pût payer sa rançon. Les Bernois lui fournirent des vêtemens, de l'argent et des chevaux pour retourner en Portugal, d'où il leur envoya mille ducats pour contribuer aux frais de leur guerre contre ses oppresseurs.

Les Bernois savaient mieux que les autres confédérés profiter des occasions de s'agrandir; ils prirent possession de la fertile vallée d'Interlaken, qui sépare les lacs de Thoun et de Brientz, et l'ont toujours conservée. Descendant ensuite l'Aar jusqu'au Rhin, ils s'empa-

rèrent aussi de l'Argovie. Zurich montra aussi de l'ambition; mais les bergers des Waldstetten, au contraire, fidèles à leur antique esprit de justice et de modération, ne sortirent point des limites de leurs montagnes.

La maison d'Autriche et les seigneurs, convaincus enfin de la nécessité de faire la paix avec des ennemis invincibles, conclurent un traité ou armistice pour le terme de sept ans, portant cette clause singulière, que si la maison d'Autriche et ses alliés avaient à se plaindre des confédérés, l'affaire serait décidée par des arbitres choisis dans le canton même dont on se plaindrait; et que si d'un autre côté les cantons se croyaient lésés, ce seraient des conseillers autrichiens qui prononceraient.

Quatre ans après cette paix, la découverte de quelques intrigues secrètes entre Albert, duc d'Autriche, frère de celui qui périt à Sempach, et un magistrat de Zurich, occasionna le bannissement du bourgmestre et de seize membres du conseil. Cet événement donna lieu à la convention dite *de Sempach*, entre les membres de la confédération helvétique, laquelle réglait (1389 à 1415) leurs intérêts militaires et sociaux; et comme le pillage du camp ennemi avait empêché la poursuite à Sempach, et en d'autres occasions, on convint que le butin fait à la guerre serait à l'avenir en commun. Il fut

stipulé que les femmes seraient toujours épargnées, à moins qu'elles ne fussent trouvées les armes à la main ou *jetant l'alarme par leurs cris.*

Le duc Albert réprima de son côté les brigandages de la noblesse; il fut l'ami des lettres, telles qu'elles étaient alors; et quoiqu'il eût fait brûler vifs une centaine de Vaudois en Styrie, il n'en vécut pas moins avec la réputation d'un bon prince.

CHAPITRE XVII.

Anecdote. — État barbare de la justice criminelle. — Les Juifs. — La Magistrature peu recherchée. — Corruption des prêtres et des moines. — Disputes constitutionnelles. — Croisades. — Villes arbitres des seigneurs. — Combat judiciaire.

Tandis que chaque année était marquée par l'extinction de quelque maison ancienne, et par la fondation de quelque monastère qui hâtait la ruine d'autres maisons, la ligue helvétique acquérait plus d'importance. Les nobles ne se bornaient pas à traiter avec elle sur le pied d'égalité, mais recherchaient son alliance et demandaient la combourgeoisie : en peu d'années elle avait acquis plus de quarante seigneu-

ries des ducs d'Autriche et de leurs vassaux. Berne était en marché avec un baron de Thurn pour l'achat de sa belle vallée de Frutigen et du château de même nom. Les habitans, soumis à une taxe annuelle qui leur était à charge, envoyèrent à Berne, dès qu'ils eurent connaissance de la négociation, offrir le fruit de leurs épargnes pour compléter l'acquisition qui devait les en affranchir, promettant (le souvenir en est conservé dans une chanson nationale) de *s'abstenir de veau pendant sept ans;* sans doute par économie! Berne racheta ces bonnes gens.

Malgré les victoires signalées des vassaux sur leurs seigneurs dans toutes les guerres précédentes, et quoique la trève récemment conclue avec l'Autriche fût le résultat d'une de ces victoires, les droits féodaux n'en étaient pas moins reconnus, et le privilége de se nommer des juges n'en était pas moins demandé par les vassaux à titre de faveur. A Lucerne, à Zurich, et dans le canton d'Uri, la justice criminelle était administrée en vertu d'une délégation impériale (1). Les procès paraissent avoir été

(1) Afin de donner une idée de l'espèce de justice criminelle en usage à la fin du quatorzième siècle, et des peines bizarres autant qu'excessives qu'elle infligeait, nous transcrirons le texte de quelques ordonnances citées par

instruits et jugés publiquement en présence du peuple, et probablement trop souvent sous l'influence du peuple; manière de rendre la jus-

---

Muller : *Quiconque surprendra sa femme en infidélité peut la tuer, ainsi que son amant; et s'il dépose dix-huit hellers* (pièce de monnaie) *sur le corps, il sera réputé innocent. — Sak de Berne sera battu de verges et conduit hors de la porte, pour être rentré après son bannissement. S'il revient encore, il sera noyé. — Le bourreau Hanns sera banni à deux milles de la ville, pour avoir tenu des propos immodestes à des hommes et à des femmes respectables. S'il revient, on lui crèvera les yeux. — Hanns Meltemberg, pour avoir châtié un enfant de huit ans jusqu'au sang, sera plongé entre les deux ponts et ensuite banni pour toujours à deux milles au-delà du Rhin. — Le comte de Lœvenstein, pour avoir volé une paire de draps, aura une oreille coupée et sera banni à deux milles. — Si quelqu'un rogne les espèces, il aura les doigts rognés et sera pendu. — Si quelqu'un exporte de l'argent monnoyé, son bien sera confisqué et on lui coupera la main.*

Un aubergiste ayant soustrait le sceau d'un conseiller de Berne qui logeait chez lui, se fit à lui-même trois obligations dont il réclama le paiement sept années après, et produisit plusieurs témoins à l'appui de cette créance supposée. La fraude ayant été découverte, l'aubergiste subit le supplice de la roue, à Berne, et les témoins furent *cuits dans une chaudière.*

Les mariages inégaux en rang étaient punis comme un crime capital; mais ceux entre parens au degré défendu l'étaient par une amende seulement.

L'avoyer, ou premier magistrat, était chargé de trou-

tice plus vicieuse encore que les tribunaux secrets. Les mesures barbares, adoptées dans ce temps-là contre les Juifs, montrent assez combien peu on doit se fier aux jugemens passionnés de la multitude. Un soldat, coupable d'infanticide à Diessenhofen, sur le Rhin, accusa un Juif d'avoir acheté ou voulu acheter le sang de l'enfant; tous deux furent mis à mort : à cette nouvelle, une fureur aveugle s'empara du peuple de beaucoup d'autres villes. A Schaffhouse et à Winterthur, on condamna au feu trente-huit Juifs, et tous les autres furent obligés de faire abjuration pour sauver leur vie. A Zurich on remplit les prisons de malheureux Israélites, et ce fut avec beaucoup de difficulté que les magistrats obtinrent qu'ils seraient seulement bannis, après avoir payé une amende de quinze cents florins. Ce mémorable exemple de violence et d'injustice populaires produisit quelques améliorations importantes dans la constitution de Zurich; il fut résolu qu'à l'avenir l'assemblée générale ne prendrait connaissance que de la guerre et de la paix, et *des affaires relatives à l'empereur*, l'administration de la justice et du gouvernement demeurant exclusivement aux conseils. Il paraît que les bour-

ver une épouse à ceux qui demandaient à se marier avant le carnaval, ayant grand soin d'assortir les conditions.

geois des villes n'ambitionnaient pas de devenir membres des conseils, et les amendes et autres peines décernées contre ceux qui se rendaient coupables d'insultes et voies de fait envers les magistrats, montrent assez que le pouvoir n'était pas une jouissance gratuite. Lorsque Schaffhouse institua *les tribus*, ou divisions par métiers, il fut fort difficile de trouver des bourgeois notables qui voulussent se charger de présider ces tribus, etc.; l'on stipula qu'ils ne seraient pas obligés de servir plus d'un an. C'est ainsi que les sénateurs vénitiens furent originairement appelés *pregadi* (priés), et qu'en Angleterre il y eut un temps où l'on se défendait d'être élu membre du parlement, le commandement absolu étant seul autrefois un objet d'ambition; en effet le privilége de discuter les affaires ne saurait avoir beaucoup d'importance, ni être fort convoité, lorsque l'opinion publique est à naître, ou avant qu'elle soit assez respectable et assez forte pour qu'il vaille la peine d'en être constitué l'organe.

Le gouvernement de Berne a éprouvé moins de révolutions qu'aucun autre; ses patriciens, toujours héroïques à la guerre, souverains arbitraires, mais juges intègres et prudens administrateurs, avaient repris l'ascendant, perdu un moment, que les fondateurs de la république s'étaient acquis par leurs qualités per-

sonnelles. Ils transmettaient à leurs descendans un patrimoine médiocre, rarement diminué par le luxe ou la mauvaise conduite; l'ameublement de leurs maisons, souvent riche (1), mais très rarement changé, faisait l'orgueil de la dixième génération comme de la première; de grandes coupes d'or et d'argent couvertes de devises et d'armoiries ciselées avec le plus grand soin décoraient leur table. Les armes et les chevaux étaient toujours décrits avec complaisance, dans le testament d'un sénateur. Dans la plupart des familles, les *bégards* et les *béguines* (moines et religieuses) s'étaient emparés du gouvernement domestique, et les mariages surtout étaient du département des religieuses, d'où elles avaient reçu un sobriquet plus expressif que décent. Berne seule contenait vingt couvens d'ordres mendians, qui donnaient l'exemple de la licence et du désordre ; et le schisme scandaleux qui divisait depuis si longtemps l'Église de Rome, attirait nécessairement l'attention des peuples sur les abus dont cette Église était remplie. Un savant dominicain, appelé *Nicolas de Landau*, qui avait étu-

(1) La valeur du mobilier d'un praticien bernois, du nom de Zégerli, paraît, d'après son testament en 1367, avoir égalé ou surpassé une année du revenu de la ville de Berne.

dié les *grands livres enchaînés dans la bibliothèque de son couvent*, entreprit de faire la guerre aux ordres mendians, et fut secondé par d'autres ecclésiastiques qui prêchèrent contre eux avec tant de zèle et tant de succès, que les coupables s'estimèrent heureux de n'encourir qu'une amende. A Fribourg, ils furent réprimandés; à Bâle, chassés; mais ils se maintinrent en Allemagne. (1)

Une querelle de peu d'importance, entre les paysans et les bourgeois du canton de Zug, donna lieu à une décision qui en avait beaucoup, puisqu'elle déterminait l'étendue des pouvoirs fédératifs. Les communes de la campagne arrêtèrent de ne plus laisser la garde de la bannière du canton et de son sceau, exclusivement à la ville de Zug ; à quoi celle-ci refusant de consentir, elle demanda justice aux membres de la ligue helvétique, attendu qu'ils avaient promis de garantir les uns à l'égard des autres les institutions existantes; mais les paysans de Zug ne voulant pas reconnaître le droit des autres cantons de se mêler de leurs affaires intérieures, et ceux de Schwitz leur prêtant

(1) On fit payer l'amende aux prêtres qui avaient des gouvernantes, et celles-ci étant rentrées après avoir été chassées, furent mises en prison.

main forte, ils mirent à exécution le décret de la majorité. Cependant les autres cantons envoyèrent dix mille hommes pour les soumettre, et firent payer les frais de l'armement à ceux qui l'avaient rendu nécessaire. Il faut convenir que cette faculté d'empêcher tout changement pourrait, en d'habiles mains, être convertie en faculté de tout changer au moyen d'interprétations arbitraires; et le pouvoir fédératif, trop faible en réalité, serait ainsi susceptible d'un développement extrême. Dans les pays où la division des pouvoirs est bien établie, une dispute comme celle en question, accompagnée d'actes de violence, aurait donné lieu à un procès contre les individus accusés de les avoir commis ; et le droit de garder le sceau et la bannière se serait trouvé réglé incidemment par un tribunal isolé et indépendant du gouvernement; mais les juges helvétiques étant membres du gouvernement, deviennent parties au procès dans toutes les causes où le pouvoir est compromis; c'est pourquoi l'opinion publique les récuse et a besoin d'un autre tribunal qu'elle cherche hors du canton.

Une sorte de fatalité semblait poursuivre la noblesse. L'ancienne et puissante famille de Grandson, sur le lac de Neuchâtel, s'était éteinte dans la personne d'Otho, qui avait succombé

le 7 août 1397 dans un combat judiciaire contre Gérard d'Estavayer (1). L'épée d'un janissaire trancha les jours du dernier des Montfaucon à la bataille de Nicopolis, si fatale aux chrétiens; et cet Enguerrand de Coucy qui avait une fois menacé l'existence de l'Helvétie, périt de la même manière, avec un grand nombre d'autres nobles : ceux qui sauvèrent leur vie, ruinés par les dépenses de ces expéditions lointaines, se virent à leur retour obligés d'aliéner leurs droits seigneuriaux, ou même dépouillés de leurs terres.

Comme les seigneurs et leurs vassaux obtenaient quelquefois séparément la bourgeoisie d'une même ville, et acquéraient ainsi les uns et les autres droit à sa protection, ainsi qu'à sa médiation dans leurs différends, il arriva souvent que des républiques de bourgeois, qu'on aurait crues ennemies naturelles des droits féodaux, se trouvèrent juges entre leurs anciens maîtres et leurs anciens compagnons de servitude; en général, elles tinrent la balance avec une impartialité scrupuleuse. On remarque que les magistrats ou les ministres des peuples libres, dans les temps modernes comme autrefois, sont précisément ceux avec qui, dans des cas semblables, la cause du pouvoir est le plus

(1) Premier volume, pages 58-59.

en sûreté, et qu'on peut le moins soupçonner de partialité en faveur des prétentions populaires : obligés de leur céder souvent chez eux, ils sont d'autant moins disposés à le faire ailleurs.

Les droits et les devoirs de la combourgeoisie donnaient lieu à des incidens singuliers : celui que nous allons rapporter peint de plus les mœurs féodales. Un sieur de Neuenstein, ayant déclaré la guerre à Bâle, s'était mis en campagne avec neuf soldats! Pris lui-même bientôt après, il se tira d'affaire au moyen de sa combourgeoisie avec Soleure, qu'il avait par précaution obtenue avant cette levée de bouclier. La diète se trouvant assemblée à Zofingue, les députés de Soleure se rendirent en cérémonie à l'hôtellerie des Bâlois; et là, en présence des médiateurs, ils demandèrent que leur combourgeois fût mis en liberté. Messieurs de Bâle présentèrent d'abord à messieurs de Soleure une coupe de vin et des rôties au sucre saupoudrées de cannelle, puis leur accordèrent ce qu'ils demandaient; et ainsi finit la guerre du seigneur de Neuenstein. L'abus des déclarations de guerre était porté si loin, qu'on vit des aventuriers sans possessions féodales, en faire de leur autorité privée, sans doute dans l'espoir d'échapper à la potence s'ils étaient pris dans le cours de leurs déprédations.

Les détails judiciaires jettent sur l'état de la société et des mœurs, dans les temps reculés, quelque lumière dont il faut profiter à défaut de toute autre. L'accusateur était tenu de produire sept témoins à charge, ou de prouver son dire en combat singulier : s'il ne réussissait pas, son adversaire avait le droit de le fouler aux pieds. Si quelqu'un s'introduisait par force dans une maison après la cloche du soir, le propriétaire avait le droit de tuer l'assaillant, et, faute de témoins, était admis à prouver qu'il l'avait fait pour sa propre défense, en apportant devant le juge *trois brins du chaume qui couvrait la maison, ou son chien attaché par une corde, ou le chat tapi près de l'âtre, où le coq qui veillait à côté des poules;* dans l'idée, sans doute, que la moindre créature ou la plus petite chose suffirait pour le confondre, s'il proférait un mensonge. Deux hommes de Glaris, proches parens, cheminaient ensemble dans les montagnes, le long d'un précipice; l'un des deux, qui était l'héritier de l'autre, l'y fit tomber en le poussant. La chute se fit sans accident; mais il en résulta une plainte criminelle : le prévenu, sans nier le fait, prétendit que son parent s'était souillé du crime dont les bergers de l'antiquité ont été accusés sur la foi des poètes; et que, l'ayant surpris, son premier mouvement avait été de le précipiter. Les deux prévenus,

persistant dans leurs accusations mutuelles, subirent la torture, qui ne leur arracha aucun aveu; et l'assemblée générale (le peuple) demanda que la cause fût décidée par le combat judiciaire. Les deux champions parurent sur la place de l'église de Glaris, le 12 août 1423, nus en chemise, et armés d'épées; ils combattirent en présence du landamann Tschoudi, et de soixante juges, ainsi que de tout le peuple, excepté les parens respectifs. La victoire fut long-temps incertaine, mais elle se déclara à la fin du côté de la justice; le criminel, atteint d'une blessure mortelle, reconnut, avant d'expirer, qu'il avait mérité son sort.

Le simple duel n'était pas moins autorisé que le combat judiciaire, dans le quinzième siècle; les chroniques ont conservé des particularités assez curieuses sur un de ces duels. Un Espagnol, don Juan de Merlo, se trouvant à Bâle, (A. D. 1428) publia le défi suivant, qui semble mettre ceux du chevalier de la Manche au rang des faits historiques: *Je suis d'une famille noble d'Espagne; j'ai visité cent pays divers, et vu un millier de villes; mais je n'ai encore rencontré personne qui osât se mesurer avec don Juan de Merlo.* Ce discours blessa au vif Henri de Ramstein, qui défia l'arrogant étranger. Les deux champions devaient tenter l'un contre l'autre un coup de lance, trois coups de hache d'armes

et quarante coups d'épée : le combat eut lieu sur la grande place de la cathédrale de Bâle, en présence du margrave Guillaume de Rœteln, juge du camp, et de cinq autres seigneurs qui lui servaient d'assesseurs. Le bruit de ce combat avait attiré une foule de chevaliers et de bourgeois, et les magistrats avaient pris des précautions extraordinaires pour la sûreté de la ville; les portes restèrent fermées, de nombreuses patrouilles de cavalerie parcouraient les rues, et des bateaux armés étaient stationnés sur le Rhin. Les combattans déployèrent beaucoup de courage, de force et d'habileté, sans se faire trop de mal à cause de leurs armures, et sans avantage décisif.

CHAPITRE XVIII.

Les Waldstetten prennent le val Levantina. — Le droit de haute justice transférable à volonté. — Guerres d'Appenzel. — Bravoure des montagnards. — Leur indépendance.

(A. D. 1402.) Quelques paysans des Waldstetten, allant au marché de l'autre côté des Alpes dans le Milanais, eurent leurs troupeaux saisis par les douaniers du duc Galéas Visconti; et les représentations de ces cantons n'ayant pas été écoutées, un corps de troupes passa le

Saint-Gothard, surprit la vallée de Levantina, et s'en empara sans résistance de la part des habitans, qui agréaient ces nouveaux maîtres. Leur conquête étant bientôt après menacée par les fils de Visconti, ils repassèrent les Alpes dans le milieu de l'hiver, et assurèrent à leurs alliés, ou plutôt sujets du val de Levantina, les droits qu'ils avaient entrepris de protéger, et surtout le passage en Italie pour eux-mêmes. Cependant il survint une querelle entre les bergers du val Levantina et ceux du val d'Ossola ou Eschenthal, dans laquelle ceux-ci étaient agresseurs. Les Waldstetten, protecteurs de leurs adversaires, adressèrent aux barons milanais du val d'Ossola des remontrances, qui furent traitées avec dérision : alors, passant rapidement le Simplon, ils chassèrent les barons, conquirent (A. D. 1410) toute la vallée, et après avoir mis garnison dans Domo d'Ossola, rentrèrent dans leurs montagnes. Les barons, se soumettant en apparence à la loi que leur imposait le vainqueur, vinrent dans le voisinage de Domo d'Ossola sous prétexte de prêter serment au nouveau souverain; mais trompant la vigilance (A. D. 1411) du gouverneur de la place, s'en emparèrent. Les confédérés ne tardèrent pas à repasser les Alpes, et rétablirent leur autorité avec plus de difficulté qu'à leur première invasion, mais avec le même succès.

C'est la première fois qu'il est fait mention de poudre à canon dans les guerres des Suisses. Il paraît qu'ils minèrent et firent sauter le château ou la tour de Facino-Can, et qu'ils avaient un canon. Plusieurs autres châteaux se rendirent, et le fort de Domo d'Ossola fut détruit. Les seigneurs, incapables de se maintenir contre eux, vendirent l'Eschenthal au comte de Savoie, qui fit marcher des troupes par le Valais et le Simplon, pendant que Carmagnola, le meilleur général de l'Italie, s'avançait à la tête des Milanais par l'autre extrémité du val d'Ossola, où les confédérés allaient être enfermés; ils se hâtèrent d'évacuer le pays.

Il y a une petite vallée, au nord du Saint-Gothard, appelée *Ursernthal* ou *Urseren;* c'était un fief de l'empire que son peu d'importance avait fait négliger; les empereurs n'avaient même songé à en donner l'investiture à aucun seigneur. Après bien des années, il s'y commit un délit capital, et les habitans s'aperçurent, pour la première fois, qu'ils n'avaient aucun juge qui pût en prendre connaissance: dans leur embarras, ils s'adressèrent à Uri, dont le landammann avait été investi de la haute justice par l'empereur, et qui leur envoya deux juges pour faire le procès au criminel. Depuis ce temps-là Urseren et Uri ne formèrent qu'une commune, mais Uri resta seul en possession de la haute

justice. Il est sans doute étrange que le droit de juger et punir le crime puisse être un privilége exclusif, une espèce de propriété transférable à volonté, qui se peut vendre, donner ou prêter; et qu'avec la patente d'un prince souverain, étranger peut-être au pays, vous puissiez punir de mort, en sûreté de conscience, non seulement chez vous, mais où bon vous semble, pour obliger vos amis. Longtemps après l'affranchissement de toute dépendance politique envers l'empire, les Suisses voulaient encore tirer leur justice criminelle de la source mère.

(A.D. 1402.) Une nouvelle explosion de cet esprit de résistance à l'oppression, qui avait eu tant de succès dans diverses parties de l'Helvétie, se préparait par les mêmes causes dans une partie des Alpes, dont la soumission à ses maîtres n'avait pas encore été ébranlée; c'était ce groupe de montagnes isolées, sur la rive gauche du Haut-Rhin, près de son embouchure dans le lac de Constance. Les fondateurs de l'abbaye de Saint-Gall, dans le septième siècle, avaient obtenu d'un roi des Francs, souverain de ces déserts, des concessions considérables, auxquelles les moines avaient su ajouter depuis tout l'Appenzel; et le pays devait sa prospérité à leurs soins paternels. Cependant il vint un temps où les princes-abbés firent un

usage tyrannique du pouvoir que leurs prédécesseurs s'étaient si justement acquis: un d'eux, Cuno de Stauffen, accabla le peuple d'impôts; et ses baillis ajoutèrent l'insulte à la cruauté. Les montagnards supportèrent long-temps leurs maux en silence: mais une ligue se formait secrètement; elle éclata tout à coup, on courut aux armes dans l'Appenzel, et ces petits tyrans subalternes se hâtèrent de fuir. L'abbé implora le secours des villes impériales du lac de Constance, pour l'aider à réduire ses sujets révoltés; elles offrirent leurs bons offices, et devinrent arbitres de la querelle; mais leur décision partiale laissa les vassaux de l'abbaye à la merci de ses baillis, dont les vexations recommencèrent. Le peuple d'Appenzel rechercha sans succès l'alliance de la confédération helvétique; Schwitz seul embrassa sa cause, et lui envoya un officier expérimenté pour diriger ses opérations militaires, et même un landammann pour le gouverner. Glaris, qui n'avait pas le privilége de former d'alliance séparée, n'empêcha pas deux cents de ses jeunes gens de se joindre aux Appenzellois. Le résultat fut tel qu'il avait été partout dans des occasions semblables; cette armée de montagnards, forte de (A.D. 1403) deux mille cinq cents hommes, battit l'ennemi à Speicher. Enhardi par cet essai, les patriotes purent se passer de leurs auxiliaires de Schwitz

et de Glaris, qui retournèrent chez eux avec six cents armures de fer et quatre bannières, pour leur part des premiers trophées de la victoire. On continua à prendre et détruire des châteaux, et à désoler les terres de l'abbé, qui était sur le point d'accéder aux demandes de ses vassaux, lorsque le duc d'Autriche entreprit sa défense, et se mit en marche avec les seigneurs de la Turgovie, pour réprimer l'insolence des paysans révoltés. D'un autre côté, le comte Rodolphe de Werdenberg, de la race des Montfort, dont la famille avait à se plaindre du duc, épousa la cause de ces derniers; et, comme c'était un homme expérimenté dans l'art de la guerre, ils le firent leur capitaine général. Son premier soin fut de fortifier (A. D. 1405) les avenues par lesquelles l'ennemi pouvait approcher. L'attaque eut lieu de deux côtés opposés; une division de l'armée du duc s'avança par le Rheinthal, força les retranchemens au pied du Stoss, en face de Gaiss, et monta ensuite péniblement les pentes rapides de la montagne, rendues plus glissantes par une forte pluie. Cependant les Appenzellois, roulant des troncs d'arbres et des pierres rassemblés à dessein, disputaient le terrain avec courage. Parmi tous les beaux exemples qu'ils donnèrent en ce jour, nous n'en citerons qu'un seul. Uly-Rotach, acculé contre un chalet, se défendit contre douze

ennemis, en tua cinq, et se laissa brûler avec le chalet, auquel ils avaient mis le feu derrière lui, plutôt que de se rendre. Le comte Rodolphe, pieds nus comme les bergers qu'il commandait, fit charger les assaillans en poussant de grands cris, lorsqu'il les crut suffisamment épuisés. Ceux-ci reçurent l'attaque avec beaucoup de fermeté; mais, obligés de se retirer après une affaire qui avait duré six heures, le désordre se mit parmi eux en traversant le retranchement qu'ils avaient forcé le matin, et les vainqueurs en firent un grand carnage. On rapporte que les femmes d'Appenzel, déguisées en hommes, se laissèrent voir parmi les bois et les rochers, sur les flancs de l'ennemi, comme un corps de troupes descendant pour les tourner; ce qui déconcerta leurs mouvemens et contribua au succès de la journée.

Le duc lui-même, à la tête d'une autre division de son armée, avait pénétré jusqu'à la ville de Saint-Gall, qui était du parti d'Appenzel contre son abbé; mais ne pouvant la forcer, et n'osant pas la laisser en arrière, il avait pris le parti de se retirer. Cependant quatre cents montagnards, qui, sans être aperçus, observaient ses mouvemens, l'attaquant dans les défilés du Hauptlisberg, lui tuèrent un grand nombre de cavaliers, et enlevèrent la bannière de Schaf-

fhouse, alors ville impériale. Le duc n'apprit que le soir, à Arbon, l'autre défaite de Stoss. Ne voulant pas s'éloigner sans vengeance, il feignit quelques jours après de se mettre en marche pour le Tyrol; mais tournant tout à coup sur la droite, il fit gravir à ses troupes les pentes du Wolfshaldé, dans l'espoir de surprendre les Appenzellois. Ceux-ci cependant, instruits par une femme qui avait pénétré dans le camp du duc, étaient préparés à le recevoir. L'action fut presque aussi chaude qu'à Stoss; les Autrichiens y perdirent dix hommes contre un de leurs adversaires, et furent finalement repoussés. Le duc, au désespoir, traversant le Rhin, conduisit à Inspruck les restes de son armée. Le résultat de cette campagne éleva si haut la réputation des hommes d'Appenzel, que leur alliance se trouva dès lors recherchée par tous leurs voisins.

Saint-Gall et Appenzel firent ensemble un traité offensif et défensif, pour le terme de neuf ans, avec une exception de la part de Saint-Gall en faveur des villes impériales pendant une année, à cause de son alliance temporaire avec elles, et de la part d'Appenzel en faveur de Schwitz, à cause de sa combourgeoisie perpétuelle avec ce canton. Les deux parties contractantes réservèrent également les droits de l'em-

pire germanique, toujours réputés inviolables. (1)

Les alliés de Saint-Gall et d'Appenzel avaient maintenant le duc à leur merci, et tirèrent une ample vengeance de son agression. Un corps de seize cents des leurs traversa sans résistance les terres de ses vassaux, sur la rive gauche du Rhin, le long du lac de Wallenstadt, et jusque sur le lac de Zurich, détruisant un grand nombre de châteaux; enfin le comte de Werdemberg fut remis en possession de son patrimoine dans le Rheinthal, que le duc lui avait ôté. On témoigna également la reconnaissance due à Schwitz, en lui faisant présent du territoire situé entre les lacs de Wallenstadt et de Zurich, enlevé à l'ennemi. Cependant les autres cantons helvétiques n'approuvèrent point que Schwitz eût accepté cette dépouille du duc, attendu que celui-ci, étant allié de l'abbé de Saint-Gall, avait dû pren-

(1) L'empire conservait encore une influence qui n'avait commencé à décliner qu'après le long et glorieux règne de Frédéric II (1250). Il est vrai que les grandes qualités de la plupart des empereurs avaient contribué à prolonger cette influence. On observe à ce sujet que l'avantage particulier du système de la monarchie élective, celui d'offrir une garantie quant aux talens personnels du monarque, est d'un autre côté ce qui en aggrave les inconvéniens et en fait le danger.

dre sa défense, et qu'ils ne voulaient point se brouiller avec lui.

Saint-Gall et Appenzel continuèrent à ravager les terres des seigneurs qui leur avaient fait la guerre, et à détruire leurs châteaux sur les deux rives du Rhin, sans éprouver beaucoup d'obstacles de la part des paysans, ou plutôt de concert avec eux. Ils rencontrèrent une armée autrichienne, telle que les armées étaient dans ce siècle, au pont de Landek, sur l'Inn; mais elle ne put les empêcher de le passer et de pénétrer dans le Tyrol. S'ils avaient été soutenus par la confédération helvétique, tout le pays se serait soulevé en leur faveur, ou plutôt aurait secoué le joug des seigneurs; et l'Italie aurait été fermée aux Allemands, pour toujours peut-être, par un rempart de petites républiques guerrières, unies pour leur défense mutuelle; mais se trouvant seuls contre des forces supérieures qui grossissaient tous les jours, ils furent forcés de revenir sur leurs pas. Cette retraite, loin d'être précipitée, leur laissa le temps de détruire tous les châteaux sur leur chemin. Telle était la simplicité de mœurs de ces montagnards, qu'ayant trouvé parmi le butin quelques tonneaux de poivre et de l'argenterie, ils abandonnèrent ce dernier article dont l'usage leur était tout-à-fait étranger, pour se charger du pre-

mier dont ils faisaient beaucoup de cas (1). Rentrés dans leurs montagnes, les Appenzellois eurent tout le loisir de raconter, pendant les longues nuits d'un hiver des Alpes, les merveilles de la dernière campagne (2), en se préparant pour la suivante : il leur suffisait pour cela d'aiguiser la hallebarde et l'épée, qui formaient pour eux tout le matériel de la guerre, et à la pointe desquelles se trouvaient leurs magasins de vivres. Cependant leurs alliés de Saint-Gall avaient un sujet d'inquiétude, qui ne leur permettait pas de jouir aussi pleinement du triomphe commun : l'abbé s'était éloigné sans laisser un seul prêtre, de sorte qu'on n'y disait plus la messe ; il avait même emporté les reliques. Étant déterminés à les ravoir ainsi que leur abbé, ils l'enlevèrent de Wyl où il était, et le ramenèrent pour lui faire dire la messe contre son gré. L'abbé, dompté par ses malheurs, s'humilia devant le vainqueur, et obtint sa commisération.

Les confédérés de Saint-Gall et d'Appenzel

(1) Une des bannières dont ils s'étaient emparés, portait pour devise en allemand : *Que cent mille diables nous emportent, si nous ne battons pas ces manans !*

(2) Voici comment un auteur contemporain s'exprimait au sujet des triomphes des Appenzellois : *Regnabantque in magna superbia, prætendentes omnium supplantare dominia. Placuit hoc vicinis rusticis.*

suivirent pendant cinq campagnes successives le cours de leurs victoires, mais éprouvèrent à la fin un échec devant Bregenz, et furent obligés d'en abandonner le siége après avoir perdu beaucoup de monde, et leurs machines de guerre, dont une lançait des pierres du poids de mille livres. A l'ouverture de la campagne, l'empereur Robert fit comparaître devant lui, (A. D. 1408) à Constance, l'abbé de Saint-Gall et ses adversaires. Les députés de l'Appenzel et de Saint-Gall plaidèrent leur cause avec autant de sagesse qu'ils avaient montré de valeur; ils retracèrent leurs longues souffrances sous le gouvernement du prince-abbé ou de ses baillis, leur résistance tardive, la sentence partiale rendue par les arbitres, à laquelle ils avaient refusé de se soumettre. *Nous devions être sommés de comparaître devant le chef de l'empire*, dirent-ils (toujours l'empire); *au lieu de cela on nous a fait la guerre.* Après une enquête qui dura trois semaines, ils furent absous par quatre commissaires impériaux; mais on déclara qu'à cause du mauvais exemple, leur alliance mutuelle, et celle qu'ils avaient contractée avec Schwitz, seraient annulées; que les seigneurs recevraient les redevances qui leur étaient dues, mais sans dédommagement pour les châteaux détruits, qui ne pourraient être rebâtis que sous une permission spéciale de

l'empereur. Appenzel et Saint-Gall, quoique très mécontens de cette décision, sachant leur indépendance de fait assurée, parurent s'y soumettre.

CHAPITRE XIX.

Le duc d'Autriche fait une invasion dans le Rheinthal. — Appenzel reçu dans la ligue helvétique. — Paix avec l'Autriche, après cent ans de guerre. — Indépendance des huit premiers cantons et de leurs alliés reconnue. — Grand schisme et concile de Constance. — Agrandissement des Suisses. — Jean Huss et Jérôme de Prague. — Le pape et l'empereur voyagent en Suisse.

L'HUMEUR inquiète et turbulente du siècle rallumait souvent la guerre, comme le défaut de moyens ramenait la paix. Frédéric, duc d'Autriche, ne tarda pas long-temps à faire une entreprise sur le Rheinthal, voulant reprendre ce pays sur le comte Rodolphe de Werdenberg, l'allié d'Appenzel; il y entra avec sept mille hommes, bientôt portés au double de ce nombre. Les habitans ne pouvant défendre le plat-pays, mirent eux-mêmes le feu aux villes et villages, et se retirèrent dans les montagnes.

L'armée du duc était accompagnée de bandes nombreuses de musiciens, et de beaucoup de femmes; lui-même, armé de toutes pièces, et monté sur un coursier fougueux, déployait avec complaisance les grâces martiales de sa personne, à la tête d'une longue suite de nobles chevaliers qui ne lui cédaient guère en splendeur. Cette brillante cavalcade parcourut toute la vallée du Haut-Rhin, aidant les habitans à incendier leurs maisons, mais sans jamais chercher à les poursuivre dans les montagnes, et se retira ensuite comme elle était venue, avec la gloire de n'avoir pas été battue.

Le peuple d'Appenzel désirait fortement d'être admis dans la confédération helvétique, et il obtint enfin cette faveur, mais non sur le pied d'égalité; car il s'obligeait à prendre les armes dans toute les guerres des cantons, tandis que ceux-ci se réservaient de connaître et d'approuver l'objet des guerres pour lesquelles leur aide serait demandée. La plupart des nouveaux cantons se soumettaient ainsi à des conditions, plus ou moins inégales.

L'ancien prince-abbé de Saint-Gall étant mort, son successeur se réconcilia avec le peuple de Saint-Gall; mais trouvant les Appenzellois moins traitables, il mit de nouveau en vigueur contre eux l'excommunication de Rome, ainsi que le ban de l'empire. Les bergers ce-

pendant firent peu de cas de ces vaines menaces. Après quelques années d'une guerre languissante, les confédérés furent pris pour arbitres dans cette querelle : Zurich, les Waldstetten et Glaris nommèrent quatorze arbitres qui, après de longues délibérations, rendirent une sentence dont les deux parties se plaignirent également. L'abbé, comme le plus faible, sut se soumettre; mais le peuple d'Appenzel défiant ses arbitres ainsi que son adversaire, déclarait que *les montagnes pourraient devenir son tombeau, mais qu'il n'abandonnerait ses droits qu'avec la vie.* Cette obstination lui suscita un nouvel et dangereux ennemi, Frédéric de Tokenburg, le plus puissant des barons du Rheinthal, qui, étant l'allié de l'abbé, et en même temps bourgeois de Zurich, proposa, mais sans succès, de s'en rapporter à cette ville. Après avoir formé une alliance avec Schwitz, il entra en campagne contre eux, perdit deux batailles, fut trois fois victorieux, et les força à la fin de signer un traité de paix, ayant pour base la sentence arbitrale rendue sept ans auparavant, et qui fixa pour toujours les droits réciproques.

(A. D. 1429.) Le duc d'Autriche fit à peu près dans ce temps-là un dernier effort pour réduire Bâle à l'obéissance, avec l'aide de plus de deux cent cinquante alliés trouvés parmi les seigneurs et les villes impériales. Bâle comptait

déjà cinq mille combattans, et recevait encore au nombre de ses bourgeois quiconque se présentait revêtu de la cotte de mailles, casque en tête et ganté de fer, et faisait vœu de la défendre; ainsi leur nombre augmentait rapidement. Les assiégeans, de leur côté, armaient des chevaliers dans leur camp; mais épuisés par l'effort d'une première campagne, ils conclurent à la hâte un traité de paix qui n'embrassait aucun des objets pour lesquels ils avaient entrepris la guerre. Les villes impériales, mécontentes de ce résultat qui ne les dédommageait point des frais qu'elles avaient été obligées de faire, dans une guerre entreprise à l'instigation du duc et des seigneurs, formèrent entre elles une ligue pour leur protection mutuelle contre ces mêmes seigneurs. Cette protection s'étendait aux bourgeois voyageant en pays étranger, et elle était, comme on va voir, très active; car Zurich ayant appris qu'un de ses bourgeois se trouvait détenu sur le territoire de Kibourg, où il avait été arrêté, probablement à cause de cette même combourgeoisie, envoya secrètement un parti de quatre-vingts chevaux, qui surprit Guillaume de Montfort, seigneur engagiste de Kibourg, à la chasse au sanglier, et l'enleva, ainsi que plusieurs bourgeois de Winterthur et des nobles de Schaffhouse. Ces otages furent enfermés dans la tour

de Zurich, vingt-sept mois, jusqu'à ce que le combourgeois de Zurich eût été mis en liberté.

(A. D. 1412.) Ce malheureux état de choses, qui avait duré un siècle entier, se termina par une paix ou trève de cinquante années, entre la maison d'Autriche et les confédérés helvétiques, par laquelle les huit cantons et leurs alliés de Soleure et d'Appenzel furent solennellement reconnus, et les conquêtes qu'ils avaient faites leur furent assurées. On convint d'un mode d'arbitrage auquel les différends qui pourraient s'élever seraient soumis, ainsi que du rachat des redevances seigneuriales. Seize villes, des domaines héréditaires de l'Autriche, intervinrent dans ce traité et le ratifièrent.

Depuis trente ans le monde chrétien était divisé par un schisme sans exemple : trois papes rivaux, ou plutôt trois lignées contemporaines de papes, prétendaient à la fois au trône pontifical, et se lançaient mutuellement leurs foudres impuissantes. L'empereur Sigismond entreprit de mettre fin à ce scandale, et de remédier aux autres désordres de l'Église, par le moyen d'un concile général, convoqué à Constance. Le (A. D. 1414) pape Jean XXIII, qui assistait à ce concile, peu content de la tournure que les affaires paraissaient prendre, s'enfuit secrètement, suivi de Frédéric d'Autriche, qui avait embrassé son parti contre l'empereur, croyant

pouvoir diviser le concile; mais l'influence de l'empereur se trouva la plus forte, et le concile, ajoutant un nouveau scandale à tous les autres, excommunia lé pape! Frédéric fut excommunié également, et de plus mis au ban de l'empire; ses vassaux furent déliés du serment de fidélité, et il fut enjoint aux vassaux de l'empire de se saisir de sa personne et de ses propriétés, partout où elles seraient trouvées. Les Bernois, sur l'invitation de l'empereur, se chargèrent d'exécuter la sentence; Zurich et Lucerne se joignirent à eux, pour dépouiller l'ennemi héréditaire de la confédération helvétique; mais les Waldstetten répondirent aux injonctions de l'empereur, avec une générosité exemplaire, qu'ayant juré tout récemment une paix de cinquante ans avec le duc d'Autriche, ils ne croyaient pas que son malheur leur donnât le droit de la rompre. Dix-sept villes et châteaux, et une riche et belle province située entre l'Aar et la Reuss (l'Aargau), furent la proie de Berne. Zurich s'empara d'une autre portion des domaines du duc qui se trouvait à sa bienséance, s'étendant des bords de son lac à ceux de la Reuss. Lucerne n'eut qu'une petite part. Quant aux Waldstetten, quoiqu'ils surmontassent un peu leurs scrupules, lorsqu'ils virent que le duc ne s'en trouvait pas mieux, ils se donnèrent seulement le plaisir de brûler

le château de Bade, où toutes les attaques dirigées par la maison d'Autriche contre leur liberté, pendant le siècle précédent, avaient été concertées. C'est ainsi que Frédéric perdit, en huit jours, ce que sa famille avait mis deux siècles et demi à acquérir. La confédération helvétique se trouvait enrichie des dépouilles de son ennemi; mais l'inégalité extrême de leur répartition fit naître dans la suite des jalousies, et troubla son union intérieure. Quoique ces conquêtes n'eussent été faites qu'à l'instigation du concile et de l'empereur, ou même par ses ordres, il parut hésiter à les confirmer, et il fallut payer 4500 florins pour aplanir les difficultés.

Le concile de Constance déposa un des papes, obtint la résignation volontaire d'un autre, et, sans égard aux protestations du troisième, protégé par le roi d'Aragon, il élut un nouveau pape, dont le premier acte fut de le dissoudre, et d'ajourner à dix ans la réforme des abus de l'Église. Ainsi, l'assemblée la plus nombreuse et la plus solennelle que l'on eût jamais vue en Europe, dans laquelle on comptait quatre cent trente-huit députés de l'Église, où l'empereur siégea en personne, et où presque tous les souverains étaient représentés (1), ne fit, pendant

(1) On comptait à Constance cent mille étrangers qui avaient amené trente mille chevaux.

les trois ans et demi de sa durée, rien dont on ait conservé le souvenir; si ce n'est la détention de Jean Huss, contre la foi d'un passeport impérial, et son supplice; ainsi que celui de Jérôme de Prague, dont les dernières paroles vivent dans la mémoire des hommes (1), tandis que les discours, prononcés dans la salle du concile, sont oubliés.

Le nouveau pape, Martin v, traversa toute la Suisse en allant en Italie, et les chroniques ont conservé le détail des honneurs qui lui furent rendus dans les différentes villes, ainsi que des offrandes patriarcales qu'il en reçut. Berne seule présenta à sa sainteté cent vingt-cinq boisseaux de bon blé, quarante d'avoine, huit tonneaux de vin fin de la Bourgogne et du Rhin, huit bœufs gras, quarante moutons, de la volaille, du poisson, du pain blanc et des cierges en abondance. Après une visite de dix jours, le pape s'en alla, bénissant la piété des Bernois, sans se douter qu'ils dussent être bientôt si coupables envers son Église.

Sigismond avait fait en Suisse les mêmes

---

(1) L'exécuteur allait mettre le feu au bûcher derrière Jérôme de Prague, afin de lui en dérober la vue : *Vous pouvez l'allumer devant moi*, dit ce dernier; *si j'en avais eu peur, je ne serais pas ici.* (Lettre de Poggio à Arétin.) Et cette autre parole plus qu'héroïque, au sujet d'une femme qui, *par piété*, apportait un fagot pour l'ajouter au bûcher. *Sancta simplicitas!* s'écria la victime.

voyages que sa Sainteté, et le zèle des magistrats de Berne semble avoir été poussé encore plus loin; car certaines fournitures qui figurent dans le compte des déboursés publics faits à son occasion, ne se retrouvent point dans le compte relatif à sa Sainteté, qui paraîtrait en avoir été privée, à moins que par délicatesse on n'en ait fait un mystère. Sa majesté impériale, touchée de cet accueil des Bernois et de leurs soins particuliers, se les rappela toujours depuis avec complaisance, et avait coutume d'en parler. L'illustre Italien, Poggio, qui assistait au concile de Constance, a donné, sur l'innocente grossièreté des mœurs de ce temps-là, des détails curieux, mais qu'il faut lire en latin.

Quelques mois après la dissolution du concile, on vit paraître des troupes nombreuses d'aventuriers des deux sexes, parlant un langage inconnu, dont le teint brun et tout l'extérieur annonçaient une origine méridionale; ils vivaient d'aumônes et de ce qu'ils pouvaient dérober. Ces vagabonds ont depuis été connus sous le nom de *Bohémiens*, et sous celui d'*Égyptiens*. Tschudi et plusieurs anciens auteurs parlent de leur grand nombre; mais telle était l'ignorance du siècle, qu'aucun d'eux n'a laissé de notions positives sur leur origine (1).

(1) L'analyse du langage des *Bohémiens*, ou Zigheunes,

CHAPITRE XX.

La Mazza ou l'Ostracisme du Valais. — Baron Raron ou Rarogne. — Guerre des Hussites. — Les Suisses surpris, dans le val Leventina, par une armée italienne huit fois plus nombreuse qu'eux. — Paix avec le duc de Milan.

Il y avait dans le Valais une famille ancienne et puissante, dont la fierté se mesurait sans doute à sa généalogie. Guichard, baron de Rarogne, en était le chef, et portait le titre de capitaine-général du Valais: devenu l'objet de la jalousie et de la haine publique, la *mazza* fut levée contre lui. C'est une coutume fort singulière, établie anciennement dans le Valais: cette *mazza* était une sorte de massue, que les ennemis de celui que l'on voulait proscrire promenaient dans le pays, et dans laquelle tous ceux de leur parti plantaient un clou. On ne sait rien de plus sur l'origine de ce grossier ostracisme. La mazza, levée contre Guichard, se trouva bientôt couverte des marques de la mal-

---

a prouvé qu'ils étaient une tribu d'Indous, expulsés de leur pays natal par quelque révolution politique.

(*Note de M. Stapfer.*)

veillance qu'on lui portait : il vit ses propriétés et sa personne assaillies avec fureur; tout fut pris, brûlé, dévasté, confisqué, et il ne sauva sa vie que par une prompte fuite. Bourgeois de Berne, il avait droit à sa protection; mais les Bernois, n'oubliant pas qu'il avait refusé de se joindre à eux contre le duc de Savoie, et occupés d'ailleurs du concile, se montrèrent d'abord peu disposés à le défendre. Les Waldstetten, lui attribuant la perte de leur bailliage italien de l'Eschenthal, que le duc de Savoie leur avait pris au moyen du passage que Guichard lui avait accordé par le Simplon, désiraient s'en venger; mais Berne s'étant à la fin décidée à prendre la défense de son combourgeois, tant ce titre avait de force, la ligue helvétique se vit un moment en proie à la guerre civile pour une cause aussi frivole. Cette guerre fut courte, mais sanguinaire : les Suisses y firent des prodiges de valeur en pure perte, et contre eux-mêmes; tout se termina par un arbitrage dont personne ne fut content, et qui laissa des germes de division.

La violation de foi envers Jean Huss eut des suites désastreuses, et l'on ne vit jamais mieux que le sang des martyrs est la *semence* de la foi : les nombreux sectateurs de cet infortuné le crurent victime d'une *lutte impie de l'antechrist avec Dieu;* exagérant jusqu'à la démence ses

idées sur la réforme de l'Église, ils avouaient l'intention d'extirper, par le fer et par le feu, tous les vices de la chair, tous les abus, et sans doute toutes les différences d'opinion, et mettaient leurs principes en pratique. On fit contre les Hussites (car c'est ainsi qu'ils furent appelés) d'horribles représailles; mais les souffrances et la mort étaient le chemin du ciel, et ne pouvaient rien contre un fanatisme à la fois supérieur à toutes les craintes, et enivré de toutes les espérances. L'Allemagne épouvantée, et même la Suisse, firent une croisade contre les Hussites. On leva cent cinquante mille hommes, qui ne tinrent pas un instant contre eux : la seule terreur de leur nom dispersa cette armée. Ziska, leur chef, croyait être un instrument dans la main de Dieu, comme Attila, pour le châtiment des hommes. Trois armées successives furent défaites comme la première. Les Hussites restèrent maîtres de la Bohême pendant dix-huit ans, mais n'étendirent pas leurs ravages beaucoup au-delà : invincibles par la force, ils se laissèrent adoucir, à la fin, par la persuasion, et cédèrent à quelques mesures de conciliation adoptées par le concile qui siégea seize ans à Bâle.

(A. D. 1422.) L'Italie fut le théâtre de la première guerre malheureuse des confédérés, et devait l'être plus d'une fois. Le duc de Milan

ayant surpris Bellinzona, et s'étant emparé de toute la vallée Leventina, les cantons, Berne excepté, voulurent la reconquérir, et leur petite armée passa le Saint-Gothard; mais une division, composée des troupes de Lucerne, Underwald, Uri et Zug, s'étant avancée avec trop peu de précautions, se trouva enveloppée par des forces très supérieures, à la tête desquelles était le célèbre Carmagnola. Il est probable qu'elle aurait pu être soutenue par le reste de l'armée, s'il n'y avait pas eu mésintelligence parmi les confédérés; car Tschudi, landammann de Glaris (1), qui seul vint à son secours, arriva à temps pour être de la bataille, où il perdit la vie. Cette avant-garde, composée de trois mille hommes, fut attaquée à neuf heures du matin, de trois côtés à la fois, par une armée de vingt-quatre mille hommes, et fit tête aux charges multipliées de cavalerie et d'infanterie pendant tout un jour, sans jamais fléchir. Le landammann d'Uri, celui de Glaris, l'ammann de Zug, plusieurs bannerets et un grand nombre de magistrats de différens cantons, périrent dans ce combat mémorable, connu sous le nom de bataille de Saint-Paul. Les bannières, plusieurs fois tombées dans les

(1) Jobst Tschudi avait été continué dans cette magistrature trente-huit ans.

mains de l'ennemi, furent toujours reprises; celle de Zug en particulier, teinte du sang du premier magistrat de la république et de son fils, qui périrent successivement en la défendant, se voyait encore à Zug il y a quelques années. Les Condottieri, qui faisaient de la guerre un métier, et qui étaient dans l'habitude de s'épargner mutuellement lorsqu'ils se rencontraient dans des rangs opposés, n'avaient jamais vu de bataille semblable. Comme ils étaient couverts de fer, les confédérés dirigeaient leurs coups contre les chevaux, mais ne donnaient point de quartiers aux cavaliers lorsqu'ils étaient à terre. Vers la nuit, un parti de six cents fourrageurs s'étant montré sur les derrières de l'armée italienne, celle-ci se crut sur le point d'être tournée, et se retira sur Bellinzona. Les confédérés restèrent maîtres d'un champ de bataille couvert de leurs meilleurs guerriers, dont ils déploraient la perte, lorsque le reste de l'armée les rejoignit; s'abandonnant alors à des plaintes mutuelles, ils se reprochaient les uns leur lenteur, les autres leur imprudence. N'ayant aucun moyen d'entreprendre le siége de Bellinzona, et les Italiens n'acceptant pas la bataille qu'ils leur offrirent pendant plusieurs jours, les Suisses reprirent lentement le chemin des Alpes. Le contingent de Lucerne traversa le lac à son retour dans deux bateaux, au

lieu de sept qu'il remplissait lors de son départ; mais les bannières du canton y flottaient encore. Les magistrats, les voyant approcher, ordonnèrent que les femmes et les enfans se tinssent renfermés dans leurs demeures, afin que le débarquement ne fût pas troublé par d'inutiles lamentations, lorsque chaque famille viendrait à connaître l'étendue de ses pertes. La bannière milanaise, que l'on avait prise, ne fut point déployée au débarquement.

Trois années s'écoulèrent, avant que les cantons songeassent à tenter de nouveau le sort des armes en Italie; Berne s'y refusait absolument, et les autres cantons le firent sans succès. Après le retour de leurs troupes, un simple détachement de cinq cents volontaires, passant inopinément le Saint-Gothard, surprit Bellinzona, et, chassant la garnison, prit sa place, mais fut bientôt assiégé et menacé de la potence s'il ne se rendait pas. Dans cette extrémité, les Bernois se laissèrent toucher par une députation des Waldstetten : leurs magistrats, portant de vénérables barbes blanches, furent admis au conseil; ils parlèrent de Laupen, et supplièrent qu'on n'abandonnât point leurs concitoyens dans le pressant danger où ils se trouvaient. Une armée de douze mille hommes, enfin mise en mouvement, se fit bientôt jour en Italie, quoique les passages en fussent cette

fois mieux gardés, et reprit le val Leventina. Cependant cette vallée, pour laquelle tant de sang avait été versé, fut rendue au duc de Milan pour une somme en argent, à la réserve des passages de montagnes que les confédérés conservèrent.

Le peuple des Waldstetten vivait heureux et ignoré; hors les temps de guerre, où la valeur de ses guerriers se faisait toujours remarquer, il disparaît dans l'histoire. Les villes au contraire, surtout les villes commerçantes, présentent toujours la même lutte prolongée entre les nobles et les bourgeois, ordinairement à l'avantage de ces derniers, qui joignaient à la valeur chevaleresque de leurs adversaires les ressources de l'industrie et d'une intelligence plus cultivée; mais les détails de leurs querelles n'offrent rien qui puisse en compenser l'ennui.

CHAPITRE XXI.

Ligue grise. — Les républicains arbitraires envers leurs sujets. — Comte de Tockenbourg. — Guerre civile. — Grande peste. — Zurich réprimée. — Les barons accordent des chartes à leurs vassaux. — Uri s'empare du val Leventina. — Ravages des Armagnacs.

Une révolution à peu près semblable à celle des Waldstetten, en 1307, éclata dans la haute Rétie cent dix-huit ans après; mais déterminée par les mêmes causes, l'insolence et la barbarie des baillis féodaux. Quelques uns des seigneurs traitèrent avec les communes et devinrent membres de la Ligue grise (1), dont les députés s'assemblèrent pour la première fois dans le village (A. D. 1424) de Trons, sur la rive gauche du Rhin, à l'ombre du *grand tilleul*, lequel fleurissait encore dans l'année 1787. L'abbé de Disentis y assista avec cinq autres seigneurs et les habitans ou représentans de dix-sept vallées ou districts.

Ceux des cantons qui avaient acquis des sujets,

(1) Ainsi nommée, de la teinte générale des montagnes; nous en rendrons ensuite un compte plus étendu.

étaient souvent en dispute avec eux. Lucerne, par exemple, avec le peuple de l'Entlibuch, qui, trouvant qu'il n'avait rien gagné à changer de maître, et que les bourgeois d'une ville Suisse gouvernaient tout aussi arbitrairement que le duc d'Autriche, se souleva; mais, forcé de se soumettre, il fut puni de son audace par le payement d'une contribution de guerre. *Gens d'Uznach*, disait un bourgmestre de Zurich aux sujets de sa ville, qui avait succédé au comte de Tockenbourg, leur seigneur suzerain, *prétendriez-vous nous résister? Sachez que vous nous appartenez; vous, votre ville, vos biens, jusqu'à vos entrailles nous appartiennent. — C'est ce que nous verrons!* répliquèrent les gens d'Uznach. (1)

Le comte de Tockenbourg était le plus puissant ainsi que le plus habile des seigneurs de ces contrées, depuis Zurich jusqu'aux frontières du Tyrol. Observant l'esprit de son temps, et ne voulant pas accorder à ses serfs et à ses vassaux toute l'indépendance à laquelle ils aspiraient, il

---

(1) Cette prétention extraordinaire du bourgmestre de Zurich aux *entrailles* de ses vassaux doit s'expliquer ainsi: Uznach n'avait d'autres moyens de s'approvisionner que le marché de Zurich, dont cette ville pouvait l'exclure. C'était par conséquent une leçon d'économie politique plutôt que de féodalité, que ce bon bourgmestre donnait aux gens d'Uznach, qui avaient tort de s'en fâcher.

sentit la nécessité de s'appuyer d'alliances extérieures; celle des seigneurs était peu sûre : il préféra d'avoir les cantons pour alliés, sachant bien qu'au fond ils n'étaient pas ennemis du pouvoir. Il devint en conséquence bourgeois de Zurich, et recueillait, depuis trente ans, les fruits de sa bonne politique, lorsqu'un incident trivial vint troubler la bonne intelligence. Rodolphe Stussi, bourgmestre de Zurich, homme habile et influent, avait envoyé son fils à la cour de Tockenbourg pour y faire son éducation de politesse, toute la noblesse de l'Autriche, de la Rhétie et de l'Helvétie s'y trouvant réunie. Le fils du premier magistrat de Zurich était, dans ce temps-là, un personnage assez important, pour que le manque d'égards que le jeune Stussi éprouva de la part de ses camarades dût être imputé à lui-même; en effet, il n'avait, de toutes les qualités de son père, que l'orgueil. Cependant le bourgmestre offensé rappela son fils, et les relations politiques cessèrent d'être cordiales pendant le reste de la vie de Frédéric. Sa famille s'étant éteinte avec lui, un grand nombre de seigneurs et plusieurs des cantons firent valoir leurs prétentions respectives à son riche héritage; mais il est digne de remarque que ses serfs et vassaux se montrèrent, en général, plutôt disposés à passer sous la domination de l'Autriche que sous celle des cantons;

car ils conservaient l'espérance de se racheter de la première, et non de l'autre. Zurich d'un côté, Schwitz et Glaris de l'autre, étaient les principaux compétiteurs; mais ceux-ci se trouvaient dans la dépendance de Zurich pour leurs approvisionnemens de grains; et Zurich, cherchant à s'en prévaloir, ces cantons se permirent d'arrêter de force plusieurs bateaux chargés de grains qui lui étaient destinés. La diète helvétique ne put parvenir à les réconcilier; et Zurich éludait une décision formelle, n'espérant pas qu'elle lui fût favorable. Muller a conservé quelques uns des discours qui se tinrent dans cette assemblée nationale, où les bons Suisses du quinzième siècle rappellent les héros d'Homère, par l'âpreté des injures qu'ils se disaient, et la tournure de leurs sarcasmes: tant les barbares, de tous les temps et de tous les lieux, se ressemblent!

La peste, qui avait causé de si grands ravages environ cent ans auparavant (1345 à 1349), se déclara de nouveau, après une disette qui avait duré plusieurs années. La ville populeuse de (A. D. 1439) Bâle souffrit la première, sans que l'on pût déterminer positivement, si la maladie y avait été apportée par quelques uns des voyageurs qui y affluaient de toutes parts pour leur commerce, ou si son origine était locale, et résultait de l'extrême misère du peuple et de

la mauvaise nourriture: bientôt la contagion se répandit partout; il n'y avait pas de famille qui n'eût à déplorer la perte de quelques uns de ses membres. Berne perdit onze cents habitans; Zurich trois mille, c'est-à-dire un quart de la population de la ville; Constance quatre mille. Le concile, siégeant à Bâle, fut sur le point d'être dissous par la mort ou la fuite de tous les Pères de l'Église, excepté un seul, le cardinal d'Arles, qui resta à son poste. Malheureusement ceux qui avaient fomenté la querelle de Zurich avec les autres cantons, le bourgmestre Stussi et son parti, furent épargnés par la peste. Sa violence était à peine diminuée, que celle des débats politiques recommença; Schwitz et Glaris étaient prêts à soumettre leur cause à la décision de la diète; mais Zurich voulait être seule juge de la sienne, et son obstination amena la guerre civile. Les armées se mirent en mouvement; elles étaient déjà en présence, que les guerriers d'Uri et d'Underwald hésitaient encore sur la part qu'ils devaient prendre dans ce combat dénaturé: ils avaient formé une *assemblée générale* pour délibérer à ce sujet, car la souveraineté de la république était partout où flottait la bannière. Werner d'Uri, qui portait celle de son canton, mit fin aux débats par un de ces traits d'éloquence pratique, qui entraînent facilement un peuple simple mais énergique.

Voici la bannière d'Uri, s'écria-t-il, en s'avançant au milieu des siens; *se rangera-t-elle du côté de ceux qui désobéissent à la confédération, ou du côté de ceux qui lui sont soumis? Choisissez*. La déclaration de guerre fut immédiatement proclamée, et les autres cantons suivirent cet exemple (1). Le peuple de Zurich, voyant ainsi la confédération entière contre lui, parut tout à coup saisi de terreur; ses troupes, quoique supérieures en nombre, prirent la fuite et se renfermèrent dans l'enceinte des murailles de la ville, abandonnant son territoire et celui de ses sujets à la fureur de l'ennemi. Cependant les confédérés, arrêtant les premiers effets du ressentiment de Schwitz et de Glaris, proposèrent, ou plutôt dictèrent un traité de paix qui remettait Zurich à peu près dans la situation où la première décision de la diète l'aurait placé, sans en exiger de dédommagemens pour les frais de la guerre; modération digne de temps plus éclairés.

Cependant le baron de Raron ou Rarogne, et

(1) Le messager, chargé de porter la déclaration de guerre de Schwitz à Zurich, la délivra aux avant-postes de son armée; mais il paraît qu'il était d'usage de porter les déclarations de guerre au bout d'un bâton, et que l'infortuné messager avait tenu celle qui lui était confiée dans sa poche; il fut en conséquence rudement bâtonné par le bourgmestre et les conseillers.

d'autres seigneurs qui avaient obtenu de l'empereur l'investiture de plusieurs fiefs du feu comte de Tockenbourg, sentant la nécessité de se concilier leurs nouveaux vassaux, les traitaient avec une libéralité peu commune, permettant aux bourgeois d'élire leurs propres magistrats, aux serfs de se marier sans permission spéciale, et de disposer de leurs propriétés par vente ou testament. Personne ne pouvait être emprisonné s'il donnait une caution suffisante, ni taxé ou puni arbitrairement. Muller remarque, avec raison, combien il est facile de s'entendre lorsqu'on y est disposé : il suffirait souvent, pour être juste et même libéral, de bien connaître son propre intérêt.

Les gens d'Uri apprirent, au retour de la campagne contre Zurich, que certains combourgeois avaient éprouvé un déni de justice de la part des tribunaux milanais d'Airolo et de Bellinzona, au mépris du traité par lequel ils avaient abandonné ces places, après les avoir soumises par leurs armes. Saisissant avidement un prétexte aussi spécieux de reprendre une conquête trop facilement abandonnée, poussés d'ailleurs par cette jalousie secrète que le partage inégal des dépouilles du duc d'Autriche excommunié avait fait naître dans les cantons qui n'y avaient pas eu part, et cherchant un équivalent de l'autre côte des Alpes, ils se hâ-

tèrent de passer le Saint-Gothard, et descendant dans la vallée de Leventina, ils s'en emparèrent sans difficulté, ainsi que de Bellinzona.

Nous avons vu, après les batailles de Créci et de Poitiers, des bandes mercenaires sous le commandement du sire de Coucy, ravager les rives du Rhin et la Suisse. Soixante ans plus tard, une paix entre les grandes puissances livra les mêmes pays aux déprédations de nouvelles bandes de brigands. Bernard, comte d'Armagnac, connétable de France, et l'un des meilleurs généraux de son siècle, les avait engagés au service de la maison d'Orléans, et quoique lui-même eût péri bientôt après dans une émeute à Paris, ces bandes retinrent son nom et furent nommées les Armagnacs. Lorsqu'elles ne faisaient la guerre pour personne, elles se croyaient permis de la faire à tout le monde pour leur propre compte, avec une rapacité et une cruauté qui leur valurent le nom d'*écorcheurs*. Quoique Amédée de Savoie fût le beau-frère du comte d'Armagnac, leur ancien général, ses états auraient été dévastés sans le secours de Berne; les bandes, repoussées de ce côté-là, se portèrent plus au nord; douze mille des leurs passèrent le Jura dans une nuit d'hiver, et se répandirent le long du Rhin, mettant à la broche les paysans qu'ils prenaient les armes à la main, et les laissant aller ensuite demi-rôtis, pour

apprendre aux autres ce que coûtait la résistance. Ils coupaient la tête à beaucoup de ceux qui n'avaient rien à donner pour leur rançon, sans égard à l'âge ou au sexe, réservant seulement les plus belles femmes, et traînant à leur suite six cents de ces infortunées. Cependant les Suisses, faisant trève un moment à leurs querelles intestines, marchèrent au secours de Bâle; et les bandes rentrèrent en France par l'Alsace.

Le grand succès des ligues de bourgeois faisait sentir aux seigneurs la nécessité d'en former de semblables; mais leur situation isolée ne permettait pas à ces associations de devenir redoutables. Les seigneurs et les bourgeois avaient tellement changé de rôle à tous égards, que les premiers étaient devenus le parti opprimé; aussi les trouve-t-on souvent, à cette époque, du côté du bon ordre et de la justice.

CHAPITRE XXII.

Zurich auxiliaire de l'empereur dans une guerre contre les cantons. — Stussi tué. — Dissension à Zurich. — Le roi de France, Charles VII, envoie le Dauphin au secours du duc d'Autriche. — Célèbre combat de Saint-Jacques. — Paix avec la France. — Bataille de Ragatz. — Paix générale. — Acquisitions faites par les cantons.

(A. D. 1440.) Le nouvel empereur, Frédéric III, de la maison d'Autriche, annonçait déjà l'intention de recouvrer l'Aargau et les autres possessions dont ses ancêtres avaient été dépouillés; et le vindicatif bourgmestre de Zurich, Stussi, qui n'avait pas oublié le résultat humiliant de sa dernière prise d'armes, négociait secrètement avec lui, prêt à sacrifier la confédération helvétique à sa vengeance. Le jeune empereur, entouré d'une cour magnifique (1), jouissait de l'hommage de ses vassaux

(1) L'électeur de Saxe y parut avec une suite de cinq cents chevaux : ses chevaliers et leurs écuyers brillaient d'or et d'argent, de la tête aux pieds; il avait de plus à son service quatorze guides magnifiquement montés. Le comte

assemblés pour recevoir de lui l'investiture de leurs fiefs. Les députés des cantons parurent à leur tour; mais on leur déclara que l'empereur ne confirmerait leurs franchises, qu'à condition qu'ils reconnaîtraient les droits de sa maison sur l'Aargau; et ce fut en vain qu'ils alléguèrent que, l'empereur et le duc d'Autriche étant deux puissances différentes, ils n'étaient envoyés que pour rendre hommage à l'empereur. Frédéric, bientôt après, traversa l'Argovie, et vint à Zurich, où il chercha à étendre son influence aux dépens de celle des confédérés. Zurich lui était déjà dévouée; ses bourgeois se montraient sur la frontière de Schwitz, portant la croix rouge d'Autriche sur la poitrine; et cette vue inspirait aux Waldstetten une telle animosité, qu'il y allait de la vie de porter une plume de paon au bonnet. (1)

Les efforts réitérés des confédérés pour éviter

---

palatin était beaucoup mieux accompagné encore; il avait la plus belle troupe qu'on eût jamais vue. Le duc de Berg avait huit cents hommes; l'évêque de Liége quatre cents; l'électeur de Cologne se distinguait par la richesse de ses armoiries.

(1) Les couleurs de l'Autriche sont celles du paon. Quelques soldats buvaient ensemble, lorsque l'un d'eux apercevant les couleurs prismatiques à travers son verre, il le brisa avec son épée, croyant voir l'odieuse plume de paon.

la guerre, n'eurent aucun succès; elle fut déclarée le 19 mai, par Schwitz et Glaris, contre Zurich et la maison d'Autriche, et les hostilités commencèrent immédiatement. Les vassaux de l'Autriche envoyèrent individuellement, comme de coutume, leurs déclarations de guerre. Il y en eut de la part de simples officiers : une de ces pièces curieuses était signée par cinquante-deux officiers subalternes. Le troisième jour de la guerre fut marqué par une action brillante, mais indécise, bientôt suivie d'une autre très sanglante, et d'une grande importance dans son résultat. Stussi, à la tête d'une petite armée, composée principalement de cavalerie autrichienne, se dirigeait de Zurich sur Schwitz, par l'Albis et Zug, et avait fait prendre à son infanterie une forte position sur le mont Hirzel, à moitié chemin. Les confédérés tournèrent cette position par des routes presque impraticables, et arrivèrent au pied des retranchemens vers le soir. Ils devaient attaquer au point du jour; mais irrités des insultes de l'ennemi, les soldats entraînèrent leurs officiers à un assaut (A. D. 1443, 24 mai.) très meurtrier. Les corps amoncelés aidèrent à escalader le retranchement, et ceux qui le défendaient furent presque tous massacrés. A peine l'obscurité en sauva-t elle quelques uns; et la nouvelle de leur défaite qu'ils portèrent à l'armée de Stussi, la

fit rétrograder immédiatement à Zurich; les nobles et les bourgeois se reprochant mutuellement ce funeste commencement d'une alliance mal assortie.

Les forces réunies de Zug, Glaris et les Waldstetten, se répandirent bientôt sur le territoire de Zurich, renouvelant les ravages qui avaient eu lieu dans la précédente guerre civile, trois ans auparavant. Les détails qui en ont été conservés présentent un assemblage monstrueux de superstition et d'impiété, de vertu héroïque et de fureur brutale. Quoique si dévots à leur madone d'Einsiedlen, les confédérés ne se faisaient aucun scrupule de mettre à la porte, à coups de pied, celles qu'ils trouvaient dans les églises de l'ennemi, et de leur prodiguer les épithètes les plus injurieuses, ainsi que les plus absurdes, lorsque l'odieuse plume de paon se trouvait faire partie de leurs ornemens. Versant l'eau bénite dans le ruisseau, et jetant au vent les hosties, ils insultaient le prêtre à l'autel, et violaient les femmes dans le sanctuaire.

Berne aurait bien voulu éviter cette guerre, et elle n'envoya des troupes que dans l'espérance de contribuer par leur présence au rétablissement de la paix; mais une harangue des députés de Schwitz, dans laquelle ils rappelaient Laupen, entraîna les soldats; toute idée de neutralité fut immédiatement aban-

au premier venu le soin de fermer la porte d'une ville assiégée : il n'est pas croyable que cette porte eût été sans gardes, et que ces gardes eussent attendu qu'une femme vînt la fermer. Un officier de Glaris, qui s'était emparé de la bannière de Zurich, se trouvant enfermé par la chute de la herse, et prévoyant son sort, n'eut que le temps de jeter ce trophée glorieux à ses compagnons à travers les barreaux, avant d'être atteint d'un coup mortel. Les gens de Glaris, qui haïssaient d'autant plus Stussi qu'il était né chez eux, et qui voyaient en lui un traître ennemi de la confédération, le traînèrent, respirant encore, hors de la mêlée; il fut dépouillé et coupé en pièces : ces cannibales frottèrent le cuir de leurs bottes et le fer de leurs hallebardes avec la graisse de son corps, déchirèrent avec les dents son cœur palpitant, et s'en jetèrent les morceaux les uns aux autres.

On voit encore sur une place publique de Zurich la statue de ce guerrier malheureux, couvert de son armure, et sa hache de bataille à la main, tel qu'il était le matin de son dernier jour. Un autre magistrat du parti de la guerre, Michel Graaf, fut également tué par un bourgeois de la ville. Elle était sauvée pour le moment; mais son territoire restait au pouvoir de l'ennemi, et la continuation de cette guerre dénaturée ne présentait aucun espoir; mais

telles étaient l'obstination et la fureur du peuple de Zurich, que deux des membres du sénat furent arrachés de leurs siéges, jetés en prison, jugés, condamnés à mort et exécutés, pour avoir conseillé de faire la paix, et pour avoir déclaré que Stussi et les autres auteurs de cette guerre qui venaient de périr, avaient mérité leur sort. Il restait l'espoir d'être secouru par Charles VII, roi de France; car ce prince ayant signé une trève avec les Anglais, avait saisi avec empressement l'occasion d'employer loin de lui les bandes mercenaires d'Armagnacs, composées de toutes les nations, qui allaient infester ses propres provinces, et résolut d'envoyer le dauphin, son fils (depuis Louis XI), à leur tête, pour dissoudre le concile assemblé à Bâle en 1431, et continué tant d'années, malgré les ordres du pape; ainsi que pour aider le duc d'Autriche à soumettre ses paysans révoltés, car c'est ainsi que les confédérés étaient encore désignés. Huit mille Anglais et quatorze mille Français marchaient sous les mêmes drapeaux, et furent bientôt joints par la noblesse autrichienne. Les Suisses (1) détachèrent

(1) C'est à peu près dans ce temps-là que les confédérés helvétiques reçurent le nom générique de *Suisses*, dérivé de *Schwitz*, ce canton ayant été le principal dans la guerre contre Zurich.

seize cents hommes, avec ordre de se jeter dans la ville de Bâle à tous risques. (A. D. 1444, 26 août.) Ce corps, sorti du camp de Farnsbourg, surprit à la pointe du jour un escadron de huit mille chevaux qu'il défit : il eut le même bonheur à l'égard d'un second. Ces succès portèrent l'audace des Suisses jusqu'à la témérité; leur ardeur ne put plus être contenue : ils traversèrent le torrent de la Birs, qui se trouvait entre eux et un ennemi vingt fois plus nombreux, malgré leurs officiers qui voulaient probablement entrer à Bâle par le Rhin. Enveloppés bientôt après, ils furent forcés de s'arrêter devant le mur du cimetière de Saint-Jacques, à un quart de lieue de Bâle. *Nos âmes à Dieu*, disaient ces hommes héroïques, *et nos corps aux Armagnacs* (1). Dans cette situation, ils combattirent et moururent jusqu'au dernier, *vain-*

(1) Ces paroles sont rapportées par Henri Purry de Neuchâtel dans sa *Chronique;* il était du concile de Bâle et se retirait à l'approche de l'armée du dauphin, lorsqu'il rencontra cette bande de héros la veille de la bataille de Saint-Jacques, et leur donna avis des forces de l'ennemi ainsi que des difficultés qu'ils trouveraient à se jeter dans Bâle, à quoi ils répondirent (nous ne voulons pas gâter son vieux français) : *Si faut il que ainsi soit fait demain; et ne pouvant rompre à la force lesdits empêchemens, nous baillerons nos âmes à Dieu, et nos corps aux Armagnacs.*

cus (1), dit un écrivain contemporain (Æneas-Sylvius), *à force de vaincre.*

Le dauphin perdit six mille hommes et beaucoup d'officiers distingués. Du côté des Suisses, il n'échappa que seize hommes, qui probablement avaient repassé la Birs avant l'engagement, et furent reçus dans le camp de Farnsbourg avec ignominie, pour avoir abandonné leurs compagnons. Le dauphin, étonné, abandonna toute idée de pénétrer plus avant dans un pays habité par de tels hommes; et le premier traité de paix et d'alliance perpétuelle entre la France et la Suisse, signé le 28 octobre suivant, fut l'heureux résultat de cette action mémorable. (A. D. 1444.)

Le duc d'Autriche et le canton de Zurich, privés de l'auxiliaire puissant sur lequel ils avaient compté, continuèrent cependant encore deux ans la lutte inutile dans laquelle ils se

---

(1) Charles VII fit frapper une médaille en mémoire de cette victoire remportée par son fils, quoiqu'elle lui eût coûté si cher. Elle portait d'un côté deux prisonniers attachés dos à dos avec ces mots : *Helvetiorum contumacia et temeritas ferro frœnata* MCCCCXLIV (l'obstination et la témérité des Suisses réprimées par l'épée.) Ce fut avec plus de raison, quoique non moins de vanité, que François Ier, après avoir battu les Suisses à Marignan, fit graver sur ses médailles : *Vici ab uno Cæsare victos* (j'ai vaincu ceux que César seul vainquit).

trouvaient engagés : ce période malheureux de ruine et de désolation ne présente rien de remarquable, même en faits militaires, excepté la bataille de Ragatz, dans laquelle onze cent cinquante hommes de Glaris combattirent six mille Autrichiens, et les forcèrent de se retirer après avoir perdu treize cents hommes.

Plusieurs princes de l'empire s'entremirent pour faire faire la paix : les plénipotentiaires eurent même une entrevue; mais leur défiance mutuelle suggéra l'expédient extraordinaire de négocier sur le lac de Zurich, chacun dans leur bateau séparé. Hugue de Monfort, commandeur de l'ordre de Saint-Jean, assista à cette entrevue dans un troisième bateau, exhortant les plénipotentiaires à l'oubli des injures réciproques et à la paix. On convint de s'assembler à Constance, et ensuite à Einsiedlen; enfin un arbitrage, suivant le mode prescrit par la constitution helvétique, condamna l'alliance de Zurich avec l'Autriche, comme contraire aux principes de la confédération : cette décision importante fut la seule compensation pour tous les maux de la guerre civile.

Les cantons continuaient de s'agrandir, mais le plus souvent par des moyens pacifiques. Uri obtint du duc de Milan la cession de la vallée Levantine ou Levinen; Berne acquit plusieurs villes et districts dans l'Emmethal, l'Oberland

et l'Aargau : elle prit aussi la province de Thurgovie, dont la souveraineté appartint aux huit anciens cantons.

CHAPITRE XXIII.

Guerre de Berne avec Fribourg. — Guerre du Plappert. — *Guerre pour la défense de Schaffhouse. — Tyrannie du duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire. — Louis* XI ; *ses grandes promesses. — Guerre avec Charles-le-Téméraire. — Victoire de Grandson. — Fameux diamant. — Raisons de la supériorité des Suisses. — Victoire de Morat. — Mort de Charles-le-Téméraire.*

Le sentiment de leurs forces commençait à rendre les Suisses trop entreprenans, et leur laissait peu d'intervalle de paix; Berne eut une guerre sanglante avec ses voisins de Fribourg, alors sujets du duc d'Autriche : toute la confédération helvétique prit les armes contre Constance, au sujet d'une pièce de monnaie lucernoise qui y avait été *reçue avec mépris*. Elle s'arma avec plus de raison pour la défense de Schaffhouse, ignominieusement et cruellement traitée par le duc d'Autriche et les seigneurs, qui l'appelaient *l'étable à vaches suisses*, et

avaient mis son territoire (le Sundgaw) à feu et à sang. Mais ce fut la guerre avec Charles, duc de Bourgogne, surnommé d'abord le Hardi, et ensuite le Téméraire, qui plaça les Suisses au premier rang militaire en Europe. Leurs succès extraordinaires dans cette guerre, et les richesses soudaines qu'elle répandit, eurent un résultat moral très fâcheux.

Charles occupait, comme *seigneur engagiste*, une partie considérable du patrimoine d'Autriche; et son représentant, nommé Hagenbach, s'était rendu odieux au peuple par nombre d'actes oppressifs et cruels. Ses vexations s'étendaient même jusqu'aux voisins de la Suisse. Berne, qui avait le plus de griefs de ce genre, aurait été prompte à les redresser; mais ses conseils étaient alors divisés en deux partis opposés, à la tête desquels étaient les noms illustres de Bubenberg et de Diesbach (1): le premier, favorable au duc de Bourgogne; le second, au roi de France. Il se formait aussi dans la bourgeoisie un parti considérable contre les nobles, dont l'influence exclusive blessait leurs con-

(1) Nicolas de Diesbach, qui devint depuis avoyer, mourut au commencement de la guerre de Bourgogne, d'une maladie contagieuse qu'il avait prise en visitant ses soldats malades : il était adoré de l'armée, et jouissait du plus grand crédit en Suisse.

citoyens; et Kistler, de la tribu des bouchers, étant devenu avoyer de Berne, fit éloigner Bubenberg, ainsi que beaucoup d'autres patricens (1); mais son orgueil et ses violences le perdirent à la fin, et il fut abandonné par ceux même à qui il devait son élévation.

De nouvelles vexations de la part d'Hagenbach réveillèrent enfin le ressentiment de Berne et de tous les cantons. Ils tentèrent d'abord la voie (A. D. 1474, 8 janvier.) des remontrances, et envoyèrent des ambassadeurs au duc Charles. Philippe de Comines dit qu'ils lui parlèrent à genoux, comme des vassaux à leur seigneur, suivant l'étiquette de la cour de Bourgogne; mais cette circonstance est contestée. Ces démarches ne changèrent point la conduite d'Hagenbach; et les seigneurs en étant aussi offensés que les bourgeois, ils se liguèrent pour leur défense mutuelle : Louis XI leur promettait secrètement des secours, et fournissait même de l'argent. L'historien déjà cité parle d'une somme de vingt mille livres, dont Berne eut six mille, Lucerne trois, Zurich deux, outre des présens individuels presque aussi considéra-

(1) Les longs souliers pointus que portaient les gentilshommes, et les robes traînantes de leurs femmes, étaient comptés parmi les torts que la faction de Kistler leur imputait.

bles, et la promesse d'un subside annuel pendant la guerre. Le duc Charles, alarmé, promit de faire justice; mais son manque de sincérité devenant enfin manifeste, Hagenbach, saisi inopinément par les habitans de Brissach, fut mis en jugement pour divers crimes, condamné à mort et exécuté. Le duc Sigismond d'Autriche était de moitié dans cette mesure de droit naturel contre le pouvoir légitime, tant l'abus en était manifeste, ou plutôt tant il était pressé de rentrer sommairement dans ses biens hypothéqués au duc de Bourgogne. Le duc Charles ne tarda pas à signaler sa vengeance, en nommant le frère d'Hagenbach à sa place, et lui ordonnant de ravager le Sundgaw, à peine remis des malheurs qu'il avait déjà éprouvés. Alors les cantons n'hésitèrent plus à déclarer la guerre; dès (A. D. 1474, 25 octobre) cette automne ils firent marcher une armée de dix-huit mille hommes, dont la moité était composée des troupes de leurs alliés du Rhin. On y voyait celles du duc d'Autriche, combattant pour la première fois sous les mêmes drapeaux que les Suisses, contre l'oppresseur commun; ils le défirent en bataille rangée, et lui tuèrent deux mille hommes. Au printemps de l'année suivante, les confédérés portèrent leurs armes victorieuses au-delà du Jura, et détruisirent le château de Pontarlier et beaucoup d'autres; ils

prirent à leur retour Joigne, Orbe et Grandson, et y mirent garnison. La plupart des châteaux du comte de Romont, allié du duc, tombèrent entre leurs mains.

(A. D. 1476.) La troisième campagne commença, comme la précédente, par la prise d'un grand nombre de places fortes; les Suisses s'emparèrent de Morat, Avenches, Payernes, Estavayer, Yverdun, les Clées, etc., etc. S'ils se montraient prodigues de leur sang, il faut convenir que celui de l'ennemi n'était pas épargné. Les garnisons des châteaux emportés d'assaut étaient ordinairement passées au fil de l'épée, ou même exécutées de sang-froid; dix-huit hommes qui restaient de la garnison des Clées eurent la tête tranchée par un valet, à qui on accorda la vie à condition qu'il servirait de bourreau à ses maîtres. A Estavayer, ville forte sur la rive méridionale du lac de Neuchâtel, il ne resta que vingt-quatre bourgeois, tout le reste ayant été massacré ou jeté dans le lac : le bourreau que ces féroces vainqueurs menaient avec eux, fut même tué par les soldats, pour avoir laissé échapper quelques victimes. On n'osait plus résister à un ennemi si heureux à la fois, et si impitoyable. Morges, Nion, Genève, envoyèrent des députés pour capituler; et le vainqueur leva une forte contribution sur cette dernière ville. L'humanité raisonnée, ou

même le sentiment de la pitié, semblent être les derniers fruits d'une civilisation perfectionnée; et les Européens de ces temps-là y étaient aussi peu accessibles, que les sauvages de l'Amérique.

Le duc Charles, afin d'opposer aux Suisses des forces très supérieures, avait voulu s'assurer d'abord de la Franche-Comté, qui aurait uni ensemble ses vastes domaines depuis la Flandre jusqu'à la Bourgogne, et lui aurait assuré de grandes ressources; mais il s'avançait enfin avec une puissante armée (1). Les confédérés lui firent encore faire des propositions de paix, et lui représentèrent qu'il ne trouverait rien, dans leur pays, de la valeur des éperons dorés de ses chevaliers. *Rien ne voulut ledit duc entendre*, remarque Philippe de Comines, *et ja le conduisoit son malheur.* Son camp ressemblait à une ville opulente, habitée par des princes et des seigneurs occupés de leurs plaisirs : on y comptait, suivant un témoin ocu-

(1) « A grand chevauchées, dit Philippe de Comines « dans son vieux langage, venoit le duc Charles avec moult « gendarmes de pied et de cheval, repandant la terreur « au loin par son ost innombrable. Là étoit cinquante « mille, voire plus, de toutes langues et contrées, force « canons et autres engins de nouvelle facture, pavillons « et accoutremens, tout reluisans d'or, et grande bande de « valets, marchands et filles de joyeux amour, etc. »

laire (Schilling), plus de trois mille femmes. Un des premiers exploits de cette armée fut d'assiéger Grandson : la garnison, réduite à quatre cent cinquante hommes, et manquant de vivres, accepta la capitulation honorable qui lui fut offerte; mais ces prisonniers furent tous mis à mort : on en pendit une partie aux arbres, et le reste fut jeté dans le lac.

Les Suisses qui apprirent, à Neuchâtel, le sort de la garnison de Grandson, oubliant qu'ils avaient eux-mêmes commis de semblables cruautés, quoique peut-être ils n'eussent jamais été coupables du même manque de foi, *témoignèrent*, dit Philippe de Comines, *courroux si furieux, que dire ne se peut, jurant tous que vengés seraient leurs frères par sang et vie, sans nul repit.* A la sortie d'un défilé qu'ils forcèrent, entre le coteau de Vaumarcus et la Chartreuse de *la Lance*, au bord du lac de Neuchâtel, les deux armées se trouvèrent en présence : les Suisses, formés en bataillon carré, et défendus par leurs longues piques, reçurent sans s'étonner plusieurs charges de cavalerie; et poussant le cri de *Grandson! Grandson!* marchèrent en bon ordre sur les Bourguignons, dont l'infanterie ne put soutenir leur attaque (1). Il faut

(1) M. Ébel assure que l'on vit paraître à trois heures de ce jour un nouveau renfort des Waldstetten, et que le

voir la description (A. D. 1476, 2 mars) de cette action dans le langage naïf de la chronique : « D'autre part, et à la même heure, le « duc Charles avançoit à grand bruit de trompes « et de clairons.... Tost apparoissant devant les « batailles des ligues les gens d'armes bourgui- « gnons superbement accoutrés. Là se trouva le « duc avec ses plus amés chevaliers. Les ligues « découvrant toute la fourmillière des Bour- « guignons proche Concise, font planter en « terre piques et bandières, et d'un commun « accord, à genoux, requièrent faveur du Dieu « fort. Ce que le duc voyant, jura, disant : *Par « saint Georges, ces canailles crient merci! Gens « des canons, feux sur ces vilains!* Telles paroles « ne lui servent de rien. Les ligues comme grêle « se ruent dessus les siens, taillant, dépiéçant « deçà delà tous ces beaux galants. Tant et si « bien déconfits furent à vauderoute ces pau- « vres Bourguignons, que semblent ils fumée « épandue par vent de bise. »

Les Suisses, dit encore Schilling, qui était présent, *chassèrent les Bourguignons devant eux comme un troupeau de bétail*, et les poursui-

---

taureau d'Uri et le *landhorn* de l'Untervald (grand cor des Alpes formé d'un rouleau d'écorce), s'étant fait entendre sur les hauteurs du Jura, les confédérés prirent ce moment pour l'attaque.

virent jusqu'à Montagny, une demi-lieue plus loin que Grandson (1). Ceux-ci ne laissèrent sur le champ de bataille qu'environ mille morts, quoiqu'ils eussent soixante mille combattans, tant leur fuite avait été rapide et générale. Les vainqueurs trouvèrent dans le camp du duc

---

(1) Les observations suivantes nous ont été fournies par M. Stapfer, qui les tient de M. le pasteur Bridel de Montru, bien connu par ses recherches historiques sur son pays.

Dans le cours de la guerre de Bourgogne, les confédérés n'ont jamais eu à proprement parler de *général en chef*. Les diètes qui se sont tenues avant et pendant la campagne n'en ont jamais nommé, et le conseil de guerre en faisait l'office; il s'assembla la veille des fameuses journées de *Grandson* et de *Morat*, et régla le plan de la bataille : il était composé des chefs de chaque *contingent helvétique* et des commandans des troupes alliées; ce conseil partageait l'armée en trois colonnes, avant-garde, corps de bataille et arrière-garde; il décidait de quels contingens chaque colonne serait formée; il donnait un chef et même deux à chaque corps, qui était, soit un guerrier déjà connu par ses talens et ses exploits, soit le commandant naturel du contingent le plus nombreux, comme de *Zurich*, *Berne* et *Lucerne* : il nommait de plus les officiers généraux qui étaient à la tête des troupes de différentes armes, piquiers, hallebardiers, arquebusiers, arbalétriers, enfans perdus, etc. Il n'y eut aucun général en chef à la bataille de Grandson; le baron de *Scharnachsthal*, avoyer de Berne, commanda le corps de bataille, le bourgmestre *Goldlin* de Zurich, l'avant-garde, et Henri *Hasfurther*, avoyer de Lucerne, l'arrière-garde.

sans nécessité : un tyran est perdu dès qu'il paraît s'affaiblir. Sourd aux conseils de la prudence, le duc ne voulut pas entendre parler de paix; et, ralliant en Franche-Comté les débris de son armée, il fit faire dans tous ses états des levées d'hommes et d'argent. Les cloches des églises et le métal des batteries de cuisine furent mis en réquisition pour la fonderie de canons; et, dès le mois de juin, il se trouva encore à la tête d'une seconde armée d'environ soixante mille hommes, comme la précédente. On y comptait deux mille seigneurs et chevaliers, ainsi que plusieurs princes, et, suivant l'usage, beaucoup de valets et de femmes. Les Suisses n'avaient sur les lieux que quinze cents hommes enfermés dans Morat, et commandés par l'ancien avoyer de Berne, Bubenberg, rappelé de l'exil qu'il avait si peu mérité. Il repoussa avec succès tous les assauts de l'ennemi; mais sa situation devenait tous les jours plus critique. Ce vieux guerrier répondait en Spartiate aux sommations de se rendre : *Les portes sont ouvertes* (elles l'étaient en effet); *entrez, on vous recevra* (1). Cepen-

(1) Adrien de Bubenberg, exilé par le parti de la guerre à laquelle il s'était opposé, offrit ses services comme simple soldat lorsqu'elle fut déclarée. Berne sentit le tort qu'elle avait fait à ce grand citoyen, et lui confia le commande-

dant les Suisses n'avaient encore pu rassembler des forces proportionnées à celles de l'ennemi ; à la fin ils se présentèrent devant Morat avec trente et un mille hommes de pied et quatre mille chevaux : c'était la plus grande armée qu'ils eussent jamais eue. Un tiers à peu près de l'infanterie portait de pesantes armes à feu, que l'on tirait par le moyen d'une mèche allumée; l'espadon, ou épée à deux mains, pendait à l'épaule, ou plutôt sur le dos (1), et l'épée courte au côté; mais l'arme sur laquelle on comptait le plus, était la longue pique de dix-huit pieds. La partie supérieure du corps était défendue par le casque et la cuirasse de fer ou de cuir épais. Les bataillons suisses, de trois à quatre mille hommes, formés en carrés, et hérissés de piques, étaient des citadelles mouvantes contre lesquelles ni la cavalerie ni l'infanterie, ne faisaient aucune impression. *J'ai vu en nos armées*, dit Brantôme, *que quand nous avions un gros de Suisses, nous nous estimions invincibles*, etc. Il dit dans

---

ment de Morat qu'il prit l'engagement de défendre avec 1500 hommes, jusqu'à ce que les confédérés eussent pu rassembler leurs forces; et il tint parole.

(1) L'espadon avait quatre pieds et demi de long et deux pouces de large : cette armé pesante et incommode fut abondonnée dans la suite, et on lui substitua la dague ou poignard.

un autre endroit, en parlant de l'infanterie de Louis XI et de toute l'Europe, qu'elle était composée de *la plupart gens de sac et de corde, méchans garnemens échappés de justice*. Chez les Suisses, au contraire, c'était l'élite de la nation; des parens, des fils et des frères, combattant à côté les uns des autres, et sous les yeux de ceux dont l'estime leur était plus chère que la vie; des hommes accoutumés au travail et à une vie dure et frugale, patiens au milieu des privations comme des dangers, et jouissant de la santé à la fin d'une campagne comme au commencement. Avec de tels élémens, il est facile de concevoir de quel côté devait être la supériorité.

L'Helvétie n'avait pas encore vu d'armées égales à celles qui allaient se livrer bataille le 22 juin 1476, sous les murs de Morat; elles formaient près de cent mille combattans. Les Suisses firent une courte prière, après laquelle plusieurs officiers-généraux furent armés chevaliers; Jean Waldman de Zurich commandait le corps de bataille (1), Hallwyl l'avant-garde, Hertenstein la réserve, et René, duc de Lor-

(1) Ce commandement lui avait été conféré sur le champ de bataille, en conséquence d'un conseil salutaire qu'il avait donné. On ne conçoit rien de nos jours à des guerres conduites comme cela.

raine (1), la cavalerie (2). Les Bourguignons étaient retranchés derrière des haies vives, des fossés et des palissades, qui ne pouvaient être traversés sans difficulté, et sans être exposé au feu d'une artillerie nombreuse, qui avait déjà fait perdre beaucoup de monde aux Suisses. Jean de Hallwyl tourna ces obstacles par un chemin creux, et prit l'ennemi en flanc : il avait plu par torrens depuis le matin jusqu'à midi; mais les nuages, se dissipant tout à coup, laissèrent voir le soleil : *Dieu nous éclaire,* s'écria Halwyl ; et, rappelant à ses soldats la journée de Laupen, dans laquelle leurs ancêtres avaient sauvé la patrie, il fondit sur les Bourguignons exposés depuis six heures, dans l'inaction, à une pluie continuelle. La cavalerie, sous les ordres du duc de Lorraine, chargeait en même temps du côté opposé, tandis que le gros de l'armée, franchissant les retranchemens, attaquait le centre. Les Bourguignons, déjà ébranlés, ne purent soutenir le choc; et

(1) Il avait été dépouillé par son parent, le duc Charles de Bourgogne, et servait les Suisses en qualité de volontaire.

(2) Outre ces trois divisions de leur armée, les Suisses avaient encore un corps de troupes légères, qui ordinairement faisait la première attaque. Il se distingua à la bataille de Grandson, sous les ordres de Jean de Mulinen de Berne et de G. Herter de Strasbourg.

Bubenberg, qui avait fait une sortie avec la garnison de Morat, les prenant à dos, acheva leur déroute. A deux heures et demie, la victoire n'était plus douteuse, et le vainqueur ayant cette fois de la cavalerie, coupa le chemin aux fuyards; le lac de Morat fut en un instant couvert de cavaliers bourguignons qui cherchaient à s'échapper à la nage. Philippe de Comines porte le nombre des morts, du côté du duc, à dix-huit mille hommes, sans compter ceux qui se noyèrent dans le lac, où l'on a souvent trouvé depuis, et même il y a peu d'années, de riches armures. Charles, qui avait quitté le champ de bataille avec trois mille cavaliers, arriva à Lausanne presque seul. *Petite fut la perte des ligues*, dit la chronique de Neuchâtel : *cent trente dans l'assault des pals et canons; les coulevrenades et batteries frappèrent deux cent quatre-vingts, quasi tous de Berne et Fribourg.* Ainsi la perte des Suisses excéda à peine quatre cents hommes. Ils donnèrent au duc de Lorraine, qui avait combattu vaillamment, la tente du duc de Bourgogne, et tous les canons que ce dernier lui avait pris à Nancy. Le camp de l'ennemi leur fournit encore un riche butin, malgré les pertes récentes qu'il avait faites. Ils y trouvèrent un grand nombre de femmes; la même chronique dit : *Deux mille joyeuses donzelles*, que l'on ne fit point pri-

sonnières, *délibérant que telles marchandises ne bailleroient grand profit.* Fribourg et Berne, qui avaient le plus souffert, eurent la plus grande partie du canon, et retinrent douze mille hommes sous les drapeaux, avec lesquels ils soumirent tout le pays de Vaud, et menacèrent Genève.

Charles, si justement nommé *le Téméraire*, voulut tenter la fortune encore une fois, et périt sous les murs de Nancy, dans une dernière bataille où les Suisses servirent seulement comme auxiliaires du duc de Lorraine. Celui-ci, voyant le corps de Charles après la bataille, prit sa main et s'écria : *Cher cousin, Dieu sauve ton âme! Combien de maux tu nous as faits!*

Les ossemens des Bourguignons furent tirés, quatre ans après la bataille de Morat, des grandes fosses où leurs morts avaient été enterrés, et rassemblés dans une chapelle érigée à un quart de lieue de Morat; elle portait cette inscription énergique: *Carolus, Burgundiæ dux, ab Helvetiis cæsus, hoc sui monumentum reliquit. A. MCCCCLXXVI* (1). (L'armée du duc

(1) Ce monument historique d'une injuste agression courageusement réprimée, fut détruit en 1798 par l'armée française; action peu généreuse, que l'on attribue aux demi-brigades de la Côte-d'Or, l'un des départemens de la ci-devant Bourgogne. Elle ne saurait effacer le souvenir de la bataille de Morat.

de Bourgogne a laissé ici ce monument de son passage (A. D. 1476.)

CHAPITRE XXIV.

La Bourgogne demande à être admise dans la confédération helvétique. — Refusée par les cantons démocratiques. — Les Suisses la cèdent à Louis XI, roi de France. — L'ermite Nicolas de Flue, et convention de Stantz. — Passion des Suisses pour la guerre et l'argent. — Tous les princes de l'Europe et le Pape recherchent leur alliance. — Charles VIII. — Invasion de l'Italie. — Ligue de Saint-Georges.

Les états de la Franche-Comté, ou comté de Bourgogne, demandèrent la paix aussitôt que leur souverain fut mort, et envoyèrent à Berne l'archevêque de Besançon, pour demander d'être admis dans la ligue helvétique; mais les petits cantons, déjà jaloux des richesses et de l'influence de Berne, et des autres aristocraties, s'opposèrent à l'accession d'un nouvel état puissant dans leur ligue; ainsi, on fit seulement un traité de paix perpétuelle avec les Bourguignons, au moyen d'une somme de 150,000 florins qu'ils s'obligeaient de payer. C'était la pre-

mière fois que ces républicains vendaient ainsi leur amitié. Mais ils firent plus; car ce paiement n'ayant pas été fait ponctuellement, ils permirent à Louis XI de s'emparer du pays en se chargeant de la dette.

L'inégalité des conditions auxquelles les différens cantons avaient été admis dans la confédération, causait beaucoup de mécontentement; et quelques uns des cantons accusaient les autres de recueillir seuls les fruits des succès militaires auxquels tous avaient concouru également. Il semblait impossible de concilier leurs prétentions opposées, qui menaçaient la confédération helvétique d'une guerre civile, plus désastreuse dans ses conséquences et plus incertaine dans son résultat que celle de Zurich. Mais cette crise malheureuse se termina d'une manière qui caractérise les mœurs du siècle. Un saint ermite, appelé Nicolas de Flue, d'une famille ancienne et respectée, descendit des montagnes de l'Underwald pour prêcher la paix à ses compatriotes réunis à Stantz. Cet homme vénérable, distingué dès sa jeunesse par sa piété, sa sagesse et son ardente humanité, avait toujours cherché à adoucir des horreurs de la guerre, et à ramener les hommes à des sentimens de justice et de tolérance mutuelle. L'ascendant de sa vertu triompha dans cette occasion des haines et de la discorde civile. Les

membres de la confédération helvétique convinrent unanimement de lui soumettre leurs différends; et le *convenant de Stantz*, si célèbre (A. D. 1481) dans l'histoire de la Suisse, fut son ouvrage. Il annula toutes les alliances particulières, régla les pouvoirs et la juridiction de la confédération à l'égard des confédérés, ainsi que le mode de partage du butin fait à la guerre; il confirma les règlemens de 1370 et 1393 sur la juridiction ecclésiastique et la discipline militaire, et finalement il associa Fribourg et Soleure à la ligue helvétique, comme neuvième et dixième cantons. Après avoir rendu ce service signalé à son pays, Nicolas de Flue retourna dans son ermitage, où il mourut en 1487, mais non sans avoir vu son efficacité éprouvée : car le vainqueur de Morat, l'illustre Waldmann, victime d'une faction populaire, ayant été condamné à mort et exécuté à Zurich avec plusieurs autres magistrats, et la faction victorieuse poursuivant le cours de ses violences, l'intervention des confédérés vint y mettre un terme. Dans l'Appenzel et à Saint-Gall, les troubles de l'intérieur rendirent le même remède nécessaire.

Dans un siècle universellement corrompu, avant d'avoir été civilisé, les Suisses pouvaient passer pour un peuple simple et vertueux ; mais ce que l'on sait de leurs mœurs présente

le spectacle de la plus révoltante immoralité. Les richesses qu'ils avaient acquises à la guerre, loin de satisfaire leur cupidité, n'avaient servi qu'à l'allumer davantage. Les voies de l'industrie étaient méprisées comme trop lentes; et le laboureur abandonnait sa charrue, ainsi que l'ouvrier son atelier, pour passer dans quelque service étranger (Reislaufen). On voyait jusqu'au magistrat quitter le siége de la justice pour prendre la hallebarde et conduire, en qualité de capitaine, les criminels qu'il aurait dû juger et punir. La famine et peut-être la peste, si fréquentes dans le quinzième et le seizième siècle, peuvent en grande partie être attribuées à cet état de choses. L'antique asile de la liberté, de la droiture et de l'innocence, était rempli de tavernes et d'autres lieux publics, où des militaires fainéans s'abandonnaient à la débauche la plus effrénée, et, après avoir perdu au jeu tout ce qu'ils possédaient, avaient recours, pour réparer leurs pertes, aux moyens violens avec lesquels leur profession les avait rendus familiers. M. Zschokke, dans son *Histoire des Waldstetten*, rapporte qu'il y eut dans ce petit pays quinze cents exécutions capitales dans une seule année (1480). Le reste de l'Europe, et même l'Angleterre, où le glaive de la justice répandit tant de sang dans le quinzième et le seizième siècle, n'offrait rien de

comparable. Il fallait cependant que la moralité helvétique fût comparativement estimée dans ce temps-là, puisque nous voyons le héros de son siècle, Matthias Corvin, roi de Hongrie, mettre ses états sous sa sauvegarde, pendant la guerre lointaine qu'il allait entreprendre contre les ennemis de la chrétienté.

L'Italie était, dans ce siècle, le siége des arts et des sciences; les richesses de l'Inde et du monde s'y concentraient par la voie du commerce ; l'Europe entière la regardait d'un œil d'envie et d'admiration. Cependant les Italiens, imitateurs des Grecs modernes, se montraient subtils plutôt que grands; ils se soutenaient par l'intrigue et la politique, qui leur rendaient souvent dans le cabinet ce qu'ils avaient perdu sur le champ de bataille. Les grands, les princes, l'Église, son chef lui-même, donnaient l'exemple des plus scandaleux excès. Telle était la nation avec laquelle les Suisses devaient bientôt s'ouvrir des communications nouvelles et lier leurs intérêts, malgré les obstacles naturels qui existaient entre les deux pays. L'Italie allait être le théâtre de leur valeur. Ce fut le pape Sixte IV qui, le premier, les y appela comme auxiliaires, leur envoyant un étendard bénit, où saint Pierre était représenté en robe pontificale, et les exhortant à prendre la défense du saint-siége, par

une bulle qui leur ouvrait à cette condition les portes du ciel. Les Suisses cependant reçurent ces dons avec froideur, et l'offre d'un subside annuel de 40 mille ducats ne leur parut pas même suffisante; mais le légat du pape étant parvenu à compromettre le canton d'Uri avec les Milanais, les premières hostilités entraînèrent bientôt une guerre générale. Le duc de Milan, voulant faire une diversion chez les Suisses, fit marcher un corps de seize à dix-huit mille hommes, qui entreprit de forcer le passage de *Giornico*, gardé par six cents hommes d'Uri, dont la résistance opiniâtre força les Milanais à rétrograder, après avoir perdu quatorze cents hommes. Attaqués à leur tour par cette poignée d'hommes, ils se virent obligés d'abandonner artillerie et bagage. Cette action, qui ne le cède en éclat à aucune de celles des temps héroïques de la Suisse, détermina le duc de Milan à faire la paix, pour laquelle il fut obligé de payer vingt-quatre mille florins.

Le roi de France, Charles VIII, méditait la conquête du royaume de Naples, et même celle de l'empire grec; il obtint des Suisses un corps de six mille hommes, qui passèrent les Alpes (A. D. 1494) avec lui, et formèrent l'élite de son infanterie. Mal pourvu d'argent et sans magasins, il traversa et surprit l'Italie, faisant son entrée à Florence, à Rome et à Naples,

comme un monarque qui visite ses provinces. Cependant une ligue formidable se formait contre lui à Venise; et, laissant la moitié des Suisses et quelques autres troupes pour garder ses conquêtes, il se vit forcé de revenir sur ses pas avec dix mille hommes seulement. *Trois mille Suisses*, dit Guicciardini, *étaient le nerf de cette petite armée;* et Philippe de Comines s'exprime à peu près de la même manière. Ils sauvèrent le roi à Fornoue, transportèrent son artillerie à force de bras à travers l'Apennin, lorsqu'il se croyait réduit à l'abandonner, et tirèrent de Novare le duc d'Orléans. Pise, affranchie du joug des Florentins par Charles VIII, à son entrée en Italie, allait être rendue à ses oppresseurs; les Suisses furent touchés du sort de cette ville; et leur chef Salazart plaida fortement en sa faveur; ils offrirent même les arrérages de leur paie, et les officiers y ajoutèrent le don de leurs chaînes d'or, en équivalent de la somme offerte à Charles par les Florentins, pour recouvrer leurs anciens sujets. Le roi feignit de se rendre; mais les Pisans ne purent long-temps se soustraire au joug des Florentins, qui payèrent au roi 30 mille ducats. Cependant une nouvelle armée de vingt mille Suisses avait passé les Alpes, et s'approchait de son camp; il n'en avait demandé que dix mille, et cette multitude d'amis lui causait beaucoup d'alar-

mes. Il crut s'en débarrasser en faisant la paix; mais comme cette paix les privait de la part de gloire et de butin dont on les avait flattés, les plus violens d'entre eux parlaient d'emmener le roi de France et toute sa cour dans leurs montagnes, et de l'y garder jusqu'à ce qu'ils fussent indemnisés. Trois mois de paie les apaisèrent pourtant, et le roi se hâta de prendre congé d'eux et de repasser en France. La petite armée qu'il avait laissée à Naples s'y maintint avec beaucoup de courage, mais elle fut forcée à la fin de se retirer. De trois mille Suisses qui en faisaient partie, il n'en revint que trois cent cinquante.

(A. D. 1498.) Bientôt après leur retour d'Italie, les Suisses s'engagèrent dans une guerre d'une toute autre espèce, et dont il est difficile de démêler le motif. Les états de Souabe avaient formé une ligue armée, dans laquelle entrèrent nombre de seigneurs et plusieurs princes et électeurs d'autres parties de l'Allemagne, dans le but louable de faire exécuter le décret de la diète impériale qui interdisait les guerres privées pendant dix ans. Cette association mit sur pied une grande armée, et détruisit dans la Souabe seule cent quarante repaires de ces hobereaux voleurs, qui troublaient sans cesse la paix publique. Le refus des Suisses de se joindre à cette association, indisposa contre eux; ils

devinrent l'objet de quelques railleries amères, et il n'y avait alors qu'un pas de l'insulte à la vengeance. Avant d'en venir aux extrémités, les Suisses avaient pourtant envoyé des députés à la diète de l'empire, qui se tenait à Lindau ; et comme ils y réitéraient le refus de contribuer à exécuter le décret de la chambre impériale, l'archevêque de Mayence, chancelier de l'empire, observa qu'il pourrait les y forcer d'un trait de la plume qu'il tenait à la main (voulant dire qu'ils seraient mis au ban de l'empire). *Ce dont votre grâce nous menace*, répliquèrent les députés suisses, *d'autres ont voulu le faire avec des hallebardes qui sont plus dures que les plumes d'oie, et cependant ne purent l'accomplir.* La guerre qui suivit fut une des plus sanglantes de ces temps-là, et présente des détails révoltans d'inutiles cruautés commises sans remords. Les bords du Rhin, au-dessus et au-dessous du lac de Constance, furent entièrement dévastés, les villes et villages incendiés, et les habitans réduits à chercher un asile dans les bois au milieu de l'hiver. Les Suisses donnèrent, comme à leur ordinaire, des preuves d'une constance inébranlable, ainsi que de la plus grande valeur ; on les vit traverser le Haut-Rhin à gué, dans une saison rigoureuse, ayant de l'eau à demi glacée jusqu'aux épaules, et retenus dans cette situation pendant plus d'une heure. Ils gagnèrent six

grandes batailles disputées avec acharnement; mais le courage de ces exterminateurs, qui avait cessé d'être celui de la justice et du patriotisme, n'inspire plus aucun intérêt. Un seul trait d'humanité et de générosité vaut mieux que toute cette gloire mensongère; et nous redirons encore une fois une anecdote de ce genre souvent répétée. Les Suisses étaient très irrités contre le commandant d'un château qu'ils assiégeaient, et ils exceptèrent ce commandant de la capitulation, qui, en accordant la vie à la garnison, ne permettait à chacun d'emporter que ce qu'il avait sur lui; l'épouse du commandant se présenta avec son mari sur ses épaules, et les vainqueurs, loin de chicaner sur la nature de ce fardeau, la laissèrent passer, et même lui renvoyèrent ensuite les effets qu'elle avait abandonnés pour sauver le bien auquel elle attachait le plus de prix.

L'empereur Maximilien et ses alliés, las d'une guerre qui ne promettait aucun succès, acceptèrent la médiation du roi de France, Louis XII, et firent la paix.

CHAPITRE XXV.

Nouvelles guerres en Italie. — L'évêque Schinner et Supersaxo. — Sforza. — Duché de Milan. — Louis XII. — Comparaison des Suisses et des Romains. — Bâtaille de Novara. — Anecdote de Robert de la Mark et ses deux fils. — Immenses richesses en Suisse.

C'ÉTAIT afin de pouvoir se procurer des Suisses à meilleur marché pour faire la guerre en Italie, que Louis XII avait fait la paix entre eux et les Allemands. Il passa les Alpes bientôt après avec une armée nombreuse, dans laquelle il y avait cinq mille Suisses, suivis d'un autre corps de douze mille, et enfin l'année d'après d'un troisième de vingt-quatre mille Suisses. Rien n'aurait pu sauver Ludovic, mais le roi négligea imprudemment ses redoutables auxiliaires; leur solde n'était point payée, et beaucoup d'entre eux quittèrent son service et reprirent le chemin de leurs montagnes. Ludovic saisissant l'occasion, réussit à en engager un grand nombre dans son parti, et s'enferma avec eux dans Novare. Cette garnison combattait à regret contre des compatriotes, d'autant plus qu'elle était aussi mal payée qu'auparavant;

enfin la ville capitula. Le duc cherchait à s'échapper, déguisé en soldat, parmi les Suisses; mais le roi avait mis sa tête à prix, et il fut trahi par un homme d'Uri nommé *Turman*. Le roi l'envoya prisonnier en France, où il resta jusqu'à sa mort, malgré les sollicitations des Suisses, qui demandèrent avec instance sa liberté. Turman ayant osé rentrer dans le canton, on lui fit son procès, et il eut la tête tranchée. Son nom était réputé si infâme que sa famille demanda à en prendre un autre.

Pendant que les Suisses servaient le roi de France en Italie, ils jugèrent à propos de s'emparer, pour leur propre compte, de Bellinzona et de sa vallée, ainsi que de l'important passage du Saint-Gothard; mais le roi de France n'approuvant pas que des stipendiaires à son service s'associassent ainsi à ses entreprises, fit faire les plus sérieuses représentations à la diète de Lucerne. Les Waldstetten répondirent fièrement qu'ils avaient bien mérité ce coin de terre, qui leur avait appartenu autrefois, et dont les habitans réclamaient la protection qui leur avait été promise; ajoutant qu'ils le garderaient *avec l'aide de Dieu et de leurs hallebardes.* Le roi n'en insista pas moins sur l'évacuation de Bellinzona. Cependant les Suisses s'obstinèrent de leur côté, et, passant les Alpes dès le
(A.D. 1503) printemps avec quatorze mille

hommes, chassèrent les Français des postes avancés qu'ils occupaient, et s'emparèrent de toutes les places du lac Majeur. Louis XII, voyant que le succès des projets qu'il avait sur l'Italie était incompatible avec l'inimitié de ses intraitables auxiliaires, prit le parti de leur abandonner Bellinzona. Le nom du célèbre évêque de Sion, Matthieu Schinner, paraît pour la première fois dans les négociations relatives à cette affaire.

Trente mille Suisses avaient déjà perdu la vie en Italie; quelques années eussent suffi pour remplir le vide de la population; mais le mal fait aux mœurs publiques était irréparable. L'amour de la gloire militaire et des richesses était devenu une passion insatiable à laquelle tout était sacrifié. Le roi de France, qui connaissait le faible des Suisses, les pressait d'accepter ses libéralités corruptrices, tandis que leurs magistrats, effrayés des conséquences, s'en défendant ingénument, suppliaient ses ministres de ne pas les induire en tentation. Cependant, comme les grandes familles pensionnées par le roi remplissaient les conseils des cantons démocratiques aussi-bien qu'aristocratiques, on n'adopta aucune mesure décisive pour arrêter les progrès de la corruption.

Malgré les pensions, nous voyons les Suisses, gagnés par l'évêque de Sion, embrasser la

cause du pape et des Vénitiens contre le roi de France et l'empereur, et refuser de renouveler leur traité avec ce premier, à moins de conditions qu'ils savaient ne pouvoir leur être accordées. Le roi fortifia ces dispositions hostiles par quelques remarques insultantes, sur les *misérables montagnards qui osaient le regarder comme leur tributaire!*

Cet évêque de Sion (Schinner) dont nous venons de parler, avait pour adversaire politique, dans le Valais, un citoyen puissant dont le nom (*Supersaxo*), traduit, suivant le goût de ces temps-là, était en allemand *Auf-der-Flue.* La querelle de ces deux individus ne mériterait aucune attention, si elle ne servait à faire connaître l'état des mœurs. Supersaxo était bourgeois de Berne, mais les intrigues de Schinner l'avaient privé de la protection de ce canton; et pendant qu'il s'y rendait pour se justifier des imputations de son ennemi, il fut saisi à son passage sur le territoire de Fribourg, encore à l'instigation de l'évêque, jeté dans un cachot, et mis à la torture plusieurs fois pour en tirer l'aveu d'un crime supposé. La femme de cet infortuné, encore belle, à ce que l'historien Mallet nous assure, quoiqu'elle fût mère de vingt-trois enfans, vint à Fribourg pour tâcher de lui sauver la vie; l'avoyer, qui en eut pitié, favorisa l'évasion de son mari; mais la fureur du peuple s'at-

tachant dès lors à ce premier magistrat, il fut arraché de l'église où il s'était retiré, jeté dans le cachot d'où le prisonnier venait de s'échapper, et, malgré son rang, mis à la torture, et ensuite envoyé à l'échafaud. Berne ne voulut point livrer Supersaxo, qui y était allé chercher un asile, et qui se rendit ensuite dans le Valais, où il s'occupa de sa vengeance. Le prince-évêque n'y étant point aimé, Supersaxo trouva peu de difficulté à faire lever la *Mazza* contre lui. L'évêque s'échappa par le Saint-Bernard sous le hideux déguisement de la lèpre, et se rendit à Rome, d'où le pape excommunia son troupeau égaré; mais les foudres du Vatican étaient peu redoutées dans le Valais.

La querelle entre Louis XII et les Suisses, loin d'être assoupie, venait de recevoir un nouvel aliment par l'arrestation de trois de leurs messagers d'état, porteurs d'ordres aux commandans des troupes dans le Milanais. L'un d'eux, s'étant échappé, porta dans les Alpes la nouvelle du sort de ses compagnons (A. D. 1511) qui avaient été mis à mort. Le conseil de Berne porta plainte à Gaston-de-Foix, duc de Nemours, gouverneur de la Lombardie, ainsi qu'à l'ambassadeur français, et demanda satisfaction de cet attentat; mais il n'en reçut que des mépris. Le roi lui-même, comptant sur l'alliance qu'il avait contractée avec les Grisons et les

Valaisans, n'eut aucun égard aux représentations qui lui furent faites. Indignés de tant d'injustice et de hauteur, les Suisses passèrent les Alpes au mois de novembre, en deux divisions : la première emporta les retranchemens des Français, sur la *Tresa* qui unit le lac Majeur au lac Lugano, et fut bientôt jointe par la seconde : elles formaient ensemble dix-huit mille hommes. Les Français n'étant pas en mesure pour les arrêter, ils s'avancèrent jusqu'à Milan, pillèrent les faubourgs (1), et auraient pris la ville s'ils n'avaient été arrêtés par des propositions de paix et de paiement des frais de leur expédition.

Cette paix n'était cependant qu'une trève; car les Suisses reparurent en Italie vers la fin de la campagne suivante, armés pour la cause du pape, que l'évêque de Sion avait plaidée avec succès auprès d'eux, accompagnant ses promesses de présens bénits par sa Sainteté, tels qu'une épée *à lame d'or*, avec son fourreau *garni en perles*, des bannières aux armes des douze cantons, surmontées des clefs de saint Pierre; enfin un bref qui confirmait pour toujours aux cantons le titre de *défenseurs de*

(1) M. Daru, dans son excellente *Histoire de Venise*, n'admet point que les Suisses avancèrent jusqu'à Milan, ni que l'on traita avec eux.

l'Église. Le paiement des 80,000 ducats qui leur étaient dus par sa Sainteté aurait été plus agréable aux Suisses; mais ils se contentèrent pour le présent du quart de cette somme, et de l'abandon qui leur fut fait par avance de la rançon des villes qu'ils pourraient prendre. Ils ne perdirent pas au change, car Crémone et Bergame leur valurent seules autant que la dette du pape.

(A. D. 1512, 11 avril.) L'armée française avait gagné la bataille de Ravenne, où combattirent Gaston et Bayard, lorsque l'arrivée des Suisses, au nombre de vingt mille, changea l'état des choses; chassée de tous les postes qu'elle occupait, elle fut obligée d'évacuer la Lombardie. Les villes, lasses de l'indiscipline et de la licence des Français, se déclarèrent contre eux; et il ne leur resta que les citadelles de Milan, de Novare et de Crémone. De l'autre côté de la Suisse, Neuchâtel, appartenant à un prince français (le duc de Longueville), fut prise et occupée par les Suisses.

A la fin de la campagne, les cantons partagèrent entre eux, suivant les règles prescrites par le convenant de Stantz, la somme énorme de 200,000 ducats qui leur restait, déduction faite des frais de leur expédition. Les ambassadeurs de l'empereur, du roi d'Espagne, du roi d'Angleterre, de Venise, alors si puissante, du

pape et de tous les potentats de l'Europe, excepté le roi de France, se trouvèrent à la diète helvétique qui se tint à Bade. Tous recherchaient à l'envi la faveur de ces républicains, naguère paysans révoltés. Sforza y reçut de leurs mains son duché de Milan, qu'ils eurent la magnanimité de lui donner, après en avoir fait la conquête sur ses ennemis. Le landammann de Zug qui commandait à Milan, eut ordre d'installer le duc dans sa capitale; et ce dernier reconnut publiquement ses obligations envers la nation helvétique, et promit de suivre toujours ses conseils.

Les temps héroïques de Rome, ceux du dévouement à la patrie dans toute sa pureté et son ardeur, n'offrent rien de plus grand que les efforts des bergers des Alpes pour maintenir leur indépendance; mais l'amour de la liberté chez les Romains servit de fondement à la domination universelle, tandis que deux siècles de succès plus étonnans que les leurs, étendirent à peine le petit territoire helvétique au-delà de ses rochers. En effet, les premiers voisins de Rome offraient une conquête bien autrement facile que ceux de l'Helvétie; et si les républicains du Tibre eussent eu l'empire germanique, la France et la Lombardie sur leurs frontières, au lieu des petits peuples du Latium, leur nom n'eût peut-être jamais passé

jusqu'à nous. Les victoires des Romains leur donnèrent de la terre et des hommes, c'est-à-dire les moyens de les étendre, tandis que celles des Helvétiens ne leur rapportèrent que de l'argent, dont la possession transitoire ne laissa d'autres traces que l'avarice et l'immoralité, et étouffa leur grandeur dans son berceau; autrement, quelque étrange que l'idée puisse paraître, Berne ou Zurich pourrait être en ce jour la capitale d'un plus bel empire que ne fut celui de l'ancienne Rome elle-même.

Louis XII, bien convaincu qu'il ne pourrait jamais garder la Lombardie malgré les Suisses, voulait regagner leur amitié à tout prix; il n'envoya rien moins que trois ambassadeurs à la fois à leur diète, La Trimouille, l'évêque de Marseille et le président de Dijon; mais il fallut pour cela que les ducs de Savoie et de Lorraine sollicitassent des saufs-conduits, et ce qui paraît inconcevable, il fallut les payer : il en coûta 22,000 écus au roi de France pour la permission d'envoyer des ambassadeurs aux Suisses. Leurs négociations furent bientôt terminées : car on demanda à La Trimouille si le roi promettait d'évacuer l'Italie et de n'y plus rentrer, et il répondit qu'il n'avait ni instruction, ni pouvoir à cet effet; sur quoi on répliqua que les choses étant ainsi, il pouvait *se houser* (mettre ses bottes), et repartir quand il lui plairait. Le roi,

plus irrité que jamais, fit passer en Italie une nouvelle armée, forte de vingt-quatre mille hommes. Le duc de Milan n'avait que quatre mille Suisses à lui opposer, et les Français occupant encore le château de Milan, son palais dans la ville était à peine en sûreté contre leur artillerie; d'ailleurs le peuple, déjà las de son nouveau souverain qui n'avait ni la force imposante d'un conquérant, ni les vertus d'un souverain paternel, s'était permis de piller son palais, et avait traîné son portrait et ses armes dans la boue. Le duc, fuyant sa capitale, se retira à Novare, et il y fut bientôt assiégé par ce La Trimouille qui avait été renvoyé si cavalièrement de la diète. La brèche était déjà praticable, et les lansquenets qui formaient l'élite de l'armée française demandaient à grands cris d'être conduits à l'assaut. *J'enverrai à vôtre majesté, à la fin de ce mois*, écrivait le général à son maître, *le fils de Ludovic, pris dans le même lieu et livré par les mêmes mains qui trahirent son père il y a treize ans.* Le Bernois Jean Frisching, qui commandait dans Novare, trompa à tous égards cette attente, et ne se montra disposé ni à le recevoir, ni à le craindre; il ne daignait pas même fermer les portes (1), et se contentait de faire tendre des draps de lit en

(1) *Histoire de Venise*, par M. Daru.

guise de rideaux, soit devant la porte, soit sur la brèche, pour que les ennemis ne vissent pas les mouvemens de ses soldats. Il y avait encore quinze pieds de hauteur pour descendre de la brèche dans la ville (1), et l'on hésitait à livrer assaut. Cependant la diète helvétique, assemblée à Lucerne, ayant été informée de ce qui se passait dans le Milanais, s'était hâtée de faire partir seize mille hommes, en deux divisions de huit mille hommes chacune, qui prirent des routes différentes pour la facilité des subsistances. Celle qui était commandée par le sénateur May, arriva la première à Novare, d'où La Trimouille, à la tête de vingt-six mille Français, s'était éloigné à peu de distance ce jour-là même, pour changer le siége en blocus. Les (A. D. 1513, 6 juin) Suisses se voyant avec la garnison au nombre de douze mille hommes, prirent une de ces résolutions qui caractérisent l'audace du capitaine et la confiance du soldat (j'emprunte les paroles de M. Daru, dans son *Histoire de Venise*, parce qu'on ne saurait mieux décrire cette action) : « Sans se donner un jour « de repos, sans attendre leur seconde divi- « sion, sans considérer qu'ils n'avaient ni canon, « ni cavalerie, ils partirent le 6 juin, à minuit,

---

(1) *Histoire des Républiques italiennes*, par M. de Sismondi.

« pour aller attaquer l'armée française dans son « camp. Ce camp était, dit-on, mal choisi, et « les Français, arrivés depuis quelques heures, « n'avaient pas eu le temps de se fortifier, bien « qu'ils fussent pourvus de retranchemens por- « tatifs, qui consistaient en madriers qu'on en- « laçait les uns dans les autres. (1)

« La nuit, quoiqu'elle soit très courte dans « cette saison, durait encore lorsque le camp « fut assailli à l'improviste. Sept mille Suisses « se dirigeaient vers le centre de l'armée fran- « çaise; le reste des leurs menaçait les deux « ailes, et contenait les troupes dans leurs po- « sitions; mais on ne pouvait savoir à quel « nombre on avait affaire. Malgré le désordre « inséparable de toutes les surprises, et surtout « des surprises nocturnes, La Trimouille par- « vint à ranger son armée en bataille, et le « canon commença à tirer avant qu'on pût dis- « tinguer les objets. Les cris des assaillans ser- « vaient à le diriger, et annonçaient que son « effet était déjà très meurtrier.

« Quand le jour vint éclairer cette scène de « carnage, il se trouva que les Suisses étaient « à la portée de toutes les armes de trait, et ils « renouvelèrent leurs efforts pour arriver droit

(1) Décrits par le maréchal de Fleuranges, dont nous allons voir l'histoire.

« au centre de la ligne, et s'emparer de l'artil-« lerie qui les foudroyait. Ce fut alors que le « canon, dirigé sur ces masses épaisses et ser-« rées qui s'avançaient sans précipitation, les « sillonna dans tous les sens, emportant des « files entières; mais sans pouvoir parvenir à « arrêter la colonne. Les lansquenets et l'in-« fanterie française disputaient l'approche du « camp; la cavalerie qui aurait pu charger ces « masses avec avantage, parce qu'elles n'avaient « qu'une faible mousqueterie, ne le fit point. « Les historiens italiens en accusent la lâcheté « des gendarmes; les Français les excusent, en « attribuant leur inaction à des marais qui cou-« paient le terrain. On cite cependant une charge « effectuée par Robert de La Marck, qui, appre-« nant que ses deux fils étaient enveloppés par « les ennemis, se jeta avec un escadron au « milieu d'un bataillon suisse, et parvint à les « dégager. (1)

(1) Voici comment Mallet raconte cette anecdote touchante; elle soulage un moment l'attention fatiguée du spectacle de tant d'héroïsme destructeur : « Robert de La « Marck, prince de Sedan, sachant que ses deux fils, « Fleuranges et Jametz, déjà criblés de coups et couverts « de sang, défendaient à peine un reste de vie, se mit à « la tête d'une compagnie de deux cents lances, avec la-« quelle il fit une charge si furieuse, qu'il pénétra jusqu'à « eux, dégagea Jametz qui combattait encore, reconnut

« Quoi qu'il en soit, après deux ou trois heures « de combat, le corps de réserve des Suisses fit « un dernier effort; les lansquenets lâchèrent « le pied; les batteries restèrent sans défense, « et pendant ce temps-là, un corps d'ennemis « vint attaquer les derrières du camp. La gen- « darmerie y courut: aussitôt toute l'armée fran- « çaise se crut abandonnée par ce qui faisait, « dans son opinion, sa principale force, et la « déroute devint générale. »

Paul Jove et Guicciardini, qui comparent cette action aux plus brillantes de l'histoire grecque et romaine, estiment le nombre des morts, du côté des Français, à dix mille hommes; d'autres réduisent ce nombre de beaucoup. Les Suisses revinrent sur le champ de bataille à midi, après avoir poursuivi l'ennemi jusqu'au passage d'une petite rivière, à une lieue de distance; ils y trouvèrent deux mille des leurs parmi les morts, outre les blessés. Tout le bagage de l'ennemi tomba en leur pouvoir, avec vingt pièces de canon, objets

---

« le corps de Fleuranges couvert de quarante-six bles- « sures, et les ramena l'un et l'autre. Ce dernier, qui « acquit ensuite beaucoup de gloire sous le nom de *maré- « chal de Fleuranges*, colonel des cent Suisses, est le « même dont nous avons des mémoires instructifs où il « raconte en détail ce qui se passa dans cette fameuse « journée. »

d'une grande valeur dans ce temps-là. La seconde division de huit mille hommes n'arriva que le soir.

La Trimouille, comptant trop sur la victoire dans le commencement de l'engagement, avait dépêché des courriers de toutes parts pour en répandre la nouvelle; on la reçut à Paris en même temps que celle de son entière défaite. A Rome, celle-ci arriva un peu trop tard et compromit sa Sainteté, qui illumina la capitale du monde chrétien, et fit un feu de joie pour célébrer la défaite de ceux qu'il avait lui-même qualifiés de *défenseurs de la foi.* Il s'excusa comme il put de cette méprise, et les Suisses la lui pardonnèrent; mais les villes de la Lombardie et le duc de Savoie qui étaient tombés dans la même erreur que le pape, en célébrant la victoire à contre-sens, n'en furent pas quittes à si bon marché: la seule excuse que les Suisses voulurent bien admettre fut l'argent comptant, et ils tirèrent de leurs amis repentans la somme énorme de 380,000 ducats. C'était un bel exemple de justice politique donné aux conquérans à venir. Ce pays, le plus riche de l'Europe, fut épuisé pendant nombre d'années par les contributions exorbitantes qu'il avait payées en tant d'occasions.

Les Suisses laissèrent treize mille hommes en Lombardie pour protéger le duc de Milan, et

le reste de leur armée retourna dans ses montagnes chargé de lauriers et de trésors. L'auteur de l'*Histoire militaire de la Suisse*, N. B. May, estime à 100 millions de France le produit net de l'héroïsme helvétique dans les premières années du seizième siècle.

CHAPITRE XXVI.

Effet des grandes richesses. — Siége de Dijon par les Suisses. — François Ier. — Bataille de Marignan. — Paix perpétuelle avec la France. — Léon X taxe la chrétienté sous prétexte d'une Croisade. — Les Suisses combattent dans les armées opposées. — Bataille de la Bicoque. — Bataille de la Sésia. — Bataille de Pavie.

L'ACQUISITION soudaine de tant de richesses ou plutôt de tant d'argent dans un pays sans industrie, sans commerce, sans nouveaux objets d'échange qui offrissent un emploi actif, réagit sur elle-même, et ne fit qu'augmenter le prix de toutes choses, sans augmenter les jouissances du possesseur; elle rendit de plus les pauvres plus pauvres, et mécontentant tout le monde, fournit un nouvel aliment à l'esprit de faction.

L'évêque, devenu cardinal de Sion, faisait

servir cet état des esprits à ses vues particulières, et fomentait le trouble par toutes sortes de moyens; les paysans de Berne, de Lucerne et de Soleure s'insurgèrent contre leurs magistrats, et non sans quelque raison; ils les obligèrent de jurer qu'ils ne recevraient plus de pension des princes étrangers, et punirent de mort quelques agens de recrutement. Cependant la guerre contre Louis XII, au sujet de ses prétentions sur l'Italie, avait encore la faveur publique; et, l'empereur ayant offert d'y concourir avec quatre mille chevaux et un train d'artillerie, elle fut entreprise avec beaucoup d'ardeur. L'armée entra en Bourgogne, et fit le siége de Dijon, où La Trimouille commandait. Sentant qu'il ne pouvait pas tenir long-temps, il s'avisa d'un stratagème, qui fut de proposer aux Suisses un traité de paix générale aux conditions les plus avantageuses pour eux, feignant d'y être autorisé par le roi. Il avait donné cinq otages; mais son neveu, qui était du nombre, s'évada, et les autres étaient des personnages supposés. Ce traité, qui accusait la bonne foi des officiers suisses tout autant que celle du commandant français, fut rejeté par le roi, mais sauva Dijon et la Bourgogne. *Je vois, sire, que vous trouvez le traité merveilleusement étrange*, écrivit La Trimouille; *par ma foi, sire, aussi est-il, etc. etc.; mais si vous dis, sire, que je vous ai dé-*

trappé d'un aussi gros fait que jamais gentilhomme vous détrappa; et si j'eusse autrement fait, fussent les Suisses à cette heure en votre royaume, plus avant que n'est le duché de Bourgogne de long et de large. Les négociateurs eurent peine à échapper à la fureur du peuple lorsqu'ils rentrèrent en Suisse. A la nouvelle de la fuite du neveu de La Trimouille, on s'était saisi, pour le remplacer, de la personne d'un conseiller au parlement de Grenoble qui se trouvait à Genève.

La mort de Louis XII ne mit point fin aux (A. D. 1515, 1er janv.) efforts de la France pour recouvrer le Milanais, et à ceux des Suisses pour l'en empêcher; François Ier ayant déclaré, dès son avènement, qu'il voulait effacer l'injure que les armes françaises avaient reçue dans ce pays-là, et abaisser l'orgueil helvétique; tandis que les Suisses, de leur côté, persistaient dans la résolution de protéger le duc de Milan Sforza, sans avoir de bien bonnes raisons pour cela. Des propositions insidieuses de la part du jeune roi, et une réponse hautaine de la part des républicains furent rapidement échangées entre ces fiers adversaires, qui ne tardèrent pas à se rencontrer dans les plaines de la Lombardie; mais François Ier n'était pas un ennemi ordinaire; il le montra aux Suisses dès le début, en passant les Alpes avec toute son artillerie sur deux

patriotes, alarmant leur orgueil national, leur fit prendre sur-le-champ un parti extrême, et avec des forces fort inférieures à celles qui s'étaient tenues jusqu'alors sur la défensive (1). Une seule division commandée par Arnold de Winkelried, digne par son courage du nom qu'il portait, marcha ce soir même à l'attaque du camp retranché de François Ier, situé entre Milan et Marignan, et gardé par toute son armée d'environ cinquante mille hommes. Cette garde avancée fut bientôt jointe par environ neuf mille hommes, que le cardinal Schinner conduisait en personne. Les Suisses n'avaient d'autre tactique que d'avancer droit aux batteries, sans se laisser ébranler par des décharges qui moissonnaient leurs rangs. Ils avaient déjà emporté les retranchemens, et une partie de l'artillerie était prise, lorsque la gendarmerie, conduite par le roi lui-même, les arrêta, et l'action devint générale; mais cinq heures de carnage, continué même dans l'obscurité, n'avaient pas encore décidé de quel côté la victoire devait se fixer. On passa le reste de la nuit sur

---

(1) M. Daru semble croire que toute l'armée suisse combattit à Marignan. M. de Sismondi paraît être de la même opinion; il est cependant certain qu'une partie plus ou moins considérable de cette armée, déjà en retraite, était campée à Arona lors de la bataille.

le champ de bataille, sans allumer des feux de part ni d'autre : les généraux de François 1er en profitèrent pour changer leurs dispositions, et le jeune héros dormit, non sur un affût de canon, comme on le croit généralement, mais sur un chariot de l'artillerie, ce qui, sans être aussi pittoresque, est plus commode. Il était malade, dit le maréchal de Fleuranges, pour avoir bu de l'eau *toute pleine de sang*, qu'on lui apporta pendant l'action. Au point du jour, les Suisses passant sur le cadavres de trois mille des leurs, recommencèrent le combat avec le même acharnement que la veille, et avec des succès variés pendant quatre heures. Le roi chargea plusieurs fois à la tête de la gendarmerie ; et un corps d'infanterie composé de dix mille montagnards du Dauphiné et des Pyrénées, organisés à l'espagnole, et commandés par un célèbre capitaine de cette nation, opposa aux Suisses des armes et un courage semblables aux leurs. Les Italiens disent que ce fut l'arrivée des Vénitiens, menaçant de prendre les Suisses à dos, qui détermina leur retraite ; quoi qu'il en soit, ils furent forcés de se retirer sur Milan, ce qu'ils firent en bon ordre sans qu'on osât les poursuivre, emportant, non seulement leur artillerie, mais une partie de celle de l'ennemi et douze de ses drapeaux. Deux compagnies enfermées dans un village auquel on

avait mis le feu, périrent plutôt que de se rendre. Le maréchal Trivulce, bon juge en cette matière, disait que les dix-huit grandes batailles auxquelles il avait assisté n'étaient que jeux d'enfant, comparées à celles de *Novara* et de *Marignano*, qu'il appelait *combats de géans.* Guichardin estime la perte des Suisses à Marignan, à huit mille hommes; les Français la faisaient monter à treize ou quatorze mille, et les Suisses eux-mêmes à cinq ou six. La perte des Français est estimée par Guichardin, à six mille hommes, et par eux-mêmes à quatre; elle a dû être moindre que celle des Suisses. On comptait beaucoup de noms illustres parmi les morts des deux côtés; le chevalier Bayard courut les plus grands dangers; François 1er se couvrit de gloire; mais il est probable que s'il avait été attaqué quelques jours plus tôt et par toute l'armée suisse, le résultat lui eût été fatal.

Les Suisses, plus divisés que jamais entre eux, ne s'accordaient sur aucun plan pour la continuation de la guerre; ils repassèrent les Alpes. François 1er prit soin de leurs blessés, il renvoya les prisonniers sans rançon; et la générosité de cette conduite contribua beaucoup à la restauration de la paix, qui eut lieu bientôt après. René de Savoie, plénipotentiaire du roi, entrant dans Fribourg avec une grande somme d'argent pour les subsides, s'avisa de

faire crever des sacs, afin d'en répandre le contenu dans les rues. Il n'y avait pas moyen de résister à un tel négociateur, surtout lorsqu'il avait pour adversaire un empereur, dont le surnom était *Massimiliano-Pochi-Danari*.

(A. D. 1516.) La *paix perpétuelle*, conclue le 27 novembre de l'année suivante, a été la base de tous les traités subséquens entre le corps helvétique et les rois de France; et, à quelques infractions près dans les premières années, a été maintenue pendant trois siècles; mais François Ier fut obligé de céder sur l'article des bailliages du revers méridional des Alpes, appelés *italiens*, pour lesquels les Suisses ne voulurent entendre à aucune compensation en argent. L'importance qu'il mettait à obtenir leur assistance dans ses desseins sur Naples, aplanit toutes les difficultés; il leur accorda les mêmes conditions qu'ils demandaient avant la bataille de Novare, où tant de sang fut inutilement répandu. Le cardinal Schinner, première cause de la guerre, mais qui avait montré aussi peu de crainte sur le champ de bataille que dans le cabinet, vit son influence diminuer rapidement, et il ne put empêcher le traité avec la France de se conclure. Son ancien adversaire, George Supersaxo, récemment sorti des prisons de l'inquisition à Rome, où il avait été jeté on ne sait pourquoi;

et brûlant de se venger, réveilla l'ancienne animosité du peuple dans le Valais; la Mazza reparut une seconde fois contre le cardinal, qui ne rentra de sa vie dans le Valais; mais Supersaxo se vit également exilé.

Le commencement du seizième siècle fut sur le point d'être signalé par une dernière croisade contre les Turcs, dont les victoires de Sélim fournirent le prétexte à Léon x. Il proposa une trève de cinq ans par toute l'Europe, et un armement par mer et par terre, contre Constantinople. La cour de Rome leva des sommes considérables pour cette entreprise, qui fut abandonnée bientôt après; de sorte qu'il resta des doutes sur la bonne foi de sa Sainteté, et de grands mécontentemens dans toute la chrétienté, particulièrement en Suisse.

Les prétentions rivales de François Ier et de Charles-Quint au trône impérial, s'étant terminées défavorablement pour le premier, il n'en parut que plus ardent à poursuivre ses vues de conquêtes sur l'Italie. Les Suisses, dont il avait besoin pour les exécuter, étaient aussi disposés à se vendre que lui à les acheter; l'empereur, et son allié secret le pape, ne leur faisaient pas des offres moins avantageuses, et recrutaient clandestinement par l'entremise du cardinal Schinner. La diète traita avec le roi de France exclusivement pour seize mille hom-

mes; mais l'on vit en Lombardie vingt-deux mille Suisses partagés entre les deux armées, et prêts à s'entre-détruire. La diète ne trouva (A. D. 1521) d'autre remède à ce scandale criminel, que de rappeler tous les Suisses; et ceux-ci, mécontens du général français en Lombardie, Lautrec, qui d'ailleurs ne les payait pas, se montrèrent assez disposés à obéir à ce rappel, tandis que leurs compatriotes au service de Charles-Quint y restèrent. François Ier s'en plaignit avec quelque raison; mais ceux qu'il avait auprès de lui en Flandre le servaient avec distinction. *Le roi*, dit Martin du Bellay, *marchait armé en devant le bataillon de ses Suisses, qui lui demandaient sans cesse de donner la bataille, pour lui faire connaître le désir qu'ils avaient de lui faire service.* L'année suivante, il obtint encore des cantons un corps (A. D. 1522) de seize mille hommes pour son armée d'Italie; mais Lautrec, sans argent et sans vivres, continuait à les payer de promesses qu'il ne pouvait tenir; les Suisses, tant de fois trompés, signifièrent leur résolution de se retirer, offrant néanmoins avant de partir, d'attaquer l'ennemi dans ses retranchemens de la *Bicoque*, devenus si célèbres. Leur commandant, Albert de Stein, fit une réponse laconique aux dernières promesses par lesquelles Lautrec cherchait à les retenir : *Demain*,

argent ou bataille; après demain, congé : choisissez. Lautrec n'avait rien de mieux à faire que de hasarder le combat, qui fut des plus meurtriers. Les Suisses attaquèrent avec fureur une position inexpugnable sans siége régulier, et ne purent l'emporter; ils laissèrent, dans les fossés de la Bicoque, un tiers de leurs soldats et presque tous leurs officiers : Albert de Stein, Arnold de Weinkelried, Hohensax, et nombre d'autres chefs illustres, étaient parmi les morts. La perte des Français ne fut pas moindre. Ils se quittèrent deux jours après, peu contens les uns des autres; et les Suisses retournèrent dans leur pays, après avoir appris à l'Europe qu'ils n'étaient plus invulnérables.

Les efforts de Charles-Quint et des autres ennemis de François 1er, pour détacher les Suisses de son service, furent pourtant sans (A. D. 1523) succès; et, tentés par la promesse que faisait le roi de commander en personne l'année suivante, ils lui accordèrent de nouvelles levées. Cependant la défection du connétable de Bourbon ne permit pas à ce prince de passer les Alpes; et son armée, mal commandée par l'amiral Bonnivet, dans deux campagnes successives, ne fit rien, et souffrit encore plus du climat que de l'ennemi. Dès le (A. D. 1524, 7 avril) commencement de la seconde, il fut défait à la Sesia, où un batail-

lon carré de six mille Suisses arrêta les impérialistes, et sauva les débris de l'armée française. Ce fut dans cette action que le chevalier Bayard perdit la vie.

François Ier parut enfin à la tête de son armée, et encouragea par sa présence les Suisses, les Grisons et les Valaisans, à lui fournir seize mille hommes, dont il envoya imprudemment une partie à Naples, tandis qu'un autre détachement retournait dans les Grisons, menacés par l'ennemi. Le roi, suivant encore les funestes conseils de Bonnivet, donna, sous les murs de Pavie, la bataille mémorable où *il perdit tout, fors l'honneur*. Quant aux Suisses, qui se trouvaient au nombre de sept mille dans son armée, ils eurent trois mille hommes tués et le reste fait prisonnier. Rien n'annonce qu'ils eussent perdu ce courage qui distinguait leurs ancêtres; mais les autres nations de l'Europe, profitant de leurs leçons, avaient enfin su former une infanterie capable de se mesurer avec la leur. Deux siècles de victoires avaient produit en eux un excès de confiance qui n'était plus justifié par la même supériorité, et les exposait à des fautes dont leurs adversaires avaient appris à profiter.

CHAPITRE XXVII.

Effet moral des revers et de la réformation. — Extrême corruption de l'Église. — Célibat des prêtres. — Siècle des innovations et des grandes découvertes. — Supériorité des apôtres de la réformation sur leurs adversaires. — Excès des anabaptistes.

Les revers avaient déjà commencé à détromper les Suisses, si long-temps entraînés par la gloire militaire et la cupidité, lorsqu'un autre puissant moyen de régénération se développa au milieu d'eux : la réformation religieuse qui s'empara avec tant de force de l'esprit des hommes au seizième siècle. Les dissensions civiles même, auxquelles cette réformation donna lieu, contribuèrent au résultat moral, par la nouvelle direction qu'elles donnèrent aux passions d'un peuple féroce et corrompu ; car, malgré l'exagération de son zèle, et quelle que puisse être son erreur, l'enthousiaste suit une impulsion infiniment plus relevée que le héros à gages ; et le fanatique lui-même, au milieu de ses excès, est plus près de toutes les vertus que l'égoïste, uniquement occupé de ses intérêts et de ses

plaisirs, ou même que l'ambitieux occupé de sa gloire.

Quoique la réformation parût éclater tout à coup au commencement du seizième siècle, elle avait cependant été amenée depuis longtemps par le spectacle des vices auxquels le clergé se livrait sans déguisement; et sa corruption était devenue le sujet de plaintes générales (1). Dès le douzième siècle, Pierre de Valdo avait dénoncé publiquement cette corruption du clergé; Wiklef, dans le treizième. Arnold de Brescia, et beaucoup d'autres, demandèrent la réforme des abus; Jean Huss et Jérôme de Prague périrent pour la même cause.

(1) Des jeunes gens, la plupart italiens, venaient en Suisse, munis de bulles du pape, occuper des évêchés ou de riches bénéfices, et scandaliser les fidèles du spectacle de leurs débordemens. Ces *courtisans*, car c'est ainsi qu'ils étaient désignés, furent enfin chassés par un décret des cantons (1520) comme *méchans ignorans qui n'avaient rien de l'esprit de Dieu!* On menaça de jeter dans la rivière ceux qui oseraient revenir occuper leurs places sans autre titre que ces bulles achetées à Rome. Quelques années auparavant (1509) quatre moines avaient été condamnés à la peine capitale, à Berne, pour de faux miracles et de prétendues apparitions de la Vierge et de la Sainte Trinité. Leur procès dévoila une suite d'impostures scandaleuses et criminelles, alors très communes, et que les écrits du savant et spirituel Érasme contribuèrent à faire connaître.

Les plaintes et les remontrances se multiplièrent pendant tout le cours du quinzième siècle. La plupart de ceux qui les hasardèrent perdirent la vie ou la liberté; mais leurs opinions survécurent, et le zèle des réformateurs devenait plus ardent par les moyens mêmes employés pour l'éteindre. Le grand schisme des trois papes était peu compatible avec l'opinion de leur infaillibilité; les vices monstrueux de quelques pontifes tels qu'Innocent VIII (1), Alexandre VI et Jules II, le paraissaient encore moins; la vente des indulgences par Léon X (2) et les querelles de son cousin Clément VII avec Charles-Quint, achevèrent de déchirer le voile.

(A. D. 1518.) Un moine italien, nommé *Bernardin Samson*, était le mieux achalandé des colporteurs d'indulgences en Suisse; tous

---

(1) Un poète contemporain disait d'Innocent VIII :

Octo nocens pueros genuit totidemque puellas :
Hunc merito poterit dicere Roma patrem.

Et l'épitaphe suivante avait été faite pour la fille d'Alexandre VI :

Hoc jacet in tumulo Lucretia nomine, sed re
Thaïs, Alexandri filia, sponsa, nurus.

(2) La vente des indulgences n'était pas tout-à-fait une innovation; car Malleolus, qui écrivait dans le siècle précédent, dit expressément qu'elles se vendaient *comme les cochons au marché*.

en faisaient trafic ouvertement dans les cabarets et sur les places publiques, ainsi que dans les églises, suivant les pouvoirs dont ils étaient revêtus, et les armes de Léon x leur servaient d'enseignes. La grossièreté de l'imposture fit ouvrir les yeux à beaucoup de gens; cependant le concours des acheteurs était prodigieux. On retrouve encore quelques unes des bulles, ou certificats d'indulgences, dans les archives des familles et dans celles des cantons; il y en avait sur parchemin et sur papier; les premières coûtaient en général un écu, et les dernières seulement deux batz, ou six sous de France; mais d'autres étaient d'un prix beaucoup plus élevé. Ruchat déclare en avoir vu une pour laquelle un habitant d'Orbe, nommé *d'Arnay*, avait payé cinq cents ducats. Le capitaine bernois, de Stein, dit-il encore, donna au moine Samson son beau cheval gris pour une indulgence plénière qui s'étendait non seulement à lui et à ses ancêtres, mais encore à toute sa compagnie, composée de cinq cents soldats, et aux vassaux de sa seigneurie de Belp. Que d'âmes pour un cheval! Quelques unes de ces bulles donnaient à un confesseur quelconque, élu ou à élire par l'acheteur, le pouvoir de le relever de tout vœu qu'il aurait pu faire, de le dispenser de tenir sa promesse, et de l'absoudre en cas de parjure. Bernardin Samson emporta de la Suisse, pour

sa part, la somme énorme de 800 mille écus, sans compter une grande quantité de vaisselle d'or et d'argent.

Sans le clergé, les dernières traces de la civilisation étaient perdues au milieu de l'obscurité profonde et universelle du moyen âge : c'est lui qui conserva l'étincelle à laquelle le flambeau des connaissances humaines devait se rallumer un jour; il mitigea la violence des barbares par l'ascendant des vertus évangéliques; il fit régner les lois, ou du moins la règle; il maintint quelque ombre de justice dans les temps où la force eût régné seule, et à la puissance du glaive il opposa avec succès celle de la piété et de la raison. On ne saurait nier également que la longue et tranquille possession du pouvoir n'eut ensuite sur le clergé l'influence qu'elle exerce sur les autres hommes; mais ces torts, dont il fut puni, ne doivent pas faire oublier d'anciens et de beaux titres à la reconnaissance.

Le célibat des prêtres, finalement établi dans le onzième siècle par Grégoire VII, le plus profond politique qui ait occupé le trône pontifical, en les détachant du soin et des affections de la famille, fit du clergé un corps isolé, dont les membres sont liés par un intérêt commun, celui de la plus grande gloire et du plus grand pouvoir de la hiérarchie et de son chef à Rome. Ce corps permanent poursuivit pendant des

siècles le même but avec une habileté, une constance et une énergie dont aucun individu ne serait capable pendant le court espace de sa vie, quelles que fussent les qualités dont la nature l'eût doué. Il devint par la force des choses le dépositaire de toutes les connaissances et d'une grande partie des richesses de l'Europe. La confession auriculaire, la doctrine du purgatoire et du rachat des âmes, l'excommunication et l'absolution, les indulgences pour le futur comme pour le passé, offraient dans les temps d'ignorance et de crédulité les bases d'un pouvoir illimité, auquel l'extrême abus pouvait seul mettre des bornes.

Le seizième siècle fut sans doute, avant le nôtre, l'époque la plus mémorable des temps modernes. Nous y voyons tous les élémens de la société s'agiter en sens divers pour former de nouvelles combinaisons; toutes les choses reçues sont mises en question; les passions, les opinions et les préjugés se combattent avec acharnement, et ne laissent espérer de paix que dans l'anéantissement des uns ou des autres; le savoir est partout aux prises avec l'ignorance, la religion avec la superstition, la liberté avec le despotisme. Les richesses acquises commencèrent dès lors à disputer d'influence avec les richesses transmises, le mérite personnel avec celui des ancêtres, et la fureur de se distinguer

prenant le masque de la religion, comme de nos jours elle prend celui de la philosophie et de la libéralité, y déshonora souvent la raison humaine. La hardiesse des entreprises se montrait égale à celle des pensées : on traversait des mers inconnues et on découvrait un nouveau monde. Les monumens des beaux arts de l'antiquité sortaient de la poussière où ils étaient restés ensevelis depuis la chute de l'empire romain, ou étaient appréciés par un goût tout nouveau. L'art de l'imprimerie multipliait les copies des ouvrages classiques et de la Bible, répandant ainsi l'instruction dans toutes les classes. Les sciences naturelles s'enrichissaient de grandes découvertes, ou plutôt étaient créées. Des princes et des pontifes, illustres comme leur siècle, occupaient la scène du monde.

Ulrich Zwingle, curé de Glaris, né en 1484, le plus sage et le plus moral des réformateurs, commença avant Luther à donner les Écritures comme la seule règle de la foi parmi les chrétiens, et cette doctrine eut l'approbation de l'abbé d'Einsiedlen et de l'évêque de Sion, Schinner. Il prêcha ensuite contre la vente des indulgences, et fit voir la nécessité de simplifier (A. D. 1521) le culte et d'abolir les images. La cour de Rome dénonça ces nouvelles doctrines aussitôt qu'elle en eut connaissance, et obtint de l'empereur la promesse de sévir contre

l'hérésie. Ce fut alors que Zwingle publia son apologie, qui fut lue avec avidité par toute l'Europe. Les magistrats de Zurich ordonnèrent plusieurs fois des conférences publiques, auxquelles les théologiens des deux partis furent invités; mais les réformateurs y montrèrent une grande supériorité de talens et de savoir: gladiateurs exercés, ils se présentaient au combat contre des adversaires qui savaient à peine manier les armes, et se trouvaient vaincus d'avance par le sentiment de leur faiblesse. Un de ces adversaires déplora publiquement que les évêques eussent été *plus attachés à leurs maîtresses qu'à leurs études*. Des deux côtés on ne manqua pas de se déclarer vainqueurs. Ce résultat ordinaire de la controverse n'est point, au reste, particulier aux questions religieuses; et l'on trouverait difficilement des exemples de recherches polémiques, sur quelque sujet que ce soit, qui aient jamais rapproché les opinions contraires. Il semble qu'il n'y a point de mesure commune de raisonnement parmi les hommes, et que nous ne croyons guère que ce que nous sommes disposés à croire. Sans doute il peut se rencontrer parmi les simples observateurs de la dispute, quelques hommes assez calmes pour juger impartialement, et ceux-là peuvent en éclairer d'autres dont les passions ne sont pas encore excitées; loin d'elles,

la vérité entraîne toujours; mais sa faible voix ne saurait être entendue, s'il n'y a silence parfait autour d'elle. Au reste, la tâche des réformateurs était beaucoup plus facile que celle de leurs adversaires, partant, comme ils le faisaient, de l'existence d'abus impossibles à nier, pour s'élever contre les anciennes institutions auxquelles ils se rapportaient, tandis que les abus à venir des institutions nouvelles ne pouvaient être que conjecturés. Servet n'avait pas encore été brûlé vif à Genève, pour avoir mis en question l'autorité de Calvin en matière de foi, lorsque Zwingle et Luther dénonçaient avec tant de force la tyrannie religieuse des pontifes de Rome; et les deux siècles de guerre civile de la Suisse qui suivirent la réformation n'étaient pas encore dans l'histoire. Cependant il n'est aucune de ces objections à la réforme de l'Église chrétienne qui ne pût également s'appliquer à l'établissement du christianisme lui-même, contre lequel les abus ne prouvent rien. Dans leur ignorance de l'avenir et leur incapacité manifeste de saisir l'ensemble des conséquences qui se compliquent en s'éloignant, les hommes doivent s'en tenir à faire ce qui est bon et juste en soi-même, sans égard à ces conséquences éloignées et incertaines qui ne sont pas de leur ressort. *Fais ce que dois, advienne que pourra*, n'est pas seulement la règle des honnêtes gens,

mais c'est la seule qui ait jamais fait de véritables grands hommes, et des réputations durables. C'est en voulant toujours prévoir, que nous nous égarons, comme en vivant toujours dans l'avenir, que nous ne sommes jamais heureux.

Le conseil de Zurich, en adoptant la foi nouvelle, enjoignit au clergé, sous des peines sévères, de ne prêcher aucune doctrine qui ne fût puisée dans les saintes Écritures, et ne pût être justifiée par leur autorité; ce qui signifiait au fond de n'admettre d'autre interprétation que celle des réformateurs. *Nous aurions bien pu vivre en paix et en concorde*, disait Faber, vicaire de l'évêque de Constance, plus versé dans les traditions de l'Église que dans l'Écriture sainte, *quand même il n'y aurait point eu d'Évangile au monde!* Le cardinal Hosius observait, dans le même esprit, *que les affaires de l'Église seraient bien sur un meilleur pied, si jamais aucun Évangile n'avait été écrit!* Le savoir n'était pas en meilleure réputation que la Bible; entendre le grec rendait un homme suspect d'hérésie, et l'hébreu encore plus. Les (A. D. 1523) magistrats de Lucerne ayant fait visiter la maison du célèbre professeur *Colinus*, suspect d'avoir en sa possession des livres d'hérésie, les moines chargés de cet office, trouvant un Homère, s'écrièrent : *Voilà qui est*

luthérien! tout ce qui est grec est luthérien! La chaire retentissait des mêmes opinions. *Il y a*, s'écriait un prédicateur, *un nouveau langage inventé par les hérétiques, et un livre appelé* le Nouveau Testament, *imprimé dans ce langage, lequel contient beaucoup de choses dangereuses. L'hébreu est un autre langage nouveau. Quiconque l'apprend devient juif.*

Les paysans de quelques parties de l'Allemagne, lassés du joug que leurs seigneurs spirituels et temporels faisaient peser sur eux, entendant d'ailleurs assez mal les principes de la réformation évangélique qui leur était prêchée, s'imaginèrent que la liberté indéfinie devait s'en suivre, èt que le renversement de tous les pouvoirs était compris dans le renversement du pouvoir de Rome. Ils se soulevèrent en divers lieux, et, conduits par des prophètes de leur classe, commirent les plus épouvantables désordres. L'incendie avait d'abord été allumé en Thuringe; il gagna la Saxe et s'étendit jusqu'en Suisse. On appelait ces fanatiques *Anabaptistes*, parce qu'ils imposaient aux adultes l'obligation d'un second baptême. Un vieillard du canton de Saint-Gall avait, dit Ruchat, embrassé la nouvelle croyance, ainsi que ses fils Léonard et Thomas, et donnait un repas aux anabaptistes du lieu ; Léonard, dans un accès de frénésie religieuse et probablement d'ivresse,

dit à son frère : *Thomas, c'est la volonté du Père céleste que tu me coupes la tête!* Thomas répond : *Père, ta volonté soit faite!* La victime se prosterne, et l'exécuteur de cette volonté supposée, saisissant une hache, termine le sacrifice d'un seul coup en présence de toute la famille et des convives, rendant grâce de ce qu'ils venaient de voir! Le coupable fut arrêté et mis trois fois à la torture avant d'être envoyé à la mort; mais on n'en put tirer autre chose, sinon qu'il avait accompli la volonté de Dieu. Les anabaptistes en général eurent honte de cette action; cependant ils n'en commirent pas moins à Munster et dans d'autres lieux, des choses presque aussi atroces et aussi extravagantes. Ces malheureux furent à la fin poursuivis partout, comme des bêtes féroces; il en périt cent mille dans l'espace de trois mois. Les religionnaires désavouèrent hautement les principes des anabaptistes, et surtout leur conduite. Zwingle et Luther écrivirent contre eux; ce qui n'empêcha pas que la cause de la réformation ne souffrît beaucoup de cet exemple effrayant du danger d'ébranler tout à coup les institutions par lesquelles les hommes ont été gouvernés depuis long-temps. On ne saurait nier ce danger; mais il y a un moyen de l'éviter : c'est de ne pas s'opposer à la réforme graduelle des abus, jusqu'à ce que, par leur excès même, ils

amènent un remède non moins excessif. Si l'Église de Rome eût écouté la voix de tous les conciles et de tous les peuples, lorsqu'il en était encore temps, et se fût réformée elle-même, la *réformation* n'aurait pas eu lieu.

Les réformateurs et leurs adversaires offraient sans cesse de prouver, d'établir, de convaincre irrésistiblement; s'imaginant résoudre les difficultés en théologie, par la dispute, comme en intérêts pécuniaires, par l'addition et la soustraction. Berne proposa des conférences publiques, qui devaient terminer l'état de doute dans lequel on se trouvait relativement à la réformation; elles durèrent dix-neuf jours, et se tinrent en latin, afin que les théologiens français et allemands pussent se mesurer à armes égales. Ces conférences se terminèrent comme à Zurich. La plupart des évêques, prévoyant leur défaite, refusèrent de s'y trouver, et six des cantons, suivant cet exemple, n'y envoyèrent personne. Le gouvernement adopta néanmoins les décisions de l'assemblée, et abolit l'ancienne forme de culte public (1). Dans la ferveur de son zèle, il qualifia les pensions

(1) On remarquera que le conseil de Berne venait d'écrire à celui de Fribourg, pour l'exhorter à demeurer ferme dans la foi catholique, lorsqu'il prit lui-même la résolution de l'abjurer.

étrangères, ainsi que le service étranger, d'abominations devant le Seigneur. Quelques districts murmurèrent de ce qu'on détruisait les images et les reliques dans les églises, tandis que la dîme et les cens continuaient d'être perçus comme à l'ordinaire; mais leurs plaintes ne furent pas écoutées. Il fut permis aux moines et aux religieuses de rester dans leurs couvens, ou d'en sortir, et de se marier. Agnès de Mullenen, dit Spon, épousa le père gardien Sinner, et Catherine de Bonstetten, trésorière du couvent, s'unit à Guillaume de Diesbach. Le mariage de ces derniers fut célébré dans la cathédrale de Berne, au grand étonnement de la bourgeoisie. Les motifs de quelques autres conversions furent moins équivoques; par exemple, les moines de la riche abbaye de Capelle, à Zurich, abandonnèrent d'eux-mêmes le couvent et ses biens à l'état; et le bâtiment devint un collége. Nicolas Diesbach refusa, par scrupule de conscience, l'évêché de Bâle, qui lui revenait comme coadjuteur à la mort de l'évêque. On a cru que la possession des biens de l'Église avait eu quelque influence sur la décision du gouvernement de Berne en faveur de la réformation; et cela n'est pas impossible, quoiqu'une partie de ces biens ait été employée à doter des institutions d'utilité publique.

Les catholiques et les protestans, presque également divisés, se menaçaient ouvertement; la guerre civile paraissait inévitable, et peut-être la dissolution de la ligue helvétique. Quelques cantons laissèrent le choix entre les deux religions, à la majorité; d'autres, plus sages, le laissèrent aux individus eux-mêmes; Glaris, par exemple, termina de violentes dissensions par un édit de tolérance perpétuelle, et les églises servirent en commun aux deux communions; Valentin Tschudi, curé de Glaris, et Jean Heer, son vicaire, prêchaient alternativement pour les catholiques et pour les protestans avec une impartialité exemplaire, et continuèrent ainsi tout le reste de leur vie. Sept des treize cantons, Lucerne, Uri, Schwitz, Underwald, Zug, Fribourg et Soleure, ainsi que la moitié d'un huitième, Appenzel, demeurèrent attachés au culte catholique, et formèrent, pour la défense de leur foi, une ligue à laquelle se joignit le peuple du Valais. Zurich, Berne, et les autres cantons protestans, formèrent également une ligue qu'ils appelèrent *combourgeoisie chrétienne*. Les deux partis manifestaient les sentimens les plus libéraux à l'égard l'un de l'autre, mais ils n'en étaient pas moins occupés de manœuvres secrètes qui entretenaient entre eux la défiance et la haine; la guerre semblait inévitable, vingt-quatre mille

hommes étant déjà en campagne; et c'était l'administration des bailliages communs à plusieurs cantons de religions différentes, qui formait l'objet principal de leur dispute, chacun des souverains associés prétendant avoir un droit égal à protéger sa religion parmi leurs sujets communs.

Les *protestans* (1) étaient loin d'être d'accord entre eux sur les dogmes; par exemple, sur celui de la présence réelle du corps de Christ dans l'Eucharistie. Le landgrave de Hesse, Philippe, surnommé *le Magnanime*, assembla les principaux réformés à Marbourg, dans l'espérance de concilier leurs différends : Zwingle, Æcolampade (2), Bucer, d'un côté; Luther, Mélanchton, Osiander, de l'autre. Le prince voulait absolument leur faire faire la paix avant de se quitter; mais ces apôtres de la tolérance ne pouvaient se tolérer entre eux; et Luther, tout en tendant la main à ses adversaires, déclara qu'*il le faisait comme à des chrétiens, non comme*

(1) Un certain nombre de princes et de villes libres de l'Allemagne ayant protesté contre le décret de la diète impériale assemblée à Spire, qui restreignait la liberté de conscience accordée auparavant, on donna le nom de *protestans* à tous ceux de l'Église réformée.

(2) C'était la mode, dans ce temps-là, de mettre les noms modernes à la torture pour les rendre grecs ou latins. Le vrai nom d'Æcolampade était *Hausschein*.

à des frères : aussi leur magnanime patron donna-t-il la préférence aux argumens de Zwingle. L'obstination avec laquelle chacun des réformateurs tenait à l'opinion qu'il croyait résulter d'un examen impartial des saints livres, pouvait prouver leur vénération pour cette source unique de leur croyance. Se soumettre à des considérations de convenance, et croire par expédient, eût été retomber dans l'abus fondamental reproché à l'Église romaine; mais le rapprochement d'opinions sur certains articles de foi d'une interprétation difficile, tient à une défiance de soi-même qui est très raisonnable ; l'opinion contraire à la nôtre est un véritable argument qui la modifie, non une autorité qui se la soumet.

Un nouveau champion de la réforme, Farel, d'une famille noble du Dauphiné, venait de se signaler par son zèle et ses talens, qui étaient de nature à lui assurer les plus grands succès, au moins dans cette partie de la Suisse où l'on parle la langue française. Il prêcha à Neuchâtel, à Morat, et dans tout le pays de Vaud. Quelques bourgeois de Lausanne brisèrent, après l'avoir entendu, les images et les reliques de l'église, et obligèrent les idolâtres à soumettre leur *foi* à un *vote* général. Une majorité de dix-huit seulement décida ce que la minorité devait croire, et plaça sur la porte l'inscription libérale qui

suit : *Le 23 octobre 1530 fut ôtée et abolie l'idolâtrie de céans.*

CHAPITRE XXVIII.

Mœurs du seizième siècle. — Mort de Zwingle.

Afin de donner une idée des obstacles que les réformateurs eurent à surmonter, mais surtout afin de faire connaître les mœurs de leur temps, nous rapporterons quelques détails extraits de Ruchat, historien de la réformation suisse. Les femmes d'Orbe, dit-il, soupçonnant le maître d'école protestant d'avoir contribué à faire arrêter le moine Julliani, prédicateur favori, se jetèrent sur lui dans l'église, et à coups de pieds et poings faillirent l'assommer. Hollarde, autre protestant qui avait interrompu Julliani en chaire, fut traité de la même manière; elles le prirent par la barbe, le dévisageant avec leurs ongles, et l'auraient tué s'il n'avait été secouru par le châtelain d'Orbe, qui le tira de leurs mains sous prétexte de le conduire en prison. Farel voulant prêcher à Orbe, n'eut pas plus tôt commencé, que les femmes se mirent à crier : *Chien-mâtin-hérétique-diable*, avec un bruit si horrible qu'*on n'aurait pas ouï tonner.* Accoutumé à de pareilles réceptions,

sait donner le nom presque impie de *sainte rate.*

Dans une autre ville du pays de Vaud, les magistrats aussi disposés à l'impartialité que ceux de Lausanne, et trouvant impossible d'allier la paix avec les disputes théologiques, s'avisèrent de défendre absolument de parler de Dieu *soit en bien, soit en mal,* comme ils l'exprimaient naïvement.

Berne et Fribourg avaient conquis le pays de Vaud sur le duc de Savoie, comme nous le dirons en parlant de Genève. Fribourg maintint l'exercice de la religion catholique romaine dans la partie du territoire qui lui tomba en partage; mais les magistrats de Berne voulant mettre fin aux incertitudes en matière de religion parmi leurs nouveaux sujets, convoquèrent une assemblée de théologiens à Lausanne, où la question fut discutée pendant la plus grande partie de l'année 1536. Elle se termina par un décret du conseil souverain, qui abolissait le catholicisme, et confisquait les biens de l'Église au profit du gouvernement de Berne; cette dernière mesure a donné lieu de nos jours à des plaintes graves de la part du pays de Vaud contre ce gouvernement, comme nous le verrons ensuite.

La tolérance mutuelle, établie entre les cantons catholiques et protestans, n'était qu'apparente; les deux partis n'attendaient qu'une occasion de l'enfreindre impunément, et leurs

insultes réciproques, aggravées chaque jour, ne pouvaient manquer de la leur fournir. Les cantons catholiques prirent les armes inopinément le (A.D. 1531) 11 octobre, et l'armée de Zurich mal préparée n'entra en campagne que pour éprouver à Cappel une défaite rendue célèbre par la mort de Zwingle. Ce grand homme, qui a laissé la réputation du plus sage et du plus vertueux des réformateurs, fut trouvé mortellement blessé sur le champ de bataille par quelques soldats catholiques, qui lui proposèrent, sans le connaître, d'invoquer la sainte Vierge et de se confesser; un signe de tête négatif les mit en fureur. *Meurs donc, hérétique!* s'écria l'un d'eux, en le perçant de son épée (1). Son corps, reconnu le lendemain, fut livré aux regards curieux et aux insultes d'une soldatesque fanatique; un tribunal nommé par acclamation ordonna qu'il serait brûlé, et ses cendres jetées au vent; et la sentence fut exécutée à l'instant même. Bien que l'on montre encore le casque et la hache d'arme de Zwingle, il ne se trouva à cette bataille ainsi qu'à celles de Marignan et de Novare, que pour administrer des secours et des consolations aux blessés et aux mourans (2). On eût cru que le sort de la

(1) *Vie de Zwingle*, par M. Hess.

(2) C'était dans ses campagnes d'Italie, comme Luther

réformation dépendait de l'existence d'un seul homme, tant le découragement devint grand à la nouvelle de la mort de Zwingle; mais le souvenir de ses exhortations et la lecture de ses écrits, qui respirent la modération, le désintéressement et la sagesse, soutinrent le courage des protestans dans leur adversité. Zurich et Berne se virent obligés d'abandonner des prétentions maintenues jusqu'alors avec arrogance: mais ce fut pour les protestans une leçon salutaire; tandis que les catholiques, au contraire, abusant d'un succès momentané, n'en recueillirent aucun avantage. (1)

L'histoire de la réformation est inséparable de celle de Genève, et nous aurons à rétrograder de quelques siècles pour jeter un coup d'œil sur les premiers temps de cette ville, quoiqu'elle ne fît pas alors partie de l'Helvétie.

---

pendant son séjour à Rome, que Zwingle voyant de près l'extrême corruption de l'Église, s'était pénétré de l'urgence de sa réforme.

(1) Les protestans vaincus furent obligés de payer les frais de la guerre; excepté Soleure, à qui on en fit grâce, à la condition qu'elle acceptât de se faire catholique! ce qui, au reste, signifie seulement que le parti catholique, renforcé par la défaite du parti opposé, obtint la majorité dans le conseil.

CHAPITRE XXIX.

L'Histoire de Genève. — Charlemagne. — Sanglantes querelles entre les évêques de Genève, les comtes de Genevois, officiers de l'empereur, et les ducs de Savoie. — État des mœurs avant la réformation. — Tyrannie des ducs de Savoie. — Interposition des cantons suisses.

Les archives de Genève (1) n'offrent aucun acte public antérieur au douzième siècle, ce qu'on attribue aux incendies qui détruisirent la plus grande partie de la ville dans les années 1291, 1321, 1334 et 1430 (2). César est le premier historien qui en fasse mention; et comme

---

(1) Le glossaire de Baxter donne une origine commune aux noms de Gênes et de Genève, ainsi qu'à celui de *Genev* en Cornouailles, dont il déduit l'étymologie du celtique *Geneu iiag*, signifiant *bouche* et *eau*.

(2) La cathédrale de Saint-Pierre, enveloppée dans ce dernier incendie, fut presque entièrement détruite. Il fondit les cloches, excepté celle appelée *la Clémence*, dans la tour du nord que le feu n'atteignit point; cette cloche date de 1407, et a vingt pieds de circonférence. Les décombres des incendies précédens n'avaient été enlevés qu'en 1404, soixante-dix ans après, ayant obstrué les rues et détourné l'écoulement des eaux pendant tout ce temps.

elle était considérable de son temps, il est permis de croire qu'elle est plus ancienne que Rome même. Depuis César jusqu'à Charlemagne, tout est encore enveloppé dans de profondes ténèbres (1). Ce dernier conquérant augmenta ses immunités et priviléges; elle devint sous lui une place d'armes importante, et lors du démembrement qui suivit sa mort, Genève fut successivement comprise dans le royaume d'Arles et dans le royaume de Bourgogne; mais elle se considéra toujours comme relevant immédiatement de l'empereur, ce qui était dans le moyen âge la plus haute prétention à la liberté civile que les peuples pussent former. Pendant l'anarchie féodale tous les droits imaginables étaient à vendre, ou usurpés sans scrupule; aussi voyons-nous les évêques, à titre de droit divin, les comtes de Genevois, en qualité d'officiers de l'empereur, et les comtes ou ducs de Savoie, comme voisins et comme les plus forts, prétendre successivement à la souveraineté de Genève; leurs querelles remplissent toute son histoire jusqu'à la réformation. La constitution politique de cette ville prit naissance au milieu de ces orages; elle obtint de

(1) On a retrouvé à Genève, dans différens endroits, un assez grand nombre d'inscriptions romaines qui ont été recueillies par Spon et par Abauzit.

ses maîtres quelques immunités et priviléges importans, dans les quatorzième et quinzième siècles; ses habitans élisaient même dès lors leurs magistrats; mais ce ne fut qu'au seizième, époque de la réformation, qu'on vit cette constitution se développer, ainsi que le caractère des Genevois qui, jusque-là, fut celui qu'imprime l'esclavage partout où il est établi.

Genève n'était pas seulement exposée aux entreprises des ducs de Savoie comme ennemis, mais elle était appelée à partager leurs dangers comme sujette. Berne et Fribourg, en guerre avec la Savoie, avaient impitoyablement levé la somme énorme de 28 mille écus sur cette malheureuse ville, dont tous les habitans furent obligés de contribuer dans la proportion du douzième de leurs propriétés, outre l'argenterie des églises, qui fut mise au creuset. Les biens, tant de ville que de campagne, furent alors estimés à la somme de 385 mille florins, ou 192,600 écus.

Un des ducs s'empara, en 1460, du titre de leurs foires, par le moyen de l'évêque, son fils, qui lui ouvrit les archives; et les deux princes disposèrent de ce titre, ainsi obtenu, en faveur du roi de France, Louis XI, lequel transféra la foire à Bourges, et ensuite à Lyon, où elle est encore, disait Spon, en 1680, malgré les plaintes des Genevois. On trouve dans Tscharner que le

titre ou *privilége de tenir foire* (1) venait de l'empereur. C'était un étrange état de choses, que celui où un empereur d'Allemagne pouvait conférer des droits transférables dans d'autres pays que le sien, et où un roi de France avait besoin de la patente de cet empereur pour établir des foires dans son propre royaume; se soumettant, de plus, à l'acheter de ceux qui l'avaient dérobée.

L'évêque Jean Louis conseillait aux Genevois de faire une alliance perpétuelle avec les cantons, qui les protégeraient contre les ducs de Savoie; mais les Genevois s'y refusèrent, on ne saurait dire pourquoi. L'évêque contracta cette alliance en son propre non seulement, autre exemple de confusion des droits politiques.

Nous trouvons dans Spon, sur ce même évêque, une anecdote qui caractérise les mœurs du temps : il avait pour favoris deux gentilshommes de sa maison, dont l'un était son protonotaire et commandeur de [illegible]nnel en Piémont. Ces deux personnages étaient, comme il est d'usage, très jaloux l'un de l'autre, et celui-

(1) Avant qu'il y eût de bonnes routes, avant l'invention de la poste aux lettres, et surtout avant l'invention des lettres de change, ces réunions de marchands étaient d'une tout autre importance qu'à présent; et les faibles restes que nous en voyons encore, ne donnent aucune idée des foires d'autrefois.

ci conçut le projet hardi d'enlever son rival: il le saisit insolemment dans le lit de monseigneur avec qui il couchait, le plaça en chemise sur un chéval, et l'emmena dans cet état. Heureusement pour lui, un jeune frère du protonotaire, qui était du complot, s'étant arrêté pour causer avec quelques dames, avait été reconnu et poursuivi; la herse tomba sur la croupe de son cheval, comme il passait la porte de la ville, ce qui le fit prendre, et on l'échangea ensuite pour le favori. L'évêque n'était pas homme à pardonner une insulte aussi grave, èt, profitant d'une occasion favorable, il partit avec quarante chevaux, surprit le commandeur à Rennel[illegible]ur qu'il y donnait une fête aux dames Piémontaises, et le fit tuer en sa présence. Ce prélat fut plus endurant dans une autre occasion: surpris avec la femme d'un menuisier, par le mari de cette belle, il en fut si maltraité qu'il faillit rester sur la place; mais, loin de s'en venger, il lui fit le présent apostolique de l'habit qu'il portait en cette occasion! Il y eut après sa mort une élection contestée pour le siége épiscopal de Genève, le peuple, le chapitre, et le pape, nommant chacun leur évêque: les compétiteurs plaidèrent, firent des traités, les rompirent, eurent recours aux armes; enfin François de Savoie, l'évêque nommé par le peuple, s'installa de

force à l'aide du duc, son frère, et en dépit du pape et des chanoines. On l'excommunia ; mais il n'en tint compte. L'excommunication alors s'appliquait à tout, et l'évêque lui-même ne s'en faisait pas faute; on la lançait contre un mauvais débiteur pour le forcer de payer. Lorsque le duc de Savoie réussissait à faire un évêque, celui-ci était obligé de lui donner la plus grosse part des revenus, et de les laisser administrer par un *curateur;* il s'en indemnisait sur son clergé, et celui-ci sur les fidèles.

Le même historien raconte lourdement de longues disputes bien embrouillées, bien absurdes et souvent sanglantes, entre les ducs, l'évêque et le peuple. Nous en extrairons un ou deux exemples, pour donner quelque idée de la manière de vivre de ces temps-là ; car c'est le but de l'histoire.

(A. D. 1515.) Jean Pécolat, diseur de bons mots, et bien venu dans la bonne compagnie, était un jour à table avec l'évêque de Maurienne et l'abbé de Beaumont; celui-ci se plaignant des injustices de l'évêque, Pécolat lui dit: *Ne vous en chagrinez pas, non videbit dies Petri* (il ne verra pas les jours de saint Pierre); le prélat se trouvait être atteint d'un mal affreux, alors nouveau en Europe, et assez peu séant pour un évêque : ces mots lui ayant été rapportés, il trouva bon de leur prêter un sens

criminel; et quelques gens de sa maison ayant été empoisonnés, Pécolat en fut accusé, et le juge Grossy commença une procédure juridique contre lui. Quelques amis de Pécolat imaginèrent d'en manifester leur déplaisir, d'une manière qui dans ce temps-là était probablement fort spirituelle et point cruelle; ce fut de couper les jarrets de la mule du juge, et d'en faire crier la peau par la ville, sous le nom de *grosse bête.* Le juge Grossy, outré de l'attentat et du calembour, courut se plaindre à monseigneur de ce qu'on osait traiter de la sorte un homme comme lui. Les coupables, au nombre desquels était le célèbre Berthelier, se cachèrent; mais ayant été sommés de comparaître, sous peine de 100 florins d'amende, ils remontrèrent, par procureur, que les règlemens ne permettaient pas d'imposer plus de soixante sous, à moins qu'un crime n'eût été commis. On ne les accusait probablement que du calembour, puisqu'il leur fut permis de venir plaider, *pede non ligato*, et qu'ils en furent quittes pour une réprimande, excepté Berthelier, contre qui l'autorité se réserva d'agir dans l'occasion, parce qu'il lui était déjà suspect. En effet, dans un mouvement d'indignation généreuse, occasionné par quelque acte d'injustice, il avait déchiré publiquement la patente d'un office qu'il exerçait sous le gouver-

nement de l'évêque, en disant : *Si j'ai montré un mauvais exemple, voyez comme je m'en repens!*

Jean Pécolat avait pris la fuite; mais s'étant imprudemment aventuré dans un village de Savoie, il fut arrêté, et mis trois fois à la torture. Il nia long-temps que par son *non videbit dies Petri*, il eût entendu menacer la vie du prélat; mais un jour qu'on le tenait suspendu à une corde pendant le dîner de monseigneur, dont les domestiques le plaisantaient sur sa situation, prétendant que ses complices avaient déjà tout avoué, on tira de lui l'aveu (1) nécessaire à sa condamnation.

Pendant ce temps-là, Berthelier s'était, heureusement pour lui, retiré à Fribourg; car les princes (le duc et l'évêque) vinrent eux-mêmes le chercher à Genève. Il offrait de revenir, pourvu qu'il fût permis à un envoyé de Fribourg d'être présent au procès, à quoi l'on objecta les franchises qui rendaient les syndics seuls juges sans assesseurs; sur ce qu'il répliqua que Pécolat n'avait pas été jugé par les syn-

(1) La législation barbare de ce temps-là rendait l'aveu indispensable pour passer sentence de mort. La constitution physique du prévenu décidait de sa criminalité. La plupart des cantons suisses maintiennent encore cette absurdité.

dics, on amena ce dernier devant eux, et il rétracta alors ce qu'il avait avoué à la torture: le duc et l'évêque voulaient l'y soumettre de nouveau; mais les syndics refusèrent de le faire sans des indices plus forts. On consulta les docteurs en loi, qui ne s'accordèrent point, ceux du parti épiscopal étant d'un avis contraire aux autres; et les syndics en prirent occasion de temporiser. Le duc prétendait que le prisonnier étant clerc, devait être jugé par la cour ecclésiastique; et sur ce prétexte, il le transféra dans la prison de l'évêché. On eût voulu l'appliquer de suite à la question; mais comme il était malade, les médecins furent consultés pour savoir s'il pouvait la supporter; et ces docteurs étant aussi peu d'accord entre eux que les autres, l'avis de ceux qui opinaient affirmativement allait être suivi. Cependant la constance que le prisonnier avait déjà montrée faisant juger qu'il portait quelque charme magique, dans sa barbe probablement qui était grande et belle, un barbier fut appelé pour la lui couper. Dans cette extrémité, Pécolat, voulant se mettre dans l'impossibilité de parler, prit le moment où le barbier se tournait pour vider son bassin, et saisissant le rasoir, se coupa une partie de la langue. On lui fit grâce de la torture jusqu'à son rétablissement. Cependant le *juge des excès cléricaux* hésitait, disant haute-

ment *que c'était mal fait de tourmenter si longtemps ce pauvre homme.* (Ce juge était le fils du syndic Lévréri, que le duc haïssait, et à qui il fit ensuite couper la tête). Les amis de Pécolat obtinrent des lettres-patentes de l'archevêque de Vienne, évoquant la cause à son tribunal, et sommant l'évêque de déclarer les causes de la détention du prisonnier. Il était difficile de trouver quelqu'un qui osât signifier ces ordres : Bonnivard, prieur de Saint-Victor, jeune homme plus résolu que prudent, dit Spon, s'en chargea. Il est vrai, ajoute-t-il, qu'étant bien apparenté en Savoie, on n'aurait pas trop osé le toucher. Le délai accordé pour obéir étant expiré, il ne restait plus que l'interdit, que les amis de Pécolat obtinrent, et qui fut affiché de nuit, sur les portes de l'église, trois jours avant Pâques. Le peuple commença à murmurer et à s'assembler le matin, criant contre ceux qui étaient cause de cette excommunication : *Au Rhône! au Rhône les traîtres, et les méchans officiers, qui nous empêchent de recevoir notre seigneur!* Les épiscopaux épouvantés donnèrent l'ordre de mettre Pécolat en liberté; ce que le peuple exécuta justement avant l'arrivée d'une bulle du pape, qui cassait les censures du métropolitain de Vienne, et défendait de relâcher le prisonnier. Celui-ci, cependant, avait trouvé un asile dans le couvent des Cordeliers, où il

demeura long-temps sans parler, à cause de la mutilation de sa langue; mais à la fin, dit Spon, il recouvra la parole, par l'intercession d'un saint auquel il s'était voué.

Berthelier négociait pendant ce temps-là à Fribourg l'alliance entre cette ville et Genève, où il revint avec un sauf-conduit, sous prétexte de son procès, mais dans le fait, pour faire conclure cette alliance, qui rencontra bien des difficultés de la part des *mamelucs* (1), nom que l'on donnait aux partisans du duc. Celui-ci, sachant ce qui se passait, fit saisir en Piémont deux jeunes Genevois, à qui il voulait faire avouer la prétendue conspiration de Pécolat, et y impliquer Bonnivard. La torture en arracha ce qu'on voulut, après quoi ils furent exécutés, mais non sans avoir désavoué tout ce qu'ils avaient dit auparavant. Les têtes de ces malheureux furent suspendues à des arbres, sur la frontière, où leurs parens et leurs amis pouvaient les voir, avec ces mots : *Ce sont ici les traîtres de Genève*. L'indignation des citoyens ne produisit qu'une humble remontrance et des expressions de douleur, sur ce qu'on avait fait *écarteler* deux de leurs concitoyens. Cet événe-

(1) Du nom des esclaves armés du sultan d'Égypte : les patriotes étaient appelés *Eidgenossen* (confédérés), d'où vient par corruption *Huguenots*.

ment eut le bon effet de hâter l'alliance avec Fribourg; cependant la ville collectivement ne souscrivit pas au traité, mais seulement les habitans en grand nombre, avec la réserve des droits du duc. Celui-ci vint en conséquence, avec une armée de six à sept mille hommes, camper à Saint-Julien, d'où il envoya son héraut d'armes, qui fut introduit dans le conseil: c'est une scène qui mérite d'être rapportée. Le héraut entra sans se découvrir ni saluer le conseil : il avait sur son bras gauche une cotte d'armes, et une baguette à la main droite. On lui dit de prendre siége auprès des syndics, et d'exposer le sujet de sa mission, ce qu'il refusa par trois fois, après quoi il s'en alla s'asseoir, non pas auprès des syndics, mais plus haut, et leur dit : « Ne vous étonnez pas, seigneurs syn« dics et conseil de Genève, si je ne me suis pas « voulu asseoir par votre commandement, et « que je le fais maintenant sans que vous m'en « priez; en voici la raison : je suis ici de la part « de mon très redouté prince, seigneur et maî« tre, et le vôtre, monsieur le duc de Savoie, « auquel il ne vous appartient pas de lui dire « de s'asseoir; mais à lui de le faire où bon lui « semblera, et au-dessus de vous, comme votre « souverain prince et seigneur; et comme je « représente sa personne, je l'ai fait. Il vous « mande et commande que vous lui prépariez

« son logis dans la maison-de-ville, avec telle « somptuosité et magnificence qu'il appartient « à un prince de sa sorte; pareillement que « vous lui teniez prêts des vivres pour lui et sa « compagnie, qui sera de dix mille hommes de « pied, sans la cavalerie, car son intention est « d'y loger en cet équipage pour rendre la jus- « tice. » Alors il se retira jusqu'à ce qu'on eût délibéré, et un peu après étant rappelé, on répondit : « Seigneur héraut, nous sommes « également surpris et de ce que vous faites, et « de ce que vous dites, etc. Que M. de Savoie « soit votre prince, nous le pouvons croire; « mais le nôtre, non; car, quoique nous nous « tenions ses très humbles serviteurs, nous ne « sommes pas ses sujets ni ses vassaux, et n'en- « tendons pas qu'on y prétende, etc. Vous nous « demandez logis de sa part dans notre maison- « de-ville, non seulement pour lui, mais pour « dix mille hommes de pied, sans la cavalerie, « ajoutant qu'il veut venir ici pour faire jus- « tice : nous ne savons pas ce que cela veut « dire; il n'avait pas accoutumé de loger dans « l'hôtel-de-ville, et encore moins avec si grande « escorte. Si c'est, comme vous dites, pour « faire justice, il ne faut pas qu'il amène si « grande compagnie; et d'ailleurs ce n'est pas « lui qui a accoutumé de la faire, mais l'évê- « que, les syndics et le conseil, selon les fran-

« chises que lui-même a jurées, etc. » Ce discours achevé le héraut dit : « Messieurs, vous « ne me voulez donc pas accorder la demande « de monseigneur, ni obéir à son commandement? — Non, dirent-ils. » Alors il vêtit sa cotte d'armes, et leur dit de sa part : « Je vous déclare rebelles à votre prince à feu et à sang; « et, pour marque de cela, je vous jette cette « baguette : qui la voudra lever la lève. » Disant cela, il s'en alla. Alors une douzaine de gentilshommes, bottés et éperonnés, qui étaient venus pour le même sujet, entrèrent et dirent : « Syndics et conseil de Genève, songez à mon- « seigneur, autrement vous aurez sujet de vous « en repentir »; ensuite de quoi ils sortirent et montèrent à cheval.

Lorsque les habitans apprirent ce qui s'était passé, ils virent qu'il ne leur restait qu'à se soumettre ou à mourir; et la plupart, dit Spon, résolurent de vendre chèrement leur vie. Cependant, après y avoir mûrement songé, ils préférèrent la conserver; car, après avoir tendu les chaînes, posé des sentinelles et fermé les portes, ils les rouvrirent sur la foi d'un traité fait avec un prince qui n'avait jamais tenu sa parole, et lorsque les têtes de deux de leurs concitoyens, trahis et mis à mort par lui, étaient encore exposées à leur vue. Le tyran fit ce qu'on en devait attendre : au lieu de cinq cents

hommes stipulés dans le traité, son armée entra tout entière, et dès le jour suivant il fit proclamer à son de trompe : « Que personne « de vous autres ne soit si osé, ni si hardi, « sous peine de trois coups d'*estrapade* (1), « de porter aucune arme offensive ou défen« sive, ni de mettre la tête à la fenêtre, etc. » Cependant les Fribourgeois s'avançaient avec six à sept mille hommes, par le pays de Vaud, dont ils avaient fait le gouverneur prisonnier, et le retenaient en otage, pour répondre personnellement du traitement que leurs combourgeois de Genève pourraient éprouver. Le duc, à cette nouvelle, évacua précipitamment la ville, et se retira à Thonon, où il souscrivit un traité par lequel il s'engageait à payer 4,000 écus aux Fribourgeois; il est vrai que ce furent les Genevois qui eurent à fournir l'argent.

Les négociations recommencèrent entre le duc et les Genevois, conduites de part et d'autre avec beaucoup de mauvaise foi. Des esclaves, nés et nourris dans les fers, ne peuvent pas s'élever tout à coup aux sentimens et aux principes d'hommes libres, ou en prendre l'attitude

(1) Punition cruelle qui consiste à élever un homme attaché à une corde, et à le laisser tomber ensuite jusque près de terre.

et les mœurs; mais on s'attendrait à trouver dans un prince, quelque corrompu et méchant qu'il puisse être, de la dignité dans ses vices, et les dehors au moins de l'honneur et de la loyauté. Les cantons intervinrent encore dans la querelle comme arbitres, et décidèrent que le duc ne pouvait disputer la juridiction à l'évêque, ni à la ville, ses libertés et franchises; mais que la combourgeoisie avec Fribourg serait suspendue. La peste, qui se déclara bientôt après, aida à maintenir cette paix pendant cinq ou six ans.

Berthelier paraissait toujours au duc de (A. D. 1519) Savoie un homme dangereux, dont la présence nuirait au rétablissement de son autorité; il engagea l'évêque à le faire arrêter. Cet infortuné jouait avec une belette privée qu'il tenait dans son sein, lorsque le vidomne (1) Consilii et ses gens s'approchèrent pour le saisir : on l'avait averti; mais il ne voulut pas fuir, et dit assez fièrement à Consilii, en lui rendant son épée : *Gardez-la bien,*

---

(1) Les ducs de Savoie furent d'abord les lieutenans *Vicedomini*, et par corruption Vidomnes ou Vidames, du prince ecclésiastique (*l'évêque*), rendant la justice pour lui, et commandant ses soldats en temps de guerre ; mais dédaignant un titre subalterne, ils se firent ensuite remplacer.

car vous en rendrez compte. Il fut mené dans la prison de l'Ile, sur le Rhône, sans que personne osât remuer : on lui criait : Demande grâce à monseigneur. Quel seigneur? disait-il. — M. de Savoie, votre prince et le nôtre. Il n'est pas mon prince, répliqua-t-il ; et quand il le serait, je ne demanderais pas grâce ; je suis innocent. Il faudra donc mourir, lui dit-on ; sur quoi il se mit à écrire sur la muraille : *Non moriar, sed vivam et narrabo opera domini.* Lorsque le prevôt nommé pour le juger se présenta, Berthelier lui dit : Quand messieurs les syndics, qui sont mes juges naturels, m'interrogeront, je leur répondrai ; non pas à toi, à qui il n'appartient pas de le faire. Il revint le lendemain avec le bourreau et un confesseur ; et sur le refus réitéré que fit Berthelier de répondre, il prononça sa sentence de mort, qui fut exécutée sur-le-champ, dans la petite place, entre la tour et le pont. Sa tête fut portée près de celles des deux jeunes Genevois, mis à mort quelques années auparavant. Les habitans, frappés de terreur, ne se soulevèrent point ; ils consentirent même à renvoyer les syndics et autres officiers publics, et à en recevoir d'autres de la main du duc. L'asservissement était tel, que lorsque les cantons parurent disposés à prendre leur défense, ils désavouèrent les plaintes que quelques uns d'eux avaient

portées, et justifièrent jusqu'à l'exécution de Berthelier.

Le vidomne était, comme nous l'avons vu, le principal officier du prince. Spon raconte sur lui l'anecdote suivante : Ce magistrat (le même qui avait arrêté Berthelier) tenait une maison de débauche, dont sa femme avait la surintendance, *et qui servait à faire bouillir la marmite*. Un gentilhomme, nommé de Sardet, membre du conseil des deux cents, y dépensait beaucoup d'argent; mais ses ressources venant à manquer, Consilii fit le jaloux, et lui voulut donner congé; ils se querellèrent, et le valet de Sardet porta à Consilii un coup de couteau dont il mourut. La dame contrefit quelque temps l'affligée; mais, malgré sa colère contre Sardet, elle finit par l'épouser.

Le duc, nouvellement marié à une dame de Portugal, l'amena à Genève, où l'on fit de grands préparatifs pour les recevoir magnifiquement. La jeunesse de la ville était distribuée en troupes galamment vêtues, les jeunes hommes en armures de toile d'argent, et la pique à la main; les filles, en amazones, *les cottes retroussées jusqu'aux genoux*, dit toujours Spon, et portant dards et boucliers qu'elles maniaient aussi habilement qu'aucun lansquenet. Cependant, quand la duchesse arriva sur un char tout brillant d'or et de pierreries, elle daigna à peine

jeter un regard sur les chevaliers et leurs amazones. Les Genevois, furieux, parlaient de renverser le théâtre et les échafaudages destinés aux fêtes; mais ils n'en firent rien, et dansèrent à ces mêmes fêtes, justifiant assez par là le mépris que la duchesse leur avait montré. Cette duchesse s'accoutuma pourtant bientôt à Genève, et observa que c'était *una buona posada*. Quant au duc, prenant occasion de ces fêtes pour tirer vengeance du seul Genevois qui eût osé disputer sa souveraineté, il fit condamner à mort et exécuter, sous quelque prétexte frivole, le conseiller Lévréri, sans que personne osât s'y opposer : celui-ci répétait, en allant au supplice, l'épitaphe qui avait été composée pour Berthelier :

> Quid mihi mors nocuit? virtus post fata virescit;
> Nec cruce, nec sævi gladio perit illa tyranni.

Ce coup d'œil sur les mœurs du bon vieux temps nous persuade qu'une comparaison entre elles et les nôtres ne saurait jamais nous faire tort.

CHAPITRE XXX.

Les Genevois bourgeois de Berne et de Fribourg. — La réformation à Genève. — Elle élève le patriotisme des Genevois. — Ils repoussent les Savoyards. — Berne et Fribourg prennent le pays de Vaud. — Calvin. — Farel. — Progrès de la réformation. — État des mœurs. — Servet. — Théodore de Bèze. — Intolérance. — Vie et mort de Calvin.

Les guerres de Piémont et la prise de François Ier éloignèrent de Genève, pour un temps, le duc et sa tyrannie, et permirent à la haine des habitans de surmonter les craintes qu'il leur inspirait: aussi voyons-nous un des syndics casser le bâton syndical sur la tête du trésorier du duc, pour l'avoir appelé *huguenot*; et sur ce que le duc, prenant la défense de son trésorier, fit citer les syndics à Chambéry, ceux-ci répondirent qu'il n'avait rien à leur commander. L'évêque, faisant semblant de prendre la défense des syndics, conseilla d'en appeler à Rome et se fit donner pour les frais 300 écus, qu'il mit dans sa poche sans faire d'appel.

Les officiers du duc faisaient encore enlever quelques citoyens de temps en temps; mais dès

que les cantons menaçaient, ils étaient mis en liberté. A la fin, les Genevois demandèrent unanimement, et obtinrent la combourgeoisie de Fribourg et de Berne, qui fut le fondement (A. D. 1526, 12 mars) de leur liberté. L'évêque, alors brouillé avec le duc, sanctionna ce traité, et il fut suivi de quelques changemens importans dans la constitution, tels que l'abolition du tribunal du vidomne, remplacé par celui du lieutenant et des quatre auditeurs, élus annuellement dans l'assemblée générale, et l'institution ou l'organisation du grand-conseil des deux cents. Quelques *mameluos*, accusés de conspiration, prirent la fuite et furent condamnés par contumace, mais il n'y eut point de sang répandu. Ces mécontens joignirent la *confrérie de la Guiller*, sur laquelle il faut donner quelques explications.

Les seigneurs savoyards et ceux du pays de Vaud avaient juré une guerre éternelle aux rebelles de Genève; ils formèrent contre eux une association armée, et la première idée en étant venue pendant un repas, la cuiller qu'ils portèrent depuis pendue au cou, devint le signe de leur association. Ils cherchaient à couper les vivres aux Genevois, exerçaient des cruautés sur ceux qui tombaient entre leurs mains, et furent plusieurs fois sur le point d'enlever la ville elle-même, qui n'était défendue que par

de misérables remparts de terre. Le souvenir des Pécolat, des Berthelier et des Lévréri n'inspirait point encore aux Genevois le courage de se défendre eux-mêmes; ils imploraient l'assistance de Berne et de Fribourg, au lieu de suivre le grand exemple que ces villes leur avaient donné, et se soumettaient aux exactions de leurs nouveaux amis, plutôt que de se charger eux-mêmes du soin de la défense de leurs foyers. Genève était restée presque étrangère aux disputes religieuses qui enflammaient toute la Suisse : ce furent les Bernois qui lui apportèrent les premiers principes de la réformation, ou du moins apprirent au peuple genevois à mépriser les cérémonies de l'ancienne Église, et leur aidèrent à renverser les images de la Vierge et des saints, qui décoraient leurs rues et leurs églises. (1)

(1) M. Picot, dans son *Histoire de Genève*, cite un moine jacobin qui, dès l'année 1401, avait peint sur les murs de sa cellule les figures hideuses du pape, et des cardinaux plongés en enfer par des diables, avec des vers latins fort injurieux. Si, comme il l'assure, ces peintures et ces vers existaient encore lorsque le couvent des Jacobins fut démoli en 1534, il en faut conclure que toute la communauté partageait les mêmes opinions depuis plus d'un siècle, et probablement que beaucoup d'habitans de Genève ne les désapprouvaient pas. Cependant un autre moine, enseignant publiquement à Genève, en 1429, des doctrines contraires à l'Église romaine, en avait été repris.

Les hostilités sourdes du duc firent porter de nouvelles plaintes aux cantons, qui le forcèrent à renoncer à ses prétentions sur Genève, et à engager le pays de Vaud à Berne et Fribourg, comme caution de sa fidélité à remplir les conditions du traité dit de Saint-Julien, et dont nous entendrons parler plus tard. Le duc s'obligeait, de plus, à payer une indemnité de 21 mille écus aux deux cantons pour leurs frais; mais les Genevois furent obligés de se charger du paiement. Ce prince, qu'aucun engagement ne pouvait lier, reprit ses desseins sur Genève aussitôt (A. D. 1531) que les Suisses se furent retirés, sans considérer le danger auquel il s'exposait de perdre une province, en cherchant à réduire une ville dont l'indépendance blessait son orgueil.

L'éloquence apostolique de Farel et des autres réformateurs n'avait pas été sans effet, et leurs doctrines faisaient de rapides progrès à Genève, malgré l'opposition violente d'une partie des citoyens. Ruchat, en parlant de la division des familles, au sujet de la religion, dit que les frères et les pères menaçaient la vie de leurs frères et de leurs fils; il y eut des meurtres commis. Les cantons de Fribourg et Berne, l'un catholique et l'autre protestant, se mêlaient de ces querelles domestiques des Genevois, dans l'intérêt de leur propre croyance, chacun d'eux

menaçant de retirer sa combourgeoisie s'ils se séparaient de sa communion; et Fribourg, exécutant sa menace, rompit le sceau de la combourgeoisie de Genève, lorsque la réformation fut finalement proclamée (A.D. 1535, 27 août).

L'enthousiasme religieux semblait avoir retrempé le caractère national des Genevois, et opéré dans les mœurs et l'esprit public une révolution plus importante à leur liberté et à leur sûreté, que toutes les combourgeoisies et tous les traités du monde. Ils ne craignaient plus de se mesurer avec l'ennemi, et le combattaient souvent avec succès, quoique leur changement de religion eût ajouté à l'activité de sa haine. Le duc déclarait qu'il ne souffrirait jamais ce changement, sans la permission du pape; et que sa noblesse, qu'il ne pouvait pas contenir sur ce point, était résolue à tout sacrifier pour exterminer les luthériens. Cependant cela n'était plus si facile, et les Genevois avaient souvent l'avantage dans leurs combats avec les Savoisiens; ils repoussèrent une attaque de nuit, dirigée sur quatre points différens de leurs murailles, et firent (A. D. 1536, 13 janvier) repentir l'ennemi de son entreprise. Un des officiers genevois fut une fois obligé d'arrêter le carnage, dans un combat livré près de la ville, criant : *Eh! mes amis, laissez-en au moins pour labourer la terre!* Comme le duc cherchait à couper les vivres

aux Genevois, ils équipèrent cinq grands bateaux montés de quatre-vingts soldats, afin de s'en procurer dans les villages ennemis le long du lac; et, pour éviter qu'on ne sonnât le tocsin à l'avenir, ils en enlevaient les cloches dans leurs descentes. Berne envoya sept mille hommes, à l'aide desquels les Genevois prirent l'offensive, attaquant et détruisant le fort de l'Écluse et plusieurs autres forts; mais ces alliés voulaient, pour prix de leurs services, le *vidomnat* et les revenus de l'évêque; enfin ils voulaient substituer leur tyrannie à celle du duc de Savoie. Le conseil les conjura de ne pas ternir une action généreuse en les opprimant; et ils se contentèrent à la fin de 10 mille écus pour les frais de la guerre. L'alliance fut confirmée pour vingt-cinq ans.

Les affaires du duc de Savoie étaient dans le plus mauvais état, François Ier l'ayant chassé de sa capitale, et invitant les Bernois à se saisir du pays de Vaud; ils le firent sans difficulté, et le duc leur en avait fourni le prétexte, ayant violé en plus d'une occasion, à l'égard de Genève, le traité de Saint-Julien, pour le maintien duquel cette province avait été engagée. Quoique Fribourg n'eût pas le même prétexte, puisqu'elle avait dissous sa combourgeoisie avec Genève, cependant elle profita de l'occasion pour occuper le comté de Romont, qui se trou-

vait à sa convenance. La dernière place qui tint pour le duc, fut le château Chillon, bâti sur un roc dans le lac de Genève; et tandis que les Bernois l'assiégeaient du côté de terre, une *frégate* genevoise, c'est ainsi que Spon l'appelle, vint la canonner de l'autre côté. L'infortuné Bonnivard pouvait voir, à travers les soupiraux de sa prison, le feu de l'artillerie genevoise qui en battait les murailles, et allait mettre fin à une captivité de six longues années, pendant lesquelles ses pas avaient creusé leurs traces sur le rocher qui lui servait de plancher. Plusieurs autres prisonniers d'état recouvrèrent leur liberté en même temps.

Les syndics firent publier à son de trompe que chacun allât au prêche, interdirent la messe, et exigèrent un nouveau serment religieux. Quelques uns de ceux qui tenaient à l'ancienne croyance disaient que, d'après les principes des réformés eux-mêmes, leur conscience était libre; mais ceux-ci n'en insistaient pas moins sur l'obéissance, ou au moins imposaient aux catholiques l'alternative de prouver que la messe était d'institution divine, ou d'abjurer la messe; se réservant à eux-mêmes le privilége de juger des preuves. L'inquisition n'aurait pu mieux faire. Bonnivard lui-même, à peine échappé des mains de la tyrannie, se trouva du conseil qui fit ces règlemens : il paraît

cependant qu'il opina à ce qu'on accordât du temps aux réfractaires. Les paysans se révoltèrent en plusieurs endroits, mais on les contraignit à se soumettre.

(A. D. 1636, août.) Jean Calvin, de Noyon en Picardie, passant par Genève pour aller à Bâle, fut invité par Farel, qui connaissait sa grande érudition, à s'y arrêter. Il refusa longtemps, mais accepta enfin la chaire de théologie. Ces deux réformateurs se rendirent ensemble à Lausanne, pour assister aux débats relatifs à la réformation, dans lesquels les protestans furent victorieux, ainsi que nous l'avons déjà vu (Chap. XXVIII). Le catholicisme étant aboli dans le canton de Vaud, les moines de l'abbaye de Payerne adhérèrent seuls à l'ancien culte, et Fribourg ayant entrepris de les protéger, les deux cantons, qui ne pouvaient être d'accord sur ce point, se seraient fait la guerre, si les confédérés ne s'en étaient pas mêlés.

Farel condamnait hautement certains réformateurs flamands, qui soutenaient que le baptême des petits enfans n'était pas évangélique, et que ce sacrement ne pouvait être administré qu'à l'âge de raison. Le conseil de Genève défendit toute controverse à ce sujet, *comme plus propre à ébranler la foi qu'à la maintenir*, et bannit les anabaptistes, qui se retirèrent en Suisse, où de plus grandes sévérités les atten-

daient, plusieurs d'entre eux ayant été exécutés à Berne. Les théologiens de ces deux villes différaient d'opinion sur plusieurs points : ceux de Berne maintenaient les fêtes, tandis que Calvin ne reconnaissait que le dimanche; ceux-là faisaient encore la cène avec le pain *azyme* (sans levain), et permettaient à leurs femmes, et surtout aux nouvelles mariées, d'aller au temple *échevelées* (coiffées en cheveux probablement), choses que le réformateur genevois avait en horreur. Une autre assemblée de trois cents théologiens eut lieu à Berne, où le dogme de l'impanation fut finalement rejeté, tandis que les réformateurs d'Allemagne continuèrent à l'admettre; ce qui a toujours formé depuis la principale différence entre les luthériens et les calvinistes.

Calvin avait composé un nouveau catéchisme enseigné à l'exclusion du précédent, et ceux qui avaient juré de se conformer à l'ancien, disaient qu'on les rendait parjures; mais Farel, Calvin et Corault appelaient ces scrupules *pharisaïques*, et maintenaient que des hommes mondains comme eux, en tant d'autres choses, n'avaient pas droit de s'y arrêter. La sévérité qu'ils exerçaient à l'égard de toutes les indulgences sensuelles (1), leur faisait encore plus

(1) Voyez quelques extraits des registres du conseil insérés en note quelques pages plus loin.

d'ennemis, et devint si insupportable au peuple et au conseil même, qu'il fut ordonné à ces réformateurs de sortir de la ville sous trois jours. La faction des *libertins* (dite des *articulans* (1) et par corruption des *artichauts*) célébra sa victoire sur les *violettes* (signe des réformateurs), en courant les rues avec des poêles à frire, et de l'huile où brûlaient des lumignons appelés *farets;* se donnant ainsi le plaisir de fricasser leur ennemi Farel, à l'aide d'un calembourg de cuisine. La controverse ne prenait pas toujours un tour aussi gai, car on en venait aux mains fréquemment, et il y eut du sang de répandu et des exécutions. Cependant le peuple commençait à regretter Calvin; et bientôt les magistrats, révoquant l'arrêt de son exil et celui de ses collègues, envoyèrent une députation pour l'inviter à revenir de Strasbourg, où il s'était fixé : il se fit long-temps prier avant d'y consentir; mais dès lors, il conserva jusqu'à sa mort une influence sans bornes à Genève. Farel ne voulut pas quitter Neuchâtel. (2)

---

(1) On peut voir l'origine de cette épithète dans l'*Histoire de Genève*, par M. Picot, tome I, page 372.

(2) Farel était aussi distingué par sa naïveté que par son courage et son grand savoir; il avait été bon catholique. *Pour vrai*, disait-il de lui-même, dans une de ses lettres, *la papauté n'est pas tant papale que mon cœur l'a été;*

Les registres du conseil de Genève fournissent d'abondantes preuves de la dissolution de mœurs qui régnait dans cette ville, et qui tend à absoudre les réformateurs de l'accusation d'extrême sévérité. En effet, la réforme des mœurs et celle de la religion ne pouvaient être séparées l'une de l'autre. L'extrait suivant, tiré de ces registres publics (10 mars 1504), donne une idée de l'état des choses : *Regina bordelli die martio proxima eligatur*, et quatre jours après : *Fuit creata regina meretricum, quæ juravit in forma, sub conditionibus in capitulis exaratis.* Il était enjoint à cette reine d'empêcher que ses sujettes ne se répandissent *in vicis honestis.* Dans le siècle précédent (1428) nous voyons par ces mêmes registres, que le prieur de Saint-Victor, obligé de traverser le quartier en question, lui et ses moines, pour se rendre à leur couvent, et craignant sans doute les conséquences, demandait que l'établissement fût transféré dans quelque autre lieu. *Dominus prior Sancti-Victoris associatus suis certis monachis verbo et in scriptis, supplicavit pro lupanari removendo a dicta porta, cui responsum, quod fuit positum cum deliberatione magna et in loco magis apto, et minus damnati quod potuit reperiri* (1).

---

s'il y avait quelque personnage qui fût approuvé selon le pape, il m'était comme Dieu.

(1) Le français, ou plutôt la langue romande ne fut

D'autres parties de la ville avaient aussi des lieux de ce genre, principalement les bains publics. Le conseil ordonna, le 30 avril 1534, ce qui suit: *Fuit arrestatum quod defendatur hospitibus stubarum hujus civitatis, ne ab inde audeant putanas hospitari; imo, et eas quas habent abire faciant et inde fiant cridæ quod putanæ debeant se in loco solito retrahere.* Parmi les défenseurs les plus obstinés de ces établissemens, on comptait des citoyens d'ailleurs très zélés pour la réformation. Les ministres ne les pouvant ramener, employèrent les censures publiques et toute la sévérité des lois ecclésiastiques; les

---

usitée dans les affaires publiques qu'après l'année 1536, quoiqu'en usage vulgaire dix siècles auparavant. Cette langue romande était un composé du celto-scythique, qui paraît avoir été la langue des Gaules lors de la conquête par les Romains, et du latin apporté par ces conquérans; altéré depuis par d'autres mélanges avec les dialectes des Francs et d'autres barbares du nord, reconnaissables par leurs verbes auxiliaires; et à présent les traces du tudesque, ou teutonique dans notre langue, prévalent sur celles du celte. Il paraît que le latin avait cessé d'être entendu par la grande majorité du peuple avant le neuvième siècle, même le latin de Grégoire de Tours; car le concile de Trente, dans l'année 813, ordonna aux évêques de prêcher en langue *rustique romande*. C'était le langage que Guillaume-le-Conquérant porta en Angleterre dans l'année 1066, et dans lequel son code est, dit-on, écrit.

appelant au consistoire pour y faire réparation de leurs fautes. Le patriote Bonnivard lui-même n'était pas exempt des faiblesses de la chair, et les registres du conseil en ont immortalisé quelques unes. Le consistoire, composé de douze membres laïques et ecclésiastiques, imposait souvent des châtimens rigoureux sur les réfractaires, et ceux-ci se plaignaient à leur tour que c'était rétablir le pouvoir arbitraire de l'Église romaine et les terreurs de l'inquisition. Un des principaux du parti des *articulans*, nommé Jacques Gruet, irrité de ce que quelques uns de ses amis avaient été obligés de faire réparation genou en terre, et de ce que lui-même avait été apostrophé publiquement par Calvin des noms de *chien* et de *goinfre*, résolut de s'en venger; on découvrit qu'il était l'auteur d'un libelle, affiché à la chaire de la cathédrale, contre l'Église et les réformateurs, maudissant l'heure où ceux-ci étaient sortis de *leurs mômeries*. Ayant été arrêté, et ses papiers examinés, on y trouva plusieurs autres écrits blasphématoires, et une correspondance secrète, d'après laquelle il paraissait avoir voulu faire intervenir un prince étranger dans les affaires de Genève, en l'irritant contre Calvin. Gruet, mis en jugement, fut condamné à mort, et eut la tête tranchée. Dans son jeune âge, Calvin avait composé un ouvrage célèbre alors, sur la prédestination et

la Providence divine; il consacra sa vie au salut de son livre, tout en lui donnant le plus cruel démenti à chaque instant : c'est-à-dire à maintenir que les hommes ne peuvent être que ce qu'ils sont, en même temps qu'il les voulait contraindre non seulement par la persuasion, mais par le fer et par le feu, à être autrement.

Les magistrats de Berne évitèrent d'approuver ou de censurer cette doctrine de Calvin, et se contentèrent de défendre à leurs ministres de prêcher *sur des matières si relevées*. Mais ceux de Genève, oubliant la circonspection qu'ils avaient montrée quelques années auparavant, lorsqu'au sujet de la question du baptême ils avaient dit qu'elle était *plus propre à ébranler la foi qu'à la maintenir*, soutinrent le dogme de la prédestination de tout leur pouvoir. Ils retinrent long-temps prisonnier le médecin Bolzec, pour avoir avancé que Dieu n'avait pas voulu le mal final, et ne pouvait avoir créé de la même volonté toute-puissante certains hommes pour être damnés, et certains autres pour être sauvés (1). Ils contraignirent un pauvre *teinturier*

(1) Bolzec aurait payé ses opinions de sa tête, si les Églises suisses, qui toutes y inclinaient, n'eussent pas intercédé en sa faveur; il faut voir dans l'ouvrage de M. Picot les vers naïfs que cet infortuné composait dans sa prison, et chantait sur l'air du psaume XXIIIe.

théologien à demander pardon à genoux au consistoire, pour avoir dit *que Calvin pourrait bien s'être trompé, et ne devrait pas avoir honte d'en revenir, comme saint Augustin avait fait en semblable occasion.* D'autres citoyens furent censurés publiquement, ou punis plus ou moins sévèrement, pour avoir différé sur ce point du souverain pontife de la réformation; et finalement un malheureux, dont le nom est devenu tristement célèbre, fut envoyé au bûcher.

Michel Servet, médecin espagnol, échappé des prisons de Vienne en France, où il avait été mis à cause de son livre sur la Trinité (*Christianismi restitutio*), allait chercher un asile qui lui avait été offert dans le royaume de Naples, lorsque, passant malheureusement par Genève, il y fut reconnu et arrêté. Il y avait eu entre lui et Calvin une controverse épistolaire fort animée, et celui-ci dressa contre lui trente-neuf chefs d'accusation, sur lesquels il fut interrogé devant le conseil. Servet se plaignit de la rigueur cruelle avec laquelle il était traité en prison, et demanda un avocat pour plaider sa cause, ce qui lui fut refusé à titre d'indignité. Il est vrai qu'il avait répondu aux accusations de Calvin par de violentes invectives, le comparant, dit Ruchat, à Simon le magicien, et lui donnant le démenti rien moins que quarante fois; mais tel était le style polémique de

ce temps-là, et celui des réformateurs eux-mêmes (1); Calvin n'avait pas chargé son adversaire de moins d'injures. Ce fut en vain que Servet exposa l'extrême injustice qu'il y avait à le poursuivre criminellement pour une différence d'opinion en matière de religion, chose inouïe dans la primitive Église, et dont les apôtres de la réformation n'auraient pas dû donner l'exemple : il fut condamné à être brûlé vif; et quoiqu'il craignît beaucoup la mort, il montra jusqu'à la fin une constance inébranlable.

Cela n'empêchait point que Genève, regardée déjà comme la métropole de la réforma-

(1) Des personnes versées dans l'histoire de la réformation, et du jugement desquelles nous faisons le plus grand cas, ayant été consultées avant l'impression de cet ouvrage, nous ont fait observer que les injures proférées par Servet n'étaient pas seulement personnelles à Calvin, mais blasphématoires; comme, par exemple, d'avoir appelé la Trinité *cerbère à trois têtes!* que, les magistrats de Genève étant eux-mêmes accusés de ne respecter aucun des anciens dogmes du christianisme, il leur était important de prouver au monde chrétien qu'il y avait des dogmes qu'ils respectaient et faisaient respecter. C'était donc par respect humain autant que par zèle religieux qu'ils sévirent contre Servet : quelle justification! On a dit depuis que l'exécution de Servet était un reste de papisme, et c'est peut-être ce que l'on pouvait dire de mieux.

tion, ne fût le refuge des persécutés de tous les pays pour cause de religion, lesquels allaient y chercher la *tolérance* et la communion de principes : on voit que tout est comparatif. En effet, on allait bien plus loin dans d'autres pays, et surtout en France (1), long-temps avant la Saint-Barthélemi qui n'eut lieu qu'en 1572. Les registres du conseil de Genève montrent combien l'affluence était grande; nous trouvons, sous la date du 14 octobre 1557, deux cents Français admis ce jour-là à fixer leur résidence à Genève; cinquante Anglais, vingt-cinq Italiens, quatre Espagnols : en sept années, la population s'accrut de moitié. Le 30 mai 1560, les Anglais qui avaient résidé à Genève pendant

(1) « Les prisons de la Conciergerie (à Paris) étaient « remplies (1449) de ces malheureux sectateurs de Calvin; ils étaient depuis long-temps condamnés aux « flammes; mais par une bizarrerie presque inconcevable, « et qui prouve combien les mœurs étaient encore bar- « bares, on les avait précieusement réservés pour servir « de spectacle dans des jours consacrés au plaisir et à la « joie. On les sépara par bandes, et l'on alluma dans la « même soirée des bûchers sur le parvis de l'église de « Notre-Dame, à la place Maubert, à la Grève, et dans « la rue Saint-Antoine. Le roi, en s'en retournant au « palais des Tourelles, fut témoin de ces scènes d'hor- « reurs, etc. » On brûlait sans pitié les protestans à Chambéry, presque aux portes de Genève. (*Histoire de France, par Garnier.*)

les persécutions de leur propre pays, vinrent en corps remercier le conseil, et présentèrent un livre dans lequel tous leurs noms étaient inscrits. Le célèbre Jean Knox était probablement de ce nombre, car il vécut à Genève pendant le règne tyrannique de la reine Marie, et y fut reçu bourgeois en 1558. Ce doit être dans l'année 1560 qu'il retourna en Écosse, où il établit la discipline ecclésiastique de Calvin. Parmi les illustres Italiens, on remarque le nom de Galiacci Caraccioli, marquis de Vico, et le savant Massimiliano Martinanzo, qui prêchait à ses compatriotes dans leur propre langue. Quelques uns des réfugiés italiens cherchèrent, comme Servet, à remettre en question le dogme de la Trinité; mais ils cédèrent, lorsque le conseil leur proposa de souscrire à la confession générale de l'Église. L'un d'eux n'échappa ainsi, par une profession de foi simulée, que pour porter sa tête sur un échafaud quelques années après, à Berne, ayant encore attaqué le mystère de la Trinité contre son serment.

Un des personnages les plus remarquables entre ceux qui se retirèrent à Genève pour cause de religion, fut Épiphane, évêque de Nevers, et conseiller au parlement de Paris. Il amenait avec lui Catherine de Gasperne, disant que,

quoiqu'il n'eût pu l'épouser publiquement en sa qualité d'ecclésiastique, il y avait eu entre eux un contrat de mariage qu'il présenta, et dont il demanda la confirmation par les magistrats et le consistoire. Il vécut ensuite à Genève avec sa famille, s'attirant par sa conduite, son savoir et son esprit, l'estime universelle; les magistrats le consultaient sur les affaires les plus importantes, et il y fut reçu ministre du saint Évangile par Calvin. Malheureusement pour lui, Jeanne d'Albret, reine de Navarre et mère de Henri-le-Grand, s'avisa, sur sa grande réputation, de l'appeler auprès d'elle et dans ses conseils; ce qui réveilla son ambition et la malice de ses ennemis. On découvrit que l'acte de son mariage était faux, et, ce qui lui nuisit davantage encore, on le soupçonna d'avoir l'intention de retourner en France, et d'y rentrer dans le sein de l'Église romaine, sous prétexte d'y faire recevoir la réformation. Arrêté et convaincu de faux, il en chercha en vain la palliation dans sa tendresse paternelle, ayant eu un fils avant de venir à Genève. Il fut condamné à avoir la tête tranchée, et subit son jugement.

Telle était l'universalité de l'esprit d'intolérance parmi ceux qui en avaient le plus besoin pour eux-mêmes, que l'illustre Théodore de

Bèze, aussi distingué par sa douceur et sa modestie que par son courage et son éloquence (1), ne craignit point de publier une réponse ironique *de Hereticis à magistratu gladio puniendis*, à un ouvrage d'un grand mérite, publié en 1554, *de Hereticis gladio non puniendis*, dans lequel les meilleurs argumens sur la tolérance religieuse étaient développés en très bon latin.

La censure des mœurs n'était pas moins sévère que celle de la croyance religieuse. Un citoyen de Genève, condamné au fouet par le petit conseil, pour cause d'adultère, en ayant appelé au conseil des deux-cents, celui-ci considérant qu'il en avait déjà été repris plusieurs fois, le condamna à mort. Il est vrai que, dans cette cour supérieure, il fut convaincu de sorcellerie, aussi-bien que d'impudicité.

Les condamnations capitales, pour cause d'adultère, devinrent très fréquentes dans la seconde moitié du seizième siècle. Un grand nombre de coupables, hommes et femmes, furent noyés au port de Longemalle, beaucoup

(1) *Plût à Dieu*, s'écria le cardinal de Lorraine, après l'avoir entendu au colloque de Poissy, *plût à Dieu qu'il fût muet ou que nous fussions sourds!* L'éloquence de Théodore de Bèze, ou plutôt son exagération, fit au reste plus de mal que de bien à la cause de la réformation en France, où il aurait obtenu davantage s'il n'eût pa trop demandé.

d'autres décapités, et il fallait bien des circonstances atténuantes pour encourir seulement la peine du fouet, le carcan, ou le bannissement. La moindre infraction à l'observation du dimanche était punie au moins par une admonition publique. On ne pouvait se dispenser de la pratique régulière des devoirs de la religion; l'indifférence même était punissable; le joueur était mis au carcan avec les cartes pendues au cou. Une femme du marché fut exposée deux heures au carcan, et bannie, seulement pour avoir vendu du vieux beurre à cuire pour du beurre frais. On peut juger par là de l'extrême sévérité avec laquelle toute infidélité était punie.

L'établissement du collége de Genève, son organisation et ses règlemens, sont dus aux soins et à l'influence de Calvin. Il se chargea, avec Théodore de Bèze, d'enseigner la théologie, qui fut, comme on peut croire, l'objet principal, mais non le seul. Quoique cet établissement se ressentît des vues étroites et de la barbarie des temps, Genève lui doit, incontestablement, une foule d'hommes distingués qui y reçurent leur première éducation.

(1564, 27 mai.) Calvin ne jouit pas longtemps de sa gloire, étant mort prématurément, à l'âge de cinquante-cinq ans. Ce célèbre réfor-

mateur était d'une constitution naturellement faible, et d'ailleurs épuisée par le travail; il avait un esprit vaste et pénétrant, et une mémoire prodigieuse; tempérant et désintéressé, il ne laissa à sa mort d'autre propriété que la valeur de 225 écus d'or, en livres et effets; continuellement occupé des affaires de l'état ou de la religion, et consulté de toutes parts, son commerce de lettres était immense, et il ne donnait presque rien au sommeil. Les rares qualités de Calvin furent obscurcies par la sévérité et l'intolérance de son caractère; mais le siècle où il vivait aurait peut-être été incapable de sentir et d'apprécier des moyens de réformation plus strictement évangéliques : il faut le juger d'après le temps et les circonstances, et surtout d'après les résultats. Étranger à Genève, en butte à toutes les haines, il les surmonta par la seule force de son caractère, et acquit un ascendant irrésistible. Calvin fut législateur autant que théologien; un peuple corrompu et barbare, sans mœurs, sans religion, sans esprit public, sortit de ses mains, austère et simple, religieux et patriotique, ou du moins reçut de lui l'impression qui le fit devenir tel.

Les vaines subtilités, la roideur scolastique et la pédanterie que l'on attribue à Calvin et

aux principaux réformateurs, étaient les défauts du siècle, et se faisaient bien plus remarquer dans les écrits qui précédèrent les leurs, et même dans ceux des controversistes du dix-septième siècle. Calvin, ayant déclaré la guerre à la théologie scolastique, devait, par cela même, chercher à éviter les défauts qui la caractérisaient.

Mélanchthon, Bèze, Luther, Zwingle, et quelques autres, étaient non seulement des hommes de génie, mais d'un goût très cultivé. Ceux d'entre eux qui écrivirent dans leur langue maternelle, surent la plier aux usages de l'enseignement didactique, et même de la poésie; et ceux qui n'ont écrit que dans la langue savante du temps, comme Érasme, Mélanchthon, Bullinger, etc., ont une latinité aussi pure qu'élégante, formée sur les grands modèles de l'antiquité. La diction latine de Théodore de Bèze est d'une suavité et d'un goût parfaits. La dédicace à François I[er], que Calvin mit en tête de ses *Institutions de la religion chrétienne*, noble, énergique et savante, est un véritable chef-d'œuvre; et ses écrits français étaient très supérieurs à ceux de son temps. Après ces grands hommes, l'Église réformée, aux prises avec une opposition formidable dans le dix-septième siècle, perdit de vue le grand

mouvement intellectuel du seizième, et se renferma dans le cercle étroit d'une théologie essentiellement polémique.

Lorsque Calvin se sentit près de sa fin, le corps des magistrats et celui des ministres vinrent, auprès du lit de mort de ce grand homme, recevoir ses dernières instructions. Il voulut encore assister au repas de ses amis et collègues, bénit les viandes, mangea un peu, prit part à la conversation, et après leur avoir dit adieu, se fit reporter dans son lit. Farel, à l'âge de quatre-vingts ans, était venu de Lausanne en cette occasion solennelle. Dans les discours que Calvin tint alors, et qui ont été recueillis, on remarque cette observation singulière sur lui-même : *J'étais*, dit-il, *d'un naturel timide; mais Dieu m'a soutenu.* On le représente d'une stature médiocre, maigre et pâle, le teint brun et le regard perçant; il ne faisait qu'un seul repas par jour, et dormait peu. Vers la fin de sa vie, il était en proie à une foule de maux : la goutte, la pierre, de violentes migraines, des crachemens de sang et des accès de fièvre intermittente; mais il ne se relâcha jamais de ses travaux, et pour toute plainte, il lui échappait quelquefois de dire, en levant les yeux au ciel : *Jusques à quand, Seigneur?*

CHAPITRE XXXI.

L'indépendance de Genève reconnue par la France. — L'escalade. — Terrible peste. — Trente-quatre personnes brûlées pour avoir propagé la peste. — Sorcière brûlée. — Registre du conseil de Genève. — Anecdote sur la reine Élisabeth. — Remontrances du clergé contre l'aristocratie de Genève. — Réfugiés de haut rang. — Lettre de Cromwell aux magistrats de Genève. — Hostilités avec le duc de Savoie.

(A. D. 1579.) Le traité d'alliance entre Henri III et les Suisses, dans lequel Genève fut comprise, et où elle était qualifiée de *clef et de boulevard de la Suisse*, occasionna de grandes réjouissances parmi les citoyens. Cette alliance fut ensuite confirmée par Henri IV; mais comme le traité de paix entre ce prince et le duc de Savoie, dans lequel les alliés du roi étaient compris, ne nommait point Genève expressément, Amédée en tira avantage, prétendant que ses sujets n'avaient jamais pu être les alliés de son ennemi. Le gouvernement français ne montra pas à cette occasion la loyauté qui avait

caractérisé le règne de Henri IV. Genève et Berne avaient été invitées par ce monarque à faire cause commune contre le duc de Savoie. Il (A. D. 1589) importait beaucoup à Genève d'avoir la France et la Suisse sur ses frontières, au lieu de la Savoie : aussi fit-elle des efforts extraordinaires pendant plusieurs campagnes, dans lesquelles ses citoyens, exposés à des cruautés inouïes, lorsqu'ils tombaient vivans entre les mains de l'ennemi, déployèrent beaucoup d'ardeur, de courage et de persévérance, et firent les plus grands sacrifices pécuniaires. Ils restèrent à la fin en possession du pays de Gex, petit district qui couvre leurs frontières du côté du nord. Cependant, lors de la paix conclue à Vervins entre la France et la Savoie, il n'y eut rien de statué sur cette *conquête* des Genevois; ils furent abandonnés sans scrupule par leurs alliés. Une seconde guerre eut lieu bientôt après, et un second traité de paix, par lequel le pays de Gex fut formellement cédé à la France, au lieu de l'être à Genève; outre cela, cette république n'a jamais été remboursée de sommes considérables prêtées à Henri IV. Ce prince sentait l'injustice que l'on commettait à son égard, et cherchait à la faire oublier par des paroles flatteuses et des promesses prodiguées à ses *chers et bons amis les Genevois*, et dont ceux-ci, comme les plus faibles, étaient

obligés de se contenter (1). Le pays de Gex, pris et repris plusieurs fois, avait été traité si cruellement par le duc de Savoie, que la population, maintenant de vingt mille âmes, ne pouvait fournir, lors de la paix entre Henri IV et le duc de Savoie, que deux cent cinquante hommes en état de porter les armes, et qu'on

(1) Au mois de juillet 1592, dit M. Picot, le syndic Paul Chevalier fut envoyé à Henri IV pour solliciter le payement d'une partie au moins de sa créance de Genève; il demeura long-temps à la suite de la cour, alors fort ambulante, avant de pouvoir entretenir le roi; on exigeait qu'il mît un genou en terre en approchant ce monarque, mais il se refusa absolument à cet acte de vassalité. Henri ne l'en reçut pas moins avec une extrême affabilité; mais l'état de son trésor ruiné, etc. etc. ne lui permettait pas de se libérer; il se contenta de l'aider de lettres de recommandation pour les églises réformées de France, auprès desquelles Chevalier fit une collecte. Cet envoyé obtint cependant de Henri IV le droit de naturalité en France, qui permettait aux Genevois de recueillir des successions. Un ministre de Genève s'avisa d'injurier en chaire la marquise de Monceaux, maîtresse du bon Henri, qu'il appela tout rondem[illegible]p.... Le conseil en grand émoi fit mettre l'imprudent rigoriste aux arrêts, et ne le relâcha qu'après qu'il eût reconnu sa faute, c'est-à-dire après qu'on l'eût forcé de reconnaître qu'un roi de France était trop puissant pour qu'on osât blamer en lui ce qui était digne de mort dans un citoyen de Genève. On eut beaucoup de peine à apaiser l'ambassadeur de France en Suisse, mais son maître fut fort indulgent.

fut obligé d'avoir recours à de grandes chasses pour détruire les bêtes sauvages, cerfs, sangliers et loups, qui infestaient la campagne, et lui firent porter long-temps le nom de *terre déserte.* Genève, épuisée par cette guerre, eut recours à des quêtes dans les états protestans. La reine Élisabeth accueillit sa demande, et la collecte en Angleterre produisit au-delà de 5 mille livres sterling, qui en représenteraient 50 maintenant. Les Hollandais ne contribuèrent qu'à condition que les chaires de professeur, supprimées à Genève par la misère des temps, seraient rétablies; car on avait renvoyé le savant Jacques Lect, professeur de droit, et Isaac Casaubon. Cela prouve l'importance attachée à cet établissement. Genève eut le bonheur de conclure, avec Zurich et Berne, un traité d'alliance perpétuelle qui occasionna des transports de joie.

(A. D. 1584 et 1591.) Le duc de Savoie, ne pouvant se résoudre à renoncer à Genève, chercha à s'en rendre maître par ce coup de main hardi, connu sous le nom de *l'escalade*. Il avait eu soin d'assoupir les défiances ordinaires par des démonstrations tellement pacifiques, que les magistrats négligèrent nombre d'avis qui leur avaient été donnés, à diverses reprises, du complot qui se machinait, et ne se doutaient de rien la veille de son exécution.

Le général d'Albigni, qui en était chargé, fit filer ses troupes le 11 décembre (20, nouveau style), à six heures du soir, de plusieurs endroits où elles avaient été cantonnées, et arriva dans le milieu de la nuit sur la place de Plainpalais, devant les fossés dits de *la Corraterie* : trois cents hommes d'élite y descendirent munis d'instrumens pour couper les chaînes des ponts-levis, et de pétards pour faire sauter les portes, afin de donner entrée au reste de l'armée, et traversèrent les fossés sur des claies qu'ils jetaient en avant pour ne pas enfoncer dans la boue. L'alarme qu'ils donnèrent à une volée de canards fut sur le point de les faire découvrir, comme à Rome autrefois les oies du Capitole. Personne cependant du côté de la ville n'y faisant attention, ils placèrent contre la muraille trois échelles peintes en noir, afin d'être moins facilement aperçues; et, après avoir frappé quelques coups contre la muraille pour s'assurer qu'il n'y avait pas de sentinelles dans cet endroit du rempart, ils y grimpèrent à la file; le père Alexandre, jésuite écossais, leur donnant l'absolution à mesure qu'ils montaient. Il était une heure après minuit lorsqu'ils arrivèrent sous les arbres du parapet, où ils se cachèrent en attendant le moment de l'attaque, qui devait avoir lieu à quatre heures du matin, et envoyèrent quelques patrouilles

de deux ou trois personnes s'assurer que toute la ville était endormie. Sur les deux heures et demie, une sentinelle, entendant quelque bruit, avertit son caporal qui envoya un soldat avec une lanterne; celui-ci, tombant parmi les ennemis, lâcha son coup d'arquebuse : il fut tué; mais l'alarme était donnée, et se répandit bientôt dans toute la ville. Les Savoyards, se voyant découverts, commencèrent l'attaque immédiatement par quatre endroits à la fois, laissant une forte garde à l'endroit des échelles. Cependant deux de ces accidens imprévus qui décident du sort des entreprises de ce genre, déconcertèrent celle-ci : un coup de canon tiré au hasard le long de la muraille brisa les échelles, et un des gardiens de la porte Neuve, faisant tomber la herse intérieure, le parti envoyé pour faire sauter la porte ne put y appliquer le pétard, et toute communication avec le dehors devint impossible. Cependant les bourgeois accouraient de toutes parts au son du tocsin, tandis que l'ennemi avançait en criant : *Vive Espagne! vive Savoie! Ville gagnée! tue! tue!* Au premier coup de canon, l'armée sur Plainpalais croyant la porte forcée, se mit en mouvement. Les soldats, pleins d'ardeur, *croyaient déjà mesurer le drap et le velours des boutiques de Genève avec leurs piques;* mais quelques coups de canon à mi-

traille, donnant au milieu d'eux, leur apprirent qu'ils se trompaient. On se battait partout dans la ville à la lueur des chandelles aux fenêtres; et, parmi les beaux faits de cette nuit mémorable, on se souvint d'un tailleur qui fit merveilles en jouant de l'épée à deux mains, et d'une femme qui tua son homme d'un coup de marmite lancée de sa fenêtre. Beaucoup de Savoyards étant hors de combat, les autres se retirèrent vers leurs échelles, et ne les trouvant plus, se précipitèrent en désordre dans les fossés : le père Alexandre fut grièvement blessé par l'un des fuyards, qui tomba sur lui. Le point du jour découvrit cinquante-quatre hommes de l'ennemi étendus morts dans les rues, et treize prisonniers, hommes de qualité, qui furent tous pendus le même jour, quoiqu'ils offrissent de grandes rançons pour leur vie. Les soixante-sept têtes furent plantées sur le rempart où l'escalade s'était faite quelques heures auparavant, et les corps jetés au Rhône. L'ennemi perdit deux cents hommes, y compris ceux qui périrent dans le fossé et hors de la ville. Du côté des Genevois, il y eut dix-sept hommes tués et trente de blessés. Une épitaphe portant le nom de ces premiers se voit encore à Saint-Gervais (1). Le célèbre Théo-

(1) Le nom en tête de l'inscription est celui de Jean

dore de Bèze, qui vivait encore accablé d'années, et n'avait rien entendu des événemens de la nuit, monta en chaire le jour suivant, et fit chanter le psaume (1602, 12 décembre) cxxiv, qui a toujours été répété depuis ce temps-là à l'anniversaire de l'escalade.

Un des syndics, impliqué, on ne sait trop sur quel fondement, dans l'affaire de l'escalade, fut mis en jugement quatre fois sur le même fait, et reçut autant de sentences différentes! La première, en 1603, le déclara exempt de reproches; la seconde, bientôt après, le destitua de sa charge, et lui imposa une amende, pour cause de négligence de ses devoirs, sans infidélité; la troisième, en 1605, le condamna à dix ans de prison et à une nouvelle amende, sur *plus amples preuves* de négligence; la quatrième, en 1606, rendue en conséquence des aveux du prévenu arrachés dans les tourmens de la plus affreuse torture, et rétractés après, le déclara coupable d'avoir offert ses services au duc de Savoie, et com-

---

Canal, magistrat vénérable, qui se fit tuer un des premiers. Son fils, Pierre, convaincu huit ans après, à l'aide sans doute de la torture, suivant l'usage, d'intelligences criminelles avec la Savoie, fut rompu vif et ensuite brûlé à petit feu; la mémoire de son père ne put adoucir la féroce justice de ses compatriotes.

seulement parmi les riches en moururent, ce qui indique assez que les circonstances de mauvaise nourriture, excès de travail et malpropreté, entraient pour beaucoup dans les causes. On avait vu chaque fois, excepté cette dernière, une accusation bien extraordinaire se renouveler. Certaines personnes, disait-on, propageaient la contagion de dessein prémédité; un grand nombre d'entre elles expièrent ce crime supposé dans les supplices recherchés, qu'une législation barbare se plaît à inventer; et ce qu'il y a de plus remarquable, les aveux arrachés par la torture s'accordèrent assez dans leurs circonstances; c'étaient surtout des garde-malades qui répandaient dans la ville les dépouilles infectées de ceux qui étaient morts de la peste; les coupables se réjouissant entre eux des progrès de cette maladie, appelée dans leur jargon *la clauda*, se demandaient les uns aux autres *si la c.... était éveillée ou endormie; si elle avait de l'appétit ou jeûnait; si elle était entrée dans telle ou telle maison.* Sept hommes et vingt-quatre femmes furent brûlés vifs, en 1541, pour ce crime vrai ou faux; un chirurgien et deux autres personnes tenaillés et écartelés. Les registres du conseil annoncent que les maris des malheureuses femmes mises à mort, furent bannis pour trois ans. Les pasteurs envoyés à l'hôpital pestilentiel étant morts, les

autres, dit le registre du conseil d'état, à la date du 5 juin 1543, s'excusèrent d'y aller, priant le conseil de leur pardonner leur faiblesse, Dieu ne leur ayant pas accordé la grâce d'affronter le péril; à la réserve de Math. Geneston, qui offrait d'y aller si le sort tombait sur lui. Il paraît, par un autre article du registre, à la date du 3 août suivant, que Geneston était alors atteint de la peste, dont sa femme et la plupart de ceux qui servaient cet hôpital étaient morts; on ne sait s'il y succomba lui-même.

(A. D. 1615.) Lors de la dernière peste, le conseil imposa une amende de 3,872 florins sur deux cent cinquante-quatre chefs de famille qui avaient quitté la ville pendant l'épidémie. Il aurait été plus raisonnable d'en imposer une sur ceux qui étaient restés pour lui servir d'aliment (1). Comme s'il eût manqué quelque chose aux malheurs des temps, il paraît, par les registres du conseil, qu'on brûla, le 29 septembre 1615, une sorcière, et que ses biens furent confisqués. Cette folie sanguinaire date, il faut en convenir, de la réformation; il y a peu ou point d'exemples de condamnations capitales pour

(1) La maxime du célèbre docteur Franklin, dans tous les cas d'épidémie contagieuse, était de s'éloigner *assez tôt*, d'aller *assez loin*, et de rester *assez long-temps*.

cause de sortilége, avant le seizième siècle; mais elles furent affreusement communes dans ce siècle, et le commencement du dix-septième : dans l'espace de soixante ans, on avait fait mourir à Genève cent cinquante individus accusés de sortilége, que l'on appelait *lèse-majesté divine au premier chef*, et leurs biens avaient été confisqués. Les dernières exécutions eurent lieu en 1652; mais ce fut seulement au commencement du dix-huitième siècle que les magistrats ne voulurent plus croire aux sorciers.

Les empiétemens de l'aristocratie, si souvent dénoncés par les plébéiens de Genève dans le cours du siècle passé, l'étaient déjà dès l'année 1616, comme on le voit par une remontrance formelle du vénérable consistoire, corps rarement suspect de démocratie, qui se plaignait de ce que des jeunes gens aussi peu faits par leur éducation ou leurs talens que par leur âge, et dont plusieurs menaient une vie irrégulière et scandaleuse, étaient élus au grand conseil par faveur, tandis qu'au contraire, on négligeait d'honorables citoyens et bourgeois, etc.; il se plaignait de ce que les emplois publics étaient affectés à certaines familles qui passaient pour les plus considérables, sans faire attention au mérite des personnes, etc. Le conseil, en réponse, observa en général que les élections, comme le jugement des procès, ne con-

tentaient que les gagnans, chacun croyant au mérite exclusif de sa cause ou de sa personne; il éluda ainsi l'accusation de préférences aristocratiques, et insinua de plus, que les pasteurs sortaient de leur sphère lorsqu'ils se mêlaient d'affaires d'état. Quelques années après ceci, un de ces pasteurs ayant dit dans son sermon, que les conseils étaient *devenus paralytiques, et qu'il fallait en retrancher quelques membres,* on lui signifia que s'il retombait dans une pareille faute, *on lui montrerait que le conseil n'était point paralytique.* (1)

---

(1) Les registres du conseil, si souvent cités, étaient le dépôt officiel de tout le commérage diplomatique, statistique, moral et religieux de la république; un homme de lettres intelligent et laborieux (M. Grenus) a eu la patience de faire le dépouillement de cette masse de faits; en voici quelques extraits pour lesquels nous n'avons pas trouvé place dans le texte, mais qui sont cependant de nature à jeter du jour sur les mœurs du dix-septième siècle, et de la première moitié du dix-huitième, ainsi que sur la discipline de l'Église réformée pendant cette même période;

(1591, 13 janv.) La reine Élisabeth a dit à noble Jacques Lect (l'envoyé genevois en Angleterre), *que si l'ennemi n'était point entré en Angleterre, elle l'attribuait non à sa sagesse, qui est nulle, car,* dit-elle, *nous autres femmes n'avons que demi-cervelle; mais à la volonté de Dieu.*

(1625, 8 oct.) Remontrances du vénérable consistoire

Genève continuait d'être l'asile des persécutés de tous les pays au sujet de la religion; quel-

---

sur le luxe et la profanité, portant que la modestie est entièrement corrompue, que les riches font ce qui leur plaît, et sont excessifs en meubles et en banquets, à quoi les petits se veulent prendre, etc.; que les femmes sont aujourd'hui tellement luxurieuses et pleines de vanité, que c'est une chose étrange qu'elles portent des chaînes et bracelets d'or tout ouvertement; que les accouchées de même excèdent en leurs habits de couche, etc. Que le sabbat est violé, en temps que plusieurs sortent de la ville pour se promener, etc.

(1637, 17 juin.) Femme adultère condamnée au fouet et bannie sous peine de la vie.

(1646, 25 déc.) Adultère condamné par contumace pour récidive, à faire réparation en conseil, genoux en terre, et à 3000 écus d'amende.

(1649, 28 nov.) Renouvellement de la défense de se servir de carrosse, sinon pour aller à la campagne.

(1651, 20 sept.) Représentations du consistoire, portant que la danse est le faubourg de la paillardise, et que cependant on en fait une galanterie et l'apprentissage d'un beau maintien dans les meilleures maisons de la ville, ce qui est accoutumer les jeunes gens à offenser Dieu; qu'en un mot on ne devrait penser à la danse qu'avec horreur, puisqu'elle avait causé la mort de saint Jean-Baptiste, etc.

(21 oct.) Défense faite au maître de danse d'apprendre à danser à personne de la ville.

(25 oct.) On défend au sieur Raby d'enseigner les mathématiques aux Savoyards.

(1668, 30 déc.) Permis au sieur Yvoir de construire

ques uns étaient illustres par leur rang ou par leurs talens. L'historien d'Aubigné, que le roi

---

une glacière avec un privilége de dix ans. Il n'y avait eu aucune glacière jusqu'alors.

(1669, 6 fev.) Le V. C. représente que les danses qui deviennent si fréquentes parmi nous, sont contre l'honneur de l'état ; on défend toutes espèces de violon, même en cas de mariage, à peine de dix écus d'amende.

(1676, 26 janv.) On défend aux hommes les perruques, et aux femmes les paresseuses, qui excèdent le prix de deux louis; toutes les femmes qui ont habité ici an et jour ne peuvent être qualifiées du nom de *Madame*.

(1679, 29 nov.) Le sénat de Chambéry est très mécontent de l'histoire de Spon, qui n'est qu'une pasquinade contre la Savoie, tout-à-fait déplacée dans un moment où l'on est en bonne harmonie, sur quoi il a été arrêté de faire connaître que nous n'y avons aucune part.

(1681, 5 août.) Défense à toutes personnes domiciliées dans cette ville de porter aucune espèce de dentelles, vu la nécessité de retrancher toute vanité et luxe dans un moment où des édits rigoureux portent la désolation et la froissure dans les églises réformées de France.

(1681, 24 oct.) On censure V. Minutoli pour avoir dit dans un sermon qu'il y a autant de paillards et d'adultères que de cheminées.

(1684, 29 janv.) Les personnes de la première condition ne pourront inviter plus de trente personnes au festin de leurs noces; celles de la seconde condition, pas plus de vingt, et celles de la troisième, pas plus de quinze.

(1684, 12 fév.) On trouve au fond du lac des pieux

de France avait voulu faire arrêter, y vint finir ses jours, et mourut à l'âge de quatre-vingts ans, fort considéré et regretté. Un prince luthérien, le margrave de Bade Durlach, dépouillé de ses états par un arrêt de la cour impériale, avait amené avec lui un ministre de sa com-

---

noirs comme ébène, qui faisaient partie du pont de César, qui allait depuis la tour de l'île jusqu'à Cologny.

(1685, 5 fév.) Arrêté de se déshabituer insensiblement de prêcher la controverse tous les jeudis.

(1687, 5 avril.) Remercîmens à M. Stoppa, sur les bons offices qu'il ne cesse de nous rendre auprès du roi (Louis XIV), qu'on a si fortement irrité contre nous.

(1702.) Le conseil arrête qu'à l'avenir le repas qui se fait le soir de l'élection des conseillers, ne sera composé que de quarante personnes, à un écu par tête, outre la truite.

(1715, 15 juin.) Arrêté, vu la remontrance du V. C. d'empêcher les femmes de sortir en robe rabattue et détroussée, sans ceinture, en pantoufles, ce qui est très indécent et licencieux.

(1744, 2 mars.) Défenses très expresses sont faites à toutes personnes de donner aucun bal, sauf un seul à l'occasion des mariages, dans lequel il ne sera permis de donner aucun ambigu, soit viandes froides ou chaudes, ni confitures sèches, ni dragées; défendant de même à toutes personnes sujettes à nos ordonnances d'aller au bal en voiture, de porter sur leurs habits aucune dorure, draperies, etc., le tout à peine de cinquante écus d'amende.

munion, à qui l'on permettait de prêcher dans la maison; mais comme d'autres luthériens s'y rassemblèrent, cette permission fut retirée. Le propos remarquable que Spon attribue à ce prince, donne seul quelque intérêt à l'anecdote; il observa que la ville étant impériale et lui prince de l'empire, il y avait les mêmes droits que les Genevois. Il fut obligé de quitter Genève; mais il ne paraît pas que la qualité de ville impériale ait été repoussée : l'empire germanique avait encore dans l'esprit des hommes quelque chose de l'antique universalité, et de la toute-puissance vague, attribuées à l'empire romain.

Cromwell écrivit aux magistrats de Genève, (Westminster, 7 juin), pour leur dire que les persécutions cruelles que le duc de Savoie faisait souffrir aux protestans des vallées du Piémont, l'avaient si fort touché qu'il avait fait faire des collectes dans toute la *république d'Angleterre*, afin de témoigner la charité de la nation envers ses frères affligés; mais que leur état n'admettant point de délai, il a jugé à propos d'envoyer en attendant deux mille livres sterling aux magistrats de Genève pour assister les plus nécessiteux selon leur prudence, etc. Il envoya ensuite mylord Morland au duc de Savoie, pour intercéder en faveur des protestans; et pendant que cette affaire se traitait,

l'ambassadeur demeura seize mois à Genève.

Le conseil avait déjà donné des secours aux Vaudois, et célébré un jeûne solennel à leur occasion; ces démonstrations d'humanité sont malheureusement un peu suspectes; on sait assez ce que c'était que l'humanité et la tolérance de Cromwell. Quant à Genève on n'y tolérait qu'une seule croyance, et sans aller chercher bien loin des exemples d'une rigueur cruelle, on venait d'y brûler un malheureux ecclésiastique qui s'était fait Júif, quoiqu'il donnât des signes de démence, et que jusque-là sa conduite eût été irréprochable.

La haine héréditaire des ducs de Savoie contre Genève n'était point éteinte; et les Genevois eux-mêmes, se sentant plus forts, étaient devenus moins endurans qu'autrefois. Des querelles de juridiction sur la frontière s'étaient envenimées de manière à annoncer des hostilités prochaines, (A. D. 1667) le duc étant campé tout près de Genève avec cinq ou six mille hommes, et toute la population de la ville travaillant avec ardeur aux fortifications, les plus pauvres entretenus par les plus riches. Quelques uns de ceux-ci avaient jusqu'à deux cents hommes à leurs frais, et l'on était devenu impatient d'être attaqué. Zurich et Berne envoyèrent quelques troupes, et firent construire sur le lac deux grandes galères portant, l'une quatorze canons,

et l'autre dix, avec deux cents hommes chacune; Genève en construisit une troisième. Ces mesures déconcertèrent les plans du duc, et la paix qui suivit, quoique troublée d'abord par quelques intrigues secrètes, devint à la fois permanente, et n'a plus été interrompue.

CHAPITRE XXXII.

La cour de France envoie un résident à Genève. — Il fait dire la messe. — Anecdotes. — Comparaison des mœurs de la race romaine avec la race allemande. — Le patriotisme des Genevois naît de leur enthousiasme religieux. — Réforme de la réformation par Turettini. — Troubles politiques. — Révolution de 1738.

La cour de France envoya pour la première fois un résident à Genève en 1679, M. de Chauvigny. On aurait bien voulu s'excuser de cet honneur, mais les magistrats n'en reçurent pas moins, avec les plus grandes démonstrations de joie, ce ministre d'un prince qui, à la vérité, n'avait pas encore fait les *dragonnades* (1), mais dont le caractère impérieux ne pouvait que les

(1) Les persécutions contre les protestans commencèrent en France dans l'année 1684.

alarmer extrêmement. Ils prièrent instamment M. le résident de ne faire dire la messe dans sa chapelle que pour lui et sa suite; mais il y admit au contraire, avec ostentation, tous les catholiques des environs : Savoyards comme Français vinrent en foule publiquement. On y compta jusqu'à douze cents de ces étrangers un jour de fête, et le résident annonça l'intention d'y faire officier l'évêque d'Annecy, lequel se disait souverain de Genève! Le peuple en frémissait; et malgré les efforts des magistrats pour le contenir, il y eut quelques mouvemens et un coup de fusil tiré sur l'hôtel de France. Ce fut une affaire d'état, et le résident traita les magistrats avec une hauteur insupportable, tout en leur donnant la permission de faire grâce aux coupables, qui furent obligés de la demander à genoux. Le ministre, en parlant de la clémence infinie de son maître, lui appliqua ces paroles : *Justitia sedet, misericordia vero assidet.* Les registres publics font foi d'un fait curieux qui marque la simplicité de ce temps-là : *Noble Jacques Pictet,* y disait-on, en date du 8 novembre 1679, *propose que l'état entretienne un carrosse à M. le résident de France, pour qu'il puisse aller à la messe hors de la ville. Noble J. A. Lullin, et noble J. L. Calandrini, offrent, l'un vingt, et l'autre quinze pistoles pour une souscription à cet effet. Notre Sei-*

gneur, disent encore les registres, *a levé la verge pour nous réveiller de notre assoupissement, en permettant que le résident du roi très chrétien ait introduit en son hôtel l'exercice de la religion catholique romaine*. Le syndic Michel Trembley fut envoyé à Paris à cette occasion; mais on se contenta de lui dire, *que les Genevois ne devaient pas se trémousser pour des bagatelles, et être si prompts à envoyer des députations*. Il obtint cependant le rappel du premier résident. Son successeur, homme plus modéré, fut reçu avec les honneurs d'un souverain, (A. D. 1680) et Spon décrit avec complaisance les fêtes dont il avait été témoin. Il y eut un combat naval sur le lac de Genève, entre Turcs et Chrétiens; divertissement de la pêche aux grosses truites et brochets; la chasses aux canards, grande collation au château Rozet, à un quart de lieue de la ville, la plus belle maison de campagne du pays où l'on voyait un parterre dans le meilleur goût; des jets d'eau, des allées bien taillées, etc. Le tout se termina par des sonnets dans le style du temps, *sur le ministre glorieux du plus grand roi du monde*, ainsi que *sur le lac le plus beau qui soit dans l'univers*. On y parlait du *cœur* des Genevois, inébranlable comme les Alpes elles-mêmes, dans leur amour pour ce grand roi. Le représentant du monarque faisait

aussi, de son côté, jouer le *cœur* (1) du roi son maître.

Nous approchons maintenant du troisième période de l'histoire de Genève, celui des succès littéraires, de l'industrie, de la richesse, ainsi que celui des dissensions politiques. Longtemps en proie à tous les maux dont l'état social est susceptible, sous le triple joug de ses seigneurs, de ses évêques, et des ducs de Savoie, exerçant concurremment la tyrannie, on l'a vue essayer quelquefois de briser ses fers, et se dépiter momentanément sous le coup de verge des maîtres, mais sans jamais montrer cette volonté calme et inébranlable qui fit surmonter des obstacles non moins grands à ses voisins de la Suisse, et les montra dignes de la liberté qu'ils conquirent. Il semblerait que la race romaine, distinguée en Europe par le langage, eût retenu de son origine les mœurs et les formes de l'esclavage, auxquelles tant de siècles d'illustration militaire et de despotisme avaient façonné les maîtres du monde eux-

(1) Ce mot, répété jusqu'à satiété dans les phrases complimenteuses et les discours d'apparat de nos jours, comme alors, fera dire à nos voisins, si nous n'y prenons garde, ce que Beaumarchais disait d'un mot grossier en usage chez eux, qu'*il fait le fond de la langue*.

mêmes ainsi que leurs sujets; tandis qu'il y avait dans la barbarie des races du Nord un certain principe vivifiant d'indépendance et de rectitude morale et civile, qui les conduisit beaucoup plus tôt à des institutions favorables à la liberté, et fit naître au milieu d'elles une littérature originale, irrégulière, pittoresque, et, dans sa rudesse, empreinte de tous les charmes de la nature et de la vérité. Elles furent longtemps étrangères aux arts qui décorent une vieille civilisation; mais aucune des vertus chevaleresques du moyen âge (1) n'appartint à

---

(1) Le passage suivant exprime si bien notre idée, que nous ne pouvons nous refuser de le citer en entier : « Il « n'est pas uniquement résulté du mal des siècles de la « féodalité ; c'étaient des temps de trouble et d'oppression, « mais non d'avilissement et d'esclavage ; je m'explique : « s'il se commettait beaucoup de vexations, on résistait « aussi fortement à l'injustice, et ces chevaliers, toujours « armés pour repousser les agresseurs, et ménagés par « les princes, qui ne pouvaient rien faire de grand qu'avec « leur coopération, ont incontestablement rallumé dans « les âmes le feu sacré de la liberté que la monarchie « romaine et la dégradation morale des peuples écrasés « par ce colosse, avaient éteint parmi les nations civilisées. « Nous devons à l'anarchie féodale du moyen âge les pre- « miers germes du système représentatif, et l'esprit guer- « rier des nations franco-germaniques, deux inestimables « bienfaits qui empêcheront à jamais la race humaine en « Europe de tomber aussi bas, et d'être foulée comme en

cette vieille civilisation, morte à toute impulsion grande et généreuse, ni aucun des premiers élans de ce patriotisme qui succéda à l'esprit chevaleresque. Le sang des victimes de la tyrannie chez les Suisses n'y avait pas été répandu en vain, comme celui des Berthelier et des Lévréri le fut depuis à Genève. La réformation seule pouvait tirer le peuple genevois de ce profond avilissement où il était plongé. Entraîné comme malgré lui par le génie et l'enthousiasme de Farel et de Calvin, il devint fanatique, de vénal et de sensuel qu'il avait été, et gagna au change : les hommes ont à passer d'un extrême à l'autre avant de se fixer au juste milieu.

Nous avons vu comment l'esprit public, ré-

« Asie, par les plus vils esclaves d'un despote sans âme et « sans lumière. Tous ces donjons dont les ruines sont en- « core en si grand nombre, surtout dans les pays de « montagnes, et qu'on n'envisage que comme des repaires « de brigands, ont été des foyers d'énergie et d'indépen- « dance, et sont devenus les élémens d'un ordre social « qui, long-temps après être sorti du chaos de la féodalité, « sut en conserver toute la vigueur. Nous avons déjà eu « occasion de remarquer que le sénat de Berne fut, dès « l'origine, composé de barons puissans et guerriers, et « que l'esprit militaire, la dignité et la noble fermeté qui « ont toujours distingué le gouvernement de cette répu- « blique, sont dus en grande partie à sa composition pri- « mitive. » *Notes sur la Suisse, de M. Stapfer.*

généré par cet élan d'enthousiasme religieux, assura l'indépendance de Genève; mais sous le gouvernement paternel qui s'établit, le peuple eut peu d'influence. Le zèle excessif des premiers temps de la réformation, lequel fut cent cinquante ans à se calmer, et les inquiétudes sans cesse renaissantes que donnait le duc de Savoie, unissant d'intérêt les gouvernans et les gouvernés, ne permettaient pas encore à ceux-ci d'apercevoir qu'une sorte d'aristocratie héréditaire avait dans le fait pris possession des conseils de la république, sans toutefois les incommoder beaucoup.

Un théologien doué de rares talens et d'un esprit libéral, J. L. A. Turretini (1), opéra, dit-on, la réforme de la réformation à Genève, au commencement du siècle dernier. Ses concitoyens, préparés par le progrès des lumières, abandonnèrent sans bruit et sans scrupule quelques uns des articles de foi imposés par Calvin, qui ne rejetait l'infaillibilité de Rome que pour y substituer la sienne, ou du moins n'en imposèrent plus la croyance avec la même sévérité; mais comme l'activité éternelle de

---

(1) Turretini, dit Senebier, étonna les docteurs de Sorbonne de Paris par les talens qu'il déploya dans une dispute publique en latin, et par la pureté et l'élégance avec lesquelles il parlait cette langue.

l'esprit humain ne saurait se passer d'aliment, au moins lorsqu'il a reçu quelque culture; la controverse n'eut pas plus tôt perdu son intérêt à Genève, que certaines questions politiques commencèrent à y être agitées avec véhémence, et devinrent interminables sous une constitution de gouvernement mal balancée.

Les fortifications de Genève avaient toujours été en très mauvais état : on entreprit, en 1660, des travaux considérables que les magistrats continuèrent pendant soixante et dix ans, sans autre autorisation qu'un édit du conseil général rendu en 1570, qui leur en donnait le pouvoir sans fixer de terme. Ces travaux excitèrent de grands mécontentemens, tant à cause des frais considérables qu'ils exigèrent, que du motif secret que le peuple supposait à ceux qui les avaient entrepris, ou les faisaient continuer. Les magistrats réprimèrent avec sévérité quelques actes de mécontentement populaire, et les peines infligées à ceux qui avaient troublé la paix publique, parurent d'autant plus injustes, qu'aucun remède ne fut porté aux griefs qui avaient donné lieu à ces désordres, et que ceux même contre qui les plaintes étaient dirigées en étaient les seuls juges. Ce fut le défaut radical du gouvernement genevois, ainsi que de tous ceux de la Suisse, démocraties et aristocraties, que l'épée de la justice se trouve

en quelque sorte dans les mains du gouvernement, et qu'il est ainsi juge dans sa propre cause; situation délicate, également dangereuse et fausse pour ceux qui rendent la justice, et pour ceux à qui elle est rendue.

Les progrès de l'industrie produisaient avec la richesse et les lumières, plus généralement répandues, une sorte de susceptibilité inquiète dans les classes inférieures de la société, jalouses du pouvoir dont elles étaient exclues, et qu'elles ne pouvaient voir sans envie passer tout entier à quelques uns de leurs concitoyens.

(A. D. 1707.) Le discours suivant d'un chef populaire (de la Chana), en conseil général, fait assez voir l'esprit qui animait son parti. *Souverains seigneurs!* cria-t-il au peuple assemblé, *ce n'est pas aux syndics à vous donner la loi; mais ce sont vos seigneuries qui doivent la leur donner, puisqu'ils ne sont que vos commis*, etc.

Le parti populaire obligea à la fin les magistrats à céder sur plusieurs points importans; on limita la prépondérance de quelques familles dans les conseils; on se fit promettre la publication d'un code, ou compilation des lois existantes, et surtout on rétablit l'ancienne coutume d'assembler les bourgeois une fois tous les cinq ans. Ces concessions n'étaient dues

qu'à la crainte, et les magistrats alarmés réclamèrent la protection de leurs alliés de Berne et de Zurich, qui envoyèrent des troupes. Le conseil fit arrêter et mit en jugement plusieurs individus qui furent condamnés à différentes peines, et dont quelques uns subirent la torture. Un citoyen distingué fut mis à mort secrètement, sans observer les formes ordinaires de la justice, au mépris enfin d'une amnistie, publiée avant l'arrivée des troupes suisses, dont quelques torts subséquens n'eussent pas dû empêcher l'effet. Pierre Fatio, d'une ancienne famille, était, quoique jeune, déjà conseiller d'état; l'ardeur de son caractère, plutôt que son ambition, en fit un tribun du peuple. Ainsi que le premier des Gracques, il périt victime de l'inimitié du sénat; mais son frère, bien différent de celui du patriote romain, approuva sa mort, et demanda seulement qu'elle ne lui fût pas donnée par la main du bourreau (1). L'opi-

(1) Les registres du conseil portent l'article suivant, sous la date du 6 septembre 1707 : Résolu unanimement de faire exécuter Pierre Fatio dans les prisons pour raison d'état. Il a de plus été arrêté de l'arquebuser, en considération de la famille, et particulièrement de M. le conseiller Fatio son frère : 21 septembre, arrêté, eu égard à M. le conseiller Fatio, et pour témoigner à ses neveux (fils du condamné) la bienveillance du conseil, de leur abandonner la confiscation des biens de leur père, etc. etc.

niâtreté de Fatio fut aussi fatale à sa cause qu'à lui-même; en voulant trop, il n'obtint rien, et son exécution donna lieu aux dissensions qui désolèrent son pays pendant le siècle dernier, quoiqu'on lui ait au contraire attribué la paix intérieure qui régna à Genève de 1707 à 1734. Il fut imprudent, et peut-être coupable; mais ses juges le furent certainement l'un et l'autre à un beaucoup plus haut degré; et, pour nous servir d'une expression consacrée de nos jours, ils commirent à la fois *une faute et un crime*.

Le peuple intimidé révoqua, en 1712, le décret relatif aux assemblées périodiques, et une tranquillité apparente couvrit pour un temps le mécontentement qu'une grande partie des citoyens nourrissaient en secret. On s'accusait cependant d'orgueil et d'ambition d'une part, de sédition et d'insolence de l'autre; la haine prêtait des intentions perfides à de simples imprudences; et des écrits factieux, dont les auteurs étaient quelquefois à peine sortis du collége, soufflaient continuellement le feu de la discorde. On ne saurait nier que la liberté de la presse, divulguant successivement le pour et le contre, ne finisse par réduire toutes les questions qu'elle traite à leur plus simple et plus juste expression. Le poison et l'antidote circulent l'un après l'autre; mais on ne prend celui-ci

qu'à contre-cœur, et n'opérant qu'à la longue, il guérit radicalement nos neveux du mal dont il ne nous empêche pas de souffrir nous-mêmes.

(A. D. 1734.) Une étincelle alluma l'incendie qui se préparait depuis long-temps. Le peuple découvrit que les canons de certains bastions de la ville avaient été tamponnés de manière à ne pouvoir s'en servir, et qu'on avait transporté en secret de l'artillerie dans le haut de la ville. Ces mesures semblaient indiquer quelque coup d'état contre la liberté, et de violens murmures annonçaient une insurrection furieuse. Les magistrats crurent la prévenir en reconnaissant le droit réclamé par le peuple de s'imposer lui-même, et la continuation des taxes pour les fortifications fut accordée pour dix ans. Cependant les patriotes, enhardis par le succès, formaient de nouvelles prétentions; ils forcèrent les magistrats à purger le conseil de plusieurs membres qui furent bannis sans forme de procès. Après ce plébiscite illégal, une tranquillité semblable à celle qui avait suivi le coup d'état de 1707, fut rétablie; mais comme elle n'était qu'apparente, la violence lui succéda trois ans après, à l'occasion du procès qu'on faisait à quelques séditieux. Un des syndics fut blessé, plusieurs citoyens tués; le parti populaire eut l'avantage, et un grand

nombre de familles patriciennes (1) abandonnèrent une ville livrée à l'anarchie.

Cet événement donna lieu à un nouvel appel aux pouvoirs médiateurs. Zurich et Berne, ainsi que le roi de France, envoyèrent des plénipotentiaires. Celui de France, le comte de Lautrec, obtint bientôt le confiance des deux partis par l'esprit de modération, de justice et de libéralité qui dirigeait sa conduite; et le *règlement* proposé par les médiateurs (cela s'apellerait à présent *constitution*), fut accepté presque unanimement le 8 mai 1738. Il devait fixer à jamais, disait-on, la démarcation des différens pouvoirs de l'état; les prétentions des conseils et celles du peuple; *réconciliant*, comme l'observa J. J. Rousseau lui-même, *des extrêmes incompatibles*. Voici quels en étaient les points principaux : 1°. Le conseil général, composé d'environ seize cents citoyens ou bourgeois, devait accepter ou refuser, sans délibération, les lois qui lui étaient proposées par le conseil des deux-cents; il devait élire annuellement sur la liste de candidats qui lui était présentée à cet effet, les quatre syndics et les membres du tribunal de première instance.

(1) Les familles dans lesquelles les élections de conseiller d'état se faisaient toujours, rejetaient la dénomination de patriciennes; cependant nous ne voyons pas quelle autre pouvait leur convenir.

2°. Le conseil appelé *le deux-cents*, jusqu'alors composé de deux cent vingt-cinq membres, fut porté à deux cent cinquante, afin, fut-il dit expressément, de faire participer un plus grand nombre de personnes au gouvernement. Les membres étaient élus par le petit conseil, et cette élection avait lieu lorsque le nombre des membres se trouvait réduit par les décès à environ deux cents, ce qui arrivait tous les sept ou huit ans. Le *deux-cents* délibérait seulement sur les questions qui lui étaient proposées par le petit conseil, et ne s'assemblait qu'une fois par mois. Il avait le droit de pardon, formait la cour d'appel, et proposait au *conseil général* les candidats pour les places de syndics et de juges de paix de l'audience.

3°. Le *petit conseil*, ou conseil exécutif, élu par le *deux-cents*, avait la haute police, l'administration générale, était juge en troisième et dernière instance pour le civil, et grand juge criminel; il conférait le droit de bourgeoisie, et avait l'initiative dans le *deux-cents*. Les syndics qui le présidaient étaient choisis parmi les membres du petit conseil, et cette élection se faisait par le peuple.

4°. On devait travailler immédiatement à la confection d'un code, ou compilation de tous les édits, afin que les citoyens connussent les lois auxquelles ils étaient soumis.

5°. Il était défendu, sous peine de mort, de prendre les armes sans le consentement et l'ordre exprès des magistrats.

On voit que le gouvernement était composé de conseils réunissant tous les pouvoirs, et dont les membres s'élisaient réciproquement, le peuple ayant seulement le droit de *veto* sur toutes les lois, ainsi que la nomination de certains magistrats, sur la liste qui lui était présentée; mais il avait le privilége de rejeter *tout ou partie de cette liste*. Ce fut, comme on verra, la source d'une autre révolution quelques années après. L'instruction des procès continua à se faire en secret, et il est digne de remarque que la torture fut reconnue, puisqu'on régla qu'elle ne pouvait avoir lieu qu'après condamnation à mort : tant les esprits les plus sages et les plus modérés sont lents à rectifier leurs idées! Dans le fait, elle ne fut plus appliquée à Genève; mais elle continua de l'être en France, jusque sous Louis XVI, cinquante ans plus tard.

Le règlement prohibait expressément l'usage introduit dans les derniers troubles, de s'assembler par compagnies, qui se faisaient représenter par des députés chargés de conférer avec les magistrats; c'était cependant s'approcher, sans s'en douter, d'une représentation nationale, qui seule eût pu neutraliser le penchant populaire à la sédition, en lui présen-

tant une voix régulière et légitime d'agir et de s'exprimer.

Semblable au plan incliné, en mécanique, le long duquel les corps descendent sans être précipités, le gouvernement représentatif atteint par degrés et sans choc le point auquel visent les insurrections populaires, mais qu'elles dépassent ou manquent souvent par la violence qui les accompagne. Les Genevois ont éprouvé un grand nombre de ces chocs, et ont souvent manqué leur but : ce n'est que depuis la restauration de la république qu'ils ont appliqué le remède. Il faut convenir que leur situation n'est pas sans difficulté; car, lorsque tout l'état est renfermé entre quatre murailles, la population s'échauffe et fermente, et il est plus difficile qu'ailleurs de concilier la paix avec la liberté. Si la Grande-Bretagne était tout entière dans Glascow ou Manchester, sa constitution ne tiendrait pas. Mais la turbulence des artisans des villes, dans un grand état, est neutralisée par l'apathie des paysans; tandis que les lumières et l'activité qu'y développent les grandes réunions rectifient l'indifférence, les préjugés et les vues comparativement étroites de l'isolement.

CHAPITRE XXXIII.

Le Magnifique Conseil, imitant le parlement de Paris, décrète J. J. Rousseau. — Troubles qui en résultent. — Représentans et négatifs. — Médiation étrangère. — Duc de Choiseul. — Magistrats obligés de céder.

La médiation de 1738 donna vingt-quatre ans de paix à Genève; une certaine honte salutaire empêchait de renouveler des querelles domestiques qui avaient causé tant de scandale en Europe, où l'on ne voyait alors rien de semblable nulle part. On eut dans cet intervalle la satisfaction de terminer les anciennes contestations avec la Savoie, le roi de Sardaigne, successeur des ducs, ayant reconnu définitivement l'indépendance de la république; et les limites des deux états furent fixées à l'amiable, au moyen de la cession mutuelle de quelques petits districts et villages. Sans nous arrêter à l'injustice, peut-être impossible à éviter, de faire passer, bon gré mal gré, les sujets d'un état sous la domination d'un autre, nous observerons cependant ici une circonstance qui donne à penser : les puissances contractantes, et l'une d'elles, Genève, limitèrent la liberté de con-

science du peuple des districts échangés réciproquement, à vingt-cinq ans! On y pouvait légitimement croire ce qu'on voudrait pendant ce temps donné; après quoi cette première croyance devenait illégitime!

Les disputes qui amenèrent à Genève la révolution de 1768, dont nous allons rendre compte, jettent du jour sur l'histoire des opinions politiques en Europe; car la petitesse du théâtre ne change rien à la nature des passions humaines ni à leur intensité. *L'observateur*, comme l'a fort bien dit un Genevois, *n'admet pas moins le principe de vie dans le ciron que dans l'éléphant.* Nous avons déjà reconnu les patriciens de Rome à Berne; et les conseillers d'état de Genève, au commencement du siècle dernier, en étaient aussi l'humble imitation. Avec des mœurs moins romaines, Genève offrait pourtant ce rapport de plus avec Rome, que la classe gouvernante, entraînée à des concessions de plus en plus grandes, donnait à un peuple aspirant la mesure de ses forces, tandis qu'à Berne la classe plébéienne gagnait peu sur l'autre. Il y a au surplus cette différence notable entre l'ambition des plébéiens anciens et celle des plébéiens modernes, que ceux-ci avaient infiniment moins à se plaindre, mais que, d'un autre côté, l'instruction beaucoup plus répandue leur donnait de meilleurs droits à l'égalité.

Deux livres célèbres, l'*Émile* et *le Contrat social*, parurent à Paris en 1762 et 1763; le parlement condamna au feu le premier de ces ouvrages (1), ordonnant qu'il serait informé contre *les auteurs, imprimeurs et distributeurs;* et comme *le sieur Rousseau*, nommé au frontispice, était alors dans le ressort de ce parlement, il ordonna que *ledit sieur serait pris et appréhendé au corps, et amené ès prisons de la Conciergerie du Palais, pour être ouï et interrogé sur les faits dudit livre, etc., et que* là où il ne pourrait *être pris et appréhendé*, il serait *assigné à quinzaine.* Aussitôt que cet arrêt, rendu le 9 juin, fut connu à Genève, où il était venu aussi quelques exemplaires de l'*Émile*, *le magnifique conseil* crut devoir imiter le parlement de Paris, et condamna le livre à être brûlé avec infamie, comme téméraire, impie, tendant à détruire la religion chrétienne et tous les gouvernemens; il lança également un décret de prise de corps contre le *sieur* Jean-Jacques Rousseau. Voilà le fait qui donna lieu à toutes les disputes subséquentes. Que le *magnifique conseil*, disaient les citoyens et bourgeois dans leurs représentations, défende l'introduction

(1) On trouva que le *Contrat social* était moins lu que l'autre, et l'on ne voulut pas en accroître la célébrité par les honneurs du bûcher.

du livre, qu'il brûle le livre; mais qu'il ne décrète pas l'auteur de prise de corps, car il n'a point commis de délit à Genève, où le livre n'a été ni imprimé, ni publié; il n'y a point commis d'acte criminel dont le gouvernement de Genève puisse connaître; et quant à la religion, notre constitution veut que celui qui dogmatise contre la doctrine reçue soit appelé pour conférer avec le consistoire des anciens et ministres : *S'il se range*, dit la loi, *qu'on le supporte sans scandale ni diffame; s'il s'opiniâtre, qu'on l'admoneste par quelquefois, pour essayer de le réduire; si l'on voit enfin qu'il soit besoin de plus grande sévérité, qu'on lui interdise la sainte cène, et qu'on en avertisse le magistrat, afin d'y pourvoir.* Or, rien de tout cela n'a été fait.

Les négatifs (1) prétendaient que cette loi ancienne ne pouvait avoir en vue que le dogme prêché, et non le dogme écrit; mais on les réfutait par Boileau, qui a dit :

Dogmatiser en vers, et rimer par chapitres!

A quoi sert-il, disaient les représentans, que le conseil-général ait *le pouvoir d'agréer ou re-*

---

(1) On appelait *négatif* le parti des magistrats, parce que ceux-ci refusaient de faire droit aux représentations des citoyens, qui par cette raison étaient distingués par le nom de *représentans*.

jeter les lois proposées, lesquelles ne pourront être changées que de son consentement? Si le magnifique conseil, résistant à des représentations bien fondées sur une loi dont l'interprétation est disputée par la grande majorité du peuple, refuse de consulter le conseil-général, les lois seront alors tout ce qu'il plaira au magnifique conseil.

Aux Lettres de la campagne, Rousseau répondait, de sa retraite à Motiers-Travers, par les Lettres de la montagne, et l'orage qu'il avait excité aurait pu le satisfaire; cependant, comme les répliques et dupliques changeaient peu à peu sa querelle personnelle en une question générale, *Jean-Jacques* se voyant sur le point d'être oublié, tournait sa colère contre *représentans* et *négatifs* à la fois, coupables, les uns comme les autres, de s'occuper d'autre chose que de *lui*. Ce grand incendie qui devait ravager l'Europe trente ans plus tard, jetait ainsi ses premières étincelles à Genève et en Amérique presque en même temps. Un verre d'eau eût suffi pour l'éteindre à cette époque dans les deux mondes! Le gouvernement de Genève, retranché sur la *négative* contre toutes les représentations qui lui étaient faites, se bornait à affirmer qu'il n'y avait aucun doute sur le sens des lois, et qu'il n'appartenait pas à des particuliers d'en suggérer.

C'était en effet une alternative bien malheureuse que celle d'avoir à soumettre l'interprétation des lois, soit au peuple, soit au gouvernement; à une assemblée tumultueuse de seize cents personnes, ou au corps même dont le peuple croyait avoir à se plaindre; tous les malheurs de Genève, et la nécessité où elle s'est trouvée de recourir si fréquemment à des médiateurs étrangers, viennent de cette grande erreur en législation. Il semble, comme nous l'avons déjà observé, que l'on ne s'y doutait seulement pas de la nécessité de rendre l'administration judiciaire tout-à-fait indépendante de l'administration politique, telle qu'on l'eût pu voir en Angleterre; de l'assujettir à des règles fixes, à des formes et définitions invariables, et de la laisser prononcer sur tous les cas de constitutionnalité disputée; ce qui arrive naturellement; car tous ces cas, emportant quelque délit particulier, se trouvent nécessairement portés devant les tribunaux, qui en décident sans que le gouvernement soit compromis.

Le célèbre législateur et réformateur de l'état et de l'église, Calvin, n'avait établi de peine définie que pour deux délits, le suicide et l'adultère; toutes les autres lois pénales proscrivaient tels ou tels délits *sous les peines les plus graves*, ce qui ne laissait assurément rien à désirer à l'arbitraire. Cet arbitraire avait perdu la plus

grande partie de ses inconvéniens par les progrès de la civilisation, et la justice était administrée presque toujours avec douceur et impartialité; mais il en fallait rendre grâces aux mœurs, non aux institutions. Rousseau disait, avec raison, qu'à Genève *on s'était toujours laissé séduire par l'apparence; qu'on avait négligé l'essentiel; qu'on s'était trop occupé du conseil-général, et pas assez de ses membres; qu'il fallait moins songer à l'autorité, et plus à la liberté.*

Les magistrats s'étaient servis des soldats de la garnison pour faire la police de la pêche sur le lac; on leur en fit un crime. On leur fit un crime aussi, et avec bien plus de raison, d'avoir fait arrêter des citoyens de nuit dans leur domicile, par le moyen de détachemens de cette garnison : dans une occasion, les soldats se firent ouvrir les portes, dans une autre ils allèrent jusqu'à les enfoncer (1). Une fois ils se trompèrent de maison, et pénétrèrent ainsi sans ordre dans le domicile d'un citoyen : celui-ci n'obtint d'autre réparation que l'emprisonnement du caporal de la garde pendant quelques jours, et la déclaration que sa maison *n'était pas suspecte.* Les magistrats (le conseil exécutif)

(1) Mémoire du 12 juin 1766, présenté aux très illustres, etc., etc.

répondaient froidement aux représentations qu'*un objet d'intérêt particulier ne peut être celui d'une représentation publique* (1). Ils répondaient encore, le 31 août 1766 : *Si le conseil, ayant examiné des représentations, ne les approuve pas, elles tombent. Principe sacré*, ajoutaient-ils, *que le conseil a juré de maintenir, et qu'il maintiendra tant qu'il conservera les places qui lui ont été confiées.* (2)

Les représentans eurent alors recours au remède que leur offrait la constitution, celui de rejeter, les uns après les autres, les candidats proposés au conseil-général pour l'élection des (A. D. 1765) syndics; il n'y eut par conséquent point d'élection, et les mêmes syndics restèrent en place pendant trois ans, les *représentans* devenant ainsi *négatifs* à leur tour. Cependant, comme le règlement de 1738, garanti par la France et par Berne, disait qu'il y aurait une nouvelle élection chaque année, c'était le

(1) Mémoires du 22 avril 1766.

(2) Un édit de 1735 déclare que la garnison n'a été établie que pour la garde et la defense de l'état ; qu'il n'est permis à aucun corps ni particulier quel qu'il soit, et sous quelque prétexte que ce soit, d'employer ladite garnison, ni permettre qu'elle soit employée à des fins contraires à son établissement, et aux droits et prérogatives des citoyens et bourgeois.

cas de recourir aux puissances médiatrices, et les magistrats en profitèrent.

Les puissances médiatrices intervinrent par leurs plénipotentiaires; mais il semblait que celui de la France (le chevalier de Beautteville), bien différent du comte de Lautrec, en 1737, eût pris à tache de révolter, par sa hauteur, le parti populaire. Il commença par accorder aux magistrats une déclaration qui approuvait leur conduite, et sur ce que les commissaires de la bourgeoisie exprimèrent très humblement les craintes que devait leur inspirer cette mesure préliminaire, et réitérèrent l'exposition de leurs griefs, le plénipotentiaire français leur répondit par une déclaration écrite, datée du 25 juin 1766 : Je ne me serais pas attendu qu'il y eût parmi les représentans des *gens* capables de *s'oublier* à ce point, etc., etc. Je veux bien me persuader que la généralité *n'a pas senti l'indécence* et *la témérité* de cette démarche. Je me réserve, après en avoir rendu compte à ma cour, d'en poursuivre *les véritables auteurs*, et d'en exiger en temps et lieu une punition convenable. »

Les citoyens et bourgeois, désespérés de se voir soumis aux décisions d'un tel médiateur, rejetèrent le projet qui leur fut présenté en (A. D. 1766, 15 déc.) conseil-général, à la pluralité de 1095 voix contre 515. Le chevalier

de Beautteville prit congé de la république le même jour, et remit aux commissaires de la bourgeoisie une déclaration fulminante, dans laquelle il disait : *Le roi mon maître*, en se réservant de demander satisfaction de divers actes *indécens, insolens même, de votre part, qui se sont répétés depuis mon arrivée, avait cédé aux sentimens de bonté et d'affection dont il a toujours honoré cette république*, etc., etc. Sa majesté avait espéré, etc., etc. que vous apporteriez à la discussion de vos intérêts et aux avis de *son ministre plénipotentiaire, la modestie et la confiance qui vous convenaient à tant de titres*, etc., etc. Les expressions de *conduite téméraire, représentations choquantes, déclarations séditieuses*, étaient répétées à chaque ligne, et le ministre de paix finissait par lancer, de la part du roi son maître, un interdit général contre les Genevois.

Ces *républicains* remirent, le 30 janvier suivant, à M. Hennin, résident français, un humble *placet* conçu en ces termes : *Daignez nous représenter à son excellence monseigneur le duc de Choiseul, comme des citoyens malheureux ; que ce ministre généreux veuille nous couvrir de son indulgence. Sa grande âme nous est connue ; elle le portera à intercéder pour nous auprès d'un monarque magnanime*, etc., etc. *En vain nous reposerions-nous sur le témoignage de nos*

consciences; il faut bien que nous ayons des torts! etc., etc. Le ministre généreux s'étonnait, en réponse, que les supplians eussent *osé se prévaloir d'un témoignage aussi faux que celui de leur conscience, pour attester leur innocence; ce qui équivaut,* disait-il, *à nous taxer d'injustice! Ce n'est point par des mots qu'on fléchira sa majesté, justement indignée,* etc., etc. On s'est plaint, avec infiniment de raison, de l'arrogance des communications officielles du pouvoir de fait; celles-ci font voir que le pouvoir légitime s'exalte aussi quelquefois au-delà des convenances et de la justice; et en comparant le style diplomatique que nous venons de citer, avec celui qui de nos jours a révolté toute l'Europe, il ne faut pas oublier que ce dernier s'adressait au moins à des pouvoirs plus capables de se défendre que la petite Genève.

Les républicains, rampant dans la poussière tant que les plénipotentiaires furent à leurs portes, prirent une tout autre attitude lorsqu'ils crurent s'apercevoir que les puissances médiatrices se borneraient à menacer; et changeant de ton, ils prirent avec leurs magistrats celui de l'ironie (1). Toute l'année 1767 se passa

(1) Voyez la *Très humble et très respectueuse Réquisition des citoyens et bourgeois aux magnifiques seigneurs*, etc., etc., du 14 novembre 1767, et l'ouvrage anonyme intitulé *Purification.*

sans élection, et dans une sorte d'anarchie tranquille. Les magistrats réduisaient leurs prétentions, et le peuple augmentait les siennes suivant l'attitude des puissances médiatrices; et à mesure que l'espérance d'une part et la crainte de l'autre se dissipaient. Ces puissances, lassées à la fin de s'occuper d'une affaire qui leur était étrangère, et craignant les frais d'une expédition militaire, recommandèrent aux parties intéressées de s'arranger, c'est-à-dire aux magistrats de céder. Il existe un *Journal de ce qui s'est passé à Genève à la fin de* 1767, *et au commencement de* 1768, *pour servir à l'Histoire de l'édit du* 11 *mars* 1768, que nous avons lu, non seulement sans ennui, mais avec beaucoup d'intérêt. On y reconnaît (1) à travers toutes les chicanes de parti et les enfantillages du point d'honneur politique, qui craint de se compromettre en cédant sur la moindre chose, les progrès de la civilisation et des lumières. Les raisons de part et d'autre sont ingénieuses et quelquefois profondes; il y a des égards mutuels; la politesse se fait remarquer dans les conférences, entre les membres d'une aristocratie blessée et les représentans d'une bour-

(1) Voyez aussi *Recueil des pièces concernant la demande de la garantie*, etc., etc., 2 vol. *in-8*. imprimé en 1767.

geoisie ambitieuse qui sent ses forces; aucune violence populaire; pas une goutte de sang répandue. Le gouvernement se refusait à des négociations formelles avec le peuple, qui eussent supposé de nouveaux droits législatifs; mais les magistrats conféraient individuellement avec des citoyens sans mission apparente. C'eût été déroger à leur dignité que de concerter en commun un nouveau *règlement;* mais ils en rédigeaient seuls le projet, et le soumettaient ensuite indirectement à l'approbation du peuple, en lui présentant une liste de *candidats* pour les places de syndics et autres auxquelles il avait à nommer. Le peuple s'assemblait, n'élisait personne : c'était à recommencer. On conférait encore, on marchandait, on débattait; il échappait rarement des choses dures : au contraire, on se faisait des complimens, on riait même. Les magistrats présentaient un nouveau projet, et puis une nouvelle liste de candidats à élire; il fallut y revenir à quatre fois. Les représentans se sentaient forts, et leurs adversaires furent obligés de céder.

On fit enfin un accommodement, accepté en conseil général le 11 mars 1768, presque à l'unanimité (mille deux cent quatre contre vingt-trois), par lequel le peuple, en échange de son droit infini, mais contesté, de refuser d'élire les syndics, obtint l'élection de la moitié des

membres du conseil des deux cents, et le droit appelé *réélection*, d'exclure à leur assemblée annuelle quatre membres du conseil exécutif, lesquels, après une seconde expulsion, n'y pouvaient plus rentrer. Cette espèce d'ostracisme fut considérée comme contre-balançant l'excès du *droit négatif*, que les magistrats conservèrent, et sur lequel on ne stipula rien. Le peuple obtint aussi la distinction précise des cas où les emprisonnemens d'office pouvaient avoir lieu, et les conditions d'admission des *natifs* à la bourgeoisie furent réglées. (1)

Plusieurs membres des conseils ne voyant dans le compromis de 1768, que le résultat de la violence, et un acheminement à la pure démocratie, abandonnèrent leurs places et la ville; et quelques citoyens cessèrent, par le même motif, d'assister au conseil-général.

---

(1) De 1690 à 1747, on avait reçu neuf cent soixante bourgeois, sans que le conseil-général se fût accru.

CHAPITRE XXXIV.

Querelle des natifs, fomentée par le duc de Choiseul et par Voltaire. — Intérêt de vanité. — Mauvaise division des pouvoirs. — Crise du 5 février 1781. — Intervention de trois grandes puissances. — Siége de Genève et sa réduction. — Abaissement du parti populaire. — Réaction au premier mouvement révolutionnaire en France. — La terreur à Genève.

Il y avait à Genève un grand nombre d'étrangers à qui le gouvernement permettait d'y résider et d'y exercer leur industrie, sous certaines restrictions; ils n'y jouissaient d'aucun droit politique, ni de la faculté d'acquérir des propriétés. Leurs enfans, appelés *natifs*, n'étaient guère plus favorisés que leurs pères; et ne connaissant d'autre patrie que Genève où ils étaient nés, ils trouvaient fort dur d'y être traités en étrangers (1). Ils alléguaient, outre le droit naturel, d'anciens usages abrogés lors de la réfor-

(1) Ces natifs, traités en étrangers dans le lieu de leur naissance, jouissaient en France, par une bizarrerie singulière, des droits accordés aux Genevois qui y portaient leur industrie : aussi s'expatriaient-ils facilement.

mation, par une mesure semblable à la *serratura del consiglio* à Venise.

Tant que la division avait régné entre les magistrats et les citoyens, chaque parti avait flatté les natifs pour se les attirer : ils obtinrent, en 1760, quelques facilités quant à la naturalisation; mais elles ne les satisfirent point. Imitateurs imprudens de la conduite des citoyens, plusieurs d'entre eux se permirent de braver l'autorité du gouvernement, et se firent soupçonner de projets criminels. Les citoyens, d'accord sur ce point avec les magistrats, coururent aux armes le 15 février 1770. Quelques natifs périrent dans le tumulte; huit d'entre eux furent exilés sans forme de procès, par le *conseil-général*, composé de ces mêmes citoyens qui se plaignaient de l'aristocratie, des priviléges et de l'arbitraire. Après ces actes de sévérité, on accorda quelques nouveaux droits aux natifs; plusieurs d'entre eux prirent néanmoins le parti de s'éloigner, et songèrent à former un nouvel établissement à Versoix, territoire de France, au bord du lac, à une lieue de Genève.

Le duc de Choiseul, irrité de longue main par le rejet de son projet de médiation, en 1767, était accusé d'avoir fomenté le mécontentement des natifs; et l'ardeur avec laquelle il en profita pouvait bien faire naître cette idée. Hennin, résident de France, lui avait persuadé que les

protestans étrangers se retireraient en foule dans sa nouvelle ville de Versoix, et que si les natifs succombaient, ils la peupleraient à eux seuls. On fit, en attendant, creuser un port à grands frais et tracer des rues.

Voltaire, établi depuis environ douze ans à Fernex, tout près de Versoix (1), fut chargé de négocier avec les principaux natifs. Les ayant fait appeler, il déplora avec eux l'humiliation et les désavantages de leur situation, leur annonçant en même temps les vues d'un ministre bienfaisant. *Êtes-vous pauvres?* leur dit-il; et voyant leur embarras : *Eh bien! êtes-vous riches? — Non, monsieur! — Signez donc ce papier,* s'écria-t-il; *il vous assure les moyens de le devenir.* C'était l'engagement de s'établir à Versoix (2). Indisposé contre les Genevois de tous les partis, qui s'étaient également refusés à l'accepter pour médiateur de leurs différends,

(1) Les registres du conseil du 1er février 1575 portent l'article suivant : *Le sieur de Voltaire demande et obtient la permission d'habiter dans le territoire de la république, pour être plus à portée du sieur Tronchin, son médecin.* Il habita en effet les Délices sur Genève pendant quelques années avant de se retirer à Fernex, qui était sur France.

(2) Lors de l'exil des natifs, Voltaire les attendait en carrosse sur la frontière, à demi-lieue des portes, pour les conduire à Fernex.

il chanta la guerre civile de Genève dans un poëme où la malice est plus apparente que le bon goût, et dont la moitié est employée à couvrir Jean-Jacques Rousseau d'opprobre et de ridicule (1), l'autre à flatter le *Mécène de*

(1) Dans un vallon fort bien nommé Travers,
S'élève un mont, vrai séjour des hivers:
Son front altier se perd dans les nuages;
Ses fondemens sont au creux des enfers;
Au pied du mont sont des antres sauvages,
Du Dieu du jour ignorés à jamais.
C'est de Rousseau le digne et noir palais.
Là se tapit ce sombre énergumène,
Cet ennemi de la nature humaine.
Pétri d'orgueil et dévoré de fiel,
Il fuit le monde, et craint de voir le ciel;
Et cependant sa triste et vilaine âme
Du Dieu d'amour a ressenti la flamme.
Il a trouvé, pour charmer son ennui,
Une beauté digne en effet de lui;
C'était Caron, amoureux de Mégère.
Une infernale et hideuse sorcière
Suit en tous lieux le magot ambulant,
Comme la chouette est jointe au chat-huant.
L'infâme vieille avait pour nom Vachine;
C'est sa Circé, sa Didon, son Alcine.
L'aversion pour la terre et les cieux
Tient lieu d'amour à ce couple odieux.
Si quelquefois, dans leurs ardeurs secrètes,
Leurs os pointus joignent leurs deux squelettes,
Dans leurs transports ils se pâment soudain
Du seul plaisir de nuire au genre humain.
Notre Euménide avait alors en tête
De diriger la foudre et la tempête
Devers Genève, etc.
Il vous soutient et le pour et le contre
Avec un front de pudeur dépouillé.

France (le duc de Choiseul), *ministre heureux, et de guerre et de paix*, ainsi que le chevalier de Beautteville, qui s'était, comme nous l'avons vu, prononcé d'avance sur la cause qu'il était appelé à juger. (1)

A la chute du duc de Choiseul, on oublia

Cet étourdi souvent a barbouillé
De plats romans, de fades comédies,
Des opéras, de minces mélodies;
Puis il condamne, en style entortillé,
Les opéras, les romans, les spectacles.
Il vous dira qu'il n'est point de miracles,
Mais qu'à Venise il en a fait jadis.
Il se connaît finement en amis;
Il les embrasse et pour jamais les quitte.
L'ingratitude est son premier mérite;
Par grandeur d'âme il hait ses bienfaiteurs.
Versez sur lui les plus nobles faveurs,
Il frémira qu'un homme ait la puissance,
La volonté, la coupable impudence
De l'avilir en lui faisant du bien.
Il tient beaucoup du naturel d'un chien;
Il jappe et fuit, et mord qui le caresse.
Ce qui surtout me plaît et m'intéresse,
C'est que de secte il a changé trois fois,
En peu de temps, pour faire un meilleur choix.

(1) Il nous envoie un brave chevalier,
Ange de paix comme vaillant guerrier.
Qu'il soit béni! Grâce à son caducée,
Par le plaisir la discorde est chassée.

La remarque sur le *plaisir* avait rapport aux représentations de comédies, que le conseil tolérait pendant le séjour des plénipotentiaires, pour leur plaire.

Versoix et les promesses faites aux natifs; ce qui fit dire plaisamment à Voltaire:

A Versoix nous avons des rues,
Mais nous n'avons pas de maisons.

Il continua de protéger les natifs à Fernex jusqu'à sa mort, et fit même pour eux de grands sacrifices pécuniaires. Avides de tous les genres de gloire, il voulut joindre celle de fondateur de villes à celle de poète, d'historien et de philosophe, et bâtit plusieurs rangs de maisons pour ces exilés. Il s'intéressa à leurs entreprises, et obtint de l'impératrice de Russie (1),

---

(1) Des ambassadeurs de Catherine vinrent des bords de la Néva à Fernex, pour présenter au Nestor des poètes les hommages et les présens de leur souveraine, et repartirent pour Pétersbourg immédiatement après avoir rempli leur mission, comme cet Espagnol qui de Cadix vint voir Tite-Live à Rome, et s'en retourna dans ses foyers aussitôt après avoir vu l'historien; Rome et la France n'offrant que Tite-Live et Voltaire dignes de fixer l'attention de l'univers! Voltaire fut moins honoré par Joseph II lorsqu'il vint à Genève; il savait que ce prince l'honorerait de sa visite un certain jour, mais que ce serait incognito; il avait néanmoins rassemblé ce jour-là une nombreuse compagnie pour lui faire contempler son triomphe, et il se tenait lui-même sur un balcon du côté du chemin par où l'empereur était attendu. Celui-ci cependant, informé de ses préparatifs, en prit ombrage, et tournant bride, s'en retourna à moitié chemin et ne revint pas. Cette mortification fut d'autant plus grande pour Vol-

non moins avide que lui de s'attirer l'attention de l'Europe, quelques faveurs pour leur commerce.

Tandis que Voltaire secondait, en bon courtisan, les plans du ministre de France, en flattant les natifs de Genève, et fomentant leur mécontentement, il confirmait la classe aristocratique, la seule dont il fit sa société, dans son mépris pour le peuple, et lui inspirait des goûts peu convenables aux citoyens d'une petite république, qui ne devaient les succès et la réputation extraordinaire dont ils jouissaient, qu'aux qualités solides et aux mœurs austères de leurs ancêtres. Voltaire faisait honte aux magistrats de leur simplicité, de leur obscurité, et de leur désintéressement (1). Il est digne de

---

taire, que Joseph fit à Berne, bientôt après, une longue visite au grand Haller, qu'il quitta dans l'enchantement de sa conversation. On l'entendit s'écrier *quel homme! quel homme!*

(1) Ami lecteur, il est dans cette ville
De magistrats un sénat peu commun
Et peu connu. Deux fois douze, plus un
Font le complet de cette troupe habile.
Ces sénateurs de leur place ennuyés,
Vivent d'honneurs, et sont fort mal payés.
On ne voit point une pompe orgueilleuse
Environner leur marche fastueuse;
Ils vont à pied, comme les Manlius,
Les Curius et les Cincinnatus.
Pour tout éclat une énorme perruque

remarque que la modicité des honoraires de la magistrature formait un des sujets de dispute entre le peuple et le gouvernement, et dans le sens inverse des disputes de ce genre partout ailleurs; car ici c'était le peuple qui s'obstinait à payer, et les magistrats à refuser de recevoir. Le conseil d'état du 20 février 1768 *rejette la proposition faite par les représentans de porter à* 1000 *écus* (environ 5000 francs) *les honoraires des syndics, et à* 500 *écus, ceux des conseillers, comme tendant à substituer des vues d'intérêt aux principes d'honneur, de justice, de désintéressement et d'amour de la patrie, qui ont jusqu'à présent animé les magistrats.* Il faut avouer que les passions politiques de Genève n'ont jamais été souillées d'aucune vénalité; aucun intérêt personnel ne s'y mêla jamais, excepté la vanité. Une certaine classe de citoyens aspirait à l'honneur de travailler toute seule et *gratis* au bien de ses concitoyens, tandis que ceux-ci voulaient absolument lui épargner la moitié de la peine, et l'indemniser de celle qu'elle prenait.

D'un long boudin cache leur vieille nuque,
Couvre l'épaule et retombe en anneaux;
Cette crinière a deux pendans égaux;
De la justice emblème respectable.
Leur col est roide, et leur front vénérable
N'a jamais su pencher que d'un côté,
Signe d'esprit et preuve d'équité.

Assurément on ne pouvait rien voir de plus libéral de part et d'autre.

La classe patricienne n'oubliait point l'humiliation du traité de 1768, et lorsque les citoyens, en conseil-général, voulurent, dans des vues de conciliation, faire usage de leurs nouveaux droits de nommer à la moitié des places vacantes dans le conseil des deux-cents, pour y faire entrer des jeunes gens des premières familles, on vit ceux-ci recevoir avec dédain une marque de distinction qui leur venait du peuple. Les efforts de quelques hommes bien intentionnés, tels que Deluc, parmi les représentans, et de Saussure, parmi les négatifs, pour rapprocher les deux partis, n'eurent aucun succès. Le dernier voulait réformer le système d'éducation publique, institué par Calvin, et introduire l'étude des connaissances modernes, d'une utilité générale; mais son projet, reçu avec transport par un parti, fut traité avec dérision par l'autre, comme ayant pour but de plaire à la multitude. Il réussit seulement à former une société uniquement occupée de la partie mécanique des arts, et de l'instruction de ceux qui les exercent.

La compilation d'un code avait été stipulée à chaque traité qui avait eu lieu entre le gouvernement et le peuple, sans avoir jamais été exécutée. Les magistrats ne voulaient pas remonter

plus haut que l'acte de médiation de 1738, ou tout au plus jusqu'en 1707, disant que tout ce qui avait précédé était obscur, contradictoire et abrogé en fait; particulièrement *les chartes rongées* et *titres surannés* du quatorzième et du quinzième siècles. *A ce compte*, répliquaient les représentans, *il nous faudra rejeter la Bible, car elle est bien vieille!* Le refus de ce code devint la cause immédiate de la révolution suivante (1782). Dès l'année 1776, les représentans, ayant à leur tête un jeune homme de grand talent (Duroveray), demandèrent de nouveau la révision et la publication du code, suivant la promesse qui en avait été faite, et reçurent la réponse accoutumée. A la fin, le conseil-général, faisant usage du droit de réélection stipulé en 1768, prononça, à la majorité de 950 contre 550, l'expulsion de quatre membres du conseil; alors seulement on nomma une commission de révision pour ce code; mais Duroveray en était, tandis que les deux chefs du parti aristocratique, Desarts et Lullin, n'en étaient pas: d'ailleurs, cette commission avait imprudemment qualifié le conseil-général de *souverain*; nom que le parti aristocratique ne voulait donner qu'aux divers conseils collectivement. Cela suffit pour faire interrompre le travail, sous prétexte de partialité, après avoir été poursuivi pendant deux ans. Les magistrats ne voyaient

dans le projet de ce code que le dessein de les rabaisser de plus en plus; et, sûrs de l'appui de M. de Vergennes, ils rejetèrent dans le conseil des deux-cents, où ils avaient la majorité, le travail de la commission, et la révoquèrent. Cette mesure irrita leurs adversaires de plus en plus, et les natifs se joignirent à eux.

Il semble évident que les uns et les autres méconnaissaient leur véritable intérêt; car les magistrats n'avaient rien à craindre d'un code dont ils conservaient l'interprétation exclusive; et quant au peuple, un seul juge à vie, isolé et indépendant, les aurait mieux servis qu'un tel code, lors même que ce juge eût été choisi par les conseils, et eût appartenu aux familles de l'aristocratie. Pourvu qu'il n'eût pas été dénué, nous ne dirons pas de morale, mais d'ambition personnelle et de sens, une fois installé sur son siége inamovible, et sous les yeux du public, se voyant seul responsable envers les lois (1) et l'opinion publique, n'appartenant à aucun corps; incapable enfin, et c'est là l'essentiel, d'être jamais autre chose que juge, il aurait bientôt pris l'esprit de sa situation. Se sentant plus grand, comme pouvoir isolé et

(1) Le code ne devant être que la compilation des lois existantes, au défaut de ce code le juge n'en aurait pas moins été astreint de juger suivant les lois.

indépendant, que comme fraction d'aucun autre pouvoir, il aurait cherché à acquérir une considération toute personnelle; et l'on aurait pu raisonnablement compter de le voir décider impartialement et uniformément, non seulement dans les procès ordinaires, mais encore dans ceux où les questions de constitutionnalité se seraient trouvées impliquées. Lors même qu'il eût pu avoir quelques préjugés aristocratiques et pencher naturellement du côté du gouvernement, il aurait toujours été plus sûr, plus commode et plus honorable de porter la cause nationale à ce tribunal indigène, qu'à celui de M. de Choiseul ou de M. de Vergennes; et de faire intervenir six fois dans un siècle les étrangers, et jusqu'à la Savoie, dans des disputes de famille. Ces disputes étaient, en dernière analyse, fondées essentiellement sur des intérêts de vanité et de point d'honneur; et ce qu'il y a de pis dans ces cas-là, est d'avoir à se soumettre aux lois dictées par son adversaire ou par un arbitre armé, lors même qu'elles seraient bonnes en elles-mêmes.

Il est assez remarquable que M. de Vergennes, qui ne pouvait être suspect d'aucune prédilection pour la liberté constitutionnelle, ni d'avoir le tact des institutions qui lui conviennent, proposait cependant aux Genevois, en 1780, précisément l'échange dont nous parlons, c'est-

à-dire l'abandon de la rédaction du code, et l'indépendance des places de judicature. Il est vrai que cette indépendance ne devait exister qu'à l'égard du peuple; mais si, profitant de cette ouverture, le peuple eût proposé l'indépendance absolue de la judicature nommée à vie, et sa séparation entière du conseil, le ministre français et ses protégés y eussent accédé volontiers, tous les partis y trouvant leur compte.

Le même ministre qui avait envoyé une armée française apprendre la démocratie en Amérique, et fourni des secours aux colons en insurrection contre la *légitimité;* qui, dans la révolution de Suède, se déclarait contre l'aristocratie, et qui favorisait les démocrates de Hollande, s'avisa d'avoir peur du mauvais exemple que donnerait à l'Europe la petite république de Genève! *L'humanité et la bonne politique*, écrivait-il à la diète helvétique, le 2 mai 1782, *demande que Genève cesse d'être une école de sédition, et de répandre des doctrines dangereuses.* Le résident français Hennin se servait en même temps d'un argument nouveau en diplomatie, pour engager les Genevois à être plus dociles. *Messieurs*, leur disait-il, *vos disputes politiques vous rendent trop sérieux; cela fait tort à des gens occupés.* Il paraît certain que ce résident avait des intrigues secrètes avec les

natifs (1), et, à ce que l'on croit, leur fournissait de l'argent par l'entremise d'un démagogue (A. D. 1781) influent, nommé Cornuo : ses intrigues ayant été dénoncées par le procureur-général Duroveray, M. de Vergennes obligea le conseil à destituer ce magistrat.

M. de Maurepas, président du conseil de Louis XVI, n'approuvait point la part que son gouvernement prenait dans cette affaire; quoique fatigué des troubles de Genève, il n'y attachait pas la même importance que son collègue. *On prétend*, disait-il à un Genevois, *que vous troublez le repos de notre cour.* — *Oui, à peu près comme à l'extrémité d'un vaste domaine le bourdonnement d'une ruche interromprait le sommeil du maître du château!* — *Croyez-moi, mes enfans*, ajoutait le vieux courtisan, *sachez une fois garder l'incognito qui vous convient, et ne vous obstinez point à instruire l'universalité du globe de vos interminables disputes.*

M. de Vergennes insistait toujours auprès de Zurich et de Berne, sur la nécessité d'intervenir dans les affaires de Genève, quoiqu'on ne l'en

(1) Après leur mauvais succès, et lors de leur exil, ce résident n'en déclara pas moins les prétentions des natifs *chimériques et criminelles*, et n'hésita pas à exalter la *clémence paternelle* qui se bornait à expulser les coupables.

eût pas encore prié ouvertement; et ayant pris la peine de tracer lui-même les bases d'un arrangement, il établissait le droit qu'avait son gouvernement de les faire accepter, sur l'*inspection seule d'une carte de géographie, et sur l'habitude contractée par les rois de France, de faire le bien d'un état dévoué depuis long-temps à leur couronne. Il y a,* disait-il, *une fin à tout; et lorsque trois puissances ont droit de mettre la paix dans un petit état, et le veulent, la paix se fait.*

On a accusé l'aristocratie d'avoir prolongé la querelle à dessein, pour amener un appel aux puissances étrangères, et vaincre la répugnance de Zurich et de Berne, qui ne partageaient point le zèle de M. de Vergennes. Ce serait bien en vain qu'on prendrait à témoin les vertus privées des membres de l'aristocratie, de l'injustice de cette inculpation; la garantie serait incertaine; car les honnêtes gens ont une toute autre sagesse et une toute autre morale en politique que dans les autres affaires de la vie. Périsse l'état, plutôt que d'être gouverné par la faction ennemie, est partout le sentiment prédominant des partis, mais surtout celui du plus faible, quel que soit d'ailleurs son patriotisme : l'orgueil blessé, ou même la seule vanité a fait plus de révolutions que la tyrannie.

La crise décisive eut lieu le 5 février 1781.

Une rixe entre deux individus de la basse classe assembla la foule : on crut y voir le commencement d'une insurrection des représentans. Quelques jeunes gens du parti négatif, et ceux des natifs qui lui étaient dévoués, forcèrent l'arsenal pour se procurer des armes, et il y eut du sang répandu. Quels que fussent les agresseurs, la victoire resta aux représentans, qui étaient les plus nombreux. A la nouvelle de ces hostilités, Zurich et Berne envoyèrent des ministres de paix : l'un d'eux, Steigner, distingué dans le sénat bernois par ses grands talens et son intégrité, faisait, par l'influence de son caractère, des progrès dans la pacification, lorsque M. de Vergennes insista sur ce que les médiateurs se réunissent à Soleure plutôt qu'à Genève, attendu qu'*il ne convenait pas à la dignité du roi d'envoyer son ambassadeur dans une ville où l'autorité légitime était méprisée.* Les députés suisses se rendirent à regret, mais rejetèrent la proposition qui leur fut faite ensuite par l'envoyé du roi, le vicomte de Polignac, de déclarer préliminairement la nullité du règlement de 1768, comme ayant été imposé par la violence. Après d'assez longues négociations, le vicomte de Polignac se retira par ordre de sa cour. Cependant l'époque de l'élection de cinquante membres était arrivée, et par le règlement de 1768, la moitié des membres devait

être élue par les citoyens. Le résident français déclara que le roi *s'attendait* que l'élection serait suspendue ; il fit en même temps ses plaintes de ce que le nom de sa majesté avait été introduit d'une manière peu respectueuse dans divers écrits et discours. *Ils ne savent pas*, disait le comte de Vergennes dans ses instructions à ce résident, *comment on doit mêler le nom d'un grand roi dans leurs petites querelles!* Le conseil-général passa outre, malgré cette prohibition impérieuse, et fit l'élection ; mais le conseil la déclara nulle, parce que, disait-il, le règlement de 1768 était le résultat de la violence. Les natifs se voyant ainsi privés des avantages acquis par ce reglèment, abandonnèrent le parti des magistrats pour se joindre aux représentans. Il y eut une insurrection furieuse dans laquelle les premiers coururent beaucoup de danger : douze ou treize personnes furent tuées ou blessées (1). (A. D. 1782, avril.)

Tout accommodement était devenu impossible, puisque la validité de celui de 1768 se trouvait contestée, après avoir été reconnue pendant quatorze ans ; l'anarchie et la confu-

(1) Une dame âgée de quatre-vingt-deux ans fut tuée d'un coup de fusil à sa fenêtre. Cet accident, annoncé dans les papiers publics de toute l'Europe, fit une impression très défavorable au parti populaire.

sion régnaient seules. Le parti populaire, maître de la ville, résolut de purger les conseils des membres qui lui étaient le plus opposés : il nomma à cet effet dans le conseil-général un *comité de sûreté*, qui expulsa environ un cinquième des membres des deux conseils, et en retint douze en otage, ainsi qu'un certain nombre de leurs amis. Cette révolution, la plus violente que Genève eût encore éprouvée, excita un scandale universel. Berne l'exprima hautement, et les représentans lui adressèrent, ainsi qu'à Zurich, un mémoire explicatif de leur conduite, dans lequel les magistrats étaient représentés comme agresseurs. Les mémorialistes disaient que le peuple, en conseil-général, étant le souverain, ne pouvait être assimilé à des sujets révoltés. Zurich ne voulut pas armer dans cette cause; mais Berne, considérant que M. de Vergennes ne manquerait pas d'envoyer des troupes pour réduire Genève, étant d'ailleurs informée que la cour de Turin y joindrait les siennes, crut convenable d'envoyer un corps d'observation, pour empêcher qu'on ne prît aucune mesure contraire aux intérêts de la Suisse.

Six mille Français ayant passé le Jura, parurent devant Genève et l'investirent du côté du nord, pendant que vingt-deux compagnies piémontaises s'en approchaient du côté du midi.

L'arrivée de deux mille Bernois porta l'armée alliée à douze mille hommes. Le peuple de Genève paraissait déterminé à soutenir un siége; il travaillait jour et nuit aux fortifications, très mauvaises du côté de la France, dépavait les rues, et les barricadait.

Les oisifs de l'Europe, dont l'Amérique avait cessé d'alimenter la curiosité, tournèrent toute leur attention vers cette nouvelle et extraordinaire croisade, qui présentait une si grande disproportion de forces, et l'appelèrent la guerre *des nains* (du nom d'Hennin). Le grand-duc de Russie, Paul, qui voyageait alors *incognito*, dit que c'était *une tempête dans un verre d'eau*. Les amis du pouvoir se réjouissaient de ce qu'on allait enfin faire un exemple de cette poignée de rebelles, dont la désobéissance prolongée ne pouvait être tolérée plus long-temps. Il y avait cependant dans le public, et jusque dans le camp des assiégeans, des opinions fort différentes, que l'armée française avait tout récemment rapportées de ses campagnes d'Amérique. *Les amis du peuple*, déjà très nombreux en France, voyaient avec chagrin cette ligue contre la liberté civile, et un officier général français refusa le commandement de l'expédition de Genève.

Les Français avaient placé leur principale batterie aux *Délices*, l'ancienne demeure de

Voltaire, précisément dans l'endroit d'où, contemplant Genève, il l'avait ainsi caractérisée : *Les états tous égaux et les hommes tous frères.* Ses compatriotes y trouvaient maintenant un état de choses un peu différent, et qui pouvait être imputé, à quelques égards, à ce poète lui-même, au mécontentement qu'il avait fomenté dans une certaine classe, à l'orgueil et à la vanité qu'il avait encouragés dans une autre, dispositions les plus contraires à l'*égalité* et à la *fraternité* qu'il avait chantées, sans avoir le moindre goût pour l'une ni pour l'autre.

Les douze otages négatifs, retenus dans la ville, étaient dans un assez grand danger, et tout le haut de la ville pouvait être détruit d'un moment à l'autre, par l'explosion des poudres qu'on y avait transportées exprès, pour alarmer le parti aristocratique sur ses propriétés. Cependant, les assiégeans qui craignaient d'encourir l'odieux des premières hostilités, se conduisaient avec beaucoup de circonspection, voulant donner aux habitans le temps d'ouvrir les yeux sur l'impossibilité de défendre longtemps la place, et les porter à se rendre aux conditions qu'ils étaient autorisés à leur proposer. Les menaces, trop souvent et trop hautement répétées par les patriotes, de s'ensevelir sous les ruines de leur ville, et tous les préparatifs qu'ils avaient faits, finirent par la sou-

mission, qui aurait été moins inglorieuse si elle avait eu lieu plus tôt. Les conditions parurent, au reste, modérées : on imposait le bannissement à vingt-un individus, à qui l'on s'engageait de fournir des passe-ports pour se retirer en sûreté où il leur plairait, pourvu que ce ne fût pas à moins de quarante lieues de Genève : l'indépendance de la république fut expressément stipulée, et son occupation bornée (1782, juillet) à ce qui serait absolument nécessaire pour le rétablissement de l'ordre et de la paix. A ces conditions, Genève ouvrit ses portes. Les membres du *comité de sûreté*, craignant pour leur vie, moins de la part de l'ennemi que de celle du parti populaire, toujours enclin à punir le mauvais succès, s'étaient déjà éloignés. Pas une goutte de sang ne fut répandue, et les troupes alliées observèrent la plus stricte discipline. Le marquis de Jaucourt, général et plénipotentiaire du roi de France, trouva bon d'entrer en triomphe par la brèche; mais le comte de la Marmora, qui commandait les Piémontais, évita toute ostentation, et chercha à effacer, par l'humanité et la délicatesse de ses procédés, les préjugés nationaux qui existaient contre son souverain, successeur des ducs de Savoie. Dans leur désespoir, un grand nombre d'habitans abandonnèrent la ville avec l'intention de n'y plus rentrer : le triomphe de la

magistrature excitait leur ressentiment encore plus que celui des étrangers. Une femme du peuple, portant ses plaintes au général français de quelque tort qu'on lui avait fait, celui-ci lui montra les syndics qui se trouvaient présens, en disant : *Ma bonne femme, voilà vos magistrats qui vous feront justice. Monseigneur*, répondit-elle, *je ne m'adresse jamais aux valets quand je peux parler au maître.*

Mirabeau, s'asseyant dans la carrière qu'il devait parcourir avec tant d'éclat sept années plus tard, adressa dans cette occasion, à M. de Vergennes, un mémoire énergique, dans lequel il lui disait : « La fourmilière, écrasée par un éléphant, ne saurait être en repos : si le cabinet de Versailles impose à ces républicains une constitution purement aristocratique, il doit s'attendre à se voir sans cesse importuné de leurs représentations et de leurs clameurs. »

Le parti aristocratique, de concert avec les alliés, prépara une constitution dans laquelle on prit de grandes précautions pour s'assurer de la dépendance future du peuple ; on lui ôta l'élection de la moitié des deux-cents, ainsi que le droit de *réélection*, et son pouvoir législatif fut restreint à d'autres égards. Au lieu d'élire tous les quatre ans les syndics et les juges inférieurs, les magistrats une fois élus devaient rester en place, à moins qu'ils ne fussent rejetés

à la fin des quatre ans par les trois quarts des votans ; de sorte que leur réélection dépendait de la minorité, et même d'une minorité fort petite, au lieu de dépendre de la majorité. Le droit de voter les subsides fut également limité, et plusieurs taxes nouvelles furent imposées à perpétuité. La seule stipulation populaire fut d'associer au conseil des deux-cents trente-six citoyens élus annuellement, qui présenteraient à ce conseil les plaintes que leurs concitoyens pouvaient avoir à faire, et siégeraient pendant la discussion de ces plaintes. La presse fut soumise à une censure, et les douze cercles dans lesquels les citoyens avaient coutume de s'assembler, qualifiés de *conciliabules politiques*, furent défendus comme tels; la milice bourgeoise fut désarmée et supprimée; la garnison fut portée de sept cents hommes à mille deux cents, commandée par des officiers étrangers, et casernée. Ces nouvelles lois furent soumises pour la forme au conseil général, purgé cependant de tout membre suspect, et réduit de mille six cents environ, à cinq cent vingt-quatre membres. De ce dernier nombre, cent treize refusèrent leur assentiment. Le résultat de cette assemblée, à laquelle la nouvelle constitution déférait le titre de *souverain conseil*, fut proclamé au son des cloches de la ville, et l'on frappa des médailles pour en conserver le sou-

venir. Sept individus avaient éte exceptés de l'amnistie générale; de ce nombre était ce Clavière qui a depuis joué un rôle dans la révolution française. Nous n'en parlons ici que parce qu'il fournit un exemple, parmi beaucoup d'autres, de l'influence qu'exerce l'amour-propre blessé, sur les opinions politiques, ou au moins sur le choix d'un parti : il a causé plus de révolutions que la tyrannie elle-même. Clavière était né à Genève d'un père étranger; ainsi, quoique bourgeois, il n'était pas citoyen, ni éligible au conseil : riche et homme d'esprit, il aurait pu néanmoins être admis dans la haute société; mais il faisait le commerce, et sa femme était née dans les rues basses, circonstances alors surtout décisives. Exclu ainsi du pouvoir et de la bonne compagnie, Clavière y aspirait pour ses enfans, mais les efforts qu'il fit à leur naissance pour les faire admettre dans ces sociétés de l'enfance qui marquent dans le pays le rang futur des citoyens (1), furent sans succès. Sa femme ne pouvait s'en consoler, et lui se fit *patriote*. Exilé en 1782, Clavière s'établit à Paris, et la révolution française l'y trouva. Il était fort lié avec Brissot et les Girondins, et périt avec eux, non pas sur l'échafaud, mais

(1) Voyez dans la description de Genève ce que c'est que les *sociétés du dimanche*, t. I, page 589.

de sa propre main. Il fit servir le pouvoir qu'il eut un moment à satisfaire sa vengeance, et ce fut à son instigation que le ministre de la guerre, Servan, prescrivait au général Montesquiou (1), alors en Savoie, quand même il traiterait avec Genève, de finir toujours par y mettre garnison. Montesquiou se conduisit avec beaucoup de modération et d'humanité; mais s'il avait obéi à ses instructions secrètes, *les aristocrates de Genève* auraient été *balayés dans le Rhône.* Un principe d'action aussi universel que celui de l'amour-propre ou de la seule vanité, acquiert par là une sorte de légitimité ; et l'on peut dire qu'il a ses droits, qu'il n'est ni juste ni prudent d'enfreindre.

Les États-Unis d'Amérique étaient ouverts aux patriotes genevois déterminés à quitter leur patrie ; mais ils craignaient d'y retrouver encore l'influence du comte de Vergennes. Lord Mahon (2) qui avait vécu plusieurs années à Genève, et son père, lord Stanhope, leur offraient des terres dans le comté de Derby, et

(1) Le marquis de Montesquiou fut le premier général révolutionnaire qui fit des conquêtes pour la république, et le premier qui fut proscrit.

(2) Lord Mahon avait été fait citoyen de la république de Genève dans sa jeunesse; il en résigna le titre après la révolution de 1782.

lord Shelburne les invitait également à passer en Angleterre; l'Irlande semblait leur présenter de grands avantages, et ils étaient sur le point de se rendre à l'invitation du lord lieutenant et de plusieurs seigneurs irlandais, lorsqu'un changement de ministère, dérangeant ces plans, donna le temps à l'amour du pays et à des considérations de prudence, de surmonter le ressentiment; quelques uns d'eux traversèrent la Manche, d'autres l'Océan Atlantique; mais on abandonna toute idée d'émigration en masse, soit dans la Grande-Bretagne, en Amérique ou en Allemagne, car l'électeur palatin et plusieurs autres princes souverains avaient aussi fait des offres libérales.

Il semble peu généreux de dire, ce qui est pourtant vrai, que, malgré la beauté intrinsèque de la liberté et ses avantages très réels, ceux qui la servent s'aperçoivent quelquefois, quand ils l'ont perdue, et que le moment d'exaltation est passé, qu'après tout on peut vivre fort bien sans elle, et jouir de son bien, quoique le titre en soit égaré. L'amour de la liberté, comme tout autre, doit bien autant de son énergie à ce qu'il imagine qu'à ce qu'il sent : il est également sujet à changer d'objet, et passe, par exemple, sans peine, à l'amour du *pouvoir*. Quelques uns des patriotes genevois exilés en 1782, et rentrés depuis dans leur

partie, avec de l'expérience et de la fortune qu'ils n'avaient pas alors, sont tout-à-fait surpris, et en conviennent, du nouveau point de vue sous lequel ils voient les choses, s'étonnant fort de leurs transports d'autrefois, pour une maîtresse à laquelle ils découvrent à présent si peu de charmes. Quelque admirable que soit le patriotisme lorsqu'il est sage et calme, on ne saurait s'empêcher de le tenir pour suspect, lorsqu'il prend la forme d'une passion fougueuse.

Les magistrats, qui craignaient d'abord une émigration générale, et paraissaient disposés à faire des avances pour la prévenir, ridiculisèrent le projet, lorsque l'exécution en devint moins probable; ils firent construire de belles casernes pour leur garnison, et un théâtre élégant. Les jeunes gens du parti aristocratique cherchèrent à naturaliser à Genève les plaisirs de la capitale de France, et à en bannir la sévérité des mœurs calvinistes; à rendre enfin les Genevois *plus gais*, suivant le conseil du résident Hennin. Cependant la classe mitoyenne, peu flattée de ces nouveautés, les regardait d'un œil jaloux et les désapprouvait.

Le comte de Vergennes ne s'occupa plus des Genevois que pour obtenir des différentes cours protestantes, qu'elles adressassent à la république leurs félicitations sur l'heureux rétablis-

sement de la paix, qui y avait eu lieu, et pour imposer à la presse française le silence le plus complet à cet égard. La mort de ce ministre, qui arriva quelques années après, parut, à la majorité du peuple genevois, le signal de sa délivrance. (A. D. 1787, 12 février.)

Quoique les magistrats missent du prix à leur triomphe, les écrivains du parti populaire conviennent qu'une fois en possession du pouvoir, ils en usèrent avec beaucoup de modération, et que leur administration continua d'être ce qu'elle avait toujours été, un peu pédagogique ainsi qu'exclusive; d'ailleurs juste, fidèle, attentive et économe; ils tolérèrent même l'inexécution de quelques uns des règlemens et des prohibitions les plus mortifiantes pour leurs adversaires; les cercles, par exemple, furent rétablis sous d'autres noms. Ceux qui revenaient tard de la campagne trouvaient les *guichets*, aux portes de la ville, fermés après le soleil couché; et la danse après minuit était interdite : on se plaignait de la tyrannie; mais il est de fait que la république de Genève n'avait jamais été plus florissante qu'elle ne le fut entre les deux révolutions de 1782 et 1789. Cependant le parti victorieux sentait son point d'honneur à l'aise, tandis que celui de ses adversaires restait blessé; et il n'y a point de réconciliation sincère, ni de paix durable dans

un tel état de choses. A peine le tiers des citoyens se rendait au conseil général, et cette assemblée rejeta, à de grandes majorités, la compilation des lois, qui lui fut présentée aux termes de l'édit de 1782. On trouva difficilement à remplir les trente-six places d'adjoints, membres du conseil des deux-cents. Des troubles assez sérieux, qui eurent lieu au théâtre et ailleurs, indiquaient un mécontentement caché, qui éclata à l'occasion d'une augmentation peu judicieuse dans le prix du pain, réglé par le gouvernement. La basse classe et les étrangers se soulevèrent; mais les citoyens affectèrent de rester neutres. Un individu, simple spectateur, ayant été tué accidentellement par les soldats de la garnison employés à réprimer le tumulte, le peuple devint furieux; retranché derrière des chariots, il lançait de l'eau bouillante, par le moyen de pompes à feu, sur les troupes envoyées pour le forcer. L'officier qui les commandait, le capitaine Fatio (1), fut tué d'un coup de fusil à la tête. Les magistrats se virent réduits à la nécessité d'appeler les citoyens à leur secours, et de leur mettre les armes à la main après les leur avoir

(1) Ce capitaine Fatio était le descendant de celui qui fut mis à mort juridiquement en 1707. Cette famille était destinée à être la victime des deux partis.

ôtées. Alors les deux partis traitèrent par députés; l'un craignait encore un peu l'intervention étrangère, l'autre désespérait de l'obtenir; ainsi tous les deux apportèrent aux négociations, des dispositions conciliatrices. Par égard pour les (A. D. 1789, février) médiateurs, on laissa subsister l'édit de 1782; mais en y faisant des changemens qui rendaient au peuple à peu près l'influence qu'il avait perdue: les exilés furent rappelés; la publicité des procès criminels, ou au moins l'admission d'un certain nombre de personnes dans la cour de justice pendant l'instruction des procès, fut stipulée; on donna des facilités aux natifs pour la bourgeoisie, et l'on finit par demander, pour la forme, l'assentiment des puissances médiatrices à un arrangement qui était dans le fait une violation de leur acte de médiation. Mais des événemens d'une toute autre importance, puisqu'ils étaient précurseurs de la révolution française, fixaient ailleurs l'attention de ces puissances; elles ne firent aucune attention à ce qui se passait à Genève.

Cette dernière révolution paraissait avoir rétabli la paix et la bonne harmonie à Genève; le parti aristocratique lui-même, convaincu qu'il avait un peu abusé de la victoire en 1782, se résignait, et même s'estimait heureux que la réaction n'eût pas été plus forte: on n'a-

vait pas formé depuis 1738 des espérances aussi flatteuses d'une tranquillité permanente : la joie était universelle ; mais elle devait être bientôt cruellement troublée.

(A. D. 1790.) La cérémonie de la première fédération de Paris fit du bruit à Genève ; la basse classe des habitans s'enivra dans les communes françaises du voisinage, et revint le soir, avec la cocarde tricolore, chantant des chansons nationales, et proférant des menaces. Les citoyens réprimèrent cette disposition de la populace; mais l'anniversaire suivant amena une autre explosion d'égalité, et chaque mouvement révolutionnaire en France ne manqua pas de se propager à Genève, jusqu'à ce qu'enfin le *résident de France*, nommé Soulavie, envoyé par le *comité de salut public* (1), établit la terreur en 1794 (2); il y eut sept cents condamnations à mort, emportant confiscation de biens; mais la plus grande partie des condamnés *rachetèrent* leur vie, et une contribution

(1) Ces événemens ont été décrits par M. D. Chauvet, l'un des patriotes exilés en 1782 par le parti aristocratique, et que l'on ne peut par conséquent soupçonner de préférence pour ce parti et contre la révolution. Il passa vingt années d'exil en Angleterre, où il laissa beaucoup d'amis, et entre autres sir Samuel Romilly.

(2) Nous avons déjà vu comment Genève fut finalement réunie à la France en 1798.

de 40 pour 100 fut levée arbitrairement sur les propriétés de ceux même qui n'étaient point accusés. Là, comme en France, on permit à une poignée d'assassins de décimer, à leur gré, les têtes et les fortunes de tout un peuple de victimes, entre lesquelles le plus petit accord aurait suffi pour anéantir les coupables. Nous tenons, de témoins oculaires, le récit d'un de ces jours d'horreur. (A. D. 1794, 14 juillet.)

Le tribunal révolutionnaire venait de condamner sept citoyens, des plus respectables de Genève; aucun n'était plus distingué, et ne jouissait d'une estime plus générale. Les jugemens de ce tribunal étaient ordinairement soumis à une assemblée tumultueuse appelée le peuple, et toujours confirmés. Dans cette occasion, cependant, trois des condamnations furent révoquées; mais les cris furieux de la minorité réduisant les plus modérés au silence, les victimes furent amenées au lieu de l'exécution. Il y avait là environ trois mille hommes de la garde bourgeoise rangés en bataille : la plupart avaient en horreur ce qui se passait sous leurs yeux; mais retenus toute la journée sous les armes, ils étaient épuisés et abattus. Le tumulte, les cris, les torches allumées, car il était déjà nuit, faisaient croire le nombre des assassins plus grand qu'il ne l'était en effet; un seul homme d'entre tous (qu'il nous per-

mette d'honorer notre ouvrage de son nom, et de consacrer ici la reconnaissance de ses contemporains avant qu'elle s'éteigne dans la tombe) (1), fort jeune alors, et nouvellement marié, eut le courage de sortir des rangs, et d'exhorter ses compagnons, dans les termes les plus pressans, à le suivre et à sauver des innocens près d'être assassinés à leurs yeux, malgré la sentence favorable de ceux même qui passaient pour leurs juges. Personne n'osa le soutenir : exposé à son tour à la rage des massacreurs, il échappa comme par miracle aux coups qui lui furent portés. Nous nous sommes permis d'interroger ce généreux citoyen sur une circonstance si honorable, et pourtant si pénible de sa vie : nous avons appris de lui qu'aussitôt après le feu du peloton, la foule se dispersa de tous côtés; peuple, milice, juges, exécuteurs disparurent; la honte, le remords, la lassitude, la cruauté elle-même rassasiée, cherchaient le repos. Chacun se rendait en hâte vers sa demeure pour s'y renfermer. Il n'y eut pas même de patrouille dans les rues le reste de la nuit, et la terreur seule faisait sentinelle

---

(1) M. Masbou. On se souvient aussi à Genève de trois citoyens courageux qui défendirent ce jour-là les mêmes victimes au tribunal révolutionnaire, et avec autant de danger, MM. Gosse, Prévost et Moulton.

sur le lieu fatal de l'exécution! Une impulsion irrésistible l'y conduisit de nouveau; tout était tranquille, il en troublait seul le silence; les victimes étaient là étendues, et le clair de lune perçant à travers les ombrages de la belle avenue du bastion, sous laquelle l'exécution s'était faite, laissait voir de temps à autre le visage de marbre de quelques uns des morts, reposant en paix après l'agitation de leur dernière heure.

Un de ces infortunés avait écrit quelques lignes avec un crayon; le papier, adressé à sa femme et à ses enfans, et jeté dans la foule un instant avant qu'on fît feu, fut ramassé et remis à son adresse. L'individu qui prononça l'arrêt de mort s'est tué l'année dernière à Genève. (1)

(1) Le nommé Cellier.

CHAPITRE XXXV.

Histoire de la Suisse reprise à la mort de Zwingle. — Grand changement dans les mœurs publiques. — Relâchement de l'union politique. — Guerres civiles du dix-septième siècle. — Mort de Louis XIV. — Fin de la controverse religieuse après 1712. — Affermissement de l'aristocratie. — Exagération en sens contraire, dans le compte rendu des mœurs suisses par des voyageurs.

(A. D. 1331.) Nous avons interrompu l'histoire de la Suisse à la mort de Zwingle; la paix qui suivit la bataille de Cappel, où ce célèbre réformateur perdit la vie, fixa avec quelque précision et quelque permanence la limite géographique des deux religions, et circonscrivit leur intolérance. La religion était alors ce que la politique est de nos jours; et nous ne devrions pas être étonnés de l'importance attachée à certains dogmes et à certaines doctrines qui nous présentent maintenant si peu d'intérêt; quelques unes des hypothèses législatives, sur lesquelles la génération actuelle dogmatise avec tant d'ardeur, pourront bien être traitées tout aussi froidement par notre postérité.

Malgré les grands progrès de l'esprit humain depuis le seizième siècle, nous avons encore beaucoup à faire pour devenir des controversistes raisonnables : ceux d'autrefois s'occupaient du ciel, ceux d'aujourd'hui s'occupent de la terre ; mais à présent, comme alors, c'est sur les opinions abstraites que les hommes peuvent le moins s'accorder. L'épée décide des intérêts matériels, mais ces opinions sont invincibles.

Le grand changement que la réformation avait produit, soit dans les mœurs publiques, soit dans les mœurs domestiques de la Suisse, leur faisait envisager comme un crime le *trafic de leur sang* dans les guerres mercenaires (1); car c'est ainsi que les députés de Berne à la diète caractérisaient le service étranger, et la gloire militaire avait beaucoup perdu de son lustre à

(1) Ce *trafic* est immoral sans doute, mais c'est l'immoralité de toute l'Europe et non des Suisses seuls; car les armées des divers états ont des étrangers de toutes nations dans leurs rangs. Nombreux, pauvres et guerriers, les Suisses auraient individuellement cherché du service dans l'étranger, lors même que les capitulations militaires n'auraient pas existé; elles mettent, il est vrai, l'immoralité en évidence, mais n'en sont pas la cause; elles ont au surplus cet avantage que les Suisses dans le service étranger ne sont point perdus pour leur pays, qui conserve le droit de les rappeler pour sa défense.

leurs yeux. Cependant nous voyons encore les Suisses prendre une grande part dans les guerres de François Ier, qui les payait mal, mais les appelait ses *amis de cœur*. Un bataillon de six mille Suisses, enveloppant Charles IX dans ses rangs, le conduisit avec toute sa cour de Meaux à Paris, malgré l'amiral de Coligni et le prince de Condé. Mais il n'entre pas dans notre plan de décrire des guerres qui depuis long-temps avaient cessé d'être nationales.

Les liens de l'union politique entre les cantons se trouvaient presque dissous par la différence de religion, la jalousie et la haine ayant pris la place de l'ancienne cordialité et confiance qui régnaient entre eux; et telle était l'influence de cette disposition malheureuse, que si le règne de Charles-Quint se fût prolongé quelques années de plus, ainsi que sa haine contre le protestantisme, on eût pu voir une moitié de la Suisse lui aider à détruire l'autre. Les cantons catholiques ne se firent point de scrupule de favoriser les réclamations d'Emmanuel Philibert, duc de Savoie, pour le pays de Vaud et le Chablais, dont il avait été dépouillé, et forcèrent Berne à rendre au moins le Chablais; ce qui isola Genève, et la sépara de ses alliés.

Le massacre de la Saint-Barthélemi réunit pour un temps les deux partis qui divisaient la Suisse,

et les pénétra également d'étonnement et d'horreur. Les émigrés protestans échappés avec peine au fer parricide de leurs compatriotes, et n'ayant sauvé que leur vie, inondaient Genève et la Suisse, où ils trouvaient l'hospitalité; car un raffinement d'inhumanité ne poursuivit pas ces malheureux jusque sur une terre étrangère, comme dans des circonstances trop fatalement semblables, d'autres fugitifs l'ont été de nos jours. Cependant les sentimens habituels qui animaient les deux grandes divisions de la Suisse reprirent bientôt leur empire; catholiques et protestans se rangerent, en conséquence, du parti de la ligue ou de celui de Henri de Navarre: on comptait dans les deux armées vingt-deux mille Suisses journellement exposés à s'entre-détruire, et avec d'autant moins de répugnance, qu'ils partageaient la haine religieuse des deux partis.

Dans le canton d'Appenzel, les magistrats catholiques ayant renvoyé quelques ministres protestans, il s'éleva une querelle si opiniâtre entre les deux communions, que les autres cantons furent obligés d'intervenir pour empêcher l'effusion du sang; ils assurèrent la paix par l'expédient tout nouveau d'une espèce de divorce national : le pays fut divisé également entre les deux communions, dont une rivière marqua les limites; les protestans passèrent

d'un côté et les catholiques de l'autre, vendant et échangeant réciproquement leurs champs et leurs maisons. Ces deux divisions prirent le nom de *Rhodes intérieurs* et *Rhodes extérieurs;* chacune d'elles envoie à la diète ses députés, qui votent conjointement, et sont par là forcés de s'accorder. Les deux partis ont, depuis ce temps-là, toujours vécu en bonne harmonie dans le canton d'Appenzel. L'influence des grandes maisons de commerce protestantes de Trogen, ainsi que de Saint-Gall, qui emploient une grande partie de la population catholique, a beaucoup contribué à cimenter cette union.

Deux maisons souveraines, ou du moins feudataires de l'empire, avaient survécu à la destruction de toutes les autres dans l'intérieur de la Suisse; la maison de Neuchâtel et celle de Gruyère. L'extinction de la ligne directe de Neuchâtel, en 1551, avait donné lieu à une contestation entre deux branches collatérales, et les états du pays avaient prononcé en faveur de Léonore d'Orléans, duc de Longueville, et de Jacques de Savoie, duc de Nemours conjointement, étant tous les deux neveux du dernier prince; mais Marie, reine d'Écosse, mère du duc de Nemours, appela de cette décision au parlement de Paris. Cependant la maison de Neuchâtel ayant acquis la combourgeoisie de plusieurs cantons dans le quator-

zième et le quinzième siècle, les Bernois intervinrent en faveur des états. Il était évident que le parlement de Paris ne pouvait avoir aucune juridiction dans cette affaire; cependant Henri II, protecteur de la reine Marie, accueillit leurs remontrances assez froidement. Elles prévalurent pourtant à la fin; et comme cette principauté ne pouvait pas être divisée, elle fut finalement adjugée au duc de Longueville. La ligne directe se trouvant de nouveau éteinte en 1707, les états décidèrent en faveur du roi de Prusse, l'un des collatéraux. Les représentans de ce prince sont tenus de faire serment, en son nom, de maintenir la constitution, qui sans être fort populaire, a cependant fait le bonheur et la prospérité du pays. Les habitans de la petite principauté de Neuchâtel ont toujours été remarquables par l'esprit public qui fait servir les fortunes particulières, acquises par l'industrie, à des établissemens d'une utilité générale.

La maison de Gruyère adopta une politique toute différente : ses comtes, riches et puissans dès le onzième siècle, brillèrent dans les cours étrangères, et se mêlèrent de toutes les disputes de leurs voisins, nommément de celles des ducs de Savoie avec Genève; car ils étaient de la fraternité des chevaliers de *la Cuiller*. Ils firent des dettes, aliénèrent successivement à leurs sujets

les droits féodaux dont ils jouissaient, et ayant hypothéqué leurs terres elles-mêmes aux cantons de Berne et de Fribourg, furent enfin dépouillés juridiquement par leurs créanciers. Les sujets de Gruyère, qui s'étaient proposé d'acheter l'indépendance de leur pays en se chargeant des dettes de leur seigneur, eurent beaucoup de peine à se soumettre aux cantons; cependant la résistance fut inutile, leurs nouveaux maîtres eurent cependant soin de rendre le joug assez léger pour leur faire oublier, avec le temps, qu'ils n'étaient pas indépendans.

(A. D. 1635.) Le pape Pie IV, profitant des dispositions des cantons catholiques et protestans les uns à l'égard des autres, négocia avec les premiers, et fit un traité par lequel ils devaient fournir des troupes, et lui-même de l'argent, pour la défense de la foi, c'est-à-dire pour faire la guerre civile. Le roi d'Espagne, qui intervint dans le traité, voulait de son côté restaurer les prétendus droits héréditaires des ducs d'Autriche, ses ancêtres, sur l'Helvétie. Les circonstances firent évanouir ces projets; mais Grégoire XIII, successeur de Pie, prêcha une sainte alliance contre Genève, chef-lieu de l'hérésie, et contre les cantons protestans. Borromée, le vertueux évêque de Milan, avait fondé un séminaire afin d'y élever des missionnaires pour la Suisse, et se montra disposé à

persécuter les protestans de son diocèse : tant il est difficile, même aux hommes vertueux, de tolérer des opinions contraires aux leurs !

Dans les Grisons, les catholiques étaient protégés par l'Autriche et l'Espagne; les protestans, par la France et la Suisse; et deux familles puissantes, les *Salis* et les *Planta*, étaient à la tête de ces partis, dont les triomphes alternatifs étaient souvent accompagnés de violence. Le peuple de la Valteline, sujet des Grisons et protégé par les Espagnols, en qualité de catholique zélé, fit une Saint-Barthélemi des protestans; et non seulement il échappa à la punition que les cantons étaient disposés à lui infliger, mais il acquit même son indépendance après quinze années de désordres et de cruautés. Les Grisons ayant à la fin réussi à s'affranchir des influences étrangères, recouvrèrent quelque tranquillité; et, avec elle, la religion protestante fit de nouveaux progrès.

Le dix-septième siècle ne présente d'un bout à l'autre qu'une suite de guerres religieuses en Suisse, accompagnées de maux incroyables qui en furent le seul résultat, et dont les tristes détails sont maintenant sans intérêt. L'ambition de Louis XIV vint faire diversion aux querelles intérieures des Suisses, et les réunir un moment. Ce prince avait pris possession de la Franche-Comté, dans le voisinage immédiat de

leurs pays, et faisait construire la forteresse de Huningue à la vue de Bâle; toute l'Europe paraissait disposée à se réunir contre lui; plusieurs armées marchaient sur le Rhin, et l'on pressait les Suisses de prendre part à cette guerre, dont le résultat ne pouvait leur être indifférent : cependant ils se déclarèrent pour la neutralité. Les cantons protestans défendirent strictement tout recrutement pour la France; mais les cantons catholiques le tolérèrent sans scrupule, et il y eut jusqu'à trente-deux mille Suisses au service de Louis XIV.

La guerre de la succession d'Espagne, qui arma de nouveau toute l'Europe, exposa les Suisses à de nouvelles tentations et à de nouvelles difficultés, au sujet de leur neutralité, entre de puissans compétiteurs; ceux-ci cependant trouvèrent leur intérêt à ce que le territoire de la république fût respecté. L'issue de cette guerre n'eut pas plus tôt diminué les craintes que donnait l'ambition de Louis XIV, que les jalousies réciproques des cantons au sujet de la religion recommencèrent. Le petit district de Toggenbourg fut la cause d'une grande querelle. Ce district, contenant tout au plus cinquante mille âmes, avait été vendu à l'abbé de Saint-Gall par les héritiers des comtes de Toggenbourg, avec la réserve des priviléges et immunités des habitans; mais l'abbé favorisait

les catholiques au préjudice des protestans, qui étaient à peu près en nombre égal, tandis que Zurich et Appenzel, leurs voisins immédiats, protégeaient ces derniers. Schwitz et Glaris, combourgeois du peuple de Toggenbourg, se mêlaient également de leurs affaires, comme arbitres naturels entre eux et l'abbé; mais celui-ci ne voulait point de leur médiation, comptant sur l'assistance de Joseph Ier, au moyen d'un traité secret entre lui et cet empereur. Zurich et Berne armèrent en faveur des Toggenbourgois, et, avec trente-cinq mille hommes, chassèrent aisément l'abbé, qui n'en avait que six mille. Rencontrant bientôt après les troupes des cantons catholiques, qui s'étaient aussi mises en marche, il y eut une bataille sanglante entre Suisses et Suisses : la victoire se déclara en faveur des protestans, dans (A. D. 1712) le lieu même (Vilmergen) où, cinquante-six ans auparavant, ils avaient été battus par les catholiques. La paix qui suivit, quoique les conditions en fussent libérales, assurait aux vainqueurs quelques avantages qui laissèrent du ressentiment aux vaincus. Louis XIV conservait encore le langage des temps qui n'étaient plus pour lui; il fit savoir par son ambassadeur que, comme ami commun, il ne pouvait *permettre* que le pouvoir helvétique fût affaibli par ces divisions. Les cantons protes-

tans virent bien ce que cela voulait dire; mais ils n'y eurent aucun égard, et refusèrent même de faire partie du concordat que les cantons catholiques conclurent avec ce prince, et dans lequel ils lui accordaient le droit de s'immiscer dans les affaires intérieures du corps helvétique, *toutes les fois qu'il serait troublé intérieurement.* Les cantons protestans, qui n'avaient pas même été consultés à ce sujet, témoignèrent leur surprise et leur indignation à la nouvelle de ce traité, et l'éloignement des deux partis en devint d'autant plus grand.

(A. D. 1715.) Tel était l'état des choses, lorsque Louis XIV mourut, laissant ses sujets fatigués d'une gloire obscurcie, des ennemis qui avaient cessé de le craindre, et pas un ami; mais la politique conciliante du régent sut bientôt guérir les blessures que la hauteur du dernier gouvernement avait faites, et prépara les voies au concordat général, conclu avec tous les cantons protestans et catholiques en 1777, pour cinquante ans, lequel devait par conséquent durer jusqu'à l'année 1827.

Le zèle intolérant s'était sensiblement refroidi dans toute l'Europe, et les controverses religieuses perdaient beaucoup de leur intérêt. Ce changement facilita la réconciliation des deux grands partis qui divisaient la Suisse; et quoiqu'il se passât bien des années avant que

des disputes aussi longues et aussi violentes pussent être oubliées, au moins il n'y eut plus de sang répandu après 1712, époque de la dernière guerre civile pour cause de religion.

Cependant la sévérité de mœurs que la réformation avait introduite subsistait encore. L'ambassadeur anglais en Suisse, Stanyan, de qui l'on a un livre fort curieux sur ce pays, publié en 1714, dit expressément : *Que l'adultère, autrefois puni de mort dès la première faute, l'était encore à la troisième; mais que, dès la première, le coupable perdait ses emplois publics, étant déclaré incapable de servir l'état dans quelque capacité que ce fût.*

Les cantons exerçaient, conjointement dans quelques cas, et individuellement dans d'autres, le pouvoir souverain sur plusieurs districts assez étendus, qu'ils avaient acquis à différentes époques. Les sujets des peuples-rois trouvent généralement que leurs maîtres ont tout autant de goût pour le pouvoir arbitraire, que s'ils ne (A. D. 1722) s'y étaient pas soustraits eux-mêmes. Glaris réprima à main armée la révolte du Werdenberg, et la punit d'une contribution (A. D. 1755) forcée. Le peuple de la vallée de Livine, sur le penchant méridional des Alpes, se révolta contre le bailli qui lui avait été envoyé par le canton d'Uri, justement comme celui-ci avait fait quatre cents ans auparavant

contre les baillis autrichiens, mais avec un succès bien différent. Il perdit les priviléges qu'il possédait déjà, et les auteurs de la révolte payèrent de leur vie la témérité qu'ils avaient montrée. Les républicains de la Suisse ne dépouillèrent leurs sujets d'aucuns droits; mais ne se croyant point obligés de leur en donner de nouveaux, et de les faire participer à la liberté dont ils jouissaient eux-mêmes, les maintinrent sans scrupule dans la situation où ils les avaient trouvés.

(A. D. 1768.) Le peuple de Neuchâtel s'était soulevé contre son gouverneur prussien; mais le sénat de Berne, en vertu de sa combourgeoisie avec cet état, décida en faveur du gouverneur, et fit exécuter la sentence par une force armée envoyée aux frais des mutins, à qui Frédéric accorda leur pardon sans difficulté.

La Suisse jouit pendant presque tout le cours du dernier siècle d'un haut degré de prospérité et de bonheur; elle présentait l'image vivante de ces antiques formes de gouvernement que l'histoire nous a transmises du patriciat de Rome, et des démocraties grecques. La simplicité, la franchise et la droiture qui caractérisaient ses habitans, leurs mœurs guerrières et cependant paisibles et industrieuses, leur neutralité permanente au milieu de toutes les guerres de leurs voisins, en faisaient un objet

unique en Europe. La plupart des voyageurs virent l'âge d'or dans le pays de Guillaume Tell, tandis que d'autres plus portés à critiquer qu'à admirer, représentaient sous les couleurs les plus sombres l'orgueil et la tyrannie des aristocraties; la rudesse, l'ignorance et l'anarchie des démocraties, enfin l'état de désorganisation et d'impuissance de toute cette fédération mal assortie. *Depuis la réformation*, dit Stanyan, *il n'a plus existé de confiance entre les cantons. Jaloux les uns des autres, ils ne se réunirent en diète que pour les affaires des bailliages, sujets régis en commun, et pour conserver l'apparence d'une union qui n'existe plus réellement*, etc. *Quant aux secours mutuels*, dit-il encore, *les catholiques et les protestans sont si mal disposés, qu'ils ne feraient pas un pas les uns pour les autres, s'accordant seulement à désirer que le* POUVOIR DE BERNE SOIT DIMINUÉ.

Il y a de la partialité dans ces jugemens opposés du même pays, qu'il faut corriger l'un par l'autre. Il est certain que la réformation avait fait perdre à la Suisse, du côté de l'union et de la force politique, ce qu'elle avait gagné du côté des mœurs; mais cette faiblesse politique a servi pendant long-temps à assurer son bonheur, en l'empêchant de se mêler des querelles de ses voisins. D'un autre côté, la profonde paix intérieure et extérieure dont elle a

joui ne semble pas avoir été favorable aux progrès de l'esprit et au développement de ses facultés. La Suisse a eu beaucoup d'hommes estimables, mais fort peu de grands hommes pendant le siècle passé (1); c'est, au reste, de quoi il y aurait bien autant de raisons de la féliciter que de la plaindre.

CHAPITRE XXXVI.

Différences naturelles entre les divers cantons. — Des sept anciens cantons aristocratiques. — Des six anciens cantons démocratiques. — Cette distinction n'est que relative. — Administration de la justice, très corrompue dans les cantons démocratiques. — Les Grisons. — Les Tyroliens.

Les différens états ou cantons formant la confédération helvétique, eurent à peu près des commencemens semblables, et la même constitution de gouvernement que les circonstances subséquentes, et plus encore leur situation géographique, modifiaient respectivement. Les habitans du plat pays dûrent natu-

(1) *Voyez* page 487, vol. I, l'énumération des hommes distingués du canton de Berne, et p. 417, ceux de Zurich.

rellement fortifier le chef-lieu de leur résidence; ils l'entourèrent de murailles, de là les villes; tandis que les habitans des districts montagneux, suffisamment protégés par leur position, continuèrent de vivre à part les uns des autres, ou de former seulement des villages. Les villes devinrent le siége du gouvernement, et l'administration des affaires leur fut laissée exclusivement; tandis que les assemblées générales du peuple, dans les pays de montagnes, retinrent les fonctions de la souveraineté. Ni les uns ni les autres ne furent disposés à admettre aucun nouveau venu dans le gouvernement, qui fut exercé par les familles des premiers fondateurs exclusivement; leur extinction graduelle resserra naturellement l'aristocratie; il s'établit même à la longue beaucoup d'inégalité entre elles; cette inégalité devint plus grande dans les cantons où il y avait des villes, que dans ceux où il n'y en avait pas: un petit nombre de familles parvint, dans ces premiers, à concentrer les élections parmi elles; le reste des habitans, non seulement hors de la ville, mais dans la ville même, ne furent que leurs sujets.

Nous placerons ici les sept cantons aristocratiques, à peu peu dans l'ordre de la concentration du pouvoir tel qu'il existait avant les derniers changemens: on peut dire que le point culminant était à Soleure; Lucerne venait

ensuite, puis Fribourg, et enfin Berne, où il existait, comme nous le verrons, une opposition croissante dans la bourgeoisie en dehors des conseils. Zurich, Bâle, Schaffhouse, avaient des gouvernemens mixtes. Les cantons démocratiques étaient au nombre de six : Uri, Underwalden, Schwitz, Zug (communément appelés les quatre Waldstetten ou cantons forestiers), Glaris et Appenzel. Il faut maintenant ajouter les neuf nouveaux cantons, tous démocratiques : *Vaud*, *Argovie*, *Thurgovie*, *Tesin*, formés de provinces sujettes, ou démembrés d'anciens cantons ; *Saint-Gall*, *Grisons*, *Valais*, *Neuchâtel*, *Genève*, cantons alliés des Suisses et devenus Suisses. Ces distinctions, au reste, ne sont que comparatives ; la pure démocratie n'exista jamais nulle part réellement : ici on ne l'avait même pas dans la forme ; car dans les démocraties, les descendans des premiers fondateurs de la liberté, les bourgeois d'origine ou ceux d'admission, jouissaient seuls des droits politiques, et comme nous l'avons déjà dit, étaient seuls souverains. Ces bourgeois formaient à peine la moitié de la population mâle, et dans quelques uns des cantons, seulement le quart. Une fois chaque printemps les *hommes libres* ou bourgeois, au-dessus de l'âge de seize ans, s'assemblaient en plein air ou dans une église, au nombre de trois à quatre mille, sur

une population de vingt mille âmes des deux sexes. La population réunie de cinq des six cantons démocratiques, c'est-à-dire celui d'Appenzel seul excepté, s'élevait, en 1796, à quatre-vingt-trois mille âmes, fournissant à peine vingt mille hommes libres. Ceux-ci gouvernaient non seulement leurs cantons, mais plusieurs districts achetés ou conquis, et entièrement sujets, formant une population de trois cent trente-sept mille âmes : voilà donc vingt sujets pour chaque souverain démocratique. Dans le canton aristocratique de Fribourg, au lieu de vingt gouvernés pour un gouvernant, nous eussions trouvé soixante-onze familles qui formaient, avec leurs branches collatérales, douze à quinze cents personnages gouvernant exclusivement une population de soixante-treize mille âmes. On voit qu'il n'y a de différence qu'en plus ou en moins, mais que le principe est le même. Nous rendrons compte ailleurs des changemens que la révolution a produits dans ces divers gouvernemens.

Les hommes tiennent toujours plus à leur autorité sur ceux qui sont très près d'être leurs égaux, que sur ceux qui sont décidément leurs inférieurs. Les souverains démocratiques se sont en conséquence toujours montrés prompts à réprimer toute démonstration de résistance, non seulement de la part de leurs propres su-

jets, mais de la part de ceux des autres cantons. Lorsque les paysans des cantons aristocratiques se révoltaient, ils étaient toujours les premiers à prendre les armes contre eux.

On ne saurait nier que le plus haut degré de corruption n'existât dans l'administration de la justice des cantons démocratiques. *La justice*, disait Stanyan il y a plus de cent ans, *est tout-à-fait vénale dans les districts sujets, surtout dans ceux qui appartiennent à plusieurs cantons démocratiques conjointement, et son administration forme la principale source de revenu des baillis; tous les crimes qui ne sont pas capitaux étant punis par des amendes à leur profit. Dans les causes civiles, celui qui paie le mieux gagne son procès.* Les choses sont restées sur ce pied jusqu'à la révolution, qui affranchit les sujets, et réforma, nous aimons à le croire, les tribunaux de justice.

Dès l'âge de seize ans, les hommes libres des cantons démocratiques se rendaient à l'assemblée générale, l'épée au côté; leur premier magistrat restait debout au milieu d'eux, appuyé sur son sabre, et accompagné de ses officiers. Tel était du moins l'usage à Uri jusqu'à la révolution, et à présent encore, à ce qu'on assure. Les trois ou quatre mille souverains décidaient en un jour ou deux de toutes les affaires, faisaient des lois, mettaient des impôts, décla-

raient la guerre, ou faisaient la paix; élisaient leurs magistrats, c'est-à-dire les membres d'un ou de deux conseils d'état, qui exécutaient à loisir ce qui avait été décrété dans l'assemblée souveraine, et remplissaient les fonctions de juges au civil et au criminel. Les emplois publics exercés dans les districts ci-devant sujets étaient à l'enchère; les aspirans traitaient ouvertement avec les trois ou quatre mille souverains à tant par tête, et ce n'était pas cher; il n'en coûtait que 3 à 4 francs pour chacun d'eux. La riche province, maintenant canton de Turgovie, appartenait, avant la révolution, aux huit plus anciens cantons, lesquels lui envoyaient, chacun à son tour, des baillis pour la gouverner : ces baillis ne l'étaient que deux ans, et il est notoire que ceux envoyés par les cantons démocratiques payaient pour leur place jusqu'à 10,000 florins : aussi les sujets se réjouissaient-ils lorsque c'était le tour d'un des cantons aristocratiques, de leur envoyer un bailli. La direction des délibérations dont l'assemblée générale, ou *landsgemeine*, d'un canton démocratique, demande assez d'adresse, une éloquence gaie, naïve et populaire, un mélange de patelinage et de fermeté dont il n'est pas aisé de se faire une idée; et l'on voit des hommes, d'ailleurs pleins de loyauté en affaires privées, se plier sans scrupule à la ruse et à la

duplicité dans les affaires publiques. L'esprit de monopole le plus rigoureux s'est toujours montré dans toutes les parties de l'administration de ces cantons démocratiques : on ne permet à aucun étranger d'y établir sa résidence, et la tolérance en matière de religion, ou d'opinions quelconques différentes de celles établies depuis des siècles, a toujours été inconnue; on y admet difficilement les améliorations modernes sur quelque objet que ce soit; *et tout ce qui dépasse la mesure du pays étant dans un état de souffrance,* il faut y être né pour s'y plaire long-temps. Ces défauts, que nous n'avons pas déguisés, sont, jusqu'à un certain point, tempérés par des qualités morales également remarquables. Le peuple est individuellement probe, simple et frugal; son patriotisme n'est le résultat d'aucune vanité personnelle. Ces honnêtes montagnards ne s'imaginent point que leur pays soit supérieur aux autres; mais ils le préfèrent, tel qu'il est, au reste de la terre, et il résulte de tout cela un caractère original, qui frappe et intéresse. Tels sont les principaux traits qui distinguent les célèbres démocraties de la Suisse. Il ne fallait rien moins que leur extrême petitesse et la grande simplicité des intérêts, ainsi que des mœurs, pour que leur organisation politique pût se maintenir pendant des siècles, retouchée comme elle l'était,

et l'est encore annuellement, par trois ou quatre mille législateurs rustiques endoctrinés par quelques orateurs de cabaret. *Ils suivent volontiers*, disait Stanyan, *l'avis des hommes instruits* (*gentlemen*); *mais en cas de mauvais succès, ils en ont du ressentiment.* Partout ailleurs, l'anarchie et le despotisme auraient bientôt mis fin à de telles institutions. Pour se former une idée de la tournure singulière que les affaires y prenaient quelquefois, il suffit de dire que Schwitz, il y a environ cinquante ans, déclara la guerre à la France, ou peut-être on ne l'a jamais su.

La république des Grisons, alliée autrefois à la confédération helvétique, en est devenue membre, et forme à présent un des cantons. Nous nous étendrons un peu plus sur les mœurs et la constitution politique de ce canton, que sur celles des autres démocraties de la Suisse, parce que l'extrême multiplication des chefs-lieux de souveraineté y donnant à chaque individu une part plus directe au gouvernement que dans aucune autre démocratie, les résultats politiques et moraux y sont plus appréciables. L'ouvrage d'un observateur très intelligent, et qui a long-temps habité les Grisons, M. Zschokke, nous a fourni d'amples matériaux.

C'est des Grisons, le plus élevé des pays ha-

bités de l'Europe, que le Rhin, l'Inn et même l'Adda, tirent leurs premières eaux pour les porter vers les climats opposés de l'Océan septentrional et de la Méditerranée. Ce pays, soumis à l'empire romain vers le commencement de notre ère, sous le nom de *Haute-Rhètie*, passa ensuite successivement sous la domination des diverses hordes germaniques qui envahirent l'empire. Les habitans, isolés dans leurs profondes vallées, que divisent de hautes chaînes de montagnes, n'ont jamais pu avoir beaucoup de relations les uns avec les autres; et la diversité de leur langage ne contribua pas moins que leur position géographique à perpétuer les différences de mœurs et de coutumes, et les préjugés locaux, d'âge en âge, jusque dans ces derniers temps. Il se faisait peu de mariages d'une vallée à l'autre, et nul sang étranger ne venait se mêler au leur. Par un hasard singulier, l'ancienne langue de Rome, telle qu'elle existait plusieurs siècles avant notre ère, ou plutôt deux dialectes de cette langue à des époques différentes, paraissaient s'y être conservés avec peu d'altération; c'est le *romand* ou *romaunsch*, et le *ladin* qui se parle dans l'Engadine et d'autres vallées inférieures (1). Celui-ci

(1) Lors des invasions des Gaules en Italie, cinq siècles avant notre ère, il y eut, dit Tite-Live, de grandes émi-

est plus cultivé et plus agréable à l'oreille que l'autre, et ressemble davantage à l'italien moderne. Les Grisons ont quelques romances dans ces deux dialectes, à peine connus du reste de l'Europe. L'italien est usité dans quelques vallées; mais l'allemand, qui leur a été apporté par des colonies germaniques, paraît devoir absorber tous les autres dialectes.

Pendant l'anarchie du moyen âge, une multitude de petits tyrans militaires hérissèrent la Rhétie de tours et de châteaux, dont les ruines pittoresques terminent encore, de nos jours, les sommités inférieures des montagnes, et donnent au paysage alpestre des vallées latérales du Rhin un caractère historique. Les excès des seigneurs féodaux, ou des baillifs leurs délégués, amenèrent à la fin la résistance des paysans; ils formèrent des associations locales pour leur défense mutuelle sous trois dénominations principales : la *Ligue Caddée*, ou *Maison-Dieu;* la *Ligue* des *dix droitures,* et la *Ligue Grise* (de la teinte grise des montagnes). Ce dernier nom a prévalu, et de là celui de Gri-

---

grations de la Toscane dans les déserts des Hautes-Alpes. Il existe une tradition que le principal chef de ces émigrans s'appelait *Rhetus,* et que leur langue était le *romano* ou *romaunsh.* L'émigration dans l'Engadine paraît avoir eu lieu plus tard, c'est-à-dire au temps d'Annibal.

sons, donné depuis à toute la série de ces petites républiques emboîtées les unes dans les autres. Les Ligues des Grisons s'allièrent à celles des Suisses, et firent cause commune contre la maison d'Autriche et la noblesse allemande de Souabe et du Tyrol. Dans l'espace de six mois, huit combats sanglans furent livrés, et quoique les Grisons eussent été battus plusieurs fois, ils sortirent de cette lutte, comme leurs alliés les Suisses, avec la réputation d'une valeur indomptable.

Après avoir ainsi conquis la liberté en commun, chaque peuplade, composée d'un petit nombre de familles, rentrant dans la vallée d'où elle était sortie, s'isola de nouveau; elle eut son gouvernement à part, sous la présidence d'un maire (*curig*), à l'exclusion de toute nouvelle famille, suivant le principe universel des démocraties suisses. Plusieurs de ces républiques primaires formaient une commune, ou république un peu plus grande, *schnize* (quartier, ou section), sous son *ammann*, assisté de conseillers, d'assesseurs et de jurés : c'était le tribunal d'appel de la juridiction inférieure. L'ammann présidait le *landsgemeind*, ou *assemblée du pays*, composée de tous les bourgeois et de leurs fils, dès l'âge de seize ans, et même, dans quelques endroits, dès l'âge de quatorze ans. Il représentait son

schnize dans l'assemblée des trois Ligues, suivant les instructions écrites qu'il recevait du *lendsgemeind;* en cas de dispute entre deux schnizes, elle était d'abord soumise au schnize le plus voisin, avec faculté d'appel au tribunal supérieur. Plusieurs schnizes réunis formèrent à leur tour une hochgericht (haute juridiction), présidée par un *landammann, podesta,* ou *landvogt :* c'était une troisième république aussi indépendante qu'aucun canton suisse. Venaient enfin les trois Ligues déjà nommées, ou assemblées représentatives (*Bundestag*), composées de députés des *hochgerichts* et des *schnizes*, ayant en tout soixante-six suffrages. Il y avait vingt-six de ces hochgerichts, et quarante-neuf communes ou schnizes; mais le nombre des fractions de république au plus petit dénominateur, ne nous est pas connu. Chaque commune resta indépendante pour tout ce qui ne touchait pas la paix, la guerre, les alliances, ou la constitution générale. Tous les emplois furent sujets au *grabeau,* c'est-à-dire à un rejet annuel dans l'assemblée de la commune, où le peuple élit et destitue indéfiniment, et s'impose lui-même. On ne peut pas être plus libre.

Un esprit de famille extrêmement concentré se manifesta bientôt sous ce régime de liberté extrême; des intrigues interminables accom-

pagnées de jalousies, de dissensions et de violences, divisèrent le pays, chaque parti travaillant à la grandeur particulière de ses chefs, sous quelque prétexte religieux ou patriotique. Deux familles acquirent enfin une prééminence décidée, les Salis et les Planta; et celle-là victorieuse enfin de sa dernière rivale, établit une influence unique et indirectement absolue. La corruption avait toujours été un grand ressort politique dans les Grisons, et c'était le revenu des districts conquis de l'autre côté des Alpes, la Valteline, Chiavena et Bormio, qui en fournissait le principal élément; c'était la proie commune du peuple souverain et de la famille régnante. Ce premier disposait des bailliages au plus offrant, chaque commune du peuple souverain les conférant à son tour pour deux ans. Il arrivait souvent que le bailli nommé payait plus pour sa place que le revenu du bailliage, et il s'en indemnisait en vendant la justice. Quelquefois plusieurs candidats s'arrangeaient pour se passer les bailliages consécutivement les uns aux autres; et alors ceux qui les avaient les premiers étaient tenus, en honneur et conscience, de transmettre à leurs successeurs un fonds raisonnable de procès prolongés dans ce dessein, et dont les frais excédaient souvent la valeur en contestation. M. Zschokke cite l'exemple d'une récla-

mation de 100 francs, coûtant 100,000 francs à établir; ce qui, sans doute, aurait dégoûté les plaideurs, si le cas fût revenu souvent. Enfin, les syndics au tribunal desquels les plaintes contre l'administration baillivale étaient portées, étaient souvent de moitié avec les coupables. La famille des Salis se réservait, pour sa part des profits politiques, le bail des péages, formant le revenu principal des Grisons: elle se l'était fait adjuger au commencement du siècle dernier, comme indemnisation de certains frais d'ambassades, ou pour d'autres créances contre l'État; et le prix qu'elle payait était tellement disproportionné au produit, que leurs concurrens avaient offert jusqu'à trois ou quatre fois plus qu'ils ne payaient au trésor public, sans pouvoir faire changer l'adjudication. Tous les régimens au service de l'Autriche, de Gênes, de France et de Hollande, ainsi que les compagnies en Espagne et en Sardaigne, appartenaient à des Salis ou à leurs adhérens. Le chargé d'affaires de France était aussi ordinairement un Salis, et plusieurs d'entre eux recevaient des pensions de princes étrangers. Cette famille avait ses archives et son trésor.

On ne s'attendrait guère à trouver un système d'administration, tel que celui que nous venons d'entrevoir au sein des Alpes, et dans une dé-

mocratie; mais dans la pratique, les choses diffèrent beaucoup de la théorie.

L'économie rurale et les mœurs des Grisons sont intéressantes à comparer à leurs institutions politiques : nous en donnerons les traits principaux. D'immenses pâturages couvrent la plus grande partie du pays ; ceux de la partie méridionale des montagnes sont loués aux bergers bergamasques et milanais, qui y conduisent pendant l'été de nombreux troupeaux. Ces pâtres italiens, ainsi que ceux des Grisons, seuls tout l'été avec leurs chiens, mènent une vie dure et monotone, que l'habitude leur rend cependant si agréable, qu'ils ne la quittent qu'à regret ; dans leur rudesse, ils passent pour avoir de la franchise et de la probité. Les sommets à peine accesibles, qui dominent encore les pâturages, ne sont visités que par les chasseurs de chamois, Tyroliens la plupart, et souvent proscrits de justice : ces aventuriers sont protégés par l'indolence et la superstition des paysans, qui croient les chasseurs tyroliens invulnérables, et même en ligue avec le démon. Aux approches de l'hiver, bergers et chasseurs descendent des sommets glacés, où les marmottes restent seules. Comme elles, les habitans des hautes vallées s'enferment pendant six mois dans leurs étroites demeures, et sous un toit que de grosses pierres accumulées

peuvent seules empêcher d'être emporté par le vent. Un énorme poële, bâti en pierre, remplit la moitié de la maison, et la famille passe sa vie autour de ce meuble indispensable. L'écurie est ordinairement sous le même toit; et la cave, creusée seulement à quelques pieds de profondeur, mais suffisamment enterrée par la neige en hiver, contient le fromage, le beurre et le laitage, qui forment la principale nourriture des habitans. Chaque famille manufacture son drap et sa toile, fait ses habits et tout ce qui lui est nécessaire, quelques ornemens d'or et d'argent étant les seuls objets de luxe qui se tirent du dehors pour l'usage des femmes. Elles portent les cheveux en longues tresses, tournées en spirale sur le sommet de la tête, et attachées par une aiguille d'argent, *à tête de cuiller*, suivant l'ancienne coutume des Suèves et des Sicambres, décrite par Tacite.

La beauté est rare parmi le peuple des Alpes rhétiennes; il a en général de grosses épaules carrées, le visage maigre et basané; du reste, un air d'assurance dans sa démarche et de confiance en ses forces. L'extérieur des femmes diffère peu de celui des hommes, et si elles se distinguent, c'est par leur air d'audace et par l'activité qu'elles déploient dans les travaux domestiques, tandis que les hommes s'abandon-

nent à une inaction totale pendant l'hiver. De l'uniformité de leur vie, résulte une inertie d'esprit, apparente dans leur regard fixe sans objet, et dans la difficulté qu'on éprouve à obtenir une réponse à la plus simple question.

La vivacité, l'activité et l'intelligence des habitans de la Haute-Engadine, ainsi que de ceux des vallées du Locle et la Chaux-de-Fonds dans le Jura, montrent que ce n'est pas à l'âpreté du climat qu'il faut attribuer les imperfections dont nous avons parlé, mais à l'extrême uniformité de la vie solitaire et peu occupée des pasteurs, et au préjugé existant dans la classe des propriétaires, qui leur fait regarder les arts mécaniques, le commerce et les occupations sédentaires, comme contraires à la liberté; enfin, à l'habitude pernicieuse qu'ils avaient avant la révolution d'attendre la fortune de l'administration corrompue des bailliages, ou des pensions et du service étranger. Dans l'inertie générale de ce peuple, de longues années sont nécessaires pour faire germer quelques idées; d'où résulte chez lui, ainsi que parmi les sauvages, le respect pour la vieillesse. La force du corps et la réputation de bons pugilistes ou lutteurs sont les qualités qu'ils estiment le plus, et ceux qui y prétendent se font reconnaître par une certaine bague, dont l'énorme monture leur sert de casse-tête, et

rend un coup de poing tout-à-fait meurtrier. Les adeptes se reconnaissent aussi à la plume de coq qu'ils portent au chapeau ; c'est une espèce de vertu chez eux que la vengeance. On retrouve ici, avec l'ignorance et l'ingénuité de l'enfance, toute la violence des penchans grossiers de l'âge mur, et rien assurément qui ressemble aux bergers de Gessner ou de Théocrite. L'introduction de quelques branches d'industrie moins solitaires et plus actives que le soin des troupeaux, et plus favorables à l'exercice de l'intelligence, pourrait seule élever les Grisons au niveau des autres montagnards, et notamment de ceux de l'Engadine dont nous avons déjà parlé, qui n'étaient pourtant que leurs sujets jusqu'à la dernière révolution. On a compté jusqu'à mille Engadinois faisant le commerce dans les états de Venise seulement, et on les trouve établis par toute l'Europe, en qualité de pâtissiers, de confiseurs et d'ouvriers de toute espèce, et souvent sous le nom de Grisons. Ce sont eux qui colportent les petites figures de plâtre qui ornent les cheminées du bas peuple. Ces bonnes gens rapportent tôt ou tard dans leur pays les fruits de leur industrie: aussi les villages y ont-ils l'apparence de villes; des routes commodes traversent les montagnes, et de beaux ponts sont jetés sur les torrens; les jardins et les champs, bien cultivés, annon-

cent partout l'aisance du propriétaire. Des manières plus douces, de la capacité et quelque envie de se perfectionner et de s'instruire, achèvent de marquer le contraste. Tous les prédicateurs et les maîtres d'école des Grisons viennent de l'Engadine.

Les Tyroliens, qui occupent la même chaîne de montagnes du côté du nord-est, ressemblent aux gens de l'Engadine; ni leur sol, ni leur climat, ne sont favorables à l'agriculture; mais ils ont, à force de travail, créé des champs pour la charrue au milieu de précipices en apparence inaccessibles, où l'engrais est porté à force de bras. Leurs manufactures domestiques sont variées; et, comme les Engadinois, leur obscure, mais honnête industrie, met à contribution toute l'Europe.

Si nous considérons que les Tyroliens sont sujets d'un monarque absolu, comme les Engadinois étaient sujets d'une démocratie non moins absolue, et si nous comparons les progrès de la civilisation et des mœurs chez les uns et chez les autres, chez les sujets et chez leurs maîtres, nous serons tentés de conclure que l'influence du pouvoir arbitraire est encore plus funeste à celui qui l'exerce, qu'à celui contre qui il est exercé.

Quoique le Rhin, par l'irrégularité de son cours, sa rapidité en descendant des montagnes

où il prend sa source, ses inondations fréquentes, et la quantité de pierres qu'il charrie, oppose de grands obstacles à la culture dans les Grisons; cependant, avec la même industrie que leurs voisins, ils auraient pu les surmonter. Leur négligence s'étend à l'administration des forêts, dont la dilapidation est telle, qu'ils manquent de combustibles, et sont réduits en quelques endroits à brûler du fumier.

Les remontrances des sujets de la Valteline et de Chiavenna, qui ne se bornaient pas à la mauvaise administration de la justice, avaient quelquefois été appuyées par le ministre autrichien, sans avoir jamais été accueillies; ils venaient d'essuyer de nouveaux refus lorsque la révolution française éclata : les Salis prirent naturellement parti contre cette révolution, tandis que les mécontens y applaudirent. L'Autriche cessa dès lors de protéger ces derniers, et se rapprocha au contraire des Salis dont elle était l'ennemie depuis un siècle. On attribue à ceux-ci un coup hardi, dans le but de faire leur paix avec l'Autriche, et de brouiller en même temps son ancien parti avec elle. L'envoyé français à Venise, Sémonville, passait par les Grisons pour se rendre à Paris : on aposta un guide qui lui fit prendre une fausse route passant sur le territoire milanais, où il fut fait prisonnier. Les Salis eurent soin de ne pas laisser

ignorer aux Autrichiens la part qu'ils avaient eue à cette affaire, laissant les plaintes du parti opposé marquer leur préférence en faveur de la république française sur l'Autriche.

La cherté des grains en 1794 fut imputée aux Salis. Des abus de pouvoir auxquels on n'avait jamais songé, se présentèrent tout à coup à ceux par qui les opinions nouvelles commençaient à être goûtées. L'assemblée générale introduisit quelques réformes, bannit plusieurs individus, imposa des amendes, abolit même les titres et décorations; cependant les Salis résistèrent à l'orage, et conservèrent une partie de leur pouvoir.

Lors des conquêtes de Bonaparte en Italie, et de l'institution d'une république cisalpine, les provinces sujettes en profitèrent pour chercher à obtenir leur indépendance, et Bonaparte offrit sa médiation; mais pendant que les patriotes grisons intriguaient pour la faire accepter, et le parti des Salis pour empêcher qu'elle ne fût acceptée, le conquérant réunit ces provinces à la république cisalpine.

La politique française ne se borna pas là; après avoir opéré une révolution en Suisse, elle voulut que les Grisons se réunissent à la nouvelle république helvétique; mais cette prétention rapprocha tous les partis, qui s'accordèrent un moment pour résister à l'invasion

franco-helvétique, dont ils étaient menacés. Les Autrichiens en profitèrent pour occuper le pays; le parti anti-français, se croyant protégé, persécuta les *patriotes;* ceux-ci, exaspérés, se jetèrent du côté des Français, qui entrèrent en mars 1799 pour rétablir leur communication avec l'armée d'Italie. Masséna fit de suite arrêter et conduire en France soixante-un otages, déclarant qu'il ne les relâcherait que lorsque les Grisons, qu'il traitait d'ailleurs en peuple conquis, auraient accepté la constitution helvétique. Le pillage fut organisé systématiquement comme en Suisse; mais il en résulta un soulèvement, dans lequel le commissaire français, à Dissentis, et environ cent Français, furent tués sur la place, et le reste repoussé de douze lieues, jusqu'à Coire. Les Autrichiens alors rentrèrent dans le pays en mai 1799, s'emparèrent à leur tour de soixante-dix-huit citoyens, qu'ils envoyèrent à Inspruck, pour répondre de la sûreté des otages retenus par les Français. Ceux-ci reparurent bientôt avec des forces prépondérantes, et demeurèrent finalement maîtres du champ de bataille vers la fin de 1799. Il fallut bien alors se soumettre à toutes les constitutions qu'ils jugèrent bon d'imposer. A la paix générale de 1814, les Grisons réclamèrent leurs anciennes possessions de l'autre côté des Alpes, la Valteline, Borméo et Chiavenna, que Bona-

parte avait annexées à la république cisalpine; mais le congrès de Vienne les donna à l'Autriche, et le refus qu'avaient fait les Grisons d'admettre leurs anciens sujets à l'égalité des droits politiques sembla justifier le congrès de Vienne. Cependant, puisqu'on voulait fonder de nouveau la neutralité helvétique, il fallait la mettre en possession des districts qui commandent l'approche du col de Splugen, et de plusieurs autres avenues des Alpes que les Grisons étaient destinés à garder.

CHAPITRE XXXVII.

Constitution du canton de Berne. — Union des cantons, affaiblie par la différence de religion.

Berne tient le premier rang parmi les républiques aristocratiques de la Suisse, et présente le modèle le plus pur de cette forme de gouvernement, depuis la république romaine (1). Un grand nombre de ses fondateurs étaient des seigneurs (2) qui cherchaient, dans leur réu-

(1) *Voyez* T. I, pag. 222 et suivantes, l'histoire des premiers temps de Berne.

(2) Il n'y a plus que six familles de noble origine parmi les bourgeois de Berne : les d'Erlach, qui seuls d'entre

nion, des moyens de défense contre les comtes de Kibourg et d'autres maisons puissantes, préférant le titre modeste de bourgeois d'une ville libre au joug que leur imposaient des hommes dont ils pensaient être les égaux. Cependant tout homme libre, ou même celui dont la condition servile ne pouvait être prouvée dans le terme d'une année, était reçu bourgeois, pourvu qu'il sût se servir de son épée et acquît une maison. Le courage grossier des premiers bourgeois de Berne reçut de son alliance chevaleresque un certain caractère d'élévation et de dignité qui devint national, et s'est perpé-

ces familles sont des premiers temps de la république; les Diesbach, les Mulinen, les Watteville, les Bonstetten, et les Louternau. Plusieurs autres familles sont réputées très anciennes; les Hallwyl, alliés aux fondateurs de la maison d'Autriche, sont hors de pair, quant à l'ancienneté, avec toutes les autres. Ils ne furent pas mis au rang des six familles nobles, parce qu'ils ne résidaient pas à Berne, mais au château d'Hallwyl en Argovie, et peut-être parce qu'ils dédaignèrent la distinction. Il est remarquable que cette famille a pris le parti démocratique, à la révolution. On trouvera, page 476 du premier volume, les noms des bourgeois de Berne qui passent pour être des premiers temps de l'existence de Berne. Les conseillers des six familles nobles que nous avons nommés, avaient le privilége de prendre place au conseil à côté des chefs de la république, et avaient le pas sur les autres membres des conseils; c'était leur seule prérogative, qui même a cessé depuis la révolution.

tué sensiblement pendant les cinq ou six siècles d'existence de la république.

On ne saurait dire quelle fut exactement la constitution politique que se donna cette réunion d'hommes; c'était l'empire des plus forts et des plus habiles: l'égalité de droits, au milieu des inégalités matérielles, ne saurait être la première loi. Il paraît que le peuple, ou plutôt les chefs de famille, élisaient annuellement leurs magistrats : c'étaient un avoyer et quatre bannerets (chefs militaires, mais rarement nobles, des quatre métiers principaux : boulangers, forgerons ou maréchaux, tanneurs et bouchers). Ceux-ci faisaient choix de seize assistans ou conseillers, et l'on pouvait appeler de leurs décisions judiciaires au tribunal aulique de l'empereur. Quoique la constitution fût essentiellement démocratique, puisqu'il existe des titres rédigés au nom de l'avoyer, conseil, et tous les citoyens de Berne (1), et que les expressions

(1) L'historien Muller, après avoir fait remarquer l'élévation de caractère et de confiance en leurs magistrats et en eux-mêmes, qui distingue les Bernois du quinzième siècle, provenant, dit-il, du sentiment qu'ils avaient de pouvoir aspirer à tout dans l'état, attribue l'espèce de magnanimité et de fierté de caractère qui se fait encore observer chez les Turcs, malgré les vices de leur constitution, à la faculté que les hommes de tous les rangs, même les plus obscurs, ont de parvenir aux plus hautes dignités.

de *commune consilium*, *universis civibus*, *universi Burgenses*, *etc.*, s'y retrouvent fréquemment; cela n'empêchait pas que le choix du peuple ne tombât sur les nobles et les citoyens les plus considérables; les mêmes noms reparaissaient fréquemment dans la magistrature. Il semble que l'on attachait plus de prix aux fonctions législatives ainsi qu'aux droits législatifs, car il fallut imposer des peines pécuniaires contre ceux qui refusaient des emplois publics (1), et l'usage d'assembler le peuple se perdit peu à peu. Une sorte de chambre représentative succéda aux assemblées générales; elle fut appelée grand-conseil, ou *conseil souverain*, ou *conseil des deux-cents*: on en retrouve le nom dès l'année 1294. Il n'y avait rien de nouveau dans ces institutions; celles de Cologne paraissent avoir été, du plus au moins, le modèle que prirent les villes suisses, et la constitution de Cologne elle-même s'était formée sur celle des villes de la Lombardie. Le nombre des membres du grand-conseil excédait autrefois trois cents, et fut fixé depuis à deux cent

(1) Peu d'années avant la réformation, il fallut forcer le célèbre Frœnklin d'accepter le bailliage de Lentzbourg, qui fut depuis si recherché; et après deux ans, il demanda sa démission, afin *de pouvoir aller apprendre son métier à ses fils*. (Il était pelletier.)

quatre-vingt-dix-neuf; ils étaient élus par les *bannerets* et les *seize*, d'entre tous les bourgeois sans distinction; mais par la suite le nombre des éligibles se restreignit; on ne les trouva plus que dans certaines familles, et l'époque de cette concentration fut celle où la réformation ayant mis les biens de l'Église à la disposition du gouvernement, les places de baillis devinrent lucratives. Dans les temps héroïques de la Suisse, les quatorzième et quinzième siècles, il y eut jusqu'à trente mille bourgeois de Berne.

Le conseil des *deux-cents* exclut, en 1619, les bourgeois de la campagne (*Ausbürger*). En 1635, 43, 66 (1), et 69, il prit de nouvelles mesures pour assurer les droits des familles régnantes, appelées, dans le mauvais allemand de Berne, *regiments-fähige-Bürger* (bourgeois capables de gouverner). En 1684, il ordonna l'enregistrement de leurs noms à la chancellerie; leur nombre, d'environ cent cinquante,

(1) Ce fut en 1666 que le deux-cents se déclara seul représentant de la ville qui était le souverain. Lors des épidémies qui ravagèrent l'Europe si fréquemment autrefois sous le nom de *peste*, les nouveaux membres du grand-conseil, élus en grand nombre pour remplir les vacances, portaient le sobriquet de *Pest-Bürgers;* quoique admis à la jouissance de tous les droits, ils avaient dans l'opinion une sorte d'infériorité.

s'accrut ensuite jusqu'à deux cent trente-six, et fût, en 1782, déclaré permanent. Le gouvernement, alors comme à présent, était composé de plusieurs conseils : 1°. *Le sénat*, formé d'un choix de vingt-cinq conseillers, présidés par l'avoyer, ayant le département exécutif et le judiciaire; 2°. *le comité secret* (*geheimer Rath*), composé de cinq ou six membres du *deux-cents*, présidés par l'avoyer; 3°. *les seize*, tirés au sort parmi les baillis qui ont fini leur temps. Outre *le comité secret* dont on vient de parler, il y en eut un autre composé de deux membres seulement, les deux plus jeunes conseillers du deux-cents, qui furent censeurs d'office du gouvernement, et dont le devoir était de rechercher et dénoncer les abus quelconques qui pourraient se glisser dans l'administration contraires aux droits individuels. Les fonctions de ces derniers *secrets* pouvaient se comparer à celles des tribuns à Rome, ou à la bouche du lion à Venise; celles des premiers *secrets*, au contraire, étaient de maintenir la tranquillité publique, c'est-à dire de surveiller le peuple. On aurait pu s'attendre que le zèle de ceux-ci aurait été le plus actif, et leur dévoûment plus parfait. Il est cependant vrai de dire que ces deux jeunes tribuns, dépositaires des dénonciations de bourgeois mécontens contre le gouvernement ou ses membres, n'ont jamais trahi

le secret des plaignans, ni refusé de porter les plaintes en leur propre nom ; et ces motions censoriales étaient toujours prises en grande considération.

Depuis l'année 1787, toutes les fois que cinq familles patriciennes se trouvaient éteintes, elles étaient de suite remplacées par trois nouvelles familles prises dans la partie allemande du territoire, et deux dans la partie romande, ou le pays de Vaud (avant 1787, c'était Berne qui les fournissait exclusivement). Ces deux cent trente-six familles bourgeoises devaient, comme on l'a vu, fournir les recrues nécessaires au conseil des *deux-cents*, mais il n'y avait dans le fait que soixante-seize familles qui jouissent de ce droit, se trouvant, on ne sait comment, à la tête des autres; et même parmi ces soixante-seize, on en comptait vingt tout-à-fait prépondérantes, et cinquante-six formant une espèce d'opposition qui n'était pas sans utilité dans l'état, comme on le verra ailleurs. L'élection n'avait lieu que lorsqu'il se trouvait plus de quatre-vingts vacances par la mort d'autant de membres; ce qui arrivait tous les huit à dix ans. Elle se faisait le lundi après Pâques, sur une liste de tous les bourgeois de l'âge de vingt-neuf ans accomplis, fournie aux électeurs qui étaient au nombre de quarante-cinq, savoir : les deux avoyers, premiers magis-

trats, censés réélus, mais de fait à vie, alternant chaque année dans leur fonction; les *seize*, le sénat, et deux autres officiers publics. Les électeurs donnaient ordinairement à la bourgeoisie non gouvernante une ou deux places dans le grand-conseil, en appelant quelques hommes notables pris dans la classe des commerçans riches, et même des artisans bien famés, espèce d'hommage rendu à la constitution primitive, d'après laquelle le véritable *souverain légitime* était *toute la bourgeoisie;* ils choisissaient le reste parmi les soixante-seize familles privilégiées, ou plutôt parmi quelques-unes des ultra-privilégiées; la liste suivante des membres du conseil des deux-cents, dans l'année 1796, en donnera une idée: il y avait vingt-deux Steiger, quinze Watteville, quatorze Jenner, douze Tscharner, onze Graffenried, dix Sinner, neuf Fischer, huit Diesbach, huit May, sept Wagner, six Frisching, six d'Erlach, six Effinger, six Stettler, six Thormann, cinq Sturler, cinq Bonstetten, cinq Kirchberger, cinq Herbort, cinq Tavel, cinq Mulinen, cinq Manuel, etc. etc. Ainsi, vingt-trois familles fournissaient cent quatre-vingt-deux membres de leur nom, sans compter tels parens qui ne le portaient pas. Cette élection, unique objet d'ambition dans un petit état, ou plutôt dans une seule ville, excitait la plus grande agitation

pendant tout l'hiver qui la précédait. Chaque candidat faisait sa cour régulièrement à messieurs les électeurs. Les chefs de famille se proposaient réciproquement leurs amis, et traitaient de puissance à puissance; mais c'était surtout du jeudi-saint (jour de l'élection des *seize*, qui devenaient électeurs à leur tour) au lundi suivant, que le plus grand mouvement avait lieu parmi les négociateurs; il n'était, dit-on, fille à marier chez ces électeurs, quelles que pussent être les qualités personnelles dont elle fût douée, qui ne devînt l'objet d'une grande passion pendant le cours de cette semaine importante, et ne se trouvât pourvue avant sa fin (1). Le peuple demeurant simple spectateur de ce jeu animé auquel ses maîtres se livraient, on eût pu croire, à ses dépens; ces magnifiques et souverains seigneurs, se distribuant toutes les charges et emplois dans les différens départemens de l'administration et tous les bailliages, faisant les lois et les exécu-

---

(1) La *barrette*, ou chapeau affecté à la personne d'un membre du souverain, était l'équivalent d'une bonne dot. Les jeunes personnes, victimes d'arrangemens politiques, devaient se résigner dans l'espace de trois jours à devenir épouses d'hommes quelquefois désagréables ou méprisables, et à renoncer souvent à d'anciens penchans. On les appelait *barretli töchter* (*filles à barrettes.*) Mais tout cela n'existe plus depuis la révolution.

tant, jugeant lors même qu'ils étaient parties, en un mot, réunissant tous les pouvoirs. En théorie, un tel état de choses paraîtrait déplorable; dans la pratique, c'était un gouvernement sous lequel deux siècles d'une paix non interrompue, l'économie la plus rigoureuse, et l'administration fidèle des ressources publiques, avaient rendu les taxes superflues; le peuple ne payait que la dîme, dont le produit défrayait le salaire modique du clergé et les écoles. Le domaine de l'état (consistant principalement en forêts), les salines et le monopole du sel étranger, l'impôt sur les vins, le revenu net, assez modique, des pays sujets, et surtout l'intérêt des fonds placés dans l'étranger, suffisaient aux besoins publics fournissant même un surplus, et le gouvernement se trouvait dans une situation unique, probablement celle de débourser annuellement plus qu'il ne recevait du peuple, non seulement sans s'endetter, mais tout en grossissant son trésor. Le traitement annuel des chefs de l'état (avoyers) était d'environ dix mille francs de France. Les conseillers faisant fonctions de juges, et quelques autres fonctionnaires publics avaient de faibles émolumens; mais les autres magistrats, composant le conseil des *deux-cents* et remplissant les divers départemens de l'administration, aux devoirs desquels ils dévouaient tout leur temps,

sans se permettre l'absence d'un seul jour que par permission spéciale, ne recevaient aucun salaire. La seule récompense pécuniaire à laquelle ils pussent prétendre, était la nomination aux charges de baillis à leur tour : il y en avait soixante-une, tant dans le canton de Berne proprement dit, que dans les pays sujets ; leur revenu annuel, très inégal, formait une moyenne somme d'environ 14,000 francs, dont ils pouvaient économiser à peu près la moitié pendant les six ans que durait la charge ; c'était là, avec le monopole des services étrangers, tout le fondement des fortunes patriciennes. Les places secondaires, qui dans un pays de mœurs économiques passaient pour considérables ; celles de secrétaires baillivaux et d'intendant d'hôpitaux, les charges d'avocat au conseil, de notaire, les prébendes, les cures, etc. revenaient aux petits bourgeois et aux cadets de famille.

La pureté de l'administration de la justice était au-dessus de tout soupçon, au moins quant au tribunal supérieur devant lequel on appelait des décisions de causes inférieures provinciales, dont les membres étaient choisis parmi les habitans. On a cependant accusé cette haute cour, non de corruption, mais de partialité dans quelques cas (1) assez rares. La procédure cri-

(1) Celui du comte de Portes, qui se trouve dans le re-

minelle, sans être absolument publique, n'était pas secrète; et quoique les dépositions ne fussent pas prises en cour, au moins les témoins étaient confrontés avec l'accusé. La torture, alors presque partout en usage, sans être formellement abolie à Berne, n'était plus appliquée depuis le milieu du dernier siècle. On cite seulement le célèbre exemple du major Davel. Dans les dix-sept dernières années, il n'y a eu que vingt-huit condamnations capitales sur une population de trois cent cinquante mille âmes. (1)

L'histoire de Berne rapporte seulement deux insurrections populaires pour motifs politiques, celles de 1384 et de 1631 (2), entre une

---

cueil de Loyseau de Mauleon (Paris, 1767), est loin d'être irréprochable.

	hommes.		femmes.
(1) Pour homicides prémédités,	9	et	1
Infanticides,			2
Simple homicide,	5		
Incendiaires,	1		1
Vol à main armée ou avec effraction,	9		
	24		4

(2) La conspiration de 1741, qui coûta la vie à Hentzi, était faite par l'aristocratie inférieure contre la haute; le peuple n'y entrait pour rien. On cite la réponse grossièrement spirituelle d'un paysan de l'Emmethal, que les émissaires des mécontens, parmi l'aristocratie, voulaient ga-

aristocratie gardée par trois cents hommes de troupe réglée, et un peuple guerrier, où tout homme au-dessus de seize ans porte les armes et sait s'en servir; le dernier paysan pouvait présenter sa pétition au chef de la république, accessible dans tous les temps, et lui faire ses représentations.

Un observateur prudent ne saurait, avec ces données, admettre légèrement l'accusation de tyrannie, réitérée si souvent de nos jours, contre les oligarques de Berne. Il n'y eut jamais de gouvernement arbitraire coupable de moins d'excès, aucun qui jouît à un plus haut degré de la confiance du peuple : c'était littéralement un gouvernement *de confiance*, où toutes les précautions constitutionnelles, toutes les garanties contre l'oppression avaient été négli-

---

gner. *J'aime mieux*, disait-il, *des maîtres déjà gras que d'autres à engraisser.* L'infortuné Hentzi doit quelque célébrité à un calembour mémorable, à la vérité, par la circonstance qui le lui suggéra, et par le courage et le sang-froid dont il fit preuve. Le bourreau, tremblant d'avoir à porter ses mains sur un bourgeois de Berne, manqua son coup et le blessa à l'épaule. *Mon ami*, dit Hentzi en tournant la tête, *tu exécutes comme tes maîtres jugent* (on sait qu'un jeu de mot n'est pas traduisible), et se remit tranquillement en position pour recevoir un second coup, et même un troisième et un quatrième.

gées, principalement parce que le besoin ne s'en était jamais fait sentir.

Le domaine public et les finances étaient administrés avec l'attention d'une famille bien réglée. Un comité recevait annuellement les comptes des régisseurs, et composait un relevé général soumis au conseil et à la critique de ses membres, qui pouvaient exiger des recherches et poursuites. Il y a eu peu d'exemples d'infidélité ou d'exaction parmi les agens inférieurs ou parmi les baillis, et aucun parmi les sénateurs contre qui il ne s'éleva jamais le moindre soupçon de corruption d'aucune espèce. Qu'il nous soit permis de citer, à cet égard, l'honorable témoignage d'un ennemi très prononcé (1) : *Le gouvernement de Berne*, nous a-t-il dit, *est le plus intègre qui existe.* Si ce gouvernement avait su ménager sa vanité de ses sujets, leur point d'honneur et leur dignité personnelle et politique autant que leurs intérêts matériels, il aurait été invincible.

Dans les premiers temps de la république, quand les moyens de rendre des capitaux productifs étaient inconnus, et lorsqu'on pensait qu'il était de la bonne politique d'accumuler un trésor effectif, les magistrats de Berne prirent l'habitude de déposer dans les caves de

(1) M. de La Harpe.

leur hôtel-de-ville ce qu'ils pouvaient économiser chaque année. Ce dépôt était sous la garde de quatre bannerets et du trésorier, ayant chacun la clef d'une serrure différente ; chaque somme entrée ou sortie était relatée dans un procès-verbal, mais n'était point portée dans un livre de compte susceptible d'être additionné; le dépouillement des procès-verbaux accumulés pendant des siècles n'avait jamais été entrepris, et l'on ne savait à Berne, que par conjecture, le contenu du trésor, jusqu'à ce qu'une armée révolutionnaire vînt de France en faire le décompte.

Trois ou quatre fortunes patriciennes s'élevaient à 100 ou 150 mille livres de rente; mais peu dépassaient 30 mille, et le très grand nombre était fort au-dessous. Bien des fermiers bernois étaient plus riches que leurs excellences, qui elles-mêmes donnaient à la culture de leur héritage tout le temps que leur laissait le conseil d'état. Afin de subvenir aux accidens, chaque famille avait une bourse souvent enrichie de legs et dons gratuits, et le capital, mis à intérêts, servait de dernière ressource aux membres de la famille qui tombaient dans l'indigence. Ce système était même suivi en grand par le gouvernement; les secours étaient prodigués aux bourgeois pauvres,

au point même de décourager l'industrie; mais c'était un des moyens du pouvoir.

La Suisse n'est pas fertile, principalement en grains; les saisons sont incertaines, et le résultat des récoltes plus précaire que dans presque aucun autre pays : en temps ordinaire, elle recueille à peine assez de comestibles pour sa consommation. Une fois au moins en vingt ans, elle se trouve dans la nécessité absolue de tirer des grains de l'étranger, et serait réduite à la famine si ses voisins en refusaient l'extraction. D'après ces considérations, le gouvernement de Berne avait jugé à propos d'établir des greniers publics dans diverses parties de son territoire; ils étaient administrés avec beaucoup de soin et d'intelligence, et avaient souvent servi de ressource à d'autres cantons. L'utilité ou plutôt la nécessité de ces greniers était jugée telle, qu'une des conséquences les plus alarmantes de la révolution de 1798, pendant laquelle ils furent dilapidés et abandonnés à l'époque même d'une mauvaise récolte, et lorsque le commerce paraissait interrompu, fut la famine qui cependant n'eut pas lieu, non plus qu'en 1802, année de plus mauvaise récolte encore; le commerce trouva des grains sans qu'on s'en mêlât. Mais comme rigoureusement ce commerce aurait pu être interdit par

l'étranger, il reste encore des motifs spécieux en faveur des greniers publics dans un pays comme la Suisse.

Le gouvernement de Berne ne favorisait pas le commerce et les manufactures, ni même les arts et les sciences; l'agriculture était la seule branche d'industrie qui fleurît sous ses lois (1); c'était en principe et en pratique un gouvernement patriarcal, mais dont l'esprit de famille, essentiellement bon, était cependant en arrière des idées modernes, et des nouveaux besoins de la civilisation européenne; le système du trésor enfoui dans ses caves pendant des siècles, donne assez la clef de ses autres institutions. Les patriciens ont été accusés du dessein formel de déprimer toutes les classes mitoyennes de la société; de riches négocians auraient aisément pu éclipser l'état de maison de leurs excellences; des artistes ou des gens de lettres, rivaliser de goût et d'esprit avec eux; rien de semblable n'était à craindre de la part d'opulens fermiers qui, tout respecta-

(1) Les lois bernoises s'occupent peu des créances chirographaires, mais protégent spécialement les droits acquis par un créancier sur les biens immeubles (lettres de rentes); elles protégent également le débiteur, qui ne peut être contraint de rembourser tant que l'intérêt est ponctuellement payé, et que le fond n'est pas détérioré par sa faute.

bles qu'ils étaient, ne pouvaient les approcher d'aussi près, et former des objets de comparaison incommodes : aussi ne trouvait-on à Berne que magnifiques et souverains seigneurs, et paysans.

L'éducation publique n'était point aussi soignée que les autres établissemens. Dans les campagnes, on trouvait autrefois peu d'écoles, et dans un état de grande infériorité à celles de la Hollande et de quelques parties de l'Allemagne protestante. Les colléges de Berne et de Lausanne, fondés au temps de la réformation, spécialement pour l'éducation des jeunes gens destinés au ministère apostolique, étaient proprement des séminaires de théologie scolastique. La condition des sujets de Berne, surtout dans le pays de Vaud, où cependant la révolution a commencé, était meilleure, à quelques égards, que celle des Bernois eux-mêmes, de la classe non souveraine. Les partisans de la révolution prétendent que Berne n'a pas rempli les conditions auxquelles elle avait acquis la souveraineté du pays de Vaud. Le duc de Savoie, disent-ils, engagea (1) ce

(1) Il arrivait fréquemment que les princes engageaient ainsi leurs sujets pour leur convenance particulière : on trouve des lettres-patentes du duc Charles de Savoie, en date du 8 août 1531, par lesquelles il hypothéquait ses

pays aux cantons de Berne et de Fribourg par le traité de Saint-Julien (1530), comme caution du maintien de la paix, et le perdit pour l'avoir enfreinte; mais Berne et Fribourg devaient, par le traité, *posséder comme le duc lui-même possédait;* or le pays de Vaud avait des états-généraux protecteurs de la constitution et des libertés du peuple, lesquels n'ont plus été assemblés depuis que Berne et Fribourg ont été les maîtres. Sous le duc de Savoie, un seul bailli gouvernait en son nom; les Suisses ont divisé le pays en vingt-neuf bailliages; ce qui rompt l'unité nationale et prive le peuple des moyens de se concerter pour le maintien de ses droits et priviléges. Les bailliages, ajoute-t-on, étaient devenus l'apanage gratuit des patriciens de Berne, qui se les distribuaient par la voie du sort, chacun d'eux jouissant pendant six ans, de ces sortes de vice-royautés aux dépens du peuple sujet.

On a répondu à ces accusations, que Berne et Fribourg ne reçurent point le pays de Vaud des mains du duc de Savoie, mais le conquirent, chaque ville ayant fait sa capitulation particulière, dans laquelle ses droits et immunités étaient spécifiés; il ne fut question d'états-

---

bonnes villes de Romand, Nyon et Rue, à un meunier de Rheinfelden, appelé *Hans Meisterli.*

généraux dans aucune de ces capitulations. Les assemblées ou états-généraux du royaume de Bourgogne, dont le pays de Vaud fit autrefois partie, étaient composés du haut clergé et des barons, *principes regni;* et ni les paysans, ni même les villes, n'y avaient de députés. Le pays de Vaud passa ensuite sous la domination des empereurs d'Allemagne, puis de la maison de Savoie, qui le garda trois cents ans sans assembler les états-généraux plus de deux ou trois fois. Ils paraissent avoir été composés alors de huit hommes d'église, vingt nobles et quatorze députés des villes. Quelques querelles s'étant élevées entre deux branches de la maison de Savoie, les villes en profitèrent pour étendre leurs franchises et obtenir des chartes particulières, en retour de secours d'hommes et d'argent qu'elles accordaient (1). Le grand-bailli du duc assemblait de temps à autre *les nobles et les bonnes villes du pays de Vaud,* pour traiter de ces objets. Il est présumable

---

(1) Ce magistrat, plus grand seigneur qu'aucun autre bailli Bernois n'a pu l'être, était pris parmi les gentilshommes Vaudois ou Savoyards; les Blonai, les Senarclens, les Cerjat, les Loys, etc. Ces familles se sont trouvées non seulement déchues de la prérogative de remplir la place de grand-bailli de leur pays, mais soumises à des *baillis bourgeois*, dont les pères étaient bouchers ou boulangers à Berne.

que ces assemblées seraient devenues constitutionnelles, et auraient garanti la liberté civile des *nobles et bonnes villes;* mais le peuple de la campagne n'y avait jamais eu aucune voix, et se trouvait, lors de la conquête des Bernois, dans un état d'esclavage presque absolu. Quisard, qui écrivait peu après cette conquête, rend compte des différentes classes du peuple du pays de Vaud, qui pouvaient se réduire à trois : 1°. l'*homme franc,* c'était le gentilhomme, le bourgeois d'une ville, le propriétaire de biens allodiaux, sans redevance, ni service personnel : il y avait peu de ces derniers; 2°. l'*homme personnel,* qui était serf, et appartenait à son seigneur, lui et ses biens; 3°. l'*homme réel,* qui tenait ses biens de son seigneur, mais pouvait sonstraire sa personne à son autorité en abandonnant tout ce qu'il possédait, meubles et immeubles; cependant il y avait des variétés de cette dernière classe, comme les *réels taillables,* qui étaient attachés à la glèbe, ou simplement les *taillables,* ou *taillables mainmortables,* ou *à miséricorde,* etc. Ainsi on trouvait encore dans ce pays, au seizième siècle, toute l'organisation féodale décrite par Robertson dans son *Introduction à l'Histoire de Charles v,* et même plus complète encore. Pour revenir aux états-généraux du pays de Vaud, qu'il serait plus exact d'appe-

les *états des privilégiés*, il n'est point tout-à-fait vrai qu'ils ne furent plus assemblés après la conquête; car on les retrouve en 1551 et en 1570. Ils demandaient seulement que le pays de Vaud fût traité comme les *anciens sujets* du canton, lesquels n'avaient point d'*états-généraux*. Enfin, lors même qu'il serait vrai que le pays de Vaud perdit les états-généraux en changeant de maîtres, il faut convenir que le motif pour lequel ils étaient assemblés, savoir, des demandes d'hommes et d'argent, cessa également; car la milice n'a été mise en campagne, depuis ce temps, que quatre fois en trois siècles, et le gouvernement n'a jamais demandé d'argent. On leva, vers la fin du seizième siècle, une taxe légère sous le nom de *gîtes de guerre*, à l'effet de pourvoir au logement de la milice, lorsqu'elle se trouvait en campagne. Le produit de cette taxe resta intáct pendant environ deux siècles, le cas prévu ne se présentant pas; et au bout de ce temps (en 1793), le gouvernement arrêta de rembourser aux différentes communes leur quote-part de ces contributions de leurs ancêtres, pour leur être redemandées en cas de besoin: opération qui prouve sinon les lumières, au moins l'esprit d'ordre et d'économie du gouvernement bernois, et sa probité.

La prétention aux états-généraux avancée

par les patriotes du pays de Vaud, aurait sans doute été difficile à établir à titre de coutume; mais le droit des nations à la liberté civile et aux institutions propres à la maintenir, repose sur une base plus étendue que la simple autorité des *précédens*. Nous sommes fort loin de méconnaître l'importance des formes et des coutumes, pour la liberté tout autant que pour le pouvoir; elles sauvent la liberté de deux sortes d'arbitraire; celui de la démagogie et celui du gouvernement : c'est l'expression positive de l'opinion publique énoncée par le fait de la coutume même. Quelqu'un a dit qu'on ne doit pas plus déplacer une coutume de la constitution d'un pays, qu'un homme de la vie, sans lui faire son procès. Malheureusement c'est la force qui est destinée à juger en dernier ressort ce grand procès des coutumes, lorsque les vieilles et les nouvelles opinions refusent obstinément de transiger entre elles, et lorsque les unes, oubliant qu'elles ont eu un commencement, ne veulent pas que les autres aient le leur. La question, quant au pays de Vaud, n'était pas tant de savoir s'il avait eu des états-généraux dans le quinzième siècle, et s'il en avait été privé dans le seizième (on n'en aurait pas voulu tels qu'ils étaient alors), que de déterminer si l'opinion publique demandait réellement certains changemens à des cou-

tumes de trois siècles de durée, et à une administration douce, attentive et probe, mais trop absolue et trop exclusive : or cela ne paraît pas douteux. *Les Bernois*, disait Stanyan (1) en 1714, *imposent à peine quelques taxes à leurs sujets, qui sont les plus libres et les mieux traités du monde; cependant la tranquillité est menacée, car aucune douceur dans le gouvernement ne peut faire oublier aux sujets qu'ils sont exclus de toute part au gouvernement.* L'historien Gibbon écrivait pendant son séjour au pays de Vaud, dans sa jeunesse, quarante ans avant la révolution, encore plus fortement dans le même sens; et l'exagération même de ses opinions fait voir quelles devaient être celles du public. Il y a un idéal de la tyrannie qui, s'il n'est pas une injustice, est tout au moins une faute qui le cède peu en importance à la tyrannie matérielle. Il ne suffit pas que le peuple soit bien traité; il faut, de plus, qu'il le croie : *Non de pane solo vivit homo*, nous dit l'organe même de la sagesse éternelle.

Quand l'état de la civilisation est assez avancé pour que les jouissances morales deviennent un premier besoin, pour que l'humiliation

(1) Stanyan était, comme j'ai déjà eu occasion de le dire, un ambassadeur anglais en Suisse au commencement du dernier siècle, qui a laissé un livre fort curieux sur ce pays-là.

attachée non à l'obéissance légale, mais à l'exclusion légale, héréditaire et irrévocable, se fasse sentir aussi vivement que des privations physiques, la constitution civile ne peut contrarier ces dispositions sans allumer et nourrir des sentimens incompatibles avec les intérêts mêmes du gouvernement. Il se creuse, pour ainsi dire, un vide sous les fondemens de la société, qui en compromet l'existence. L'obéissance, dans l'hypothèse la plus favorable, devient simple résignation; la soumission aux lois et aux magistrats, purement physique, n'est que provisoire; les liens se relâchent sans qu'il y ait de révolte formelle, et la paix sociale ne tient plus qu'à un fil. Ce n'est pas toujours d'intérêts matériels qu'il est question, ou de rivalité de pouvoir. *Ote-toi de là, que je m'y mette,* ne peut être le principe actif que d'un si petit nombre de personnes, qu'il ne vaut guère la peine de s'en inquiéter : mais le parti des principes et des sentimens froissés, ne fût-ce que celui de l'amour-propre, est bien autrement nombreux et bien autrement fort. On peut contenir les ambitieux ou les séduire, mais qu'opposer à des martyrs qui se dévouent, ou à des furieux qui se vengent (1)?

(1) Leurs excellences de Berne chassaient aux grives dans les vignes de leurs sujets Vaudois, à qui il n'était pas

Quelque intéressée et égoïste que puisse être l'espèce humaine, ce serait une grande erreur que de trop calculer sur cette disposition. L'école de Bonaparte en France ne croit à aucuns principes; et quelques uns des disciples de cette école s'en vantent, sans s'apercevoir que leur maître a été la dupe de cette exagération; lorsqu'il ne songeait qu'au mobile de l'intérêt et de la crainte, ce furent les principes et l'enthousiasme de l'Europe qui le détrônèrent. La liberté civile est bien le but de l'ordre social; mais elle peut être à la fois réelle et précaire, lorsqu'elle n'est pas associée à des garanties qui en assurent le maintien. L'avare sacrifie toute sa vie les *jouissances actuelles*, au pouvoir idéal de jouir quand il lui plaira, c'est-à-dire la fin aux moyens: aussi voyons-nous la liberté politique exciter plus d'enthousiasme que la liberté civile, qui en est l'objet.

On a beaucoup insisté sur le grand revenu que Berne tirait du pays de Vaud; les plaintes à cet égard remontent au temps de Gibbon (1756), et probablement encore plus haut; voici ce qu'il en était: le gouvernement rece-

---

permis de le faire eux-mêmes. On ne saurait croire combien cette bagatelle a fait de révolutionnaires parmi ceux qui d'ailleurs ne pouvaient que perdre aux révolutions. On voit qu'il y a des martyrs de toute espèce.

vait en argent et en produits bruts provenant des anciennes dîmes qui n'avaient pas cessé à la réformation, ainsi que des salines, traite des sels de France, lods et ventes, près d'un million et demi de livres, monnaie de Suisse, dont 600 mille allaient à Berne, savoir : environ 400 mille livres net au gouvernement, et environ 200 mille sous la forme d'économies faites annuellement par les baillis et autres officiers du gouvernement, tous gens de Berne, et qui y retournaient, à l'expiration de leur temps, avec ces économies. Le reste (900 mille livres) était dépensé dans le pays.

Les ennemis du gouvernement bernois citent en preuve de ses défauts la supériorité d'industrie, de richesse et de culture d'esprit des Neuchâtelois, quoique leur pays soit évidemment une partie du pays de Vaud, détachée par accident, et tombée entre les mains d'un souverain étranger (le roi de Prusse), qui, sans faire beaucoup pour sa petite principauté éloignée, au moins n'empêche pas de faire et n'arrête point la tendance générale au perfectionnement. Ils citent Genève comme un autre exemple de supériorité encore plus décidée, chez un peuple de même origine, et vivant presque sous le même toit. Il semblerait, en effet, qu'il s'est trouvé dans les institutions de Berne quelque chose de sédatif et d'assoupis-

sant qui, sans retarder le moins du monde le développement des facultés physiques, s'est un peu appesanti sur les autres.

On a déjà vu que le *deux-cents*, ou grand conseil de Berne, composé de deux cent quatre-vingt-dix-neuf membres, était recruté seulement lorsque plus de quatre-vingts places devenaient vacantes, ce qui arrivait tous les huit ou dix ans. Les nouveaux membres dans la vigueur de l'âge, cherchaient à se signaler par la correction des abus que leur longue minorité législative (il faut avoir vingt-neuf ans accomplis pour être élu, et les occasions de l'être ne revenaient pas souvent) les avaient accoutumés à envisager sans partialité. On a remarqué que la plupart des améliorations dans les lois et dans l'administration dataient de ces époques de renouvellement, qui entretenaient le zèle et l'émulation des conseillers d'état. Le recrutement graduel, à mesure de vacances, n'aurait point rempli le même objet; car les bonnes dispositions de huit ou neuf nouveaux membres se seraient trouvées impuissantes contre les habitudes et la routine d'une masse de vieux collègues. A Lucerne, où le conseil se recrutait, en quelque manière, *goutte à goutte*, et à ce que nous présumons, se recrute encore, car les anciens gouvernemens ne veulent pas de demi-restauration, le nombre des familles

gouvernantes était si petit, leur autorité si peu disputée, qu'elles en étaient, en quelque manière, lasses, et cherchaient à créer dans la masse inerte de leurs sujets une opposition libérale contre un clergé trop riche, pendant que l'état était trop pauvre.

A Fribourg et à Soleure les patriciens, qui exploitaient le service étranger à leur profit, traitaient avec un superbe dédain toute autre occupation que celle de la guerre, et, comptant sur la nullité de leurs sujets, ne craignaient pas de leur abandonner l'administration des affaires. De tous les gouvernemens, celui où la souveraineté réside dans un petit nombre d'individus, l'aristocratie, est le plus difficile à maintenir; il n'a pas l'unité, la promptitude et la vigueur qui distinguent les monarchies, encore moins la popularité qui soutient les démocraties; et cependant il excite plus de jalousie, et arme plus d'ennemis qu'aucun autre gouvernement. Un Bernois distingué a remarqué que la séparation permanente, entre la caste régnante et celle des sujets, est fatale à toutes deux. En effet, l'une est sûre de la préférence dans la carrière des emplois publics, indépendamment du mérite; l'autre est sûre de l'exclusion dans la même carrière, et de ne parvenir jamais à rien : il n'en faut pas davantage pour paralyser les facultés de l'une et de l'autre. Les

magistrats cependant, qui sentent l'humiliation qu'ils font éprouver, évitent d'afficher la magnificence et le pouvoir, et généralement affectent la simplicité. Ils effacent autant qu'ils peuvent la prérogative héréditaire. *L'esprit de modération*, dit Montesquieu, *est ce qui s'appelle vertu dans l'aristocratie.* En réalité, c'est le sentiment de la faiblesse mêlée à la médiocrité; mais lorsque l'aristocratie, au lieu de dominer seule, se trouve en tiers entre le roi et le peuple, tous les inconveniens et tous les dangers disparaissent. Comme auxiliaire, elle est très forte; car cette prudence et cette modération qu'on lui accorde, la rendent infiniment propre à maintenir l'équilibre entre les pouvoirs extrêmes. En Angleterre, des causes fortuites firent sortir cette heureuse combinaison du chaos des institutions du moyen âge. Le simple régime patriarcal se maintint au contraire avec peu d'altération en Suisse à travers les cinq siècles de sa durée. Les patriarches gouvernent arbitrairement leur famille; mais ils en ont grand soin : aussi la famille Bernoise ne manquait de rien; on ne pouvait en voir une mieux nourrie, mieux logée et mieux vêtue : l'Angleterre même ne lui aurait pu disputer l'avantage à cet égard. Des résultats aussi heureux que ceux-là réfutent bien des calomnies, et compensent bien des défauts réels.

On a remarqué que la partie romande ou française de la Suisse offre à l'historien un volume de matériaux, peut-être cent fois plus considérable que toute la partie allemande : cette différence extraordinaire n'est pas tant due à l'antériorité de civilisation du premier pays, qu'à la différence des mœurs et des coutumes nationales. En effet, dans le pays romand, la justice était administrée principalement sur preuves écrites, au lieu du témoignage de vive voix usité dans la partie allemande. Il en est résulté beaucoup plus d'actes publics qui se sont conservés en grande partie dans les archives des couvens, les moines étant notaires nés de ces temps-là, où eux seuls savaient écrire. Cette habitude écrivassière du pays romand, existait dans tout le midi de l'Europe et s'est perpétuée; elle forme une distinction remarquable entre les nations d'origine teutonique et d'origine romaine, et se retrouve dans le comptoir du négociant (1), dans les bureaux du ministère, et dans la correspondance particulière, comme dans le cabinet de l'homme de loi.

Nous avons vu ce qu'étaient les constitutions

(1) Il est de fait que le copie-de-lettres d'un comptoir français se remplit en moitié moins de temps que celui d'un comptoir anglais, lors même que l'étendue des opérations respectives se trouve être l'inverse de cette proportion.

diverses des républiques suisses, faiblement unies par un lieu fédéral (*eidgenossenschaft*, ou association jurée). Cette association avait pour objet unique, originairement, de protéger les franchises municipales contre les infractions des ducs d'Autriche, sans prétendre à l'indépendance. L'alliance devint ensuite offensive et défensive, et une diète, composée de députés de tous les cantons, se réunit annuellement pour concerter leurs mesures de défense commune, mais sans se mêler de l'administration intérieure, excepté dans les cas d'insurrection populaire, ou de différends entre les cantons; la diète alors en était juge, et ses décisions étaient mises en exécution par la confédération. Les cantons ne pouvaient contracter individuellement aucune alliance étrangère sans le consentement de la diète; mais conservaient leur liberté entière, dans tout ce qui n'intéressait pas la sûreté commune; ils pouvaient même défendre réciproquement l'importation et l'exportation de leurs produits; mais ils ne pouvaient pas refuser le transit, ni accorder protection aux individus poursuivis de justice.

La réformation affaiblit et dénatura le lien fédéral, déjà si imparfait; et les fonctions de la diète se réduisirent bientôt à l'administration des bailliages communs à plusieurs cantons, et aux réglemens de compte: il ne reste d'elle

aucun monument d'utilité publique ; elle ne s'est signalée pendant trois cents ans par aucune amélioration ou réforme, par aucune loi utile ou grande entreprise ; le pacte fédéral n'a même jamais rempli parfaitement son objet essentiel, celui de la défense générale et des relations extérieures. Le corps helvétique était enfin le contraire d'un et indivisible, et les Suisses eux-mêmes, habitant un pays de si peu d'étendue, furent toujours aussi étrangers les uns aux autres que ceux d'un grand empire auraient pu l'être.

CHAPITRE XXXVIII.

Révolution française. — M. La Harpe. — Invasion et pillage de la Suisse. — Prise de Genève.

Telle était la Suisse, lorsque la révolution française éclata au milieu de l'Europe ; personne dans ce pays, sujets comme souverains, ne paraissait disposé à l'imiter. Les patriotes français s'étaient d'abord répandus en louanges sur la Suisse ; on vantait la simplicité de ses mœurs, ses montagnes, sa liberté, et surtout *Guillaume Tell ;* mais des dispositions si favorables ne durèrent pas : dès l'année 1790 les troupes suisses en France (onze régimens) ne

s'étant point laissé gagner par l'esprit d'insubordination et de désordre qui infectait alors l'armée, devinrent suspectes; et l'admiration se changea en mépris et en haine. Quelques soldats du régiment de Châteauvieux se laissèrent entraîner à des actes séditieux, et pillèrent la caisse du régiment; ils furent en conséquence condamnés aux galères par un conseil de guerre suisse; mais les nouvelles autorités constituées en France les tirèrent de prison, et admis à la barre de l'assemblée nationale, où ils furent traités en illustres victimes de la tyrannie. Le régiment d'Ernest, recommandable par son ancienneté et sa bonne conduite, fut assailli, désarmé, pillé dans la ville d'Aix, quoiqu'il eût prêté serment à la nouvelle constitution.

La catastrophe du 10 août 1792 n'est que trop connue. Les soldats suisses qui se trouvaient de garde aux Tuileries, assaillis par une populace frénétique, furent mis à mort avec la dernière barbarie; huit cents de leurs corps morts restèrent, nus et sanglans, exposés pendant deux jours aux insultes de leurs meurtriers; ceux qui avaient été conduits dans les prisons y furent massacrés les 2 et 3 septembre suivans, et tous les autres régimens suisses quittèrent la France. Dans le quinzième ou le seizième siècle, toute la nation helvétique aurait pris les armes après de tels outrages;

mais les temps étaient bien changés, et les ennemis de la France ne purent en obtenir qu'une déclaration de neutralité.

Le pays de Vaud, si voisin de la France, promettait, par la conformité de langage, et par l'état d'assujettissement où il se trouvait, des succès aux missionnaires de la révolution; on y avait célébré deux années de suite l'anniversaire de la prise dè la Bastille; Berne en prit ombrage et voulut réprimer cette ferveur alarmante; mais elle ne fit qu'accroître le mécontentement. Pendant ce temps-là une armée française occupait l'évêché de Bâle, qui offrait des avantages pour les opérations militaires contre l'Autriche, et une autre armée pénétrait en Savoie et menaçait Genève. Le général Montesquiou en perdit le commandement, comme nous l'avons vu, pour avoir épargné cette petite république, et ne sauva sa vie que par la fuite. Un agent du gouvernement révolutionnaire, nommé Soulavie, fut envoyé de Paris à Genève pour y consommer l'œuvre à laquelle le général s'était refusé : il y organisa la terreur; les prisons se remplirent, et le sang coula. Mais après la mort de Roberspierre, l'envoyé de la république fut admis à une des séances dramatiques de la convention, et le drapeau de Genève fut placé à côté de celui des États-Unis.

Les *principes* faisaient de lents, mais sensi-

bles progrès en Suisse; et quelques concessions tardives et insuffisantes, de la part des gouvernemens, servirent seulement à mettre en évidence la faiblesse de ceux qui les faisaient. L'abandon des droits féodaux, ou leur rachat à termes modérés, l'émancipation des sujets, une admission plus libérale des citoyens à la magistrature, auraient arrêté la fermentation croissante, privé la France d'un prétexte pour l'invasion qu'elle méditait, et rendu le succès beaucoup plus douteux; mais au lieu de mesures généreuses et de sacrifices proportionnés aux circonstances, les aristocraties suisses, aussi-bien que les démocraties, marchandaient avec leurs sujets, temporisaient avec la France, et se laissaient traîner dans le précipice. Il eût fallu tout accorder aux sujets, et tout refuser aux ennemis : la population entière aurait pris les armes, et formé un rempart autour d'institutions de son choix.

Le gouvernement de Berne, effrayé des suites que pouvait entraîner le 18 *fructidor* pour la Suisse, envoya deux députés à Paris, vers la fin de 1797, chargés de conjurer l'orage : on les accuse d'avoir négligé de faire usage auprès du directoire des argumens auxquels il était le plus accessible, afin de neutraliser la malveillance de Rewbel assez long-temps pour que la Suisse eût été épargnée jusqu'à l'époque

de la deuxième coalition. On les blâme aussi d'avoir gratuitement irrité un de leurs compatriotes, ou plutôt un de leurs sujets en exil, M. La Harpe (1), destiné à exercer bientôt une si grande influence.

---

(1) Frédéric-César La Harpe, qui fit l'éducation d'Alexandre et la révolution de son pays, pardonnera cette mention publique d'un nom devenu historique, et auquel ses ennemis même ne refusent point l'hommage dû au courage, à la sincérité et au désintéressement. Il naquit à Rolle, sur le lac de Genève, dans l'année 1754, d'une ancienne famille du pays de Vaud : après avoir reçu sa première éducation d'un père instruit, il poursuivit ses études avec succès à l'institut de Haldenstein, dans les Grisons, remarquable par son organisation républicaine, et plus tard à Genève. Sa jeunesse fut marquée par l'enthousiasme, et par une disposition d'esprit plus ardente que réfléchie. Reçu docteur en droit à Tubingue à l'âge de vingt ans, il retourna dans sa patrie pour y exercer la profession d'avocat, et avec l'intention méritoire de se faire le réformateur de la pratique judiciaire et d'en bannir la chicane : le gain d'un procès lui valut la charge d'avocat à la *chambre suprême des appellations romandes à Berne*, dernier terme de l'ambition d'un homme de son état. Mais il y avait alors une grande distance entre un gentilhomme vaudois, sujet de Berne, et le plus petit bourgeois de cette ville souveraine : une circonstance, de peu d'importance en elle-même, vint bientôt la lui faire sentir. Il avait entrepris une cause de nature à blesser la *chambre*, et fut réprimandé en particulier de la manière suivante par un des juges, pour

La paix de Campo-Formio, dont Bonaparte dicta les conditions à l'Autriche, laissa respi-

---

qui il avait d'ailleurs personnellement la plus haute estime (*) : *Que signifie votre conduite? nous ne voulons point de ces innovations ni de cet esprit genevois, dans notre pays de Vaud. Savez-vous bien que vous n'êtes que nos sujets?* Cette apostrophe fut un coup de foudre qui bouleversa l'âme du jeune républicain, en lui révélant inopinément des rapports sociaux sur lesquels il n'avait peut-être pas encore réfléchi. Plus il était adorateur de la liberté helvétique, et plus il fut navré de la découverte que lui-même n'était pas un homme libre; et quoique le vénérable juge cherchât ensuite à le calmer et lui tendît la main en signe de réconciliation, il ne pensa plus qu'à s'éloigner du *chef-lieu de la tyrannie.*

M. La Harpe voyageait en Italie avec un seigneur russe dans l'année 1782, lorsqu'il trouva à Rome l'invitation qui lui était transmise par le baron de Grimm, de la part de l'impératrice Catherine, de se rendre à Saint-Pétersbourg : il y fut attaché au maréchal Soltykof à qui l'éducation de Paul Ier, petit-fils de Catherine, était confiée, et reçut le grade de colonel. Un mémoire qu'il avait composé sur l'éducation des jeunes princes, fut remarqué par l'impératrice; et à la suite d'une conversation que cette princesse eut avec lui, elle le chargea de l'exécution du plan qu'il avait tracé, emploi qu'il remplit pendant douze ans avec beaucoup de zèle et d'indépendance; maître sévère, à ce qu'il paraît, et pourtant chéri de ses élèves, de celui au moins qui occupe à présent avec tant d'éclat le trône des Russies.

Entre autres anecdotes sur cette éducation illustre,

(*) M. Steiger de Tschougg.

rer l'Europe un moment; mais elle fut fatale à la Suisse : sa neutralité, qui couvrait cinquante

---

nous nous souvenons d'avoir entendu dire que l'inexorable gouverneur avait plus d'une fois vaincu la paresse de ses élèves impériaux, en les arrosant dans leur lit d'un pot d'eau fraîche, et que Catherine, à qui il en fût porté plainte, ne fit que rire de cet expédient rigoureux : *Laissez-moi seulement une fois devenir empereur*, disait le fils de Paul à La Harpe, *je conduirai une armée en Suisse, pour apprendre à vivre à vos républicains. Votre altesse impériale*, répliqua l'instituteur, *a entendu parler de l'ossuaire de Morat; son expédition ne servirait qu'à le remplir de nouveaux trophées!* Cependant la chaleur et la sincérité d'affection qui caractérisaient l'instituteur, faisaient pardonner son inflexibilité; et il savait communiquer à Alexandre son enthousiasme pour les sciences, et surtout pour les principes de la liberté civile. Ils lisaient ensemble avec délices Plutarque et Tacite, l'histoire des Stuart, Locke, Algernon Sidney, Gibbon, Mably, Rousseau, Duclos, etc. La jalousie que ses succès inspirèrent d'abord, fut bientôt calmée quand on vit qu'il n'ambitionnait ni la faveur ni l'avancement. Cependant, le temps et la distance n'avaient pu faire oublier au patriote suisse les spéculations politiques de sa première jeunesse, ni peut-être ses ressentimens; et en apprenant la révolution française, son utopie lui parut réalisée. Plusieurs écrits bouillans du patriotisme le plus exalté, et où l'exagération est manifeste, sortirent de sa plume, et contribuèrent puissamment à la révolution du pays de Vaud.

Le gouvernement de Berne se plaignit au ministre russe, alors à Coblentz, de la protection accordée à un *incendiaire*; celui-ci, appelé à se justifier auprès de Catherine,

lieues de frontières, épargnant à la France des frais considérables de places fortes et de gar-

---

hasarda d'implorer son auguste médiation, l'assurant que ses compatriotes souscriraient volontiers à ce que l'illustre arbitre daignerait prononcer, pourvu que Berne voulût s'en rapporter également à elle. Catherine ne dut pas croire que les cliens d'un tel avocat pussent avoir tort; elle se contenta d'ordonner à ce dernier de ne plus écrire, témoignant cependant son mécontentement à ceux qui s'étaient plaints de lui.

Ce fut en juin 1793, et probablement à cette occasion, que M. La Harpe eut avec l'impératrice cet entretien confidentiel que l'on prétendit, dans le temps, avoir eu une influence fâcheuse pour la coalition : elle voulut savoir ce qu'il pensait de la révolution française, qui lui paraissait s'être en quelque sorte dévorée elle-même : il soutint avec force l'opinion contraire, présentant la France sous un point de vue nouveau pour Catherine; et lorsque quelques jours après il arriva un contre-ordre à l'armée de Pologne, destinée auparavant à se joindre aux troupes de la coalition, on crût voir à Pétersbourg l'influence de La Harpe. Ses ennemis n'obtinrent pourtant son éloignement que deux ans plus tard. Il quitta la Russie honoré des égards de Catherine et même de son infortuné fils, décoré de l'ordre de Wladimir (c'est d'Alexandre lui-même qu'il reçut depuis le cordon bleu), mais guère plus riche qu'il n'y était venu, et se retira à Genève, l'entrée de son pays lui étant interdite. De là il demanda la permission d'aller revoir le lieu de sa naissance, et son père âgé et malade, offrant d'être gardé à vue à ses frais : le refus imprudent et cruel qu'il éprouva, acheva d'en faire un ennemi acharné. Depuis ce temps jusqu'à l'invasion de la Suisse, M. La Harpe

nisons, convenait à des temps ordinaires et à une politique commune; mais la défense n'en-

---

ne cessa d'exciter les sujets de Berne par ses écrits, et de suggérer à la France des prétextes spécieux pour se mêler des affaires de la Suisse, appelant ainsi sur sa patrie, sans le vouloir, tous les maux de la guerre, et afin de la rendre libre, la livrant préalablement à un pouvoir avide et sans principes, en qui il n'aurait dû avoir aucune confiance. Trompé par Merlin et Rewbel, il se flattait de pouvoir régénérer la Suisse sans invasion étrangère. En expiation du tort de l'avoir provoquée, il poussa ensuite l'opposition courageuse aux mesures oppressives des généraux et des agens français jusqu'à la témérité, et proposa au directoire helvétique, dont il était devenu membre, d'adresser au peuple suisse une proclamation à l'effet d'autoriser les citoyens à résister ouvertement à toutes les réquisitions, et à prendre les armes à tous risques. Mais s'apercevant enfin qu'il n'est pas aussi facile de conduire une révolution que de la commencer, il se retira en déclarant que *trois siècles de servitude avaient avili les âmes*, et n'a depuis occupé aucune place, même dans son canton de Vaud.

Paul Ier retira la petite pension de deux mille roubles que Catherine faisait à M. La Harpe, après douze ans de service. On suppose qu'Alexandre la lui a rendue, mais sans augmentation, et que M. La Harpe ne jouit pas d'une fortune considérable.

Lorsque l'abus du pouvoir, porté à l'excès, eut enfin soulevé toute l'Europe contre son oppresseur, et amené les armées des vaincus jusque chez le vainqueur, on vit La Harpe dans le camp d'Alexandre, jouissant de son intimité, sans ostentation et sans vues personnelles : on ne saurait douter qu'il n'ait contribué beaucoup à l'affermir

trait pour rien dans les plans militaires de cette puissance révolutionnaire; il lui fallait la Suisse comme position offensive. L'arrivée de Bonaparte à Paris, en automne de 1797, et ses discours sur les avantages inappréciables que présentait la Suisse comme position stratégique, ainsi que sur le danger de la laisser entre les mains des ennemis secrets de la France nouvelle, donnèrent aux dispositions malveillantes du directoire un caractère plus positivement hostile. La tournure des négociations du congrès de Rastadt, les indices d'une nouvelle

---

dans les principes dont il fit alors un si noble usage. Il y a si peu de choses en commun, entre un autocrate de toutes les Russies et un partisan de l'égalité, que ce rapprochement singulier intéresse par lui-même ; indépendamment de l'utilité qu'il pourrait faire espérer, si l'on ne savait pas que le problème du pouvoir arbitraire restreint par lui-même, comme celui du mouvement perpétuel en mécanique, ne vaut pas la peine d'être cherché. Frédéric et Napoléon eussent été patriotes? non! jacobins, s'ils n'avaient pas été souverains absolus ; mais assis sur un trône constitutionnel, et dans l'heureuse impossibilité d'être ou tyrans ou jacobins, ils auraient été de fort bons rois. L'élève du philosophe suisse, parlant de lui-même, dit à madame de Staël : *Je suis un heureux accident; mais de leur nature les accidens ne durent pas.* Il aurait pu ajouter que dans le gouvernement absolu la tyrannie est *obligée*, tout comme les verroux et les chaînes pour la garde d'une prison.

coalition qui se formait, ou dont les élémens au moins s'offrirent au cabinet de Saint-James, dans les regrets de l'Autriche et les caprices de Paul 1er, fixèrent les regards sur la Suisse. Bonaparte avait déjà, avant de se rendre de Milan à Rastadt, pressenti la confédération sur la faculté de diriger une partie de son armée vers les frontières de France par le Simplon. Le refus qu'il essuya ne fit sans doute qu'augmenter à ses yeux l'importance d'une communication prompte et directe entre la Lombardie et Lyon par le Valais, entre les armées françaises d'Italie et d'Allemagne, si la guerre contre l'Autriche venait à se rallumer. Le ministre français en Suisse (M. Barthélemi) contribuait, sans le vouloir, à tromper ce pays sur le danger qui le menaçait, par la confiance qu'il inspirait personnellement : il s'opposa toujours, de tout son pouvoir, à l'invasion méditée; et Carnot, bien qu'il vît l'avantage qu'elle offrait militairement, eût honte de la conseiller (1); mais le directoire était inaccessible aux scrupules. L'expédition d'Égypte se préparait; on avait besoin de fonds. Berne possédait un trésor immense, et sa possession est entrée pour beaucoup, si elle n'a pas été la cause immédiate

---

(1) Elle ne fut résolue qu'après le 18 fructidor, qui exclut Barthélemi et Carnot du directoire.

de l'invasion de la Suisse. Nous tenons d'un patricien bernois (1), que son père, autrefois un des trésoriers de la république, avait évalué ce trésor, d'après le volume apparent des coffres qui le contenaient, à 10 millions. Cette estimation a été reconnue depuis bien au-dessous de la réalité; mais l'opinion était allée encore au-delà. Ce Bernois, étant à Milan en 1797, fut interrogé par le général Bonaparte au sujet du trésor. Il y avait quelque chose de moins direct qu'à l'ordinaire dans les questions qui lui furent adressées par ce hardi interlocuteur; la différence le frappa, et il eut raison de s'en souvenir depuis. Craignant d'induire en tentation, et ne voulant pas paraître feindre ignorance, il répondit simplement, en disant quelle avait été l'évaluation de son père.

L'ambassadeur de France avait été remplacé par un autre, mieux fait pour remplir les vues du directoire; c'était un nommé Mengaud, parent du directeur Rewbel, qui signala son arrivée par des insultes gratuites au gouverneur, et des intrigues secrètes avec ses ennemis, surtout dans le pays de Vaud. On avait peine à persuader aux paysans que *messieurs de Berne* fussent des tyrans; mais la tâche était moins difficile à l'égard des rangs plus élevés qui se

(1) M. de Bonstetten.

trouvaient souvent en contact avec les privi-léges, et froissés par l'orgueil des bourgeois souverains. Le directoire français rendit, le 28 décembre 1797, un décret qui mettait sous la protection spéciale de la république, *tout bon patriote réclamant ses droits naturels* contre les gouvernemens de Berne et de Fribourg ; et plusieurs villes du pays de Vaud furent invitées à planter l'arbre de la liberté. Berne voyait le danger qui la menaçait; mais ses conseils étaient partagés, quant aux moyens de s'en garantir; il y avait un parti disposé à croire, malgré l'exemple récent de Venise et de Gênes, qu'on pouvait traiter avec le directoire; un second parti soutenait que, s'il fallait céder, ce devait être aux sujets plutôt qu'à l'ennemi; un troisième voulait résister à tous risques, et ne pouvait croire que les temps héroïques de la Suisse ne fussent plus, et que l'esprit militaire de leurs ancêtres eût passé dans les rangs étrangers. Quelques personnes espéraient qu'une nouvelle coalition serait accélérée par la résistance de la Suisse; d'autres enfin étaient dévoués à la France par exagération d'esprit de parti. Aux démonstrations de fermeté succédait la résignation; on montrait de l'amitié ou de la haine au gouvernement français, selon qu'un parti ou un autre obtenait l'ascendant. Les nombreux émigrés français en Suisse, qui pre-

bonheur et la gloire de la France. On l'envoya au ministre Mengaud, qui en distribua de nombreuses copies en français, en allemand, et en italien, des deux côtés des Alpes : elle ne manqua pas d'être adoptée immédiatement dans le pays de Vaud. Le général Brune se trouvait alors dans ce même pays de Vaud, à la tête d'une division de l'armée d'Italie amenée par le général Ménard, et qui, traversant Genève, s'était mise en observation aux environs de Fernex, dès le mois de janvier 1798. Le peuple, dans plusieurs districts du Jura, avait montré une aversion décidée pour les nouveaux principes, et l'emprunt forcé de 700 mille livres, imposé comme préliminaire de fraternisation sur un peuple long-temps étranger aux impôts, ainsi que la nécessité de fournir quinze mille rations par jour, et d'habiller toute l'armée, ne tendaient pas à ranimer leur zèle.

Une autre division de l'armée française pénétrait par l'Erguel et le Munsterhal, pendant que Mengaud travaillait sous mains à insurger l'Argovie. Berne réussit à réprimer l'ennemi du dedans, mais celui du dehors s'avançait de deux côtés : vers la fin de janvier, elle se détermina à convoquer une députation générale de toutes les villes et communes, et rendit le 3 février 1798 son célèbre décret dans lequel elle prenait la représentation du peuple pour base

de son gouvernement à l'avenir, et reconnaissait l'éligibilité de tous les citoyens aux emplois publics. Il était trop tard, l'ennemi était trop près, et d'ailleurs ce n'était pas là ce qu'il voulait : l'anarchie servait mieux son plan d'envahissement; aussi le ministre Mengaud écrivait-il: « *La majesté de la république française ne se laissera point avilir par des tergiversations*, etc. » « *Le directoire demande une démission absolue de la magistrature entière et du conseil de guerre, et la création immédiate d'un gouvernement démocratique*, etc. » Il se servait dans une seconde note officielle des expressions suivantes : « *Une poignée de magistrats avides, sans âme et sans honneur, vendus aux ennemis de la France*, etc. » Il ajoutait : « *J'affirme qu'il est faux que la république française veuille se mêler des affaires de la Suisse.* » Puis tout d'un trait, il annonçait « *qu'il fallait faire la révolution volontairement et promptement.* » Le général Brune écrivait aussi de son côté : « *Je marcherai contre Berne jusqu'à ce qu'on y ait accepté la nouvelle constitution helvétique;* » c'est-à-dire la constitution qui venait d'être envoyée toute faite de Paris, sans même qu'on eût fait semblant de consulter ceux pour qui elle était destinée.

Cet excès d'insolence et d'injustice produisit un ressentiment si général, que Brune en crai-

gnit les conséquences, et proposa, afin de le calmer, des conférences amicales entre des commissaires assemblés à Payerne. Le ministre Mengaud n'en continuait pas moins ses négociations funestes avec les mécontens, et l'armée du Rhin s'avançait sous les ordres du général Schauenburg. Berne avait vingt mille hommes de ses propres milices, commandés par d'Erlach, deux mille volontaires du pays de Vaud, et cent cinquante dragons pour toute cavalerie. Ceux des autres cantons qui ne s'étaient pas encore soumis à la constitution imposée par la France, avaient envoyé cinq mille hommes au secours de Berne, mais avec l'ordre de n'agir que défensivement; enfin, ce canton n'avait que ses propres milices à opposer à quarante-cinq mille hommes de troupes réglées, pourvues de cavalerie. Malgré tous ces avantages, le ministre français ne se relâchait point dans ses mesures de désorganisation. Le canton de Bâle, qui lui était soumis, fit l'offre de sa méditaion, sur laquelle les partis, à Berne, ne manquèrent pas de se diviser; et les mesures de défense en furent retardées. La majorité du conseil vota l'abdication du gouvernement, comme mesure préliminaire de la nouvelle constitution qu'on allait se donner. Cette résolution fut signifiée à Brune; mais il

avait un tout autre objet en vue, et il demanda le licenciement de l'armée et la reddition de la ville à discrétion.

Berne, déchirée par les factions, était sans gouvernement. Le général en chef d'Erlach recevait d'un jour à l'autre, et quelquefois d'heure en heure, des ordres contradictoires, qui se succédaient si rapidement, qu'il n'eût pas toujours été facile de distinguer la dernière date. Une main inconnue distribuait, dit-on, parmi ses soldats, des bulletins dans lesquels on répandait les plus odieux soupçons sur leurs officiers, *vendus à l'ennemi;* et l'irrégularité des opérations, les changemens continuels, et surtout les délais que l'on mettait à marcher à l'ennemi justifiaient à leurs yeux ces accusations ténébreuses. Un assez grand nombre de soldats, apprenant la destruction des villages et des fermes, et craignant pour la sûreté de leurs familles et de leurs propriétés, quittaient secrètement les drapeaux. D'Erlach, accompagné de quatre-vingts de ses officiers, la plupart membres du conseil, s'y présenta le 25 février, pour fixer les irrésolutions de cette assemblée: l'ordre fut donné par acclamation de marcher à l'ennemi au moment où l'armistice expirerait. Brune cependant, informé de tout ce qui se passait, envoya un parlementaire pour notifier la réception de nouveaux pouvoirs qui

le mettaient à même de négocier, et l'opposition en majorité par l'absence des membres militaires, fit passer un nouveau contre-ordre pour empêcher d'Erlach d'agir offensivement.

Brune et Schauenburg, ayant fait leur jonction, pensèrent qu'ils n'avaient plus de ménagemens à garder : dans la nuit du 1er mars, avant même l'expiration de l'armistice, ils attaquèrent un avant-poste, entre Buren et Soleure; sept cent cinquante miliciens, surpris par huit mille hommes de troupes réglées, ne se retirèrent qu'après avoir perdu l'officier qui les commandait et quatre cents hommes. Soleure et Fribourg furent attaquées en même temps et emportées; tout le pays fut dévasté. La milice bernoise, furieuse d'avoir été rendue simple spectatrice de ces ravages, se mutina, et les colonels Stettler et Ryhiner furent massacrés. D'Erlach remit l'ordre et concentra ses forces à la tête des ponts de Neueneck et de Guemine, et à Laupen. Ses positions furent forcées dans la nuit du 4 au 5 mars; mais les Bernois, conduits par Graffenried, revinrent au point du jour, et repoussèrent les Français de plusieurs lieues, avec perte de deux mille hommes et de dix-huit pièces de canon, laissant eux-mêmes huit cents morts sur le champ de bataille. Un mouvement de Schauenburg, pour se jeter entre eux et la ville, les fit revenir sur

leurs pas; et arrivés à Fraubrunnen, ils y livrèrent un combat sanglant. Un autre corps occupait la forêt dite Grauholtz (bois sombre), sur le chemin de Soleure; il s'y maintint deux heures et demie, enfilé par l'artillerie volante, et exposé aux charges d'une cavalerie nombreuse, à laquelle on n'avait rien à opposer. Cette brave milice, contrainte à reculer, se forma de nouveau une seconde, une troisième et une quatrième fois, jusque tout près de Berne; ce fut le dernier effort pour sa défense. La ville, incapable de soutenir un siége, ouvrit ses portes sur une sorte de capitulation verbale, le général Brune ayant donné sa parole que les personnes et les propriétés seraient respectées. *C'est une chose admirable,* disait Schauenburg en rendant compte de cette journée dans ses dépêches, *que des troupes qui n'ont pas fait la guerre depuis deux siècles, aient pu soutenir cinq combats successifs, et être à peine chassées d'un poste qu'elles ne tentassent d'en prendre un autre et de s'y maintenir.*

Les chefs des deux partis qui divisaient Berne à cette époque, étaient le trésorier Frishing, homme habile et éloquent, à la tête du parti populaire, et l'avoyer Steiger du parti aristocratique; ce dernier était un sénateur romain en courage, en intégrité, en simplicité de mœurs, en élévation de caractère et en préju-

gés de caste; il aurait eu une majorité constante dans le conseil, sans l'absence d'un grand nombre de ses amis qui étaient avec les troupes; et si l'on eût profité de la première ardeur des milices pour attaquer les Français avant leur jonction, le courage qu'elles montrèrent le 5 mars, malgré leur mécontentement et leurs soupçons, fait assez voir ce qu'on aurait pu en espérer. La veille de ce jour mémorable, Steiger, âgé de soixante et douze ans, et d'une faible santé, quitta Berne pour se rendre au poste où il espérait terminer sa longue et honorable carrière: on le vit tout le jour exposé au feu, encourageant les soldats de sa présence et de ses discours: ce dernier avoyer de Berne fut longtemps assis sur un tronc d'arbre de l'abatis en avant de la position de *Grauholtz* où l'ennemi faisait pleuvoir la mitraille: l'explosion d'un chariot de munition le renversa, mais sans le blesser, et deux soldats lui aidèrent à suivre la marche des troupes qui se retiraient sur une autre position. (1)

Les milices, étonnées de la perte de Berne,

(1) Quand les ours qu'on est dans l'usage de garder dans les fossés de Berne, furent envoyés à Paris (les mêmes probablement que l'on voit encore au Jardin des Plantes), les noms de Steiger et d'un autre magistrat furent inscrits sur les cages qui traversèrent la Suisse en triomphe, avec la bannière nationale plantée sur les chariots.

qu'elles croyaient impossible sans trahison, exercèrent leur fureur, comme elles avaient déjà fait : deux officiers généraux, Crousaz et Gumoëns, tombèrent sous leurs coups; mais le plus atroce des excès dont elles se rendirent coupables fut le meurtre du général d'Erlach lui-même; il avait pris le chemin de l'Oberland, pays inaccessible à l'artillerie et à la cavalerie françaises, où l'on s'était ménagé d'amples ressources d'armes et d'argent, et où il espérait se défendre encore avec succès; il fut rencontré et reconnu par une troupe de ces furieux, qui lui ôtèrent la vie d'une manière barbare; son aide-de-camp mourut en le défendant, percé de dix-sept coups de baïonnette. *On nous a montré*, disaient les meurtriers le lendemain, *des lettres du général d'Erlach aux Français, à qui il promettait de nous livrer!* Le vénérable avoyer Steiger qui suivait la même route, s'étant endormi à côté du chemin, enveloppé d'une redingote, ne fut pas aperçu.

Excepté quelques montres et quelques bourses mises à contribution dans les rues de Berne, lorsque les troupes y entrèrent, les citoyens souffrirent peu, et il y eut assez bonne discipline; mais le pays d'alentour fut livré au pillage pendant plusieurs jours: nous n'entrerons pas dans le détail de ces horreurs. On observa avec surprise que les divisions tirées de l'armée

d'Italie se rendirent moins coupables que celles de l'armée du Rhin; en général, les soldats se conduisirent mieux que les officiers.

Aussitôt que l'armée eut pris possession du pays, les trésors de Berne, Zurich, Lucerne, Soleure, Fribourg, furent séquestrés. Un fonctionnaire public, beau-frère de Rewbel, et qui portait le nom significatif de Rapinat, fut envoyé de Paris pour administrer le pillage de la Suisse, que d'autres commissaires, non moins célèbres, avaient déjà exploitée. On expédia 3 millions au général Bonaparte pour l'armée dite d'Angleterre, destinée pour l'Égypte (1); un peu plus de 2 millions servirent à payer l'armée d'Italie et à l'habiller; le général Brune reçut 800 mille francs pour services secrets. Ces sommes, formant environ 6 millions, sont les seules avouées, ou dont on ait rendu compte; mais nous sommes assurés qu'il y avait 15 millions de livres, monnaie de France, en espèces d'or et d'argent, soit dans les caveaux de Berne, soit dans l'Oberland, où une partie du trésor avait été cachée. On trouva de plus, dans les magasins publics, une très grande quantité de

(1) Ces espèces qui dormaient dans les coffres de Berne depuis le temps de Charles-le-Téméraire et des guerres d'Italie, sont à présent en grande partie sous les eaux du Nil, s'étant trouvées à bord de l'escadre qui périt à Aboukir; également inutiles dans l'un et l'autre lieu.

blé et de vin; et dans l'arsenal quarante mille fusils en bon état, outre le train d'artillerie, recouvré depuis en partie. La rapacité des vainqueurs était telle, qu'ils vendirent au poids comme du vieux fer toutes les armures et instrumens de guerre antiques, conservés à l'arsenal. On leva de plus une contribution de 2 millions sur les familles patriciennes. Les trésors trouvés à Zurich, Fribourg et Soleure, ajoutèrent beaucoup aux sommes dont on a parlé. Mallet-du-Pan porte la totalité des dépouilles de la Suisse à 120 millions, et nomme un grand nombre de ceux qui y ont eu part; mais l'esprit de parti qui domine dans ses écrits, ne permet pas d'ajouter beaucoup de foi à de tels calculs (1). On prit, au reste, tout ce qu'il y avait à prendre; car une somme de 250 mille francs, appartenant à la compagnie française des salines du Jura, ayant été trouvée en dépôt à Zurich, fut

(1) (*Mercure britannique de Mallet-du-Pan*, n° XII, 10 février 1799, pag. 19 et 20.) Les amis de feu M. Mallet-du-Pan ont trouvé cette accusation trop rigoureuse ou trop générale, et nous nous empressons de convenir qu'elle l'est. Ce littérateur distingué donna dans ses écrits, comme dans sa conduite, des preuves d'indépendance, sinon d'impartialité, qui lui valurent l'inimitié des divers partis; mais son juste ressentiment contre les oppresseurs de sa patrie lui fit quelquefois exagérer la vérité, et atténuer les torts ou les fautes des cantons à l'égard de leurs sujets.

confisquée par Rapinat. Le ministre Mengaud faisait ouvrir à la poste les lettres des voyageurs anglais, et réclamait le montant des lettres de change qui s'y trouvaient, ou des crédits qui leur étaient ouverts chez les banquiers. Les effets des émigrés morts en Suisse étaient recherchés et confisqués. Il n'y eut pas jusqu'aux médicamens pour l'usage de l'armée française, que l'on ne prît sans les payer; on assure que le gouvernement français actuel vient de liquider des fournitures de cette nature, faites à Bâle sous le général Masséna. .

On a déjà dit qu'une contribution de 2 millions avait été levée sur les familles patriciennes de Berne; cette contribution avait d'abord été fixée à 16 millions sur tous les *aristocrates suisses*, dont 6 devaient être payés par les familles bernoises; on épuisa, pour remplir cette somme, non seulement les *caisses de famille*, dont il a été fait mention précédemment, mais toute l'argenterie en usage dans les maisons. Onze magistrats de Berne et cinq de Soleure furent envoyés en otage à la citadelle de Strasbourg, à soixante lieues de leurs demeures, plusieurs d'entre eux à un âge fort avancé. L'impossibilité absolue de faire le paiement en entier ou même une portion considérable dans une ville épuisée de moyens, étant enfin reconnue, amena un traité, conclu à Paris le 8 floréal

an VI (27 avril 1798), entre le ministre des relations extérieures et messieurs Luthard et Stapfer, délégués du gouvernement provisoire de Berne, par lequel la contribution personnelle des Bernois fut réduite à 2 millions. Au moyen de cette somme les otages devaient être libérés, et on promettait de ne lever aucune nouvelle contribution ni emprunt forcé, etc., et de restituer les titres de créan[illegible] de Berne dans les fonds étrangers; car, ou[illegible] trésor en espèces, le gouvernement de Berne avait des placemens très considérables dans les rentes de France, d'Angleterre, de Danemarck, d'Autriche, et de presque tous les états souverains d'Allemagne. Le placement en France, montant à l. 2,236,168, avait déjà subi le sort de la révolution, celui en Angleterre, montant à l. st. 500,000 dans les 3 pour cent, était hors de la portée du vainqueur, et la plupart des autres créances se trouvaient plus ou moins dans ce cas. Le dernier gouvernement de Berne avait, avant d'expirer, remis tous les titres et sa procuration à un fonctionnaire public qui jouissait de toute sa confiance, M. Jenner, commissaire des guerres en chef. Le général Brune l'envoya brusquement à Paris, lui et ses papiers, sous la garde d'un officier; mais le prisonnier sut gagner bientôt la faveur du ministère, et se trouvant seul à même de faire usage des titres

de créances bernoises dans l'étranger, l'exécution financière du traité lui fut dévolue, et ses commettans, à qui il a rendu compte après leur réintégration, n'ont qu'à se louer de son zèle et de son intégrité. Les moyens par lesquels les négociateurs suisses obtinrent leur traité en France, caractérisent éminemment une époque où la vénalité la plus déhontée (1) avait succédé au pur fanatisme et à la soif du sang.

Après la conclusion de cette affaire, M. Jenner fut renvoyé en Suisse; le ministre écrivait, en le recommandant au commissaire ordonnateur Rapinat: *Le directoire a voulu donner aux cantons helvétiques régénérés la preuve qu'il n'a jamais voulu être que leur libérateur, et que, s'il est inévitable qu'ils paient les frais d'une guerre qu'ils ont provoquée, il n'en sera pas moins empressé d'adoucir pour eux, autant que possible, le poids de cette contribution*, etc., etc. *Il m'est prescrit*, ajoutait le ministre, *de vous inviter à procurer au citoyen Jenner les facilités qui lui seront utiles dans les opérations intéressantes dont il est chargé*, etc.

---

(1) M. de Marbois, alors membre du conseil des Anciens, dénonçait dans un rapport officiel de mars 1797 (avant le pillage de la Suisse), cette corruption du gouvernement; il faisait voir que l'on avait dès cette époque détourné deux cent quarante millions des contributions levées en pays étrangers.

Les agens français en Suisse, furieux de se voir arracher leur proie, eurent la hardiesse de refuser d'abord d'exécuter le traité du 8 floréal, et de dénoncer même ceux qui l'avaient fait. Ils se plaignirent que *la bonne foi du gouvernement avait été surprise;* mais le gouvernement avait ses raisons et maintint le traité.

Le citoyen Rapinat (1) était un procureur de village, grossier et sans esprit, qui n'avait d'autre mérite que celui d'être le beau-frère de Rewbel : *Moi, je suis Rapinat, vous m'entendez!* disait ce citoyen avec un gros rire; mais cette franchise de voleur avait quelque chose de moins révoltant que les phrases doucereuses du ministère. Rewbel était l'ennemi personnel de Berne; on raconte ainsi l'origine de cette haine. Par une ancienne coutume de la cour d'appel de Berne, tout avocat qui se chargeait d'une cause frivole et vexatoire, et la perdait, pouvait être emprisonné pendant vingt-quatre heures. Rewbel, avocat à Besançon, plaidant à Berne la cause de quelques juifs de sa ville, avait encouru cette peine; la cour la lui rappela sans l'infliger; il n'en conçut pas moins beaucoup

(1) On disait, même à Paris, lors de sa nomination, qu'il fallait avoir la conscience bien pure pour porter impunément le nom de ce citoyen. Il y avait dans ce temps-là un autre fonctionnaire public du directoire, qui s'appelait le citoyen Forfait.

de ressentiment, et dans la suite le souverain vengea l'injure de l'avocat.

Un détachement de l'armée française s'empara de Genève par surprise, le 15 avril 1798, malgré les assurances positives du ministre français, Adet, qui disait aux magistrats de cette ville : *Je vous assure que la république française ne fera jamais rien de contraire à votre indépendance; cette parole que je vous donne, la république française la tiendra : les tyrans seuls ont la prérogative d'être parjures.* Quelques mois après, cette même république française s'incorpora arbitrairement la république de Genève! Intrigues, promesses, mesures de rigueur, avaient été prodigüées en vain pour obtenir des Genevois le sacrifice volontaire de leur indépendance : quelle fut leur surprise après qu'elle leur eût été ainsi arrachée, de lire dans les gazettes des phrases sur *l'expression de leur reconnaissance*, et *l'ivresse de leur joie*, au sujet d'un événement qui faisait le désespoir de tous les partis! (1)

(1) Telle était l'ignorance des journalistes français, ou plutôt leur confiance dans celle de leurs lecteurs, qu'ils ne craignaient point de publier des passages tels que les suivans, en parlant d'un pays protestant : *Les prêtres de Berne accordent indulgence plénière pour le meurtre d'un Français! Les Bernois promènent en procession une image de la Vierge, par la protection de laquelle ils espèrent sauver leur ville*, etc.

CHAPITRE XXXIX.

Constitution unitaire. — Les cantons démocratiques sont forcés par les plus cruels traitemens de s'y soumettre. — La Suisse est le théâtre de la guerre pendant deux ans. — Campagne de Masséna et Suwarrow. — Politique de Bonaparte à l'égard de la Suisse.

Le grand œuvre de la régénération de la Suisse s'avançait, en même temps que ses richesses passaient aux législateurs. Lassés de la république, *une et indivisible*, établie à main armée par eux-mêmes, ils imaginèrent de diviser la Suisse en trois républiques indépendantes sous les noms bizarres de *Rhodanique*, *Helvétique* et *Tellyane*. Onze jours après la prise de Berne, le général Brune publia la constitution d'une de ces républiques (*la Rhodanique* (1)): elle dura sept jours! Sensible de nouveau aux *charmes de l'unité républicaine* (2), le général revint de lui-même à la république, une et indivisible. Le

(1) Proclamation du général Brune, du 26 ventôse an 6 (16 mars 1798).

(2) Lettre du général Brune, du 25 mars, à l'assemblée provisoire.

préambule de cette *constitution unitaire*, envoyée toute faite de Paris, donnait gravement les lieux communs suivans pour principes fondamentaux : *Les lumières sont préférables à l'opulence*, etc. *La liberté naturelle est inaliénable; elle n'est restreinte que par la liberté d'autrui*, etc. *La loi réprime tous les genres de licence*, etc. *Le citoyen se doit à la patrie, à sa famille et aux malheureux : il cultive l'amitié; mais il ne lui sacrifie aucun de ses devoirs*, etc. *Sa gloire est l'estime des gens de bien; il ne veut que l'ennoblissement de l'espèce humaine*, etc. *Il invite sans cesse au doux sentiment de la fraternité*, etc., etc. Ce galimatias de tendresse, de philosophie et de politique était suivi d'une copie en miniature de la constitution française, avec ses cinq directeurs exécutifs, ses deux degrés d'élections, etc. Elle divisait la Suisse en vingt-deux cantons (le Valais en était un), et lui donnait vingt-deux juges élus par le peuple. A Paris les plaisans appelèrent cette nouvelle constitution *helvétique*, la constitution *étique*.

L'on ne cherche point ici à donner le relief de la satire et du ridicule à cette narration historique; il affaiblirait l'impression du simple récit des faits, et nous voulons leur laisser toute leur force; car si cette gloire militaire, dont on est justement fier, a été trop souvent souillée par d'odieuses injustices et des

folies inconcevables, il est également juste qu'on en ressente de la honte et des regrets; et quand ces souvenirs pénibles viendraient mêler un peu de modestie à tant de brillantes qualités, la nation n'en serait ni moins respectable, ni moins heureuse.

Peu de jours avant la promulgation de la constitution unitaire (le 16 mars), le général Brune ne craignait pas d'écrire aux cantons démocratiques : *L'armée française a été attirée en Suisse par les provocations des oligarques de Berne; mais les cantons démocratiques n'ont pas cessé de conserver l'amitié de la république française, et il n'est pas entré dans ses desseins de porter ses armes sur leur territoire.* La nouvelle de cette constitution qui, enveloppant arbitrairement ces cantons démocratiques dans un nouvel ordre de choses, renversait celui sous lequel ils avaient vécu pendant cinq cents ans, et qui leur était aussi cher que leur existence, les remplit d'étonnement et de terreur; ils adressèrent au directoire français un Mémoire, où l'on remarquait les expressions suivantes. *Permettez que nous vous demandions si vous avez trouvé dans nos institutions quelque chose qui soit en opposition avec les principes des vôtres? Où trouverez-vous un gouvernement qui mette plus exclusivement entre les mains du peuple*

l'exercice et le droit de la souveraineté, où l'égalité civile ou politique soit plus parfaite? etc. *Comment auriez-vous donc la volonté d'anéantir notre bonheur en touchant à notre organisation politique? Quels seraient vos motifs pour le faire, et quelle espèce d'avantage pourriez-vous en retirer? Nous sommes des peuples de pâtres et de montagnards, ayant peu de besoins, et contens de notre médiocrité; les faibles revenus de nos cantons ne sauraient payer les dépenses de ce nouveau gouvernement dont nous ne voyons point l'avantage. Votre grande nation ne saurait vouloir ternir ses annales glorieuses par l'oppression d'un peuple paisible qui ne lui a jamais fait de mal!* Ce Mémoire resta sans réponse, et le pouvoir qui proclamait partout, *Guerre aux châteaux, paix aux chaumières*, fit marcher une armée vers le seul coin de l'Europe où il n'y a que des chaumières, et pas un seul château!

Pendant que cette armée révolutionnaire s'avançait sur deux colonnes avec l'intention de pénétrer dans le canton de Schwitz par l'ouest et le nord, ce petit peuple se préparait courageusement à défendre ses foyers; deux prêtres, *Marianus Herzog*, curé d'Einsiedlen, et le capucin *Paul Styger*, animaient leur enthousiasme, et peut-être leur fanatisme; bénissaient les étendards, et promettaient le paradis à ceux

qui mourraient en les défendant. Les forces réunies de Schwitz et d'Unterwalden, comprenant tout ce qui pouvait porter les armes, étaient de dix mille hommes, commandés par Aloys Reding, landshauptmann de Schwitz. Leur ligne s'étendait de l'extrémité méridionale du lac de Zurich jusque sur le mont Brunig dans l'Oberwalden (section du canton d'Unterwalden, située *au-dessus de la forêt*).

Cependant le directoire helvétique, assemblé à Arau, adressait à ces deux cantons des représentations officielles sur le danger d'une plus longue résistance, inutile autant que mal fondée, et finissait par leur conseiller de se tenir en garde contre des fanatiques que les trompaient. Le ton de pitié et de supériorité qui régnait dans cette adresse ne fit qu'enflammer le ressentiment de ce malheureux peuple. Une proclamation du général français Schauenburg, qui les qualifiait de *petite minorité impuissante et factieuse*, y mit le comble.

Les Français, commandés par ce général, attaquèrent, le 30 avril 1798, sur plusieurs points; ils reprirent Lucerne, qui, après s'être soumise à la nouvelle constitution, s'était laissé occuper par les troupes de Schwitz; à Wollrau, près du lac de Zurich, ils furent repoussés avec une perte assez considérable; s'étant ralliés encore à *Richtenschwyl*, ils firent une seconde

attaque aussi peu heureuse; mais les Suisses ayant perdu leurs deux officiers supérieurs, Paravicini et Hauser (1), ils reculèrent en désordre, et les Français occupèrent Wollrau et Pfaeffikon. L'attaque de l'ouest, par Kusnacht et Immensée, n'avait point réussi, le feu des tirailleurs suisses ayant été très meurtrier. Au nord, Aloys Reding (2) attendait les Français dans ce célèbre défilé de Morgarten, où un de ses ancêtres, Rodolphe Reding avait défait les Autrichiens cinq cents ans auparavant. Les femmes de Schwitz travaillèrent toute la nuit du 1er mai 1798 à traîner le canon au milieu des rochers et des précipices, et à préparer des fascines, plusieurs portant un enfant au bras gauche pendant qu'elles travaillaient avec le droit; des feux brillaient sur toutes les montagnes : on se battit continuellement le 1er et le 2 mai à Morgarten et aux environs d'Arth.

---

(1) Un officier français nommé Freycinet, observant que Hauser, trouvé sur le champ de bataille, respirait encore, lui cria : Courage, camarade, courage! Ce dernier lui répondit d'une voix mourante : C'est la force qui me manque, non le courage. On eut soin de lui, et il en revint.

(2) Aloys Reding était un officier de beaucoup de mérite. Colonel au service d'Espagne, il s'était retiré dans son canton, où il avait été élu landshauptmann (*chef militaire*).

Une milice, composée de paysans et de bergers, fit tête partout aux attaques réitérées de troupes de ligne en nombre quatre fois plus grand que le leur, les rompirent plusieurs fois à la baïonnette, et n'abandonnèrent jamais le terrain; les assaillans perdirent dix fois plus de monde qu'eux par le feu supérieurement dirigé des tirailleurs cachés dans les bois et parmi les rochers; mais les pertes des Suisses étaient irréparables; quelques victoires de plus, et ils étaient anéantis; ils avaient à peine eu quelque repos et quelque nourriture depuis quatre jours; plusieurs des postes n'étaient gardés que par les femmes. On leur offrait le libre exercice de leur religion, ils conserveraient leurs armes; on s'engageait de ne pas pénétrer dans le pays, pourvu qu'ils adoptassent la constitution helvétique. Un grand nombre ne voulait rien accorder; d'autres, émus à la vue de leurs femmes et de leurs enfans, étaient d'avis de traiter avant qu'il ne fût plus temps. L'assemblée générale, qui se tint le 4, fut extrêmemeut agitée : il y eut presque du sang répandu; à la fin une grande majorité décida en faveur des conditions offertes, et la paix fut signée le 5.

La nouvelle constitution, imposée arbitrairement par la France, éprouva dans le Valais une aussi forte opposition; Schauenburg y envoya une division pour soumettre ce pays. Sion,

Ils prirent les armes, chassèrent les autorités constituées du nouveau gouvernement, et firent les préparatifs nécessaires pour rendre l'entrée de leur pays plus difficile. On a dit que des agens étrangers avaient répandu de l'or pour exciter ce soulèvement, et l'on a nommé le ministre anglais Wickham, le colonel Craufurd et l'ex-constituant d'André; mais l'enthousiasme, ou si l'on veut le fanatisme, n'est pas à vendre, et les martyrs ne se dévouent pas pour de l'argent.

Le général Schauenburg s'avança, le 3 septembre 1798, avec une division de quinze à seize mille hommes, contre le petit district de Nidwalden, où l'on comptait environ deux mille individus de tout âge et des deux sexes, capables de se défendre, et deux cent quatre-vingts volontaires du voisinage. Les lieux de débarquement sur leur lac furent fortifiés d'abatis et de palissades, et défendus par six petites pièces de canon : ils avaient deux autres pièces en batterie, du côté de terre. Les Français cherchèrent à débarquer tous les jours, du 4 jusqu'au 8 de septembre, sous la protection de leurs batteries, plantées de l'autre côté du lac; mais ils ne réussirent point, et perdirent beaucoup de monde. Le 9, avant le jour, ils pénétrèrent enfin par le côté de terre, et leurs pièces de campagne eurent bientôt nettoyé le plat-

pays. Les Nidwaldiens se retirèrent sur une colline boisée, à une demi-lieue de Stantz où ils avaient deux pièces de canon; ils défendirent cette position plusieurs heures; mais les Français ayant réussi à pousser à terre trente grands bateaux pleins de soldats, pendant que de nouveaux renforts arrivaient par l'Obwalden, l'engagement devint vers le milieu du jour une mêlée dans laquelle toute la population combattait avec le courage du désespoir. Des familles entières, hommes, femmes et enfans, armés de tout ce qui avait pu leur tomber sous la main, se firent tuer en combattant courageusement. Cependant la plus grande partie des habitans s'échappa dans les bois et les montagnes, laissant à peu près un quart des leurs sur le champ de bataille, parmi lesquels on trouva cent deux femmes et vingt-cinq enfans. Plus de soixante personnes qui s'étaient retirées dans l'église de Stantz, y furent massacrées ainsi que le prêtre à l'autel, où l'on voit encore le trou de la balle qui le perça. Plusieurs officiers français de la quatorzième et de la quarante-quatrième demi-brigade firent les plus grands efforts pour mettre fin à cette boucherie, et sauvèrent beaucoup d'infortunés, ainsi que les maisons de Stantz; mais toutes les habitations éparses, au nombre de cinq cent quatre-vingt-quatre, furent pillées et brûlées; il n'en

faire, de la position avantageuse qu'il avait prise le long de la chaîne de l'Albis, en face de Zurich, les mouvemens d'un ennemi supérieur en nombre. Korsakow, sachant que Suwarrow devait passer le Saint-Gothard le 25 septembre et prendre l'armée française à dos, attendait ce moment pour l'attaquer et la mettre entre deux feux : croyant qu'elle ne pouvait échapper, il s'attachait peu à la surveiller; mais l'habile général qui la commandait n'ignorait pas les projets de l'ennemi, et comptait bien le prévenir; l'imprudente confiance de Korsakow lui en fournit l'occasion. Le jour même fixé pour l'entrée de Suwarrow en Suisse, le 25 septembre, l'armée française passa secrètement la Limmat en deux divisions, au-dessous de Zurich, et se jetant entre l'aile droite et le corps d'armée russe, battit l'une et l'autre. Jamais défaite ne fut plus inattendue et plus complète; Masséna et son état-major prirent place au banquet somptueux, préparé ce jour-là chez le ministre anglais, M. Wickham, pour célébrer le passage des Alpes par Suwarrow.

Pendant qu'une armée russe fuyait en désordre vers le Rhin, l'autre, commandée par Suwarrow (1), s'avançait du côté opposé; Masséna, laissant la première, se hâta vers l'autre, à la

(1) Le grand-duc Constantin servait dans cette armée.

tête des divisions Soult et Mortier : on se rencontra dans l'étroit défilé du Mouottathal; le carnage fut terrible, surtout au pont de la Mouotta, qui donne son nom à ce défilé; et le torrent charria, pendant plusieurs jours, les corps morts de soldats des deux nations. Suwarrow fut plusieurs fois sur le point de forcer le passage; mais obligé à la fin d'abandonner l'entreprise, il remonta la Mouotta, et traversant le Mont-Praghel, descendit à Glaris, trajet un peu moins difficile que celui du Kientzighulm par lequel il était venu d'Altorf, après avoir combattu les généraux Lecourbe et Loison, au passage de la Reuss. La première partie de cet ouvrage donne quelques détails sur cette marche mémorable de onze jours, pendant laquelle une armée de vingt-cinq mille hommes fit autant de chemin qu'un chasseur de chamois, accoutumé aux Alpes, aurait pu faire, et par des sentiers aussi difficiles; livrant combat presque tous les jours, et privée de magasins et de tout moyen régulier d'obtenir des subsistances. Suwarrow avait passé le Saint-Gothard le 24 de septembre, malgré la résistance d'un corps de troupe français qui le gardait, et ne s'arrêta que le 5 octobre à Coire, où il put donner quelque repos à son armée réduite d'un quart.

Masséna, maître de Zurich, y maintint bonne

parmi les rochers. La partie basse du val Levantina produit du grain, un peu de vin et beaucoup de châtaignes. Une population de douze mille âmes subsistait frugalement de ces produits, et leur paix n'avait pas été troublée depuis quatre cents ans. « Vers la fin d'octobre « 1798, dit le narrateur, nous fûmes visités, « pour la première fois, par des troupes étran- « gères; une division de huit mille Français « ayant passé le Saint-Gothard, déjà couvert de « neige, parut tout à coup au milieu de nous : « nous n'avions de provisions que ce qu'il nous « fallait pour notre subsistance pendant l'hi- « ver qui s'approchait : cependant nous fûmes « obligés de nourrir cette multitude quelque « temps, et de fournir ensuite aux besoins de « la garnison laissée à Airolo ; hommes et fem- « mes, et tout le bétail, furent employés à « transporter des munitions de guerre tout l'hi- « ver gratuitement. Dès le mois de mars, toute « l'armée, passant dans les Grisons, vint ac- « croître la fatigue et les dangers ; grand nom- « bre de nos gens furent estropiés, ou même per- « dirent la vie.

« Les Français nous ayant à la fin laissés, et « apprenant leurs revers sur le Rhin et en Ita- « lie, nous crûmes le moment venu de délivrer « le pays : joignant les gens du Valais, nous « nous mîmes à leur poursuite ; et, quoique

« mal armés et mal pourvus de munitions, on « leur fit payer cher le mal qu'ils avaient fait; « nous perdîmes peu de monde. L'ennemi re- « vint cependant avec des forces supérieures; « nous fûmes alors repoussés et poursuivis à « travers le Saint-Gothard, jusque dans nos « villages, où grand nombre périrent à la porte « de leurs demeures. Le général français se con- « duisit humainement, et publia une amnistie, « qui n'empêcha pourtant pas que notre beau « village (Airolo, au pied du Saint-Gothard) ne « fût saccagé, et tous les habitans, sans distinc- « tion, passés au fil de l'épée.

« Quelques jours après, une autre division « poursuivie par les Autrichiens passa de la « vallée de Misox dans la nôtre, et leva en « passant une contribution exorbitante sur ce « qu'ils appelaient *des rebelles;* ils s'établirent « ensuite au bas de notre vallée; les Impériaux « descendant en même temps le Saint-Gothard, « nous nous trouvâmes entre les deux, égale- « ment maltraités par les uns et par les autres. « Les soldats poursuivaient nos dernières vaches « jusque sur les plus hautes montagnes, et « tuaient nos chèvres à coups de fusil dans les « endroits inaccessibles. C'est ainsi que se passa « l'été de 1799; les Français et les Impérialistes « gagnant alternativement les uns sur les autres,

« chaque changement de maître renouvelait le « pillage et les mauvais traitemens. Le 24 sep- « tembre nous amena Suwarrow avec ses légions « de Russes et de cosaques, en marche pour le « Saint-Gothard; toute la population gagna les « montagnes, où elle vécut de racines et de fruits « sauvages. A notre retour, nous trouvâmes les « maisons brûlées pour la plupart; et les pro- « visions que nous avions enterrées, souvent « découvertes et pillées; jusqu'aux instrumens « d'agriculture étaient détruits : plusieurs des « habitans abandonnèrent pour toujours cette « terre de malédiction, d'autres moururent de « faim. Les infatigables Français se montrèrent « encore en octobre; ils établirent leur poste « avancé de l'autre côté du Saint-Gothard, dans « la vallée d'Urseren, tandis que les Impéria- « listes poussèrent jusqu'à *Dazio-Grande*. Au « mois de mai 1800, les mêmes scènes de dé- « vastation recommencèrent avec plus de vio- « lence que jamais; l'hospice du Saint-Gothard, « respecté jusqu'alors, fut détruit : cet asile, « sans lequel tant de voyageurs seraient exposés « à périr, construit dans le treizième siècle, « sur un plateau élevé de six mille quatre cents « pieds, fut d'abord pillé et ses gardiens dis- « persés; les planchers, les poutres, les portes « et fenêtres, furent ensuite arrachés et brûlés.

« par les troupes de différentes nations qui pas-
« sèrent successivement, jusqu'à ce qu'il ne
« restât plus que les murailles.

« L'année suivante encore (1801), une armée « française de vingt mille hommes, commandée « par le général Moncey, parut en mai; ce qui « restait d'habitans fut attelé aux trains d'artil- « lerie. L'excès de leurs souffrances parut tou- « cher ce général, qui donna des ordres sévères « pour qu'au moins on n'enlevât pas leurs pro- « visions; mais le collége de Pollegio, au bas « de la vallée, pillé auparavant, fut cette fois « détruit. »

Il ne saurait être sans intérêt, sous un point de vue moral, d'apprendre ce que les hommes à la tête du gouvernement français pensaient, dans le secret de leur conscience, d'un pays sur lequel ils exerçaient depuis deux ans leurs armes et leur politique. On trouvera ici en note (1) la copie ou plutôt l'extrait présumé

---

(1) « Les malheurs de ce pays *intéressent la gloire de* « *la France*; il faut absoudre *le nom français* de tout le « passé, en montrant que la renaissance de notre liberté « et prospérité intérieure a été l'époque du retour sincère « à une *diplomatie équitable et réparatrice*.

« On connaît les élémens hétérogènes de ce corps hel- « vétique, qui dut peut-être sa longue durée, au milieu » des guerres de l'Europe, à ce qu'il était assez divisé pour « ne pas se tourmenter lui-même, par la conscience de sa

authentique des instructions du gouvernement au ministre français en Suisse (Reinhard), jan-

---

« force, et inquiéter les autres, et cependant assez uni « pour faire un respectable déploiement de résistance en « cas d'attaque, etc. etc. Quoique l'on ne puisse blâmer « trop sévèrement ceux que la destinée a trop punis, on « ne peut s'empêcher de reconnaître à toutes les époques « de la révolution française des traces de la haine plus ou « moins habilement dissimulée des régences aristocrati-« ques de la Suisse, et surtout de celles de Berne et de So-« leure, etc. etc. La révolution helvétique est un des torts « les plus graves du premier directoire français; quelques « brouillons suisses, comme Ochs et La Harpe, vinrent à « Paris intriguer et animer les membres les plus irascibles « du gouvernement français, dont l'un se trouvait précisé-« ment avoir (Rewbel) ce qu'il appelait des injures per-« sonnelles à venger. L'on sait avec quel scandale beau-« coup d'agens français, militaires et civils, accrurent « pour cet infortuné pays les malheurs nécessaires d'une « révolution; avec quelle imprudence on étendit les *bri-« gandages* jusque sur la médiocrité et même jusque sur « la misère.... Ces faits ont retenti dans toute l'Europe; « c'est la trace encore sanglante de ces calamités qu'il faut « effacer, et c'est par le contraste d'une conduite tout « opposée que le ministre de la république française doit « ramener les Helvétiens à leurs anciens sentimens pour « nous, etc. etc. Il est juste de ne pas oublier que quand « nous étions encore sur la route de cette gloire militaire, « dont nous avons atteint le comble, lors des premiers « succès de la première coalition, il nous fut utile de voir « toutes les parties faibles de nos frontières couvertes par « le rempart de la neutralité helvétique; il faut se rappe-

vier. 1800. La situation de ce malheureux pays y est fidèlement dépeinte, et avec une apparence

---

« ler que, malgré tous nos torts apparens, aucune ville suisse « ne s'est ouverte aux proclamations de l'archiduc; c'est « l'impartialité et l'immobilité de la nation helvétique qui « a trompé les espérances de la coalition, et nous a donné « le temps de fixer de nouveau la victoire, etc. Poussé « par les circonstances hors des routes ordinaires, quand « on est obligé de faire de deux nations deux camps mili- « taires, entre lesquels il faut abattre les barrières, etc. etc.; « c'est avec le fond même de la propriété des peuples qu'il « faut sauver leur avenir : sans doute alors les mots d'in- « dépendance, de respect pour les traités; les promesses, « les garanties, tout est vain, et tout est impérieux comme « la guerre et la nécessité; mais quand on a repris le cours « social et les lois de la paix, tout est simple et facile, les « sermens sont vains dans des époques où il est impossible « d'y rester fidèle, inutiles lorsqu'il est impossible d'être « tenté de les enfreindre!! etc., etc. *Depuis trois mois* « le gouvernement français professe solennellement *l'im-* « *muable volonté* de respecter toujours les gouvernemens « qui existent, et de ne jamais compromettre l'influence « française en la mêlant aux mouvemens intérieurs d'au- « cuns pays. Cette profession de foi a surtout été faite au « gouvernement helvétique, etc., etc. Le parti qui vient « d'être repoussé par l'opinion publique en Suisse, était « composé des hommes qui avaient voulu, *et la révolu-* « *tion, et même la guerre et l'alliance offensive;* il est « naturel que ceux qui leur succèdent, et qui en cela « consultent le vœu général, demandent la neutralité. « C'était sans doute un privilége heureux que la neutra- « lité helvétique : il faut rejeter comme un attentat inutile

de justice et de vérité qui soulage le cœur un instant, après tout ce qu'on vient de lire. Quel-

---

« l'idée d'y porter atteinte, mais l'illusion est détruite; le « secret de sa faiblesse, si long-temps gardé, est divulgué; « les nations belliqueuses ont traversé le pays dans tous « les sens; il faut des siècles pour refaire ce qui a été dé- « truit en un moment. Quand même le cabinet de Vienne « paraîtrait consentir à la neutralité de la Suisse, il ne la « respecterait pas plus qu'il n'a souvent fait cette neutra- « lité de l'empire, si solennellement reconnue et si fré- « quemment violée. Il est facile de prévoir que la Suisse « reviendra à des institutions recommandées par des sou- « venirs de bonheur, mais adaptées aux idées nouvelles.

« On vous remettra souvent sous les yeux le tableau trop « réel des autorités avilies par l'indigence dans cette même « ville de Berne, où jadis l'économie amassait des trésors « sans impôts, etc. etc. Plusieurs cantons, des plus heu- « reux de l'ancienne Helvétie, sont tellement appauvris, « qu'on a vu pour la première fois des enfans-trouvés dans « cette patrie des mœurs, et que la seule ville de Soleure « a recueilli six cents de ces infortunés; des villages, « comme celui d'Urseren, oubliés sur plusieurs cartes, ont « nourri près de soixante-dix mille soldats dans l'espace « d'une année (deux cents hommes par jour). Le Valais, « si heureux par son aisance et ses troupeaux, est presque « désert, et les religieux hospitaliers du Saint-Bernard « meurent de faim dans ce célèbre asile de l'humanité « intrépide et secourable, où ils ont, dans l'espace de deux « ans, reçu une armée entière. Quatre-vingt-quinze mille « Français ne peuvent pas vivre pendant l'hiver dans ce « pays épuisé; les habitans y sont parvenus presque par- « tout à ce point, et l'on croit rentrer dans les droits de

que agréable que soit cette transition, elle n'a pas laissé de nous rappeler une anecdote caractéristique de Bonaparte, que nous tenons de bon lieu. Il venait de dicter quelques dépêches machiavéliques sur l'Espagne, où ses vues étaient exposées sans ménagement; mais, soit qu'il crût nécessaire d'en adoucir l'effet, ou qu'il voulût s'égayer à la manière de Cromwell, barbouillant d'encre la figure d'Ireton d'un revers de sa plume régicide, Bonaparte ajouta, parlant à son secrétaire : *Et puis vous finirez par deux lignes de mélancolie.* En effet, cette dépêche à Reinhard, après les ordres précédens à Brune, Schauenburg, Rapinat et autres, a bien un peu l'air des *deux lignes de mélancolie.*

La constitution unitaire de 1798 avait contre elle l'opprobre de son origine; cependant le

---

« la nature quand on défend au péril de sa vie le dernier « morceau de pain qui peut la soutenir. On vous parlera « du retour de la neutralité; il faut reculer *cette espé-« rance*; car cette neutralité sera violée de part ou d'autre « tant que la guerre durera. Il en est de même d'un traité « de commerce : il ne saurait être durable, et si les Suisses « sacrifiaient beaucoup pour l'obtenir, ils seraient trompés. « Il faut se contenter de promettre l'acquittement successif « des créances de la république helvétique, et surtout le « respect de l'indépendance, et qu'on ne se mêlera en rien « de l'intérieur; c'est ce qu'il faut opposer au souvenir « d'une conduite et de temps trop différens. »

peuple, à qui elle avait été imposée de force, en supportait le joug avec assez de patience; ce furent les législateurs eux-mêmes qui la renversèrent, parce que le directoire helvétique, loin de se montrer élève obéissant, s'était opposé avec énergie aux exactions et à la tyrannie des agens français; aucun gouvernement du continent n'a montré autant d'indépendance. Les choses en vinrent au point, dès l'année 1799, que Masséna reçut ordre de s'emparer de M. La Harpe, et de le transporter en France, et que l'on résolut de détruire une machine qui répondait si mal aux intentions des inventeurs. Le directoire helvétique fut donc renvoyé sans cérémonie le 7 janvier 1801, en imitation probablement de ce qui s'appelle dans la chronique révolutionnaire, *le 18 brumaire.* On lui substitua une commission exécutive composée de sept membres : et le reste de l'édifice unitaire s'écroulant également bientôt après, on eut un *gouvernement provisoire* qui proposa une nouvelle constitution *calquée*, comme toutes celles qui l'avaient précédée, *sur les besoins, les mœurs et les forces de l'Helvétie*, et de plus, *conforme au vœu général.* Cette nouvelle constitution, promulguée le 29 mai 1801, fut renversée quelques jours après par une minorité aidée du général français. Un autre *gouvernement provisoire* succéda, qui se maintint jusqu'en 1802. Il

y eut alors une convocation de notables, dont le travail, moitié unitaire et moitié fédératif, fut proposé aux assemblées primaires, et devint constitutionnel. Il aurait pu faire, à la longue, le bonheur de la Suisse; cependant il ne satisfaisait pour le moment, ni les petits cantons démocratiques, ni l'aristocratie, et ne convenait pas aux vues de la France. Bonaparte, faisant semblant de vouloir laisser la Suisse libre, retira ses troupes, afin de rendre manifeste qu'elle avait besoin de lui pour se donner des institutions permanentes. En effet, des insurrections multipliées et la guerre civile la déchirèrent bientôt; l'anarchie régnait triomphante.

Les cantons d'Uri, Schwitz et Underwald avaient constamment refusé leur assentiment à toutes les constitutions successives qui leur avaient été offertes, ces peuples abhorrant l'idée de se faire représenter, au lieu d'exercer la souveraine puissance eux-mêmes, comme ils y étaient accoutumés, et voulant l'antique fédération, et rien autre, ou la séparation entière. Tous les agens diplomatiques que la France envoyait successivement en Suisse, MM. Pichon, Reinhard, Verninac, etc., avaient pour instruction d'encourager cette disposition, afin d'amener la chute du gouvernement central, qui ne convenait plus à sa politique : ainsi on conseilla

à ces cantons démocratiques de s'adresser hardiment au pouvoir qui avait causé tous leurs malheurs, pour lui en demander la réparation.

Ce fut dans ces circonstances que Bonaparte, alors premier consul, offrit sa médiation, et nomma quatre sénateurs, MM. Barthélemi, Rœderer, Fouché et Desmeuniers, pour conférer avec dix députés suisses choisis par les différens partis. Bonaparte, assistant lui-même à une de leurs assemblées (le 29 janvier 1803), étonna les députés de la *consulta* par la connaissance intime qu'il y montra des affaires de la Suisse, et l'habileté avec laquelle il sut en tirer parti pour masquer ses vues secrètes. L'un d'eux écrivit le même jour cette conversation, de mémoire ; et il soumit ses notes à l'examen d'un autre député (1), qui a bien voulu nous en communiquer la minute en original. Cette pièce est insérée en appendix à la fin de cet ouvrage. La majorité de la *consulta* se déclara pour un lien central plus fort que celui que le premier consul voulait leur donner; mais ce fut en vain : le moment d'arranger leurs affaires eux-mêmes était passé.

L'intérêt que Bonaparte parut prendre au sort de la Suisse, les soins qu'il se donna pour

(1) M. Stapfer, ci-devant ministre de la république helvétique à Paris.

accommoder ses institutions aux besoins, aux habitudes locales, aux préjugés des peuplades obscures qui en font partie, peuvent exciter quelque surprise; mais on s'aperçoit bientôt que cet intérêt était tout militaire et politique. En effet, la Suisse placée au centre de trois divisions principales de l'Europe, commande les passages principaux des unes aux autres : or, l'acte de médiation et le traité offensif et défensif les lui livraient gratuitement, et conquéraient la Suisse plus sûrement et à moins de frais qu'une armée. Cette conquête eût été plus difficile une seconde fois que la première; car la Suisse n'avait plus ni trésors, ni sujets, et les peuples ne se défendent jamais mieux que lorsqu'ils n'ont rien à perdre, si ce n'est leur liberté. Sans doute ce n'aurait pas été la difficulté de la conquête ni l'effusion de sang qui eussent empêché Bonaparte d'incorporer la Suisse à son empire, s'il y avait trouvé plus d'avantages que d'inconvéniens; mais il savait bien que pour retenir les Suisses dans son obéissance, il aurait été obligé de tenir garnison perpétuelle dans les montagnes et les principales villes; de sorte que cette possession lui aurait été onéreuse, au lieu de lui être utile. L'acte de médiation, en déclarant *qu'il n'y avait plus de pays sujets en Suisse, ni de privilèges exclusifs*, conciliait les trois quarts de la Suisse gouvernés jusqu'alors à titre de propriété par

le quart souverain. La prépondérance réservée aux *six cantons directeurs* (Zurich, Berne, Lucerne, Fribourg, Soleure et Bâle), plaisait à l'aristocratie dont Bonaparte flattait, d'ailleurs, la vanité en toute occasion; quant aux cantons démocratiques, tout ce qui n'était pas unitaire et les ramenait aux vieilles institutions, avait leur approbation : ainsi Bonaparte neutralisait à peu près les résistances locales.

L'habile médiateur savait bien que l'acte de médiation paralysait la Suisse comme pouvoir, en assujettissant les membres de la diète à obéir aux *instructions* de leurs cantons respectifs; les partisans du système unitaire s'en plaignirent, mais les patriciens considéraient le retour aux formes fédératives, et la nullité politique des diètes comme le seul moyen de rétablir leur autorité. Les membres de la diète eussent pu s'épargner la peine de s'assembler chaque année pendant six semaines; leur vote, envoyé par la poste au chancelier de la diète, aurait rempli le même objet. Cette assemblée s'est montrée à peu près nulle, pendant les dix années qu'a duré l'*acte de médiation*. Bonaparte trouva peu de difficulté à s'assurer des hommes considérables de chaque canton; aristocrates ainsi que démocrates briguaient des missions diplomatiques à sa cour, et prenaient volontiers du service dans ses armées. On peut dire que les hommages qui lui furent rendus par les chefs

de l'ordre patricien après son rétablissement, excédèrent généralement tout ce qui avait été fait auparavant, et tout ce que la prudence eût rendu indispensable. Le traité offensif et défensif imposait aux cantons l'obligation de fournir et tenir au complet un corps de seize mille hommes, et à défaut de la conscription les engagemens volontaires devenaient fort coûteux; mais il en résultait pour les différens gouvernemens une raison valable de taxer le peuple, et pour les membres de ces gouvernemens, l'occasion de placer leurs fils dans un service dangereux mais brillant, et propre à tenter l'ambition.

En rétablissant l'ancien cadre du corps helvétique, Bonaparte s'était flatté de le remplir d'individus qui fussent dévoués à sa politique; mais les mêmes personnages vinrent y figurer qu'avant la révolution, et le même esprit l'anima; les différentes peuplades reprirent leurs principes, leurs usages et leurs mœurs; chacun retrouva son horizon politique. La Suisse rentra dans l'ornière accoutumée, et dans ses habitudes de déférence envers les familles prépondérantes. Les patriciens, écartés par la révolution, furent derechef portés en grande majorité au timon des affaires; mais l'intérêt personnel et la crainte ne les liaient à Bonaparte victorieux et tout-puissant qu'avec la réserve de secouer le joug

aussitôt qu'il s'en offrirait l'occasion, et c'est ce qu'ils firent en décembre 1813. Bonaparte s'était bien aperçu de ces dispositions; il répondait en 1809 aux protestations de respect et d'attachement du bourgmestre Reinhard : *Je veux bien y croire ; cependant si j'avais des revers, c'est alors que je lirais dans vos cœurs.*

Toutes les institutions humaines, même celles dont l'abus seulement a survécu, ont eu leur période d'utilité : la hiérarchie romaine dompta les barbares du moyen âge; ce furent des moines qui, les premiers, cultivèrent les déserts; et leurs couvens conservèrent en dépôt ce qui restait de connaissances humaines. Nous devons à la féodalité l'esprit de chevalerie et les vertus héroïques qui lui étaient propres; mais lorsqu'elle eut perdu l'esprit protecteur de son institution et devint oppressive, l'aristocratie des villes à son tour protégea le peuple contre elle. Enfin le gouvernement fédéral eut également ses beaux jours en Suisse : il s'accordait avec la simplicité des fondateurs de la liberté helvétique, et de nouveaux auxiliaires ou plutôt de nouveaux associés de la grande ligue de petites communautés étaient plus faciles à obtenir, lorsqu'on n'exigeait pas d'eux le sacrifice de leur indépendance particulière. La faiblesse de ce lien politique ne devint manifeste qu'après la bataille de Morat en 1476 : les temps héroïques

qui précédèrent cette grande bataille n'étant pas susceptibles des petites passions égoïstes et jalouses; mais lorsque les Suisses furent redevenus des hommes ordinaires, leurs divers cantons ressentirent les uns pour les autres cette haine, que les nations étrangères éprouvent d'autant plus qu'elles sont plus voisines. Chaque canton apprit à calculer le danger, avant d'embrasser la défense de celui qui réclamait du secours; des querelles interminables s'élevèrent, et la diète put rarement s'accorder sur des mesures d'utilité générale ou les faire exécuter. La réformation vint, à la vérité, changer le motif de leurs dissensions, et les épurer même, mais en augmenta la violence; et une longue suite de guerres de religion laissa le lien fédéral plus faible que jamais.

Les divers gouvernemens de la Suisse s'apercevaient à peine des changemens que le temps et les circonstances avaient opérés chez leurs voisins et même chez eux; ils étaient devenus presque étrangers à la politique extérieure; et une paix de trois cents ans, avec toute l'Europe, leur permettait de prendre pour mesure de leur force actuelle les victoires du quinzième siècle. Occupés de tracasseries intérieures, ils ne virent pas que les principes de la révolution française les atteindraient à la fin, et crurent pouvoir les arrêter à la frontière comme

la contrebande : ils négligèrent de transiger avec ces principes pendant les six ou sept années précieuses qui précédèrent l'invasion ; et telle fut leur imprévoyance, que ces amas d'or et d'argent, monumens d'une politique surannée, qui auraient pu être transmis si facilement en Angleterre ou en Amérique, par le moyen de lettres de change, restèrent là tout exprès pour tenter un ennemi avide, et servir de prime à l'invasion de leur pays.

Le système politique de républiques confédérées a été défini, la féodalité de la démocratie; mêmes querelles, même anarchie qu'entre les barons, même autorité méconnue d'un chef commun à qui l'on rend hommage, mais auquel on n'obéit pas; même égoïsme et manque d'esprit public. Bonaparte a dit à ce sujet, *que les constitutions fédérales ne valaient pas grand'-chose pour le peuple qui les avait, mais qu'en revanche elles étaient fort bonnes pour leurs voisins.*

Il y a un certain principe de vie dans la division du monde civilisé en souverainetés indépendantes, qui ne se développerait point si un seul état occupait toute sa surface. Les nations, comme les particuliers, aperçoivent chez leurs voisins ce qui leur échappe chez elles-mêmes; et malgré le peu d'amitié qu'elles se portent mutuellement, elles ne laissent pas de recon-

naître ce qu'elles ont de bon comme ce qu'elles ont de mauvais, et de faire tôt ou tard leur profit de ces découvertes. On vit autrefois l'empire romain languir dans la solitude de sa propre immensité, et perdre insensiblement sa civilisation et son pouvoir même, faute de rivalité et d'émulation. Il existe de nos jours un empire tout aussi vaste et solitaire que celui de Rome le fut jamais, qui semble destiné à perpétuer l'enfance des institutions sociales et des qualités morales jusqu'à l'âge le plus avancé auquel aucun peuple soit jamais parvenu, simplement parce que le reste du monde est pour ses innombrables habitans comme s'il n'était pas ; c'est la Chine. Divisée en une demi-douzaine d'empires, elle ne serait pas demeurée ainsi stationnaire; mais transformée en république fédérative d'états faiblement unis, les jalousies municipales seulement s'y seraient développées, sans le savoir, ainsi que les grandes qualités qui distinguent les peuples des états indépendans de l'Europe. On ne voit pas non plus qu'il résulte de l'extrême subdivision (celle, par exemple, des Grisons, en soixante-trois *républiques fédératives*), un développement d'esprit supérieur à celui de la Chine.

Les républiques de la Grèce fleurirent autrefois sous le système fédéral, en maintenant leur liberté avec cette valeur héroïque qui depuis illustra l'Helvétie sous le même système de gou-

vernement; mais l'époque la plus glorieuse de ces anciennes républiques fut celle où, suivant Polybe, *il ne manquait rien aux peuples du Péloponnèse que des murailles communes pour en faire une seule ville.* La Suisse n'a jamais été dans cette situation.

Un autre exemple mémorable d'association fédérale nous est fourni par les Pays-Bas : des provinces unies y conquirent la liberté comme en Suisse; la prépondérance de la province de Hollande, comme celle du canton de Berne, suppléait à un lien plus fort par l'influence que ces deux états exerçaient naturellement sur leurs co-états, égaux en droits, mais très inégaux de fait et de moyens (1). Comme en Suisse, l'union batave, imparfaite et précaire, dégénéra bientôt en démêlés interminables, et souvent très sanglans, au sujet des colonies, de l'intérêt commercial et de l'intérêt rural, de l'armée de terre et de mer; tant qu'à la fin l'usurpation du premier magistrat put seule *réunir l'union batave,* et arrêter sa dissolution prochaine.

(1) C'est la meilleure raison qu'il y avait à donner pour rendre au canton de Berne son ancien pouvoir et ses anciennes limites, lorsqu'une fois il fut décidé de remettre les Suisses en corps fédératif formé de parties entièrement indépendantes et souveraines, isolées et fréquemment opposées d'intérêts.

La grande fédération américaine des États-Unis est encore trop récente pour qu'on puisse juger de ses résulats. Plus isolés encore que Rome ou que la Chine, et pourtant mêlée avec l'Europe par les facilités qu'offre une navigation extrêmement perfectionnée aux relations paisibles, non seulement du commerce, mais des arts, de la littérature, et même de l'amitié, les États-Unis voient douze cents lieues de mer entre eux et leurs ennemis; mais leurs amis et leurs modèles sont pour ainsi dire à leur porte : aussi peuvent-ils mieux se passer de concentration politique pour la défense extérieure, et d'isolement des différens états pour l'avancement moral, l'Europe lui offrant cette rivalité intellectuelle qui lui est nécessaire. Le temps seul peut fournir des données suffisantes, et les États-Unis ne datent que d'hier. Jusqu'à présent, leur nullité dans les arts et les sciences qui n'ont pas un but pratique immédiat, malgré la supériorité comparative de la masse du peuple, est un fait que les hommes instruits parmi eux admettent, quoiqu'à regret. Reste à savoir s'il en faut chercher la cause dans un vice inhérent aux institutions fédérales et à l'isolement géographique, car il est une autre cause de stagnation mentale plus immédiate encore : c'est la surabondance des moyens de subsistance, de la place et du pain. En effet,

à quoi bon de pénibles efforts de perfectionnement, lorsqu'une habileté secondaire suffit pour vous procurer au delà du nécessaire, et vous placer au-dessus du niveau moral de vos voisins? Personne dans les États-Unis ne se voit privé sans qu'il y ait de sa faute, nous ne dirons pas de ce que demandent les besoins de la vie, mais de sa sociabilité, et de ses plus simples bienséances, par des obstacles insurmontables. Étranger à ces liens de famille qui font le privilége inestimable de l'espèce humaine, surnuméraire enfin dans la vie, personne n'y est réduit à se replier sur lui-même, et à chercher dans les régions de la pensée ce que le sort ne lui a pas réservé sur la terre. Ce sont là les tristes élémens de la supériorité intellectuelle de l'ancien monde sur le nouveau.

La faiblesse du lien qui unissait les états américains lors de l'établissement de leur indépendance, fut sur le point de leur être fatale; et la prospérité dont ils jouissent date de l'adoption, en 1788, d'une autre constitution fédérale beaucoup plus concentrée. L'ancien congrès des États-Unis, semblable à la diète helvétique, n'était guère qu'une espèce de pouvoir consultant à qui ses constituans obéissaient, seulement lorsqu'ils s'y trouvaient disposés.

On dirait que les corps fédératifs résistent aux monarchies, et succombent sous les coups des gouvernemens républicains. Les petites peuplades grecques ont frustré les efforts du grand roi, et triomphé des attaques d'une puissance colossale. Les démocraties et les cités suisses alliées, des quatorzième et quinzième siècles, ont bravé les ducs d'Autriche et de Bourgogne. Les colonies anglaises de l'Amérique septentrionale se sont affranchies de la suprématie britannique, comme les Provinces-Unies avaient réussi à secouer le joug de la domination espagnole.

En revanche, nous voyons la ligue des Achéens et les Gaules confédérées devenir la proie de l'ambition romaine, comme la Hollande, la Suisse et les pays soumis à la confédération germanique, ont été conquis de nos jours par les armées de la France métamorphosée momentanément en république. Parmi les causes d'événemens si variés et si distans les uns des autres, il faut faire la part des circonstances fortuites, et ne point s'attendre à une similitude parfaite; mais on peut croire que des gouvernemens, dont les sujets ne se croient pas très intéressés à se défendre, succombent facilement, et que l'attaque d'un peuple libre, conduite par des hommes avides de popularité, est plus énergique que celle d'une force

monarchique, dirigée par des chefs qui n'ont pas besoin de faire des prodiges pour conserver la faveur, enfin exécutée par des troupes qui n'attachent pas grande importance au succès. Quant au corps helvétique en 1798, il est incontestable que ses membres ne se sont point comportés mutuellement comme les parties intégrantes d'un tout; qu'ils se sont affaiblis en face de l'ennemi par leur hésitation ou leur égoïsme local, et que les chefs ont manqué de prévoyance, d'ascendant et d'habileté. Les pères de la patrie n'ont pu alléger le moindre de ses maux, et il est malheureusement trop certain que c'est la volonté seule de la puissance destructive de l'ancienne confédération, qui en a relevé les débris et reconstruit la nouvelle, sans que les anciens dépositaires du pouvoir suprême aient, le moins du monde, concouru à cette restauration, ou puissent s'en attribuer le mérite en aucune manière; on ne doit donc pas être étonné du peu de progrès qu'ils ont faits dans le rétablissement de leur ancienne considération.

Les Suisses jouissaient depuis dix ans d'une sorte d'indépendance, sous l'empire de *l'acte de médiation;* son inconvénient le plus immédiat était l'obligation de recruter annuellement leur contingent de troupes, consumé rapidement dans des guerres destructives. La difficulté tou-

jours croissante d'obtenir des engagemens volontaires aurait à la fin rendu la conscription indispensable, c'est-à-dire l'intervention immédiate de la France. La chute du puissant *médiateur* délivra les Suisses du sentiment de la servitude qui pesait cependant sur la plus grande partie de l'Europe avec plus de rigueur que sur eux. Berne y trouva, plus que les autres cantons, l'espoir de rentrer en possession du territoire qui lui avait été arraché, et auquel une longue possession lui donnait des titres politiques. L'orgueil national, plus encore que son intérêt, y attachait de l'importance. Les réclamations du canton de Berne demeurèrent sans succès, et on ne pouvait désirer qu'elles en eussent. « Il faut déplorer « les destinées humaines qui n'accordent de « durée indéfinie à aucun établissement hu- « main, et qui ne peuvent empêcher l'arrivée « d'une époque où les plus sages institutions, « ne se trouvant plus en harmonie avec les « hommes et avec les choses qui leur doivent « leur existence et leur prospérité, périssent « par la main même des élèves qu'elles ont for- « més (1). » C'est un crime peut-être de renverser quelque gouvernement que ce soit; mais, lorsqu'il est renversé, il serait peu raisonnable

(1) M. Stapfer.

de le reconstruire avec tous ses défauts, au risque de préparer de nouvelles révolutions.

Lorsque les événemens militaires de 1812 et 1813, dont l'Europe attendait sa délivrance, rapprochèrent du Rhin et des frontières de la Suisse le théâtre de la guerre, la France, qui non seulement y était entrée à main armée sous le directoire, et lui avait imposé un traité d'alliance *offensive et défensive*, mais qui sous Bonaparte (1810) en avait démembré le canton du Valais, et se l'était approprié exprès pour pouvoir pénétrer militairement, quand il lui plairait, dans le cœur de la Lombardie, la France, disons-nous, réclama l'ancienne neutralité de la Suisse. On ne pouvait s'attendre que les alliés respecteraient une neutralité comme celle-là.

Les circonstances qui amenèrent la violation du territoire suisse, en 1798 et en 1813, ont beaucoup plus d'analogie qu'on ne se l'imaginerait, et elles ne sont pas sans intérêt à l'égard de la morale comme de la politique. Les étrangers, à l'un et l'autre époque, comptèrent sur le peu d'accord qui existait entre les gouvernans et les gouvernés, ainsi qu'entre les cantons eux-mêmes, les Français se flattant d'avoir le peuple pour eux, et les alliés pensant que les gouvernemens ne leur seraient pas défavorables : c'est une grande leçon pour la Suisse.

On a répandu des doutes sur la nature des relations entre les chefs de l'armée autrichienne et ceux des anciennes classes privilégiées en Suisse; ils venaient des propos de sir Robert Wilson, qui dit tout haut au quartier-général des alliés à Bâle, que le passage de leur armée avait coûté beaucoup à l'Angleterre; ils venaient encore de la mission de M. Senft-Pilsach et du renversement du gouvernement de la médiation, qu'il opéra à Berne; enfin de quelques mots échappés à Alexandre, contre le parti qui avait souhaité ou souffert la violation du territoire helvétique, malgré l'assurance positive de protection qu'il avait donnée lui-même aux envoyés de la diète, et qui, appuyée d'une volonté déterminée de la part des gouvernemens suisses, aurait empêché cette violation. Mais sir Robert Wilson, sommé par l'agent de Berne à Londres (M. l'ex-avoyer Freudenreich) d'articuler avec précision le nom des personnes auxquelles il avait fait allusion à Bâle en 1814, ne donna qu'une explication équivoque; et, des autres faits comparés, il ne résulte aucune preuve positive. D'ailleurs, à quoi bon corrompre lorsque la bonne volonté existe déjà?

L'officier chargé de la défense de la frontière de Bâle a Lauffenbourg (le colonel de Herrenschwand) avait, dès le mois de novembre 1813, démontré la nécessité de mettre sur pied au

moins 45,000 hommes, et avait indiqué les moyens de réunir et d'organiser cette force dans le délai de quelques semaines. Mais la diète helvétique, rassurée par les expressions bienveillantes des souverains alliés, n'avait levé que 12,500 hommes; et le colonel de Herrenschwand ne pouvait même disposer que de 3[illegible]36 hommes pour défendre toute la ligne du Rhin, lorsque le quartier-maître général de Langenau lui déclara (19 décembre) que les souverains alliés allaient faire passer le Rhin cette nuit même à leur armée. Lié par des ordres, n'ayant que des forces tout-à-fait insuffisantes, et prévoyant les malheurs auxquels une résistance inutile allait exposer la Suisse, il demanda et obtint une suspension d'armes de vingt-quatre heures pour faire son rapport, en conséquence duquel il reçut l'ordre supérieur de protester verbalement, et de ne point s'opposer avec des forces aussi inférieures à l'entrée de l'armée alliée. Dans cet état des choses on peut dire que la Suisse toléra la violation de son territoire.

Les puissances alliées avaient abandonné la Suisse en 1798, lorsque leur coopération pouvait la sauver et sauver l'Europe: elles n'avaient jamais rien fait (1) pour la Suisse, qui ne leur

---

(1) Dès 1801 Bonaparte aurait vivement désiré réunir le Valais à la France à cause du Simplon. Pour apprécier

était guère plus redevable qu'à la France; mais le système de guerres éternelles et de domination universelle que Bonaparte avait adopté, rendait sa chute un intérêt national pour la Suisse comme pour tous les peuples; et si sa coopération eût été nécessaire aux alliés, elle la leur devait, ou plutôt elle se la devait à elle-même: mais il est douteux qu'elle le fût, et l'invasion tardive de la frontière française, en 1815, n'a pas été injustement comparée au coup de pied de l'âne de la fable. On a peut-être cru

---

le genre d'appui que la Suisse pouvait espérer contre cet envahissement, le ministre helvétique (M. Stapfer) exposa à M. de Cobentzel, alors à Paris, ses idées sur cette mesure qui ne menaçait pas moins l'Autriche que son pays: *Je sens tout ce que vous me dites*, répondit le ministre autrichien, *mais nous ne pouvons recommencer la guerre pour le Valais*. M. de Lucchesini, pour la Prusse, disait à la même époque: *Nous vous reconnaîtrons* (parlant du gouvernement helvétique) *quand la France nous aura dit que vous existez.* Abandonné ainsi à ses propres moyens, le représentant du gouvernement helvétique obtint, du reste d'égard que Bonaparte conservait encore pour l'opinion publique, l'ajournement de son projet de réunion du Valais, se contentant pour le moment d'une route militaire stipulée dans un acte particulier; il ne reprit l'exécution de son projet qu'en 1810. Ce délai eut au moins pour résultat heureux, de procurer aux Valaisans huit années d'immunités de conscription et d'impôts français.

devoir cette démarche à l'honneur national, blessé en 1798; mais une réparation comme celle-là ne réparait rien.

Quoique le prestige de l'invincibilité de la Suisse soit détruit, il ne faut cependant pas se faire une fausse idée de ses moyens de défense: elle opposera toujours une force redoutable aux invasions étrangères, lorsque la cause sera réellement nationale. On croit en France, l'assertion en a été faite à la tribune de la chambre des députés (le 17 juin 1820) par un militaire distingué, et cette assertion, qui ne fut contredite par aucun autre membre, a été confirmée hors de la chambre par d'autres militaires; on croit, disons-nous, que le système de tactique moderne, appelé la grande guerre, *rendra l'occupation de la Suisse indispensable*, *toutes les fois qu'on aura une guerre sérieuse avec l'Allemagne*, afin de se rendre maître des *versans* du Rhin et du Danube. C'est avertir la Suisse qu'on entend en faire un champ de bataille banal pendant vingt-cinq ou trente années de chaque siècle, et avertir toute l'Europe que l'on n'est point encore détrompé des conceptions gigantesques, et de l'avidité sans mesure du règne impérial.

Qu'il soit permis de demander si c'est pour l'attaque ou la défense que l'on veut occuper la Suisse. Si c'est pour l'attaque, il ne faut pas

oublier que l'ennemi est en pleine possession du Splugen, qu'il est au pied du Simplon, et l'a déjà passé une fois avec une armée de cinquante mille hommes, et qu'il le passerait encore à la première nouvelle de l'invasion de la Suisse, et occuperait les postes des montagnes le premier. Si c'est pour la défense que l'on juge cette occupation nécessaire, il faut observer que la ligne de quarante lieues sur la frontière française et suisse, le long du Jura, avec l'avant-poste de soixante mille hommes d'une puissance neutre, intéressée à barrer le chemin à l'ennemi, doit être plus facile à défendre que les cent cinquante lieues de circonférence de la Suisse avec ces soixante mille hommes contre soi. L'habile Masséna, en pleine possession de la Suisse avec une armée de quarante-cinq mille hommes, et trois ou quatre autres armées dépassant la Suisse de l'autre côté du Rhin et de l'autre côté des Alpes, en Allemagne et en Italie; Masséna, disons-nous, secondé par une demi-douzaine de généraux du premier ordre, eut beaucoup de peine à se maintenir; et son armée, sans cesse recrutée, laissa plus de cinquante mille morts sur les nombreux champs de bataille de la Suisse, sans pouvoir remplir l'objet ultérieur que l'on s'était proposé. A-t-on quelque raison de croire que l'on aurait plus de succès à présent?

La diète helvétique, avertie des dangers auxquels la neutralité sera exposée, s'occupe sans relâche de l'organisation militaire de ses milices, et sera à même de mettre soixante mille hommes en campagne au premier appel. Elle se propose de fortifier Saint-Maurice et quelques uns des nombreux rétrécissemens de la longue gaîne du Valais, qu'un homme de guerre (le général Lecourbe) a déclaré, dans ses *Notes instructives*, pouvoir être gardés avec sept ou huit mille hommes, afin d'arrêter l'armée étrangère, quelle qu'elle puisse être, qui viendrait du Simplon ou y serait dirigée. Elle s'occupe à former un dépôt militaire dans un lieu central des montagnes, où elle assemblerait son armée à l'approche du danger, déterminée à se ranger contre celle des puissances belligérantes qui, la première, mettrait le pied sur son territoire. C'est le seul moyen de maintenir une neutralité éminemment utile à ses voisins, mais à laquelle ses voisins ne peuvent se fier qu'autant qu'elle sera en mesure de la faire respecter.

FIN DE L'ESSAI HISTORIQUE.

APPENDICE.

CONFÉRENCE

QUE LES DIX DÉPUTÉS SUISSES, NOMMÉS PAR LES DEUX PARTIS, ONT EUE AVEC LE PREMIER CONSUL, LE 29 JANVIER 1803, DEPUIS UNE HEURE APRÈS MIDI JUSQU'A HUIT HEURES DU SOIR.

Nous avons, dit Bonaparte, un grand travail aujourd'hui.

Il s'agit d'arranger les intérêts des différens partis en Suisse. On m'a dit que les points principaux sur lesquels vous êtes divisés, concernaient la liquidation de la dette, et ensuite plusieurs articles des organisations cantonales. Commençons par celle-ci :

Cantons démocratiques.

Le rétablissement de l'ancien ordre de choses dans les cantons démocratiques, est ce qu'il y a de plus convenable et pour vous et pour moi. Ce sont eux, ce sont leurs formes de gouvernement qui vous distinguent dans le monde, qui vous rendent intéressans aux yeux de l'Europe.

Sans ces démocraties, vous ne présenteriez rien que ce que l'on trouve ailleurs; vous n'auriez pas de couleur particulière; et songez bien à l'importance d'avoir des traits caractéristiques; ce sont eux qui, éloignant l'idée de toute ressemblance avec les autres états, écartent celle de vous confondre avec eux et de vous y incorporer.

Je sais bien que le régime de ces démocraties est accompagné de nombre d'inconvéniens, et qu'il ne soutient pas l'examen aux yeux de la raison; mais enfin il est établi depuis des siècles, il a son origine dans le climat, la

nature, les besoins et les habitudes primitives des habitans; il est conforme au génie des lieux, et il ne faut pas avoir raison en dépit de la nécessité. — Les constitutions des petits cantons ne sont sûrement pas raisonnables; mais c'est l'usage qui les a établies : quand l'usage et la raison se trouvent en contradiction, c'est le premier qui l'emporte.

Vous voudriez anéantir ou restreindre les *landsgemeinden*, mais alors il ne faut plus parler de démocraties, ni de républicains. Les peuples libres n'ont jamais souffert qu'on les privât de l'exercice immédiat de la souveraineté; ils ne connaissent ni ne goûtent ces inventions modernes d'un système représentatif, qui détruit les attributs essentiels d'une république. La seule chose que les législateurs se soient permis, ce sont des restrictions qui, sans ôter au peuple l'apparence d'exercer la souveraineté immédiatement, proportionnaient l'influence à l'éducation et aux richesses.

Dans Rome, les votes se comptaient par classes, et on avait jeté dans la dernière toute la foule des prolétaires, pendant que les premières contenaient à peine quelques centaines de citoyens opulens et illustres; mais la populace était également contente et ne sentait point cette immense différence, parce qu'on l'amusait à donner ses votes qui, tous recueillis, ne valaient pas plus que les voix de quelques grands de Rome. Ensuite, pourquoi voudriez-vous priver ces pâtres du seul divertissement qu'ils peuvent avoir? Menant une vie uniforme qui leur laisse de grands loisirs, il est naturel, il est nécessaire qu'ils s'occupent immédiatement de la chose publique. C'est cruel d'ôter à des peuples pasteurs des prérogatives dont ils sont fiers, dont l'habitude est enracinée, et dont ils ne peuvent user pour faire du mal. Dans les premiers momens où les persécutions et l'explosion des passions

seraient à craindre, la diète les comprimera. D'ailleurs, puisque vous insistez là-dessus, et qu'on observe que ce n'est pas contraire à l'ancien usage, on peut obliger les *landsgemeinden* à ne traiter que des objets qui leur soient indiqués par le conseil, et ne permettre que les motions qui ont eu auparavant l'agrément de cette autorité. On peut aussi, sans inconvéniens, exclure les jeunes gens au-dessous de vingt ans. Il faut empêcher qu'un petit lieutenant en semestre, assistant à la *landsgemeinde* de son canton, ne puisse faire des motions incendiaires et renverser le gouvernement. — Pour la justice criminelle, elle appartenait aux *landsgemeinden;* vous avez l'ostracisme dans vos petits cantons et même plus; vous prenez quelquefois les biens d'un citoyen qui vous paraît trop riche. — C'est bien étrange tout cela, sans doute; mais cela tient à la démocratie pure : vous voyez dans l'histoire le peuple athénien en masse rendre des jugemens.

Il faut bien établir dans le pacte fédéral qu'aucune poursuite pour le passé ne puisse avoir lieu dans aucun canton; et enfin, un citoyen qui ne trouverait plus de sûreté dans son canton, s'établira dans un autre. Cette faculté et celle d'exercer son industrie partout, doit être générale pour tous les Suisses. On dit que les petits cantons répugnent à ce principe; mais qui est-ce qui se soucierait de s'établir dans leurs vallées et au milieu de leurs montagnes? C'est bon pour ceux qui y sont nés; mais d'autres ne seront sûrement pas tentés d'y aller.

Les petits cantons ont toujours été attachés à la France, jusqu'à la révolution. Si depuis ce temps ils ont incliné pour l'Autriche, cela passera. Ils ne pourront pas désirer le sort des Tyroliens. Sous peu, les relations de la France avec ces cantons seront rétablies telles qu'elles étaient il y a quinze ans, et la France les influencera comme autrefois. Elle prendra des régimens à sa solde, et rétablira

ainsi une ressource pécuniaire pour ces contrées pauvres. La France fera cela, non qu'elle ait besoin de ces troupes: il ne me faudrait qu'un arrêté pour les trouver en France. Mais elle le fera, puisqu'il est de l'intérêt de la France de s'attacher les démocraties. Ce sont elles qui forment la véritable Suisse; la plaine ne lui a été adjointe que postérieurement. Toute votre histoire se réduit à ceci : vous êtes une agrégation de petites démocraties et d'autant de villes libres impériales, formée sous l'empire de dangers communs, et cimentée par l'ascendant de l'influence française : depuis la révolution vous vous êtes obstinés à chercher votre salut hors de la France. Il n'est que là : votre histoire, votre position, le bon sens vous le disent. C'est l'intérêt de la défense qui lie la France à la Suisse; c'est l'intérêt de l'attaque qui peut rendre intéressante la Suisse aux yeux des autres puissances. Le premier est un intérêt permanent et constant; le second dépend des caprices, et n'est que passager. La Suisse ne peut défendre ses plaines qu'avec l'aide de la France. La France peut être attaquée par sa frontière suisse; l'Autriche ne craint pas la même chose. J'aurais fait la guerre pour la Suisse, et j'aurais plutôt sacrifié cent mille hommes que de souffrir qu'elle restât entre les mains des chefs de la dernière insurrection, tant est grande l'importance de la Suisse pour la France. L'intérêt que les autres puissances pourraient prendre à ce pays, est infiniment moindre. L'Angleterre peut bien vous payer quelques millions; mais ce n'est pas là un bien permanent. L'Autriche n'a pas d'argent, et elle a suffisamment d'hommes. Ni l'Angleterre ni l'Autriche, mais bien la France, prendra vos régimens suisses à sa solde. Je déclare que depuis que je me trouve à la tête du gouvernement, aucune puissance ne s'est intéressée au sort de la Suisse. Le roi de Prusse et l'empereur m'ont instruit de toutes les démarches d'Aloys Reding. — Quelle est la puis-

sance qui pourrait vous soustraire à mon influence? C'est moi qui ai fait reconnaître la république helvétique à Lunéville ; l'Autriche ne s'en souciait nullement. A Amiens, je voulais en fairé autant ; l'Angleterre l'a refusé. Mais l'Angleterre n'a rien à faire avec la Suisse : si elle avait exprimé des craintes que je voulusse me faire votre landammann, je me serais fait votre landammann. On a dit que l'Angleterre s'intéressait à la dernière insurrection : si son cabinet avait fait à ce sujet une démarche officielle, s'il y avait eu un mot dans la gazette de Londres, je vous réunissais.

Je le répète, si les aristocrates continuent à chercher des secours étrangers, ils se perdront eux-mêmes, et la France finira par les chasser. C'était cela qui avait perdu Reding ; c'est cela qui a perdu De-Mulinen ; c'est le parti aristocrate qui a perdu la Suisse. Et de quoi vous plaignez-vous? (En s'adressant à la section aristocrate) : si je m'adresse à vous, j'entends parler de votre parti et non point de vos individus. — Vous avez traversé la révolution en conservant vos vies et vos propriétés. Le parti républicain ne vous a point fait de mal. Même dans la plus grande crise, du temps de La Harpe, il n'a versé aucun sang ; il n'a pas commis de violences ni fait de persécutions ; il n'a même aboli ni les dîmes ni les cens. S'il avait aboli les cens, le peuple se serait rangé de son côté, et la popularité dont vous vous vantez serait tout-à-fait nulle. Le gouvernement unitaire a repoussé les seuls moyens qu'il avait de se faire des adhérens ; il a contrarié les vœux du peuple des campagnes pour l'abolition des cens et des dîmes sans indemnités, et pour les élections populaires. C'est par là qu'il a prouvé que jamais il n'a ni pu ni voulu faire une révolution. Mais vous, au premier moment où vous avez repris votre autorité, vous avez arrêté, incarcéré, persécuté à Arau, à Lucerne, à Zurich, et partout vous avez

été loin de montrer la modération des républicains.

On a tant crié sur le bombardement de Zurich, il n'en valait pas la peine : c'était une commune rebelle. Si un de mes départemens s'avisait de me refuser d'obéir, je le traiterais de même, et je ferais marcher des troupes.... Et vous! n'avez-vous pas bombardé Fribourg et Berne? Ce n'est pas la violence, ce n'est que la faiblesse qu'on doit reprocher au gouvernement helvétique; il fallait rester à Berne et savoir y mourir, mais non point fuir comme des lâches devant Watteville et quelques centaines d'hommes. Quelle conduite indigne n'a pas montré ce Dolder, qui se laisse enlever de sa chambre? Quand on veut se mêler de gouverner, il faut savoir payer de sa personne; il faut se laisser assassiner. — J'ai beaucoup entendu critiquer les proclamations du citoyen Monod; pour moi je les ai très approuvées. J'aime l'énergie, et je l'estime : il en a montré dans sa conduite. Mais vraiment votre gouvernement central, depuis le temps de Reding, n'a été que méprisable. Reding n'a montré ni bon sens ni intelligence. Il est venu ici : c'était déjà très hasardé; mais il pouvait en tirer profit. Au lieu de cela, il s'est obstiné sur le Valais et le pays de Vaud; et quoique je lui eusse dit que le soleil retournerait plutôt de l'occident à l'orient que le pays de Vaud ne fût rendu à Berne, toujours le pays de Vaud était son cheval de bataille. Ensuite il fait la sottise d'envoyer à Vienne ce Diesbach, qu'on n'avait pas voulu recevoir ici.

Constitution pour les Grisons.

Vous m'en voulez toujours un peu (en s'adressant à Sprecher) pour la Valteline, mais vous avez mérité de la perdre; et je ne ferais que vous tromper, si je vous donnais des espérances de la réacquérir. Il n'en est pas de

même pour les biens séquestrés dans la Valteline, appartenant à des Grisons, s'ils ne sont pas vendus; et j'ai envoyé votre mémoire à Milan.

Sur l'observation faite par un membre que la neutralité devant être rendue à la Suisse, il conviendrait que la Valteline en fît partie, pour que l'empereur ne pût entrer par elle en Italie : le consul trouve que la France en pourra mieux profiter pour l'attaque.

Constitution des cantons aristocratiques.

Dans les cantons aristocratiques, vos objections tombent principalement sur les conditions d'éligibilité, sur le *grabeau* et la durée des fonctions. Le grabeau me paraît de rigueur absolue dans les aristocraties. Toutes les aristocraties ont un penchant à se concentrer, à se former un esprit indépendant des gouvernés, de leurs vœux et des progrès de l'opinion, et deviennent à la longue à la fois odieuses et insuffisantes aux besoins des états qu'elles administrent. Le seul remède à ces maux, au moins le seul moyen d'empêcher qu'elles ne prennent des racines et des accroissemens trop rapides, et que les gouvernemens, en devenant insupportables, ne provoquent des mouvemens d'insubordination et d'anarchie, c'est le grabeau. Toutes les aristocraties s'en sont servies. Il paraît donc qu'il est un rouage absolument nécessaire. Les grands inquisiteurs à Venise, les censeurs à Rome, étant toujours des magistrats vénérables et ambitieux de l'estime, n'osaient heurter l'opinion, et se voyaient forcés d'éliminer les sénateurs qui devenaient impopulaires ou méprisables.

Vous avez eu vos grabeaux dans toutes vos anciennes aristocraties. Pour en prévenir l'abus, on peut en régulariser l'exercice. Il peut être aboli pour le petit conseil comme nullement nécessaire pour ce corps, qui est renou-

velé tous les deux ans par tiers; mais les places du grand conseil étant à vie, ce principe aristocratique de vos constitutions rend absolument nécessaire le grabeau, qui, au lieu de chaque année, pourra ne s'exercer que tous les deux ans. Les places à vie sont nécessaires pour donner de la stabilité et de la considération au gouvernement. Il faut que de nouvelles aristocraties se forment; et pour prendre consistance et s'organiser d'une manière qui promette ordre, sûreté et stabilité, il faut qu'il y ait des points fixes, qui servent de pivot aux hommes en mouvement et aux choses qui changent. Quant aux conditions pécuniaires d'éligibilité, les campagnes ont intérêt à ce qu'elles ne soient pas trop atténuées. Des membres du grand conseil, dont la pauvreté inspirerait le mépris, déconsidéreraient leurs commettans dans la capitale, et porteraient atteinte au respect dû à leur corps, par la mesquinerie de leur existence, dans une ville où ils seraient surpassés en dépenses par les plus simples bourgeois. — L'élection immédiate est préférable à des corps électoraux, dont l'intrigue et la cabale s'emparent plus facilement. Nous en avons fait l'expérience en France pendant le cours de la révolution. Et vous (en s'adressant au côté aristocratique) vous y gagnerez. Le peuple même se laissera plutôt influencer par un grand nom, par des richesses et l'opinion, que des assemblées électorales. Les 1000 francs pourront être diminués de moitié, de manière qu'il soit nécessaire, pour voter, de posséder au moins 500 francs et un droit de bourgeoisie dans le canton. Il serait même convenable de fixer une somme encore moins forte dans certains districts peu favorisés de la fortune, comme l'Oberland. L'état de mariage ou de veuvage qui avait été exigé pour pouvoir voter, se modifiera de manière qu'un citoyen non marié puisse exercer les droits politiques à trente ans. Il est important d'empêcher qu'un jeune militaire, qui ne tient

par aucun lien de famille à la patrie, ne vienne pour six mois dans le pays pour vous troubler et s'en retourner ensuite.

Sur l'observation qu'il résulterait des avantages du renouvellement simultané d'une partie considérable du grand conseil, le premier cousul approuva la proposition de ne faire les élections que de loin en loin, et lorsqu'il manquerait un grand nombre de membres qui seraient remplacés tous à la fois.

Il accède à la demande faite par Reinhart, que les tribus puissent nommer librement les candidats dans les divers districts du canton, à l'exception de leur propre district. Il observe que certainement cela sera d'un grand avantage pour les villes, qui offriront un choix infiniment plus nombreux que les districts des campagnes. — Les députés du côté droit, à l'exception de M. R., conviennent de cet avantage. — D'où vient donc, dit Bonaparte, cette animosité de la campagne contre la ville, dans votre canton? — Cela tient, répond R., à des causes physiques et morales, et surtout à la richesse des paysans.

Nouveaux cantons.

Le grabeau sera mis de côté comme inutile, puisque le grand conseil n'est pas à vie.

(On demande une rédaction de l'article sur l'organisation judiciaire, qui ne dit pas si la loi a la faculté d'établir des juges.)

Le consul veut que l'article soit rédigé en forme très générale. Il ajoute : La constitution ne devrait déterminer que le mode suivant lequel se fait la loi. Si elle dit plus, c'est mauvais; et si elle dit trop et qu'on ne puisse faire autrement, on la casse. La constitution ne devrait point parler du pouvoir judiciaire; quant aux jurés, nous trou-

vons de très grandes difficultés en France pour cette institution. Les jurés ne jugent que trop souvent par passions; mais il se peut que quand les passions seront plus calmes, on puisse tirer avantage de cette institution. Nous sommes à reconnaître que les juges doivent être à vie, et qu'il est bon qu'ils soient des hommes de loi. C'est alors qu'ils s'occupent non seulement par devoir, mais avec intérêt et plaisir de leurs fonctions.

Pacte fédéral.

Vous auriez pu avoir le système d'unité chez vous, si les dispositions primitives de vos élémens sociaux, les événemens de votre histoire, et vos rapports avec les puissances étrangères vous y avaient conduits. Mais ces trois classes d'influences puissantes vous ont justement mené au système contraire. Une forme de gouvernement, qui n'est pas le résultat d'une longue suite d'événemens, de malheurs, d'efforts et d'entreprises d'un peuple, ne peut jamais prendre racine. Des circonstances passagères, des intérêts du moment peuvent conseiller un système opposé et même le faire adopter; mais il ne subsiste pas. Nous avons aussi eu des fédéralistes. Marseille et Bordeaux s'en trouvaient bien; mais les habitudes du peuple français, le rôle qu'il doit, par sa position et qu'il désire par son caractère, jouer en Europe, s'opposent à ce qu'il consente à un système contraire à sa gloire autant qu'à ses usages. Mais vous êtes dans un cas tout-à-fait différent; la tranquillité et l'obscurité politique vous conviennent uniquement. Vous avez joué un rôle dans votre temps, quand vos voisins n'étaient guère plus puissans que vous. A présent que voulez-vous opposer aux puissances de l'Europe, qui voudraient attenter à vos droits et à votre repos? Il vous faudrait six mille hommes pour soutenir le gouvernement central; et quelle

figure feriez-vous avec cette force armée? — Ni elle ni les finances que vous pourriez avoir, ne seraient assez considérables pour vous faire jouer un rôle. On observa au premier consul que ce n'était point pour jouer un rôle que l'on souhaitait une autorité fédérale assez forte pour faire fléchir l'intérêt particulier devant celui de toutes les grandes crises, ou lorsqu'il s'agissait d'entreprises nécessaires, mais impossibles à exécuter sans le concert et la coopération de tous les cantons. — Une pareille autorité, se légitimant par son évidente utilité, n'aurait pas besoin d'armée permanente pour se faire obéir, ni d'impôts onéreux à la nation. — Le premier consul, dont le parti était pris, ne se rendit point. — Il est d'ailleurs assez probable qu'en ramenant la Suisse aux anciennes formes, il voulait préparer la France au même rétablissement à son profit. — Quelques uns des sénateurs, nommés pour conférer avec les députés suisses, avaient pénétré ce dessein, et l'un d'eux s'en ouvrit franchement. — La Suisse, continua Bonaparte, a été intéressante aux yeux de l'Europe comme état fédératif, et elle pourra le redevenir comme tel. Plutôt que d'avoir un gouvernement central, il vous conviendrait de devenir Français : c'est là qu'on va la tête levée.

Un membre observe que les Suisses ne pourraient pas supporter les impôts de la France. — Sans doute, réplique le consul, cela ne peut vous convenir; aussi jamais n'y avait-on pensé ici. Je n'ai jamais cru un moment que vous pussiez avoir une république, une et indivisible. Dans le temps où j'ai passé par la Suisse pour me rendre à Rastadt, vos affaires auraient pu s'arranger facilement. Je fis part alors au directoire de ce que je pensais sur ces affaires. J'étais bien de l'avis qu'on devait profiter des circonstances, pour attacher plus étroitement la Suisse à la France. Je voulais d'abord séparer le pays de Vaud de Berne, pour

en faire un canton séparé. Cela convenait à la France pour toutes sortes de raisons. Ensuite je voulais quadrupler le nombre des familles régnantes à Berne, ainsi que dans les autres aristocraties, pour obtenir par là une majorité amie de la France dans leurs conseils; mais jamais je n'aurais voulu une révolution chez vous.

Un membre du côté aristocrate lui ayant demandé la reddition des armes et l'élargissement des prisonniers d'Arbourg, Bonaparte ne répond rien, se détourne et parle d'autre chose.

TABLE DES CHAPITRES

DU TOME SECOND.

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET.

